



SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 807 231 208 euros
Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS
R.C.S. : PARIS 662 042 449

DOCUMENT DE REFERENCE

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mars 2004 conformément au règlement n°98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse.

BNP PARIBAS

DOCUMENT DE REFERENCE 2003

1	Historique et présentation des pôles.....	3
2	Comite exécutif	11
3	BNP Paribas et ses actionnaires	12
4	Ethique et Déontologie Groupe	22
5	Le développement des ressources humaines	23
6	Le gouvernement d'entreprise	28
6.1	La composition du Conseil d'administration	28
6.2	Extraits du règlement intérieur du Conseil.....	37
6.3	Les rémunérations.....	38
7	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société	43
8	Activité et éléments comptables	51
8.1	Activité 2003.....	51
8.1.1	Résultats consolidés du groupe BNP Paribas	51
8.1.2	Résultats par pôle d'activité.....	53
8.1.3	Bilan	59
8.1.4	Perspectives.....	62
8.1.5	Evénements récents.....	64
8.1.6	Annexes	66
8.1.6.1	Les résultats de BNP Paribas SA.....	66
8.1.6.2	La répartition des bénéfices en 2003	66
8.1.6.3	L'évolution du capital.....	67
8.1.6.4	Les ratios prudentiels	68
8.1.6.5	Passage aux normes IFRS et réforme du ratio international de solvabilité (Bâle 2).....	69
8.1.6.6	Le fonctionnement du contrôle interne	71
8.1.6.7	Les risques.....	78
8.2	Etats financiers consolidés	87
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	163
	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration	165
8.3	Extraits des comptes sociaux	166
8.4	Tableau des 5 derniers exercices de BNP Paribas SA.....	177
8.5	Principales filiales et participations de BNP Paribas SA.....	178
8.6	Informations relatives aux prises de participations de BNP Paribas SA	181
8.7	Principales acquisitions et cessions en France et à l'étranger	182
9	Annexes NRE	183
10	Renseignements de caractère général.....	190
11	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions Réglementées.....	191
12	Attestations sur le document de référence	192
	Responsable du document de référence.....	192
	Responsables du contrôle des comptes.....	193
	Commissaires aux comptes suppléants.....	195
	Responsable de l'information	195
13	Table de concordance AMF.....	196

1 HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DES PÔLES

HISTORIQUE

1966 : Naissance de la BNP

La fusion de la BNCI et du CNEP est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération.

1968 : Naissance de la Compagnie Financière de Paris et des Pays-bas

1982 : Nationalisation de la BNP et de la Compagnie Financière de Paris et des Pays Bas à l'occasion de la nationalisation de l'ensemble des banques françaises.

Le " big-bang " financier, la déréglementation du secteur bancaire et la désintermédiation du crédit modifient tout au long des années 1980 le métier de la banque et ses conditions d'activité, en France et dans le monde.

1987 : Privatisation de la compagnie financière de Paribas

Avec 3,8 millions d'actionnaires individuels, la compagnie financière de Paribas est alors la société comptant le plus d'actionnaires au monde. La Compagnie Financière de Paribas est actionnaire à 48 % de la Compagnie Bancaire.

1993 : Privatisation de la BNP

La BNP, privatisée, prend un nouveau départ. Les années 90 sont marquées par un changement du niveau de la rentabilité de la banque qui dégage le retour sur fonds propres le plus élevé des grands établissements français en 1998, le lancement de nouveaux produits et services bancaires, l'expansion en France et au niveau international et la préparation de l'avènement de l'euro.

1998 : Naissance de Paribas

Le 12 mai, l'Assemblée Générale des actionnaires de Paribas ratifie la fusion de la Compagnie Financière de Paribas, de la Banque Paribas et de la Compagnie Bancaire.

1999 : Année historique pour le groupe

À l'issue d'une double offre publique d'échange sans précédent et d'une bataille boursière de six mois, la BNP et Paribas réalisent un rapprochement d'égaux. Pour chacun des deux groupes, cet événement est le plus important depuis leur privatisation. Il crée un nouveau groupe bénéficiant de larges perspectives. À l'ère de la globalisation de l'économie, il permet la constitution d'un leader européen de l'industrie bancaire, armé pour la compétition à l'échelle du monde.

2000 : Création de BNP PARIBAS

Fusion de la BNP et de Paribas le 23 mai 2000

Le nouveau groupe tire sa force des deux grandes lignées bancaires et financières dont il procède. Il se fixe une double ambition : se développer au service de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et construire la banque de demain en devenant un acteur de référence à l'échelle mondiale.

2003 : Des performances d'exploitation en forte hausse dans un environnement difficile

BNP Paribas est la première banque de la zone euro par le niveau de ses bénéfices.

Sur l'ensemble de l'année 2003, dans un environnement en voie d'amélioration mais encore difficile en Europe, et en dépit des effets négatifs de la baisse du dollar, BNP Paribas réalise des performances d'exploitation en forte hausse.

PRESENTATION DES POLES

Banque de Détail

Banque De Détail en France (BDDF)

La banque de détail en France offre à 6 millions de clients particuliers et professionnels et à 60 000 clients entreprises et institutions une large gamme de produits et services, de la tenue du compte courant jusqu'aux montages les plus complexes en matière de financement des entreprises ou de gestion patrimoniale.

Le réseau de BDDF compte 2 200 agences et 3 200 guichets et automates de banque. Il est concentré sur des régions disposant d'un fort potentiel économique et détient notamment une part de marché de 15% en Ile de France (source : Etudes marketing BNP Paribas BDDF, part de marché en nombre de guichets). Il se caractérise par une présence forte sur les segments de clientèle de particuliers les plus attractifs (taux de pénétration de 22% sur les foyers ayant des revenus annuels nets déclarés supérieurs à 82 000 euros - source : IPSOS) et par une position de premier plan sur le marché des entreprises.

BDDF comprend principalement le réseau d'agences sous l'enseigne BNP Paribas, mais aussi la Banque de Bretagne, la société d'affacturage BNP Paribas Factor et une société de capital accompagnement, BNP Paribas Développement. Ses 30 000 collaborateurs sont répartis au sein des agences dédiées aux particuliers et entrepreneurs, des centres de banque privée, des centres d'affaires entreprises, du Centre de Relations Clients (CRC) et des back-offices en charge du traitement des opérations.

BNP Paribas a engagé à partir de 1997 un vaste programme de refonte de son réseau.

C'est aujourd'hui un des pionniers de la banque de détail multicanal en Europe. Cette réorganisation vise à assurer la meilleure de qualité de service et à renforcer le rôle de conseil des commerciaux présents dans les agences. Le Centre de Relations Clients, avec deux plates-formes à Paris et Orléans centralise les appels à destination des agences et assure le traitement centralisé des e-mails envoyés par les clients. La gestion de la relation client dans la dimension multicanal s'appuie sur un nouveau poste de travail informatique, véritable cœur du système. Ce poste est déployé aussi bien auprès des commerciaux des agences que des téléconseillers du Centre de Relations Clients.

En complément, BDDF renforce son dispositif commercial à destination de la clientèle de la Banque Privée France en s'appuyant sur 212 centres de banque Privée implantée sur tout le territoire.

Dans le domaine de la clientèle des Entreprises, le réseau s'est doté d'une nouvelle approche de ce segment de clientèle en créant 17 Centres d'Affaires à fin 2003.

Enfin, en ce qui concerne les back-offices, le processus d'intégration de l'ensemble des systèmes d'information s'accompagne de la mise en place, sur l'ensemble du territoire, d'agences de production et d'appui commercial, spécialisées par filières.

Services Financiers et banque de Détail à l'International (SFDI)

Le pôle Services Financiers et Banque de Détail à l'International regroupe depuis le 11 juin 2003, les activités jusqu'ici regroupées au sein des pôles Services Financiers Spécialisés (SFS) et Banque de Détail à l'International (BDDI). A l'occasion de ce regroupement, la société Cortal Consors est désormais rattachée au pôle Banque Privée, Gestion d'actif (BPGA).

Cetelem

Cetelem est le leader du crédit à la consommation dans la zone euro¹, avec au total 29,0 milliards d'euros d'encours gérés au 31 décembre 2003 et plus de 10 000 collaborateurs dans le monde.

Depuis 50 ans, l'entreprise contribue à faire du crédit à la consommation un outil moderne et maîtrisé au service de la consommation et de la gestion du budget des ménages.

Cetelem est un acteur de référence pour sa capacité d'innovation - dont la carte Aurore détenue par 15 millions de porteurs dans le monde est un des symboles -, pour la qualité de son offre répondant à l'essentiel des besoins de financement des ménages (prêts personnels, ventes à tempérament, crédit automobile, crédits renouvelables), pour son expertise technique et sa maîtrise du risque.

Cetelem est le partenaire privilégié et historique du commerce et accompagne le développement des grandes enseignes de la distribution dans le monde (Carrefour, Conforama, Ikea, Dixons, Dell,...).

Cetelem est aussi un partenaire de référence pour les établissements bancaires et les compagnies d'assurance (Axa, Banques Populaires, Caisses d'épargne, Dresdner, KBank...) ainsi que pour les nouveaux fournisseurs de services aux particuliers (EDF) auxquels il apporte son savoir faire en matière de crédit.

Cetelem est aujourd'hui présent dans 20 pays dont 15 pays en Europe.

¹ Calcul des parts de marché des différents opérateurs sur la base de leurs encours (Sources : rapports annuels des opérateurs) rapportés à l'ensemble du marché européen du crédit à la consommation (Source : European Credit Research Institute)

UCB

L'UCB est spécialisée dans le financement de l'acquisition de logements par les particuliers, destinée à la résidence de l'emprunteur ou à l'investissement. Elle intervient en France et, à travers ses filiales, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Hollande.

Au 31 décembre 2003 les encours gérés par UCB s'élevaient à 16,3 milliards d'euros.

La stratégie commerciale de l'UCB consiste à animer un réseau d'apporteurs d'affaires, professionnels de l'immobilier (agents immobiliers, constructeurs...) ou brokers selon les pays, qui la met en contact avec des prospects en situation d'achat. Ses atouts -spécialisation, innovation, contrôle des risques, forte part de marché auprès des fonctionnaires en France - en font un acteur reconnu du financement du logement. D'importantes synergies avec le réseau de Banque de détail de BNP Paribas, au travers de l'apport réciproque de clientèle, renforcent ce dispositif.

L'UCB met ses outils à disposition de partenaires et fournit des prestations de gestion informatique à la Société Générale dans le cadre d'une activité de servicing.

La part de marché de l'UCB au 31 décembre 2003 est de 2,35% pour la France, de 3,25% pour l'Espagne et de l'ordre de 1% pour l'Italie et le Portugal.

BNP Paribas Lease Group (BPLG)

BPLG est spécialisé dans le financement des investissements des entreprises et des professionnels. Présent dans 10 pays d'Europe, BPLG propose une gamme complète de solutions financières en crédit-bail mobilier et immobilier, en location financière et en crédit, avec ou sans prestation associée.

Numéro un en France avec une part de marché de l'ordre de 20% ², et un des leaders en Europe, BPLG travaille en partenariat avec les constructeurs, importateurs et distributeurs d'équipements : son ambition est de leur permettre d'optimiser leurs performances commerciales en intégrant le financement à l'acte de vente. BPLG assure la réalisation et la gestion des financements en crédit-bail mobilier et immobilier distribués par le réseau bancaire de BNP Paribas à ses clients, en France et en Europe.

Métier Location avec services

Le Métier Location avec Services comprend trois groupes de sociétés qui proposent aux entreprises des solutions modulaires pour externaliser la gestion, le financement, ainsi que les risques techniques et de marché liés à l'usage de leurs équipements logistiques :

- Véhicules légers : Arval PHH
- Véhicules industriels : Artegy
- Parcs informatiques : Arius

Souples et évolutifs, les produits et services proposés ont en commun de répondre aux souhaits de déconsolidation financière des entreprises et surtout de leur permettre d'optimiser la gestion de leurs parcs d'équipements. Ces offres s'appuient sur le savoir-faire et la maîtrise technique des équipes spécialisées du Métier, sur une puissance d'achat reconnue et sur un ensemble d'outils interactifs indispensables à un dialogue efficace avec les entreprises clientes.

Directement présent dans 16 pays, Arval PHH principale société du métier, est un des leaders européen du marché de la location longue durée et de la gestion de parc de véhicules automobile, avec un parc géré total de 600 000 véhicules fin 2003.

Arval PHH est également lié par un accord commercial et technologique à PHH North America, filiale d'Avis Group spécialisée dans la gestion de véhicules et qui opère désormais sous le nom de PHH Arval.

BancWest

Aux Etats-Unis, l'activité du pôle SFDI s'exerce au travers de BancWest Corporation, holding issue du rapprochement intervenu en 1998 entre Bank of the West et First Hawaiian Bank. En décembre 2001, BNP Paribas a porté sa participation au capital de BancWest de 45 à 100 %, puis a acquis, en mars 2002, United California Bank (UCB) dont la fusion opérationnelle avec Bank of the West a été achevée dès la fin du troisième trimestre 2002.

Bank of the West propose ses services de banque de détail à une clientèle de particuliers et d'entreprises dans six états de l'Ouest américain (Californie, Washington, Idaho, Nevada, Nouveau Mexique, Oregon). Après intégration de l'UCB, elle se positionne au 5ème rang des banques généralistes en Californie (*source FDIC 30 juin 2003*) et détient des positions fortes au niveau national dans certaines activités de financements spécialisés (Marine, Recreational vehicles, Church Lending, Small Business Administration).

Avec une part de marché de 40 % en termes de dépôts (*source : FDIC 30 juin 2003*), First Hawaiian Bank est devenue la plus importante banque de l'Etat d'Hawaii où elle exerce son activité de banque de proximité, offrant aux particuliers et aux entreprises une large gamme de produits.

Au total, avec 7 461 collaborateurs et forte d'un réseau de 350 agences, BancWest sert quelque 2 millions de clients. Au 31 décembre 2003, le total de son bilan atteint 38,4 milliards de dollars.

² Source : Association Française des Sociétés Financières (ASF), Entreprises et Professionnels

Marchés Emergents et Outre-Mer (MEO)

La ligne de métier Banque de détail dans les Marchés Emergents et Outre-mer est constituée de quatre zones géographiques : Afrique - Océan Indien, DOM-TOM, Maghreb - Méditerranée et Moyen-Orient. Dans ces régions, BNP Paribas déploie, au travers d'un peu plus de 350 agences et pour 1,3 million de clients son expertise acquise dans la banque de détail en France.

Le réseau des BICI (Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie) est au cœur du dispositif de BNP Paribas en Afrique. Avec une centaine d'agences réparties dans six pays (Burkina, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Mali et Sénégal), SFDI gère l'un des 1er réseau bancaire d'Afrique francophone. Dans l'océan Indien, le groupe est présent à Madagascar (BMOI) et aux Comores (BIC).

Dans la zone Maghreb-Méditerranée, le groupe possède un peu moins de 200 agences au travers de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie (BMCI) au Maroc, de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI) en Tunisie et de BNP Paribas El Djazaïr en Algérie.

Dans les DOM TOM, le groupe possède 49 agences et dispose de fortes positions de place.

Dans sa zone Moyen-Orient, BNP Paribas dispose d'implantations au Liban (BNPI Beyrouth), en Egypte (BNP Paribas Le Caire), à Chypre et à Djibouti. Elle opère dans la région du Golfe à partir de sa direction régionale qui assure l'animation depuis Bahreïn de quatre territoires : Bahreïn, Abu Dhabi, Dubaï, Qatar.

Enfin, le métier de Banque de détail dans les MEO est partie prenante du réseau international de Trade Centers de BNP Paribas, qui permet aux clients importateurs et exportateurs d'avoir accès à des équipes de spécialistes du commerce international.

Banque Privée, gestion d'actifs, Cortal Consors, assurance et titres (BPGA)

BPGA est le Pôle de Services aux Investisseurs du groupe, chargé notamment de l' "asset gathering" de BNP Paribas.

Il est un acteur européen de premier plan qui regroupe les activités liées à la collecte, la gestion, la valorisation de l'épargne et du patrimoine et leur enrichissement par des services à forte valeur ajoutée.

L'expertise de BPGA est répartie en trois grandes activités :

- La Gestion Institutionnelle et Privée qui regroupe la banque privée (BNP Paribas Banque Privée), la gestion d'actifs (BNP Paribas Asset Management) et le courtage en ligne sous la marque Cortal Consors ;
- L'assurance (BNP Paribas Assurance) ; et
- L'activité de services liés aux titres pour les Institutions financières mondiales avec BNP Paribas Securities Services.

Gestion Institutionnelle et Privée

Banque Privée

Au service d'une clientèle privée exigeante et fortunée, BNP Paribas Banque Privée délivre un conseil personnalisé en ingénierie et en diversification patrimoniale et une gestion adaptée aux besoins de chacun de ses clients en s'appuyant sur une gamme de produits sélectionnés, performants et innovants.

Avec plus de 96 milliards d'euros d'actifs clientèle, BNP Paribas Banque Privée occupe le 10ème rang mondial³ en Banque Privée. Leader en France avec 42 milliards d'euros d'actifs et un réseau de plus de 120 implantations couvrant l'ensemble du territoire, elle développe rapidement sa présence sur les marchés domestiques européens et dispose d'ores et déjà de positions significatives sur les grands centres de la gestion privée internationale d'Europe et d'Asie.

Asset Management

BNP Paribas Asset Management exerce le métier de gestion d'actifs pour compte de tiers. Présentes dans 24 pays, ses équipes se distinguent par :

- Une spécialisation dans certains domaines de gestion avec une expertise de la gestion fondamentale et quantitative qui couvre les principales classes d'actifs et, dans la gestion alternative et structurée, une organisation qui conjugue les savoir-faire d'un pôle spécifique et de partenariats très spécialisés ;
- Une segmentation des équipes commerciales par type de clientèle dans chaque pays où BNP Paribas Asset Management opère, afin de garantir la proximité, la différenciation des offres et la personnalisation du service ;
- Une présence et un développement sur les marchés du futur (par exemple au Brésil, en Corée ou en Chine, pays dans lequel BNP Paribas Asset Management a obtenu fin 2003 l'autorisation de démarrer ses activités de gestion), pour constituer des relais de croissance puissants et des opportunités d'investissement pour tous ses clients.

³ au 30 juin 2003 source *Wealth Partnership Review – October 2003*

Fort d'un fonds de commerce de plus de 400 clients institutionnels, acteur majeur de la distribution de fonds en Europe (9ème promoteur en Europe au 30/09/03 – *source FER*), BNP Paribas Asset Management gère 168 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

En 2003, l'agence de notation Fitch Ratings a relevé à aa+ la note « Asset Manager » de BNP Paribas Asset Management.

Cortal Consors

Leader européen de l'épargne et du courtage en ligne pour les particuliers (*source : Reuters octobre 2003*), Cortal Consors a pour mission d'apporter à ses clients son savoir-faire, sa technologie sur la bourse et son expérience du conseil sur une large gamme de placements notamment des produits de placement à court terme, des OPCVM, et des produits d'assurance-vie, en s'appuyant sur des technologies de pointe en matière de courtage.

Assurance

BNP Paribas Assurance est une holding qui détient l'intégralité du capital de Natio Vie et de Cardif SA et la moitié du capital de Natio Assurance, société d'assurances dommages dont l'autre moitié est détenue par le groupe Axa. La stratégie de BNP Paribas Assurance est multimarque, multipartenariat et multipays.

Natio Vie et Natio Assurance distribuent leurs produits au travers du réseau de la Banque de Détail et de la Banque Privée en France. Les contrats couvrent l'ensemble de la gamme des produits d'assurance des personnes, épargne et prévoyance ainsi que les contrats auto, multirisque habitation et assurance scolaire.

Cardif commercialise en France des produits d'assurance des personnes et des services de gestion d'actifs, pour les particuliers et les entreprises, par l'intermédiaire des filiales du pôle SFDI, de banques partenaires, de courtiers, de conseillers financiers indépendants et par approche directe des clients.

Les sociétés de BNP Paribas Assurance adhèrent à un G.I.E. qui leur permet de bénéficier d'économies d'échelle en regroupant toutes les fonctions non spécifiques à une marque.

Hors de France, Cardif est présente dans 27 pays. La distribution est effectuée à travers des accords de partenariat avec des banques et des sociétés de crédit locales et, dans certains pays d'Europe, par des réseaux de conseillers financiers indépendants.

BNP Paribas Assurance est en France le 4ème assureur vie (*source FFSA*), avec une part de marché de 7,3 % en collecte brute.

Métier Titres

BNP Paribas Securities Services est spécialisé dans les services titres pour les sociétés et les institutions financières : banques, sociétés de courtage, fonds de pension, gestionnaires d'actifs et compagnies d'assurances. Outre la compensation et la conservation de titres, cette filiale du Groupe BNP Paribas dispense de nombreux services complémentaires : financement des positions en espèces et en titres, gestion de collatéral, sous-traitance des middle et back-offices, administration et comptabilité de fonds, mesure et attribution de performance, services aux émetteurs, administration de comptes de particuliers, agent de transfert et « corporate trust ». Au 31 décembre 2003, les actifs en conservation s'élevaient à 2 090 milliards d'euros et 23,4 millions de transactions ont été traitées au cours de l'année 2003.

BNP Paribas Securities Services se classe à la 1ère place des global custodians européens et au 5ème rang mondial⁴.

Exerçant plus de la moitié de son activité hors de France, BNP Paribas Securities Services dont le siège est à Paris compte des succursales, filiales et bureaux implantés sur l'ensemble des principales places financières en Europe (notamment en Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Irlande, Italie, Jersey, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suisse), en Australie et Nouvelle-zélande ainsi qu'aux Etats-Unis. Des services sont également proposés en Turquie dans le cadre d'un accord de coopération avec Garanti Bank.

⁴ source : *Intitutional Investor Magazine*, classement publié en septembre 2003 sur la base des actifs en conservation à fin mars 2003.

Banque de Financement et d'investissement (BFI)

Afin de renforcer ses positions européennes, de développer ses forces d'origine et de tirer le meilleur parti de ses capacités de développement sur ce marché, un groupe intégré nommé Coverage and Territories Europe (CTE) a pour mission la couverture des relations stratégiques et grandes entreprises ainsi que l'animation des territoires en Europe.

Par ailleurs, pour l'ensemble du monde hors Europe, un groupe, Coverage and Territories International (CTI) assure la couverture des relations stratégiques et grandes entreprises aux Amériques, en Asie - Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient et assure l'animation des territoires BFI concernés. Financial Institutions Group (FIG) assure la couverture des institutions financières (Banques, assurances, supranationaux...) en un groupe intégré pour l'ensemble du monde.

Ces équipes commerciales ont vocation à vendre l'ensemble des produits du groupe et des filiales. Les chargés de relation CTE et CTI, grâce à une bonne connaissance de la stratégie industrielle de leurs clients et au suivi quotidien de la gestion de l'entreprise, sont les interlocuteurs privilégiés des grandes relations du groupe et les garants d'une action coordonnée des spécialistes produits.

Avec une base de clientèle d'environ 11 000 entreprises et institutionnels, l'organisation de CTE et de CTI respectivement doit permettre de prendre mieux en compte les spécificités, en particulier sur le plan régional, de ces différents marchés avec la priorité de favoriser la génération des revenus dans toutes les lignes de produits et de développer les ventes croisées.

Fort d'une équipe de 65 experts répartis dans 20 pays, le FIG (Financial Institutions Group) gère 450 clients institutionnels : assureurs, fonds de pension et sociétés de gestion d'actifs, organismes supranationaux, banques et banques centrales.

Grâce aux relations durables établies avec ses clients et la connaissance de l'activité dont font preuve les collaborateurs de FIG, BNP Paribas est considérée comme une banque de référence par les clients institutionnels et particulièrement appréciée en comparaison de ses principaux concurrents.

La réussite de FIG repose notamment sur une collaboration rapprochée avec les autres métiers, principalement Taux et Change, Actions, Gestion d'Actifs et le métier Titres (BNP Paribas Securities Services).

Conseil et marchés de capitaux

Corporate Finance

Le métier Corporate Finance est en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions (mandats de conseil à l'achat ou à la vente, conseil financier stratégique, conseil en privatisation,...) et des activités de marché primaire actions (introduction en bourse, augmentation de capital, placement secondaire, émission d'obligations convertibles, échangeables, ...).

Le Corporate Finance a mis en place une organisation matricielle mettant à la disposition de ses clients la meilleure combinaison possible des compétences de ses divers spécialistes sectoriels, géographiques et produits, tout en optimisant la gestion de ses ressources.

Le Corporate Finance qui regroupe près de 330 professionnels dans le monde, dispose d'un réseau mondial, avec une approche ciblée prioritairement sur l'Europe, complétée par un dispositif puissant en Asie, avec BNP Paribas Peregrine, et une présence en Amérique du Nord et du Sud.

BNP Paribas a confirmé sa place parmi le TOP 15 des banques conseils en fusions et acquisitions en Europe (13ème rang européen selon Thomson Financial en volume de transactions réalisées en 2003 et 11ème en volume de transactions annoncées), et parmi les leaders en Europe et en France dans les opérations de Primaire Actions (8ème en Europe et 1er en France dans le classement Dealogic Bondware)

Actions

Le métier Actions couvre les activités de recherche, de trading et de vente sur actions (européennes et asiatiques) et dérivés actions (à l'échelle mondiale). Ses équipes agissent tant sur les marchés secondaires que sur les marchés primaires, pour lesquels elles sont le relais du Corporate Finance. Le portefeuille de clients englobe institutions financières, entreprises, et particuliers.

Le métier privilégie une organisation par produits. Chacune de ses divisions, courtage actions, dérivés actions et Prime Brokerage (activité destinée aux « hedge funds ») intègre l'ensemble des services offerts à la clientèle.

En 2003 BNP Paribas était :

- 2ème intervenant sur Euronext d'actions (*Source Euronext*) et 3ème en Allemagne pour le courtage d'actions (*Source Deutsche Borse*),
- 1er sur les Futures et 2ème sur les Options sur le marché à terme du Monep (*Source Euronext*) et
- 2ème en France pour les volumes de « warrants » échangés (*source Euronext*),
- 1er intervenant sur les marchés de Futures et Options sur le Osaka Stock Exchange au Japon.
- BNP Paribas a obtenu le prix « 2004 Equity Derivatives House of the Year » décerné par la revue de référence Risk Magazine

Taux et Change

L'expertise du métier Taux et Change dans la mise au point de nouveaux produits et ses capacités de distribution ont permis à BNP Paribas de figurer parmi les trois premiers acteurs de ce marché en Europe et de se constituer une clientèle importante en Asie, au Japon et aux Etats-Unis.

Les solutions pour les clients sont définies selon une approche globale, faisant appel à l'expertise mondiale de la banque dans les domaines de la recherche, de la vente, de la négociation, de l'origination et de la distribution. L'offre est articulée autour de trois lignes de produits : Crédit, Taux et Change.

La banque est reconnue comme un des leaders mondiaux sur les marchés de taux et de dérivés de crédit et occupe une place importante sur le marché mondial des changes. BNP Paribas propose une gamme étendue de produits obligataires via une plate-forme puissante de Vente et de Marketing. Par ailleurs, la Banque dispose d'un éventail complet de produits de recherche et de services, sous forme de rapports écrits pouvant être diffusés par différents médias, proposé à chacun de ses clients afin de les assister et de les conseiller.

Ces efforts conjugués permettent de proposer aux clients de la banque une gamme complète de services personnalisés, à l'échelle mondiale, couvrant de nombreux marchés et devises. Le pôle Taux et Change emploie 1 400 professionnels à travers le monde.

BNP Paribas a été classée 3ème « bookrunner for all Invest.-grade bonds in euros », 2ème sur les « Corporate Bonds in euros », 5ème pour l'ensemble des « bonds in euros » et 8ème pour l'ensemble des « Euromarket issues » (*source IFR*).

Métiers de financement

Energy, Commodities, Export, Projet (ECEP)

En réunissant au sein d'une structure unique les financements de matières premières, d'énergie, de projets et d'export, BNP Paribas s'est doté d'une organisation originale qui répond aux attentes de ses clients, et fait jouer au mieux les synergies existant entre ces différentes activités.

Le métier Energy, Commodities, Export, Projet (ECEP) est une activité mondiale. Il est structuré de la manière suivante :

- Le financement du négoce de matières premières sous toutes ses formes, dont BNP Paribas est un des leaders mondiaux ;
- Les financements structurés de matières premières dans les pays émergents, comprenant en outre les activités de prêts sur réserves ainsi que les financements structurés de stocks ;
- Les financements des entreprises opérant dans les domaines de l'énergie, des métaux et des mines dans les pays industrialisés ;
- Les opérations de dérivés sur matières premières, avec des activités de courtage sur marchés organisés et des opérations de gré à gré (OTC) à New York et à Londres ;
- Les financements export, couvrant 28 assureurs crédit publics avec 15 bureaux dédiés dans les pays exportateurs et une trentaine de correspondants spécialisés dans les pays importateurs ;
- Les financements de projets, structurant des crédits sur base de cash-flows, en particulier dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures.

BNP Paribas a été nommé "2003 Highly Recommended Best Commodity Bank" (*Trade Finance Magazine*).

Crédit et financements structurés

Au confluent des activités de crédit et de marché, ce métier propose, au niveau mondial, le montage, la structuration et la distribution de financements complexes et innovants : crédits syndiqués, financements d'acquisitions, financements de LBO, financements d'optimisation et d'actifs, financements des médias et télécommunications, financements maritimes et aéronautiques.

Pour l'année 2003, BNP Paribas se situe au 6ème rang en tant que « mandated lead arranger » de crédits syndiqués dans le monde et au 4ème rang en tant que « mandated lead arranger » de crédits syndiqués sur la zone Europe Moyen Orient Afrique (*source International Financial Review de Janvier 2004*). En 2003, BNP Paribas occupe également le 4ème rang en tant que « mandated arranger » de crédits à effet de levier en Europe (*source International Financial Review de Janvier 2004*).

Les responsables des Financements Structurés sont en outre en charge de la mise en place et du suivi des crédits ordinaires ("financements bancaires classiques") qui restent cependant l'objet d'un suivi distinct.

BNP Paribas Capital

BNP Paribas Capital regroupe l'ensemble des activités de Private Equity du groupe BNP Paribas. On entend par Private Equity l'investissement au capital de sociétés non cotées, en vue de dégager à moyen terme un gain financier, sous forme de plus value.

Les équipes de BNP Paribas Capital travaillent au sein de sociétés de gestions indépendantes, avec une double mission

- conseiller le groupe BNP Paribas sur son portefeuille direct ;
- gérer ou conseiller des fonds associant le groupe et des investisseurs tiers.

BNP Paribas Capital exerce tous les aspects du métier de Private Equity.

Les LBO de grande taille en Europe sont réalisés par PAI partners.

Les LBO de taille moyenne, le capital risque en France ainsi que les investissements dans le secteur média/télécom sont réalisés au travers de fonds dédiés gérés ou conseillés par BNP Private Equity et ses filiales.

La stratégie du groupe BNP Paribas vise à développer activement la gestion de fonds comportant une majorité de capitaux tiers tout en cédant progressivement le portefeuille détenu directement.

Immobilier

BNP Paribas au travers de Meunier, Comadim, Gérer, BNP Paribas Immobilier, Coextim, Antin Vendôme, Espaces Immobiliers propose une gamme intégrée et étendue de services immobiliers à forte valeur ajoutée pour satisfaire les attentes d'une large clientèle.

Le métier intègre la foncière cotée Klépierre et ses filiales de gestion autour de Ségécé et est présent sur les trois classes d'actifs : bureaux, logement et centres commerciaux. Réunion d'acteurs de tout premier plan, l'Immobilier de BNP Paribas se fédère autour d'équipes spécialisées : Gestion d'Actifs, Coverage, Financement et Gestion des flux, Conseil, Développement et Promotion, Expertise Immobilière, Administration de Biens.

Au-delà de l'Île de France, les filiales des services immobiliers de BNP Paribas se développent en Rhône Alpes et dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. Klépierre, quant à elle, accentue sa position de leader européen en centres commerciaux.

GPCCS

Gestion des Participations Cotées et Créances Souveraines exerce deux activités. Son objectif est de valoriser les actifs dans une optique moyen terme, grâce à une gestion dynamique. Elle se différencie donc nettement d'une activité de trading.

La Gestion des Participations Cotées gère les participations minoritaires que BNP PARIBAS détient dans des grands groupes cotés en bourse.

La Gestion des Créances Souveraines a pour missions de restructurer les Créances Souveraines dans le cadre du Club de Londres et de gérer un portefeuille constitué d'instruments de dette souveraine émergente (titres Brady, eurobonds, créances restructurées).

2 COMITE EXÉCUTIF

Le Comité exécutif de BNP Paribas est depuis le 11 juin 2003 composé des membres suivants :

- Baudouin Prot, Administrateur Directeur Général
- Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué
- Jean Clamon, Directeur Général délégué
- Amaury-Daniel de Seze, responsable de BNP Paribas Capital
- Philippe Blavier, responsable du Pôle Banque de Financement et d'Investissement
- Jean-Laurent Bonnafé, responsable du Pôle Banque de Détail en France
- Philippe Bordenave, responsable de Finances-Développement Groupe
- Hervé Gouézel, responsable des Systèmes d'Information Groupe
- Bernard Lemée, responsable des Ressources Humaines Groupe
- Vivien Lévy-Garboua, responsable du Pôle Banque Privée Gestion d'Actifs
- Pierre Mariani, responsable du Pôle Services Financiers et banque de Détail à l'International.

Le Conseil d'administration de BNP Paribas a défini, lors de sa séance du 11 juin 2003, les modalités de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, dont il avait décidé du principe, sur proposition de M. Michel Pébereau, dans sa séance du 14 mai précédant l'Assemblée Générale des actionnaires.

Conformément à la loi et aux statuts de la société, et aux meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise, M. Michel Pébereau préside le Conseil d'administration qui détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre. En étroite coordination avec la Direction Générale, il représente le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, et veille à établir et à maintenir la qualité des relations avec les actionnaires.

M. Baudouin Prot est nommé Directeur Général. A ce titre, il est investi de la responsabilité de diriger le Groupe et dispose à cet effet des pouvoirs les plus étendus. De ce fait, les activités opérationnelles et les fonctions du Groupe lui sont rattachées.

Sur proposition de Baudouin Prot, le Conseil d'administration a nommé Georges Chodron de Courcel et Jean Clamon, Directeurs Généraux délégués et mandataires sociaux avec pour mission d'assister le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions.

De ce fait :

- la responsabilité du pôle Banque de Financement et d'Investissement (BFI) est confiée à Philippe Blavier,
- la responsabilité des activités Services Financiers Spécialisés (SFS) et Banque de Détail à l'International (BDDI) qui seront regroupées sous l'appellation de Services Financiers et banque de Détail à l'International (SFDI) est confiée à Pierre Mariani.
- à l'occasion de ce regroupement, Cortal Consors, leader européen du courtage en ligne, est désormais rattaché au pôle Banque Privée Gestion d'Actifs.
- la responsabilité des autres pôles (Banque de Détail en France (BDDF) et Banque Privée Gestion d'Actifs (BPGA)) reste confiée respectivement à Jean-Laurent Bonnafé et à Vivien Lévy-Garboua.

La répartition des responsabilités au sein de la Direction Générale est la suivante :

- Georges Chodron de Courcel est spécifiquement chargé de coordonner les activités du pôle Banque de Financement et d'Investissement (BFI) et du pôle Banque Privée Gestion d'Actifs (BPGA) ;
- Jean Clamon est spécifiquement chargé de la coordination des activités de banque de détail du pôle Banque de Détail en France (BDDF) et du pôle Services Financiers et banque de Détail à l'International (SFDI).

Par ailleurs, rapportent directement au Directeur Général :

- Dominique Hoenn, Senior Adviser de BNP Paribas, en charge de la supervision des risques de marché et des activités de gestion actif passif ainsi que de la représentation du groupe dans les instances de place et professionnelles.
- Amaury-Daniel de Seze, responsable de BNP Paribas Capital. Il est rappelé que BNP Paribas a cédé le contrôle de la société de gestion PAI, qui gère ses fonds en toute indépendance.

3 BNP PARIBAS ET SES ACTIONNAIRES

LE CAPITAL SOCIAL

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 23 janvier 2003, à 1 791 759 648 euros et se composait de 895 879 824 actions (l'évolution au cours des exercices antérieurs est rappelée dans la partie « Evolution du capital » du Rapport d'Activité).

Jusqu'au 31 décembre 2003, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- création de 618 431 actions nouvelles à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options,
- souscription de 6 673 360 actions à la suite de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

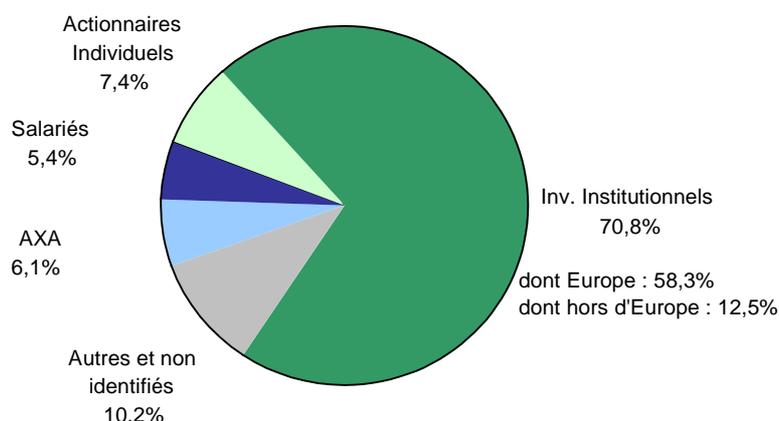
Ainsi, au 31 décembre 2003, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 806 343 230 euros composé de 903 171 615 actions d'un nominal de deux euros chacune⁽¹⁾.

Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. **Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.**

Composition de l'actionariat de BNP Paribas au 31 décembre 2003

DATES	31/12/01			31/12/02			31/12/03		
	nombre d'actions (en millions)	% du Capital	% des droits de vote	nombre d'actions (en millions)	% du Capital	% des droits de vote	nombre d'actions (en millions)	% du Capital	% des droits de vote
ACTIONNAIRES									
AXA	26,47	6,0%	6,1%	52,45	5,9%	6,0%	52,07	5,8%	6,1%
Salariés	20,29	4,6%	4,7%	41,24	4,6%	4,8%	46,36	5,1%	5,4%
- dont FCPE Groupe	14,36	3,2%	3,3%	31,68	3,5%	3,7%	34,58	3,8%	4,0%
- dont détention directe	5,93	1,3%	1,4%	9,57	1,1%	1,1%	11,78	1,3%	1,4%
Mandataires sociaux	0,15	NS	NS	0,28	NS	NS	0,27	NS	NS
Titres détenus par le groupe	8,88	2,0%		28,26	3,2%		46,43	5,1%	
Actionnaires Individuels	36,77	8,3%	8,5%	66,25	7,4%	7,6%	63,70	7,1%	7,4%
Inv. Institutionnels	287,94	65,0%	66,3%	599,67	67,0%	69,2%	606,57	67,2%	70,8%
- Européens	225,92	51,0%	52,0%	493,96	55,2%	57,0%	499,87	55,3%	58,3%
- Non Europ.	62,02	14,0%	14,3%	105,71	11,8%	12,2%	106,70	11,8%	12,5%
Autres et non identifiés	62,48	14,1%	14,4%	107,03	12,0%	12,3%	87,77	9,7%	10,2%
TOTAL	442,99	100,0%	100,0%	895,17	100,0%	100,0%	903,17	100,0%	100,0%

Composition de l'actionariat de BNP Paribas au 31 décembre 2003 (sur base des droits de vote)



A la connaissance de l'entreprise, il n'existe aucun actionnaire, autre que la société AXA, qui détienne plus de 5% du capital ou des droits de vote.

(1) Depuis la fin de l'exercice social, a été enregistrée la création de 443 989 actions à la suite de souscriptions dans le cadre des plans d'options. Ainsi, au 28 janvier 2004, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 807 231 208 euros composé de 903 615 604 actions d'un nominal de deux euros chacune.

LE MARCHÉ DE L'ACTION

Depuis l'Assemblée générale mixte du 23 mai 2000 au cours de laquelle les actionnaires ont décidé la fusion entre la BNP et Paribas, le titre BNP est devenu BNP Paribas ; le code Euroclear-France est alors resté inchangé (13110). A compter du 30 juin 2003, l'action BNP Paribas est désignée par son code ISIN (FR0000131104).

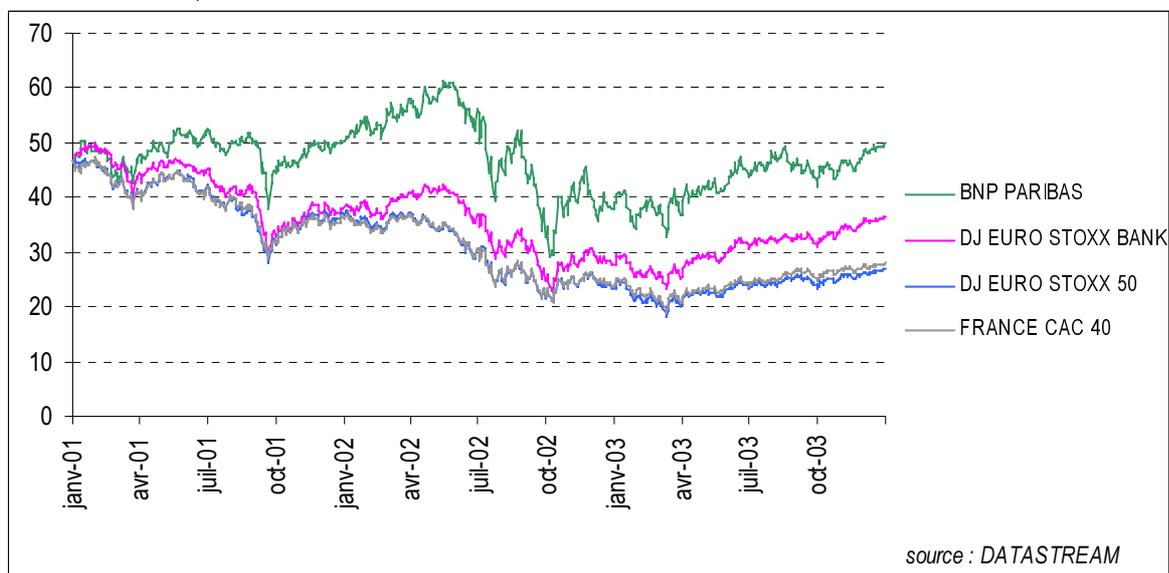
Les actions BNP ont été admises à la cote officielle de la Bourse de Paris sur le Règlement Immédiat, le 18 octobre 1993, première date de cotation après la privatisation, puis le 25 octobre sur le Règlement Mensuel ; depuis la généralisation du comptant le 25 septembre 2000, l'action BNP Paribas est éligible au SRD (Service de Règlement Différé). Le titre est négocié à Londres sur le SEAQ international et à la Bourse de Francfort, et depuis le 13 mars 2000, l'action BNP Paribas est également cotée à la bourse de Tokyo. De plus, un programme ADR (American Depositary Receipt) 144A « Level 1 » est actif aux Etats-Unis depuis la privatisation, JP Morgan Chase agissant en tant que banque dépositaire (1 action BNP Paribas est représentée par 2 ADR).

Pour maintenir une grande accessibilité aux actionnaires individuels, le nominal de l'action de la Banque a été divisé par deux le 20 février 2002, pour le fixer à deux euros.

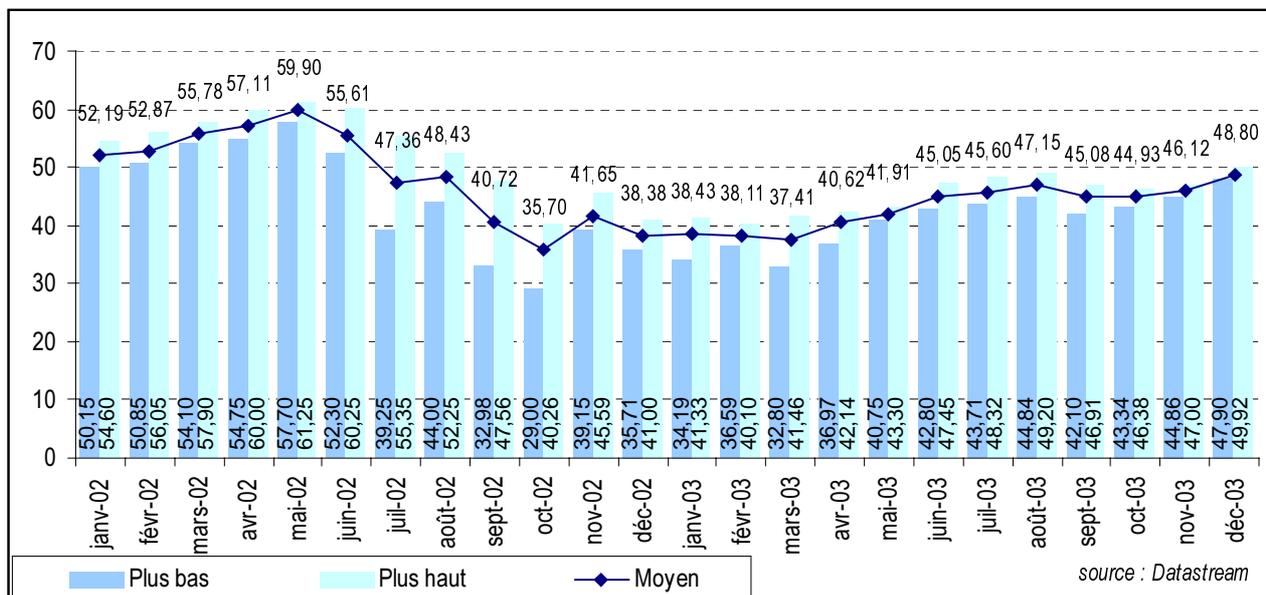
La BNP a fait partie des sociétés constituant l'indice CAC 40 depuis le 17 novembre 1993. Elle a par ailleurs intégré l'indice EuroStoxx 50 le 1er novembre 1999. Le titre de la Banque entre dans la composition du Dow Jones Stoxx 50 depuis le 18 septembre 2000 ; enfin, l'action BNP Paribas figure dans les 4 principaux indices du Développement Durable : Aspi Eurozone, FTSE4Good, DJ SI World et DJ SI Stoxx. Ces différents facteurs sont favorables à la liquidité et à l'appréciation du titre puisque celui-ci entre alors dans tous les portefeuilles et fonds indexés sur ces indicateurs.

Cours de l'action depuis le 02 janvier 2001 jusqu'au 31 décembre 2003

- Comparaison avec les indices DJ EURO STOXX 50, DJ EURO STOXX BANK et CAC 40 (indices rebasés sur le cours de l'action)

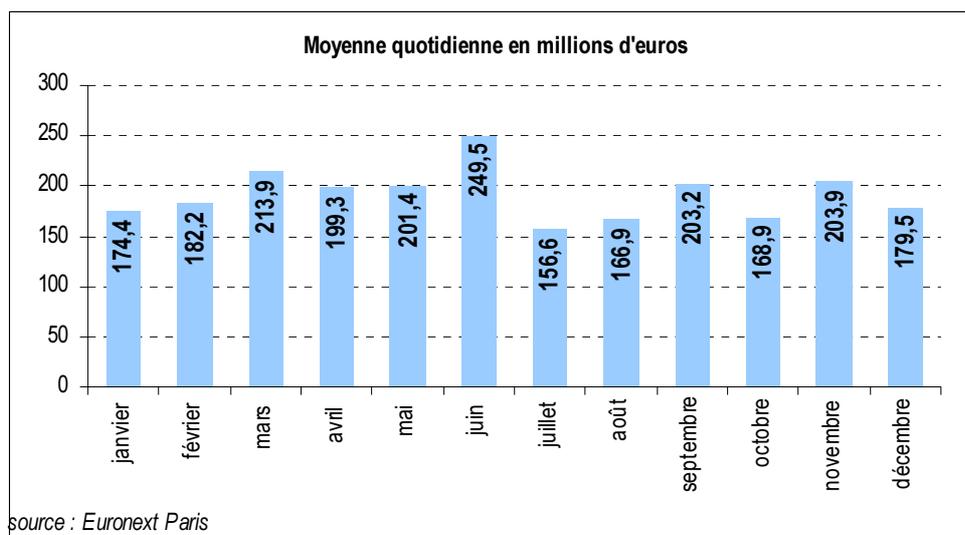
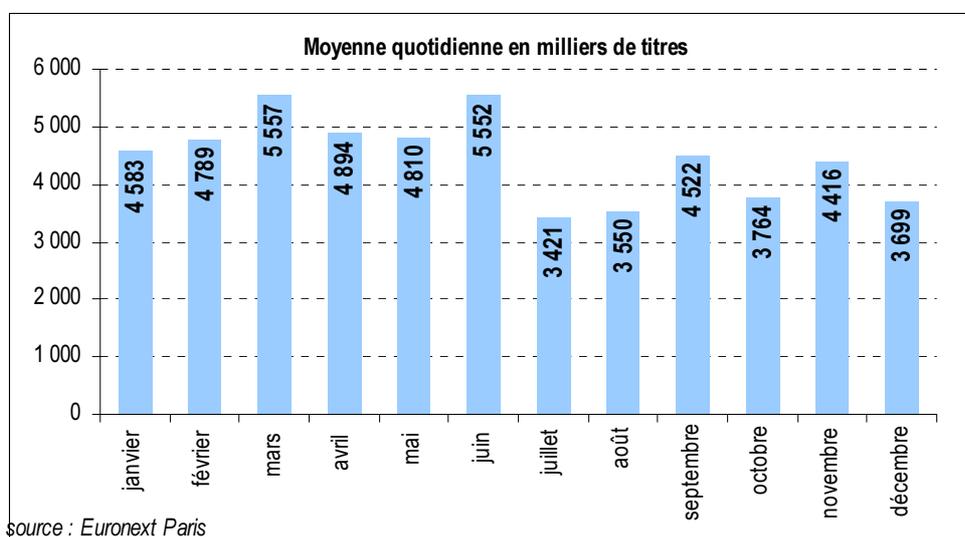


Moyennes mensuelles et cours mensuels extrêmes de l'action BNP Paribas depuis janvier 2002



- Au 31 décembre 2003, **l'action cotait 49,92 euros**, en hausse de 28,56% par rapport au 31 décembre 2002 (38,83 euros) ; par comparaison, le CAC 40 a progressé de 16,12% au cours de l'exercice 2003, l'EuroStoxx50 de 15,68% et l'indice DJ EuroStoxxBank de 30,98%.
- En moyenne période, du 2 janvier 2001 au 31 décembre 2003, **le cours de l'action a progressé de 7,12%, à comparer à un repli de 38,65% pour le CAC 40 et de 41,28% pour le DJ Euro Stoxx 50**. Dans le même temps, l'indice des valeurs bancaires de la zone euro diminuait de 21%.
- **La capitalisation boursière de BNP Paribas s'élevait à 45,1 milliards d'euros** au 31 décembre 2003, plaçant l'entreprise au 3ème rang de l'indice CAC 40 (2ème valeur de marché de l'indice parisien en termes de « flottant »), et à la 9ème place de l'EuroStoxx50, contre respectivement les 5ème et 13ème rangs 12 mois plus tôt ; à la fin de l'année, comme pendant la quasi-totalité de l'exercice 2003, **BNP Paribas avait la plus forte capitalisation boursière des banques de la zone euro**.
- **Les volumes de transactions**, du fait essentiellement d'une moindre volatilité, se sont quelque peu contractés au cours de l'année 2003, pour s'établir à une moyenne de 4 447 548 titres par séance; par comparaison avec la moyenne 2002 (5 224 362), la réduction est de 14,9%.

Volumes échangés en 2003



Le tableau de bord de l'actionnaire

En euros	2003	2002	2001	2000	1999
Résultat net part du groupe par action⁽¹⁾	4,31	3,78	4,64	4,70	2,79
Actif net par action⁽²⁾	31,5 ⁽³⁾	29,3	27,1	24,0	21,5
Dividende global par action⁽⁴⁾	2,175 ⁽³⁾	1,80	1,80	1,69	1,32
Taux de distribution (en %)⁽⁵⁾	34,8 ⁽³⁾	32,6	26,5	24,5	30,1 ⁽⁶⁾
Cours					
plus haut	49,92	61,25	52,55	54,75	46,73
plus bas	32,65	29,00	37,95	37,78	33,13
fin de période	49,92	38,83	50,25	46,75	45,80
Indice CAC 40 au 31 décembre	3557,90	3063,91	4 625,58	5 926,42	5 958,32

Les éléments du tableau ci-dessus ont été ajustés pour tenir compte de la division par 2 du nominal de l'action intervenue le 20 février 2002.

(1) Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation de l'exercice.

(2) Après distribution.

(3) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2004.

(4) Avoir fiscal au taux de 50% compris.

(5) Distribution proposée à l'Assemblée Générale rapportée au résultat net part du groupe.

(6) Sur la base du résultat net part du groupe proforma, après coûts de restructuration, soit 2 615 millions d'euros.

LA CREATION DE VALEUR BOURSIERE

BNP Paribas propose ci-après deux mesures de la création de valeur actionnariale, sur une durée correspondant à un horizon de placement à long/moyen terme qui est celui de la plus grande partie de ses actionnaires individuels.

Rentabilité totale pour l'actionnaire (Total Shareholder Return -TSR-) :

Conventions de calcul :

- le dividende est pris en considération avoir fiscal au taux de 50% compris, et réinvesti en actions BNP puis BNP Paribas,
- les rendements sont bruts, avant toute imposition.

• depuis la privatisation d'octobre 1993

Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente (240 francs soit 36,59 euros), le 18 octobre 1993.

Evolution de l'investissement					
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende(2) (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement dividende brut
Années					
1994	0,69(1)	0,69	37,17	0,0186	1,0186
1995	0,73(1)	0,82 (3)	34,30	0,0239	1,1425 (3)
1996	0,82 (1)	0,94	27,36	0,0344	1,1769
1997	1,23 (1)	1,45	38,28	0,0379	1,2148
1998	1,60 (1)	1,94	75,92	0,0256	1,2404
1999	2,25	2,79	80,85	0,0345	1,2749
2000	2,625	3,35	93,95	0,0357	1,3106
2001	3,375	4,42	100,50	0,0440	1,3546
2002	1,80	4,88	54,10	0,0902	2,7994
2003	1,80	5,04	45,32	0,1112	2,9106

(1) Par souci de cohérence avec les années ultérieures, nous avons opté ici pour le paiement en numéraire en non en actions, alors que cette possibilité avait été ouverte par le Conseil d'administration.

(2) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1er jour de bourse suivant sa mise en distribution.

(3) En tenant compte de l'attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois.

(4) Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

Cours de clôture le 31 décembre 2003 = 49,92 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $49,92 \times 2,9106 = 145,30$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 14,46% et une multiplication par 3,97 de l'investissement initial de 1993.

• **sur 5 ans**

Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 4 janvier 1999 = 73,04 euros.

Evolution de l'investissement						
Rubriques	Dividende brut perçu par action (en euros)	Dividende brut perçu par l'investisseur (en euros)	Cours de réinvestissement du dividende (1) (en euros)	Fraction de titre acquise par emploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement dividende brut	
Années						
1999	2,25	2,25	80,85	0,0278	1,0278	
2000	2,625	2,70	93,95	0,0287	1,0565	
2001	3,375	3,57	100,50	0,0355	1,092	2,184(2)
2002	1,80	3,93	54,10	0,0726	2,2566	
2003	1,80	4,06	45,32	0,0896	2,3462	

(1) Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1er jour de bourse suivant sa mise en distribution.

(2) Après division par deux du nominal de l'action le 20 février 2002.

Cours de clôture le 31 décembre 2003 = 49,92 euros, soit une valorisation à cette date de l'investissement initial de $49,92 \times 2,3462 = 117,12$ euros, donc une progression annuelle moyenne (TSR annuel moyen de la période) de 9,92%, et un placement augmenté de plus de 60% en 5 ans.

Rentabilité Totale pour l'Actionnaire d'un placement en actions BNP Paribas

• **depuis la privatisation d'octobre 1993**

- Investissement initial = 1 action au cours de l'Offre Publique de Vente le 18 octobre 1993 = 36,59 euros (240 francs)
 - Réinvestissement des dividendes et attribution en mars 1995 d'une action pour 10 acquises à l'OPV et conservées 18 mois

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

- Valorisation au 31 décembre 2003 : 2,9106 actions à 49,92 euros, soit 145,30 euros (953,11 francs)

Capital initial multiplié par 3,97

Taux de rendement actuariel : 14,46% par an

• **sur 5 ans**

- Investissement initial = 1 action au cours d'ouverture du 4 janvier 1999 = 73,04 euros (479,11 francs)
 - Réinvestissement des dividendes

Division par deux du nominal du titre le 20 février 2002

- Valorisation au 31 décembre 2003 : 2,3462 actions à 49,92 euros, soit 117,12 euros (768,26 francs)

Capital initial augmenté de 60,4%

Taux de rendement actuariel : 9,92% par an

Rentabilité comparative sur 5 ans d'un investissement en actions BNP Paribas avec le Livret A de la Caisse d'Epargne et les obligations à moyen terme du Trésor.

La création de valeur pour l'actionnaire est ici appréciée en comparant l'investissement en actions BNP puis BNP Paribas sur la période, à deux placements « sans risque », le livret A de la Caisse d'Epargne et les obligations à moyen terme du Trésor (OAT).

• **Placement le 1 janvier 1999 d'une somme de 73,04 euros sur un livret A de la Caisse d'Epargne :**

Le taux servi à la date du placement est de 3%, ramené à 2,25% le 1/8/1999, puis de nouveau fixé à 3% le 1er juillet 2000, pour s'établir à 2,25% le 1er août 2003. Au 31 décembre 2003, cette somme représente **83,86** euros.

La création de valeur, différentiel correspondant à la « prise de risque » que constitue un placement en actions BNP Paribas, se monte à $117,12 - 83,86 = 33,26$ euros par action en 5 ans.

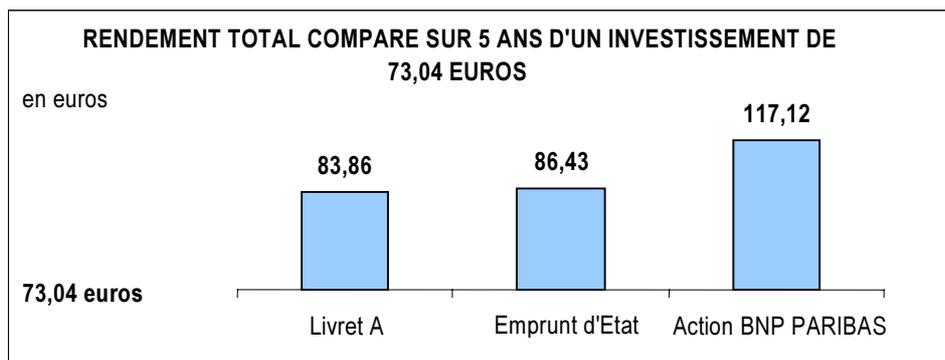
• **Placement de 73,04 euros le 1er janvier 1999 en emprunt d'Etat à 5 ans :**

Le taux obtenu est alors de 3,3672% pour 5 ans (BTAN) ; chaque fin d'année, les intérêts perçus sont réinvestis dans un autre emprunt de même nature et ce aux conditions suivantes :

- 4,7161% (BTAN) en janvier 2000 pour 4 ans,
- 4,5421% (BTAN) en janvier 2001 pour 3 ans,
- 3,6622% (BTAN) en janvier 2002 pour 2 ans,
- 2,749% en janvier 2003 pour 1 an (Euribor).

Au bout de 5 ans, cet investissement est valorisé **86,43** euros.

La création de valeur différentielle consécutive au choix des titres BNP Paribas comme support de placement est donc de $117,12 - 86,43 = 30,69$ euros par action en 5 ans.



COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a le souci d'apporter à tous ses actionnaires une information rigoureuse, régulière, homogène et de qualité, en conformité avec les meilleures pratiques des marchés et les recommandations des autorités boursières.

Un département Relations Investisseurs informe les investisseurs institutionnels et les analystes financiers, français et étrangers, sur la stratégie du groupe, les développements significatifs et bien sûr les résultats, dont la publication intervient trimestriellement ; en 2004 par exemple, le calendrier s'établit comme suit⁵ :

- 5 février 2004 : résultats de l'exercice 2003,
- 6 mai 2004 : chiffres du 1er trimestre 2004,
- 2 août 2004 : publication des résultats semestriels 2004,
- 4 novembre 2004 : chiffres du 3ème trimestre 2004.

Des réunions d'information à l'adresse de l'ensemble des acteurs du marché sont organisées plusieurs fois par an, plus particulièrement au moment de l'annonce des résultats annuels et semestriels, mais aussi le cas échéant à l'occasion de réunions thématiques au cours desquelles la Direction Générale présente le groupe BNP Paribas et sa stratégie. Plus spécifiquement, un collaborateur est dédié aux relations avec les gestionnaires de fonds éthiques et socialement responsables.

Une équipe **Relations Actionnaires** est à la disposition et à l'écoute des quelques 660 000 actionnaires individuels de la Banque (source : étude TPI au 30 décembre 2003). Les actionnaires, comme les membres du « **Cercle BNP Paribas** », reçoivent chaque semestre une lettre d'information financière reprenant les principaux développements du groupe, et un compte-rendu de l'Assemblée Générale est distribué en juillet. En cours d'année, les actionnaires sont invités dans différentes villes de France, à des rencontres où la politique de l'entreprise est exposée par le Président ou la Direction Générale (par exemple à Marseille le 18 mars, à Lille le 1er octobre, à Metz le 16 octobre et à Toulouse le 29 octobre 2003). Enfin, les représentants de BNP Paribas ont pu dialoguer avec plus de 1000 personnes lors du Salon ACTIONARIA qui s'est tenu à Paris les 21 et 22 novembre 2003.

Les membres du « Cercle BNP Paribas », créé en 1995, sont les 53 000 actionnaires individuels possédant au moins 200 titres de l'entreprise. Ils sont destinataires trois fois par an, en alternance avec la lettre d'information financière, d'une autre correspondance « **La Vie du Cercle** » les conviant à des manifestations de nature artistique ou culturelle auxquelles la Banque s'est associée, de même qu'à des séances de formation : celles-ci concernent les opérations en Bourse (analyses technique et financière), la gestion patrimoniale et les warrants, ainsi que l'actualité économique et l'Internet financier, en partenariat avec les équipes compétentes de l'entreprise. Enfin, des conférences scientifiques ou des visites de sites industriels sont fréquemment organisées. Ces sessions se tiennent tant en province qu'en région parisienne, et ce aussi bien en semaine qu'au cours de week-ends, dans le but d'en permettre la fréquentation par tous les publics. Au total, 200 événements ont été organisés en 2003 à l'intention de 15 765 participants. Pour faciliter l'accès à ces services, un **N° Vert (appel gratuit)** a été mis en place, le **0800 666 777**, qui comprend également un journal téléphonique « BNP Paribas en actions » riche de nombreuses fonctionnalités (cours de bourse, carnet de l'actionnaire,...). Le site **INTERNET BNP PARIBAS** (adresse: <http://invest.bnpparibas.com>) permet d'obtenir des informations sur le groupe BNP Paribas telles que les communiqués de presse, les chiffres-clés et les principaux événements. Il est aussi

⁵ Sous réserve de modification ultérieure

possible de consulter et de télécharger les rapports annuels et semestriels, ainsi que les présentations destinées plus particulièrement aux analystes financiers et investisseurs institutionnels ; enfin, le cours de l'action et la comparaison de son évolution avec celle de quelques grands indices, y sont naturellement en permanence disponibles. La retransmission vidéo intégrale de l'Assemblée générale y est également accessible. Un espace « **Actionnaire Individuel** » (en français et en anglais) y a été spécialement aménagé pour répondre aux attentes spécifiques de cette catégorie d'investisseurs en termes d'accessibilité de l'information comme de propositions de manifestations.

BNP Paribas a reçu en 2003 le Grand Prix SFAF (Société Française des Analystes Financiers) du MEILLEUR SITE INTERNET à l'usage des professionnels, qui récompense la communication financière des valeurs les plus actives de la Cote : 258 analystes ont à cette fin consulté 290 sites. Ce Prix a été remis à la Banque par Euronext.

Le service **Minitel 3614 BNPPACTION** (0,057 euro la minute) permet lui aussi d'obtenir des informations récentes sur le groupe et le titre ainsi que de poser des questions, laisser un message ou commander des documents.

LE COMITE DE LIAISON DES ACTIONNAIRES

BNP Paribas a souhaité, dès sa création le 23 mai 2000, se doter d'un Comité de Liaison des Actionnaires, dont la mission est d'accompagner la banque dans sa communication à destination de l'actionnariat individuel. C'est à l'occasion de l'Assemblée générale de fusion que le Président de BNP Paribas a initié le processus d'appel à candidatures qui a abouti à la constitution de cette instance à la fin de l'année 2000.

Présidé par Michel Pébereau, il comprend un administrateur et 10 actionnaires choisis pour leur représentativité tant géographique que socio-professionnelle, ainsi que deux salariés ou anciens salariés ; chaque membre est nommé pour 3 ans. A l'occasion des périodes de renouvellement qui seront signalées par voie de presse et dans les documents financiers publiés par la banque, tout actionnaire peut faire acte de candidature.

Le Comité de Liaison est composé de :

- M. Michel Pébereau, Président
- M. Michel François-Poncet, Administrateur
- M^{elle} Marie-Nathalie Rodrigues, résidant dans l'Allier
- M. Patrick Ballu, résidant à Reims
- M. Jacques Begon, résidant dans la Loire
- M. André Brouhard, résidant à Nice
- M. Jean-Pierre Edrei, résidant dans la région parisienne
- M. Joseph Fauconnier, résidant à Amboise
- M. Jean-Baptiste Fernandez, résidant dans la région parisienne
- M. Marcel Grégoire, résidant dans le Jura
- M. Rémy Lauprêtre, résidant au Havre
- M. Michel Rolland, résidant en Haute - Garonne.
- M^{me} Frédérique Barnier-Bouchet, membre du personnel de BNP Paribas
- M. Jean-Marie Gabas, retraité de la BNP.

Conformément aux dispositions de la Charte, à laquelle ont adhéré tous les participants et qui tient lieu de Règlement Intérieur, les membres se sont réunis deux fois en 2003, les 14 mars et 12 septembre ; les comptes-rendus des séances ont été diffusés dans les lettres périodiques d'information des actionnaires. Les principaux thèmes abordés ont, entre autres, concerné :

- la participation de la Banque au Salon Actionaria, manifestation à l'occasion de laquelle certains des membres, par leur présence sur notre stand, avaient tenu à mieux faire connaître aux visiteurs le rôle du Comité ;
- le projet de Rapport Annuel 2002, et son « tiré à part » consacré au développement durable ;
- les initiatives prises dans le cadre de la préparation de l'Assemblée générale ;
- les évolutions de notre site internet, spécifiquement dédié aux actionnaires individuels.

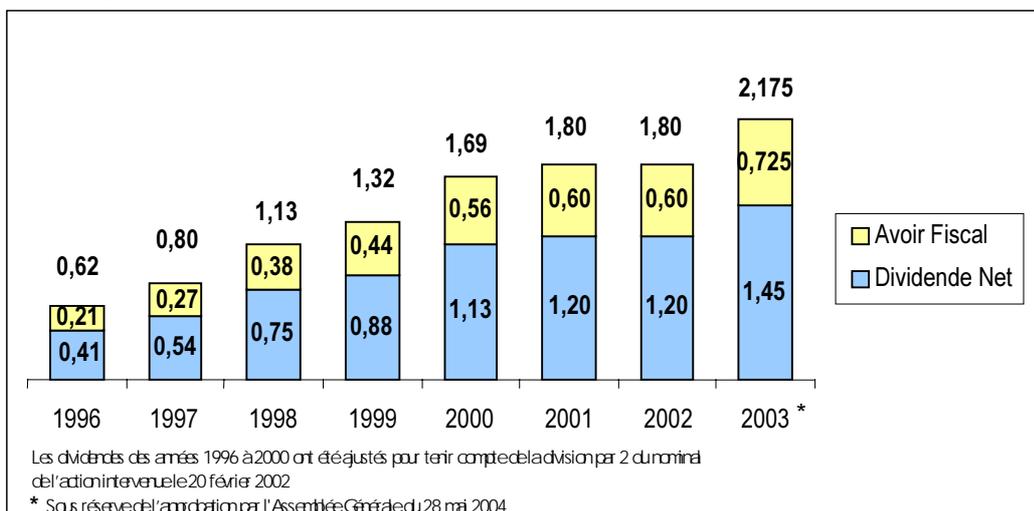
LE DIVIDENDE

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 28 mai 2004 un dividende net de 1,45 euro par action (+21% par rapport à 2002), soit 2,175 euros avoir fiscal compris (au taux de 50%) pour les personnes physiques résidentes françaises. Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient alors lieu le 11 juin 2004 en cas de vote positif de l'assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à 1 310,2 millions d'euros, contre 1 075,1 millions d'euros en 2003. Le taux de distribution est de 34,8%⁶.

Evolution du dividende

(en euros par action)



Délai de prescription des dividendes : tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi. Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.

LE NOMINATIF CHEZ BNP PARIBAS

LE NOMINATIF PUR

Les 21 385 actionnaires de BNP Paribas inscrits sous la forme nominative au 31 décembre 2003 bénéficient :

- de l'envoi systématique de tous les documents d'information de l'entreprise à destination de ses actionnaires,
- d'un **N° Vert (appel gratuit) : 0 800 600 700** pour les prises d'ordres,
- de tarifs de courtage préférentiels,
- d'un serveur internet spécifique « GIS Nomi » (<http://gisnomi.bnpparibas.com>), entièrement sécurisé, pour consulter leurs avoirs en actions BNP Paribas au nominatif pur, ainsi que pour transmettre et suivre leurs ordres de Bourse,
- et toujours, bien sûr, de la gratuité des droits de garde et de l'invitation systématique aux Assemblées générales.

LE NOMINATIF ADMINISTRE

BNP Paribas développe également son offre de détention des actions au nominatif administré à l'intention de ses actionnaires institutionnels. Pour cette catégorie d'investisseurs en effet, le nominatif administré cumule les principaux avantages du porteur et du nominatif pur :

- maintien d'une totale liberté des transactions et conservation des courtiers habituels,
- possibilité de détenir un compte-titres unique, couplé avec le compte-espèces,
- invitation directe systématique à exercer le droit de vote et à participer aux Assemblées, sans interposition d'intermédiaires,
- absence totale de blocage de titres à l'occasion de l'Assemblée générale, et possibilité de transmission des votes par internet.

⁶ Distribution proposée à l'Assemblée générale du 28 mai 2004 rapportée au résultat net part du groupe.

L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée Générale s'est tenue le 14 mai 2003 sur deuxième convocation. Toutes les résolutions y ont été adoptées à une large majorité ; le texte de ces résolutions et la vidéo de cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de BNP Paribas, sur lequel cette réunion a été intégralement retransmise en direct.

L'Assemblée Générale 2003 a été pour BNP Paribas une occasion supplémentaire de réaffirmer son implication dans le processus du développement durable ; la Banque est en effet désireuse, depuis sa naissance lors de l'Assemblée générale du 23 mai 2000, d'assurer une création de valeur qui soit solide et récurrente, respectueuse non seulement de ses partenaires « traditionnels » comme ses actionnaires, ses clients et ses salariés, mais qui prenne aussi en compte la société civile dans son ensemble. Il a donc semblé pertinent que la tenue des Assemblées Générales, aussi, soit représentative de ces principes ; c'est pourquoi il a été décidé, en concertation avec le Comité de Liaison des Actionnaires, qu'une somme de 10 euros serait affectée, pour tout investisseur présent, à l'IVS (Institut des Vaisseaux et du Sang), établissement reconnu d'utilité publique participant à la lutte contre les maladies vasculaires et les cancers. Un compte-rendu de l'utilisation des 9 110 euros⁷ ainsi attribués, sera fait à l'occasion de l'Assemblée Générale du 28 mai 2004.

BNP PARIBAS, TROPHEE D'OR DES ASSEMBLEES GENERALES

APRES ANALYSE DE 22 THEMES EXHAUSTIFS, BNP PARIBAS A ETE DISTINGUE POUR AVOIR REUNI ET MENE LA MEILLEURE ASSEMBLEE GENERALE 2003. LE TROPHEE D'OR DES ASSEMBLEES GENERALES, DECERNE CONJOINTEMENT PAR « LE REVENU » ET PUBLICIS CONSULTANTS●ECOCOM, LUI A ETE REMIS PAR PARIS EUROPLACE, ORGANISME DE PROMOTION DE LA PLACE FINANCIERE DE PARIS.

C'EST LA DEUXIEME FOIS QUE BNP PARIBAS EST AINSI DISTINGUE POUR LA QUALITE DE SA COMMUNICATION FINANCIERE, PUISQUE L'EDITION 2000 DE L'ASSEMBLEE GENERALE AVAIT DEJA DONNE LIEU A LA REMISE DE CE TROPHEE D'OR.

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale de BNP Paribas sont définies en l'article 18 des statuts de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an à la demande du Conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts et notamment une augmentation de capital doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Mixte (AGM) regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation. BNP Paribas tiendra son AGM le 28 mai 2004 sur deuxième convocation.

Comment les actionnaires sont-ils avisés ?

- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme nominative sont convoqués par lettre simple qui leur fournit notamment l'ordre du jour, les projets de résolutions et un formulaire de vote par correspondance.
- Les actionnaires ayant leurs titres sous la forme " au porteur " sont avisés par voie de presse ; en outre, bien au-delà des dispositions légales, BNP Paribas adresse :
 - des avis de convocation et le formulaire de vote à partir de la détention d'un certain nombre d'actions (fixé à 400 titres en 2003),
 - des lettres d'information sur les modalités de participation, aux possesseurs de 200 titres au moins (pour 2003).

Comment peuvent-ils assister aux assemblées générales ?

Tout actionnaire ayant ses titres inscrits en compte un jour au moins avant l'Assemblée peut assister à celle-ci à la condition expresse, pour les actionnaires ayant leurs titres " au porteur ", de présenter une carte d'admission ou un certificat d'immobilisation de leurs actions.

Comment peuvent-ils voter ?

S'ils n'assistent pas à l'Assemblée, les actionnaires retournent à BNP Paribas le formulaire joint à la convocation. Ce document leur permet :

- soit de voter par correspondance,
- soit de se faire représenter par leur conjoint ou un autre actionnaire, personne physique ou morale,
- soit de donner pouvoir au Président de séance ou de n'indiquer aucun nom de mandataire.

S'ils assistent à l'Assemblée, les actionnaires ou leurs représentants sont dotés du matériel de vote nécessaire. BNP Paribas a en effet recours au vote électronique depuis l'Assemblée générale du 13 mai 1998.

⁷ Seuls 911 actionnaires avaient effet pu se rendre à la réunion du 14 mai 2003, du fait des mouvements sociaux qui ont à cette date sensiblement affecté le système des transports.

DECLARATIONS DES FRANCHISSEMENTS DE SEUIL STATUTAIRE

En complément des seuils prévus par la loi, et en vertu de l'article 5 des statuts, tout actionnaire personne physique ou morale, agissant seul ou de concert, venant à détenir directement ou indirectement 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote de la société ou un multiple de ce pourcentage inférieur à 5 %, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au-delà de 5 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent porte sur des fractions de 1 % du capital ou des droits de vote.

Les déclarations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus mentionnés.

Le non-respect de déclaration des seuils, tant légaux que statutaires, donne lieu à privation des droits de vote sur demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société

4 ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE GROUPE

L'environnement légal et réglementaire s'est à nouveau renforcé un peu partout dans le monde : loi française sur la sécurité financière du 1er août 2003, directives communautaires sur les "abus de marché" dans les services d'investissement, nouvelles recommandations du GAFI en juin 2003 sur le blanchiment et la corruption, Ordonnance Fédérale Suisse de janvier 2003 sur la prévention du blanchiment, durcissement de la législation américaine sur l'identification et la recherche de suspects de terrorisme, etc.

Les différents pôles et métiers du Groupe ont continué à perfectionner leurs procédures, leurs méthodes et leurs outils afin notamment de les mettre dans les meilleurs délais possibles en adéquation avec ces exigences renforcées.

Le pôle BDDF a poursuivi la structuration de son dispositif Ethique et Déontologie : il a mis en chantier un ensemble de textes de référence sur les procédures déontologiques et de lutte contre le blanchiment et engagé un important programme d'informatisation des procédures et des outils concernés. En outre, plus de 22 000 collaborateurs du pôle ont reçu en 2003 d'une formation à la lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme.

Compte tenu de l'environnement particulier de la zone des marchés émergents et outre-mer, le pôle SFDI est particulièrement attentif à mettre en œuvre des actions méthodiques dans le domaine de la lutte contre le blanchiment, la corruption et le terrorisme en s'efforçant de mutualiser les outils des filiales chaque fois que possible.

Dans le pôle BPGA, les priorités restent la connaissance des clients (programme KYC "Know Your Customer") et la maîtrise des flux de capitaux. En outre, pour la gestion de capitaux, des procédures renforcées ont été adoptées (validation déontologique formelle des produits, définition d'une politique de vote pour les gestionnaires).

Pour sa part, le pôle BFI a poursuivi ses actions de renforcement qualitatif et quantitatif des équipes « Ethique et Déontologie » dans les sites à l'étranger et en France. Les outils de surveillance des flux ont été installés de façon plus extensive au sein des différents sites et métiers et les procédures de maîtrise des risques ont été perfectionnées, notamment pour renforcer encore la "muraille de chine" entre le Corporate Finance et les analystes sur actions, ainsi que les règles de travail et de publication des analystes. Une directive nouvelle a précisé la responsabilité globale des directeurs de territoire sur les questions d'éthique et de déontologie de l'ensemble des métiers et filiales du Groupe présents sur leur territoire.

Concernant la lutte contre le blanchiment, la corruption et le financement du terrorisme, la poursuite des actions de formation et de sensibilisation, ainsi que l'accroissement des moyens de la fonction déclarative de soupçon de blanchiment aux autorités, ont permis une meilleure surveillance des fonds de commerce et des flux de capitaux. Les règles et instructions internes ont été actualisées et complétées, notamment avec l'établissement d'une classification propre au groupe de pays sensibles aux risques de corruption et de terrorisme.

Enfin, la cellule de surveillance des opérations personnelles des salariés du Groupe accédant, de par leurs fonctions, à des informations dites "privilégiées" par la réglementation des marchés financiers, a modernisé ses outils informatiques de surveillance et de détection et a diffusé un nouveau mandat de gestion discrétionnaire pour les collaborateurs ayant interdiction de gérer directement leurs avoirs financiers personnels.

5 LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

1. Les référentiels

Les valeurs et les principes de management définis quelques mois après la création du groupe BNP Paribas ont été concrètement transposés en critères d'évaluation professionnelle, ce qui permet d'apprécier de manière homogène les performances et les comportements de tous les salariés au plan mondial.

L'ensemble des actions mises en œuvre au sein du groupe pour assurer une gestion des ressources humaines efficace a été structuré par les différents éléments d'un référentiel des ressources humaines intégré : charte de responsabilité, recueil de directives, procédures, guide de bonnes pratiques, méthodologie d'audit. Ce référentiel est accessible aux salariés par l'intranet.

Ces principes d'action ont été complétés en 2003 par la signature du Pacte Mondial des Nations-Unies (Global Compact), suivi de la diffusion d'une directive spécifique signée par le président.

Le responsable des Ressources Humaines de BNP Paribas, élu DRH de l'année

Le 20 octobre, Bernard Lemée a reçu le prix du DRH de l'année organisé sous l'égide du Figaro. Ce prix a distingué l'ensemble de la gestion des ressources humaines de BNP Paribas et la conduite réussie des actions engagées après la fusion qui a donné naissance au groupe.

2. Les délégations

Compte tenu de la diversité des métiers et des cultures en présence lors de la création de BNP Paribas, il est apparu opportun d'adopter une organisation intégrée de la fonction Ressources Humaines pour conduire avec succès les différentes étapes de la fusion en favorisant le développement de pratiques cohérentes en matière de gestion des carrières et des rémunérations.

En maintenant son leadership actif sur la gestion des ressources humaines au niveau mondial, la fonction Ressources Humaines Groupe a modifié son organisation en 2003 afin de simplifier les circuits de décision et de privilégier la proximité en étendant les responsabilités des pôles, des filiales et des territoires. Ce faisant, elle a renforcé le rôle et la capacité d'intervention des responsables de niveau groupe dans la gestion des postes clés et de leur relève, soit environ 2 000 salariés. Cette nouvelle organisation a été finalisée au cours du dernier trimestre 2003 ; elle s'est accompagnée de la définition de nouveaux modes opératoires en matière de délégation, de mobilité et de détection de cadres à potentiel.

3. Les effectifs du groupe

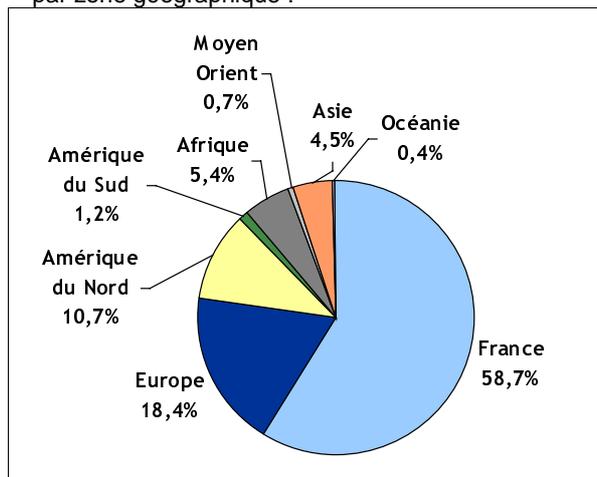
A la fin de l'année 2003, les effectifs du groupe correspondant au périmètre consolidé s'établissaient à 89 071 Equivalent Temps Plein (ETP), soit une augmentation de 1 386 par rapport à 2002.

Cette augmentation est essentiellement la conséquence de l'élargissement du périmètre du groupe et notamment de l'intégration de la totalité des équipes de Cogent au sein du pôle Banque Privée Gestion d'Actifs. En effet, hormis les effets de périmètre, les effectifs ont été stabilisés, voire légèrement réduits dans la conjoncture difficile que certains métiers ont rencontrée. En revanche, ils ont continué de progresser dans les activités de financement des particuliers (Cetelem), de location et de gestion de parcs automobiles (Arval) et de l'immobilier.

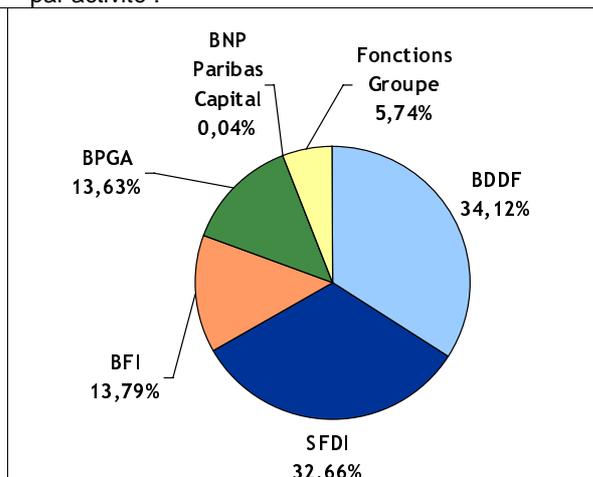
D'un point de vue géographique, les principales variations ont concerné l'Allemagne avec une augmentation de 672 ETP du fait de l'intégration de Consors, et le Royaume-Uni en augmentation de 548 ETP du fait de l'intégration de Cogent. Dans les autres pays, les effectifs sont demeurés stables ou ont légèrement diminué. La part des effectifs hors de France a progressé pour atteindre 41,3 %.

Les effectifs se répartissent de la façon suivante :

- par zone géographique :



- par activité :



4. La mobilité

Dans le cadre d'une politique dynamique de l'emploi, le groupe favorise la diversité des parcours professionnels et le reclassement interne des salariés lorsqu'il s'avère nécessaire.

Dans cet esprit, pour faire face à une conjoncture difficile qui s'est traduite par un tassement d'activité dans certains métiers, les équipes Mobilité France et Recrutement ont été rapprochées au sein de Ressources Humaines Groupe afin qu'une même entité examine l'ensemble des postes à pourvoir et détermine le choix d'une mobilité interne ou d'un recrutement externe.

C'est ainsi que plus de 1 800 mobilités fonctionnelles et géographiques (après neutralisation des changements d'affectation liés à des modifications de périmètre) ont été réalisées sur le périmètre de BNP Paribas SA dans le cadre de process de gestion de carrière habituels.

La bourse intranet de l'emploi interne, Opportunités Carrière, accessible à tous les salariés, a fait l'objet d'une utilisation plus soutenue, permettant de pourvoir près de 30 % des postes proposés.

5. Le recrutement

Un environnement peu favorable en France a conduit les pôles BFI et BPGA à réduire leurs recrutements dès la fin 2002. Le manque de visibilité sur la reprise économique a provoqué un ralentissement des embauches du groupe, qui ont été ramenées en France de 4 000 en 2002 à 2 500 en 2003.

Plus de la moitié de ces embauches a été destinée à la banque de proximité en France. Elles comprennent une part prépondérante de jeunes de niveau Bac + 2. Ces profils ont été recherchés par priorité pour répondre aux besoins en télé-opérateurs des deux centres de relation clientèle de Paris-Tolbiac et de Saran. En 2003, plus de 300 recrutements ont permis de réaliser la montée en charge de ces entités.

6. La diversité humaine

Le respect des personnes et celui des cultures ont été identifiés comme l'un des facteurs clés du succès de la création de BNP Paribas.

Afin d'accompagner le développement mondial du groupe, un effort particulier a porté sur l'internationalisation de l'encadrement. Fin 2003, près de 50% des postes considérés comme internationalisables étaient effectivement occupés par des cadres n'ayant pas la nationalité française.

Pour des raisons historiques, la part de femmes dans les postes de cadres supérieurs demeure faible. Toutefois la démographie du groupe, la proportion croissante des embauches féminines et le rythme des promotions dans la population des cadres féminins, permettent d'envisager une amélioration progressive mais sensible de cette situation.

La gestion de carrière des collaborateurs et ses instruments (évaluations professionnelles, entretiens de carrière, plans de relève) excluent les discriminations de toutes natures et s'attachent résolument à l'appréciation de la dimension individuelle des performances, des compétences, des comportements et du potentiel des collaborateurs.

7. Le développement des compétences

Les actions de formation ont été définies et organisées en tenant compte des évolutions prévisibles des métiers de façon à poursuivre la politique de développement des compétences et assurer, ce faisant, la pérennité de leur employabilité.

Un séminaire, européen organisé en 2002 et devenu mondial en 2003, favorisant l'intégration des cadres supérieurs expérimentés récemment recrutés, a rassemblé une centaine de participants. Les principaux responsables du groupe y sont intervenus, ainsi que les équipes en charge de l'éthique et de la déontologie.

D'importantes initiatives sont également prises pour accompagner les collaborateurs en mobilité. Selon leurs besoins, les actions de formation peuvent porter sur un parcours de développement du potentiel d'adaptation, l'insertion dans une nouvelle entité ou l'approfondissement de la connaissance des métiers exercés au sein de l'entité d'accueil. Au total, environ 80 000 heures de formation ont été dispensées en faveur des collaborateurs en mobilité fonctionnelle au sein de BNP Paribas SA en 2003.

Ambition for Corporate Excellence - ACE

Le programme ACE s'est achevé en juin, après 27 sessions organisées depuis septembre 2001. Il aura concerné près de 900 cadres supérieurs, y compris le comité exécutif.

Créé une année après la création du groupe, ce séminaire avait pour objectif de favoriser la mise en œuvre des valeurs et des principes de management et de fédérer des cultures d'entreprises et de métiers spécifiques.

Ce programme de management a également permis à chacun d'identifier son profil de manager, ses atouts et ses marges de progrès, et comprendre les enjeux de l'évaluation professionnelle, dont la nouvelle méthodologie venait d'être mise en œuvre.

Un programme destiné aux attachés commerciaux et aux responsables des risques a été mis en place au titre de la Nouvelle Approche Entreprise au sein de la banque de proximité en France. Ces modules conçus conjointement par le pôle de Banque De Détail en France, Global Risk Management et le Centre de Formation de Louveciennes ont porté sur la spécificité des risques liés à cette activité. De même, de nouvelles formations ont été mises en place à l'intention des équipes commerciales en charge de la clientèle des particuliers. Des actions spécifiques à la gestion du patrimoine financier ont également été développées.

Un nouvel outil de gestion de la formation, intégré aux Systèmes d'Information a été développé pour fournir aux responsables de formation des moyens plus efficaces de recenser les besoins, d'élaborer leur plan de formation et d'en suivre la réalisation. Les collaborateurs pourront consulter un catalogue unique proposé par le groupe et s'inscrire en ligne dès 2004.

8. La gestion de l'emploi

Dans la continuité de la politique menée depuis de nombreuses années par le groupe pour anticiper les conséquences de la démographie et faire face à l'évolution qualitative et quantitative des postes de travail, un nouveau Plan d'Adaptation à l'Emploi (PAE) a été engagé fin 2003 pour BNP Paribas SA en France.

Ce plan a été justifié par les résultats des études prévisionnelles de l'évolution de l'emploi fondées sur une méthodologie éprouvée : analyse de la typologie des familles professionnelles de l'entreprise, mesure des conséquences des projets informatiques, des réformes d'organisation et des projets de développement. Destiné à éviter l'apparition de situations de sureffectif dans certains emplois administratifs, ce plan a surtout pour objectif de permettre à l'entreprise de maintenir au-delà de 2003 un niveau de recrutement adapté à la préparation de la relève. Il s'inscrit à cet égard dans la continuité du plan précédent qui s'est achevé au 31 décembre de l'exercice.

9. La santé au travail

La santé au travail et la prévention des risques professionnels font partie de longue date de la politique du groupe. En France, le dispositif légal qui s'appuie essentiellement sur les Comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) est complété par de multiples initiatives propres à l'entreprise. C'est de ces initiatives qu'ont relevé en 2003 : le renforcement du suivi psychologique des personnes victimes d'agressions, les dispositions prises à l'égard des collaborateurs amenés à se déplacer pour éviter une contamination au Syndrome Respiratoire Aigu Sévère (SRAS) et les mesures prises de manière décentralisée en faveur du personnel lors de la canicule survenue au mois d'août.

Dans les activités de service du groupe, les risques identifiés par les médecins du travail sont principalement de nature psycho-sociale. Leur prévention et leur traitement s'opèrent par l'adaptation de l'organisation du travail. Un séminaire organisé pour l'ensemble des gestionnaires individuels des Ressources Humaines du Groupe s'est consacré au harcèlement moral dans la vie professionnelle, à sa prévention, sa détection et son traitement.

Présent par ses activités de banque de détail en Afrique subsaharienne, le groupe BNP Paribas a toujours eu le souci de veiller à l'amélioration des conditions sociales des collaborateurs locaux et de leur famille en participant, dans la limite de ses compétences, à la prévention et à la mise en place de mesures d'urgence qu'appellent les endémies auxquelles est confronté ce continent.

Dans les pays concernés, les employés bénéficient de régimes sociaux couvrant les frais médicaux, les frais de consultation et les frais d'hospitalisation pour eux-mêmes, leur conjoint et leurs enfants. Dans les cas où cette couverture n'est pas totale, le complément est pris en charge par des caisses mutuelles.

Les banques associées disposent de services de santé internes qui ont pour mission d'effectuer les visites médicales annuelles, de prodiguer des soins d'urgence et de coordonner les campagnes de prévention destinées aux employés.

Bien que peu d'entre elles soient situées dans les pays qui connaissent les taux de prévalence du virus du sida les plus élevés, ces banques associées participent avec les autorités locales aux initiatives gouvernementales ou initiées par l'OMS.

BICI – Guinée

La BICIGUI a piloté la mise en place d'un système de protection sanitaire dans le secteur bancaire en Guinée, en liaison avec ses partenaires sociaux. Une délégation du Bureau International du Travail de Genève, conduite par le responsable pour l'Afrique des problèmes de santé a souligné, en janvier 2003 à Conakry, le travail de cette banque associée, considéré comme « exemplaire dans cette zone ».

10. L'actionnariat des salariés et l'épargne salariale

Le montant de l'augmentation de capital mondiale, réalisée en juin sur un périmètre plus restreint que celle de 2002 et dans un contexte boursier dégradé, a représenté 206 millions d'euros. En dépit de son environnement défavorable, cette opération qui a compté près de 45 000 souscripteurs, a rencontré un réel succès.

Augmentations de capital réservées au personnel :

	2000	2001	2002	2003
Souscripteurs	56 794	52 428	60 914	44 749
Montant souscrit (<i>en millions d'euros</i>)	314	266	322	206

Ainsi, plus d'un milliard d'euros, hors abondement de l'entreprise, auront été investis par les collaborateurs du groupe dans le titre BNP Paribas, remarquable témoignage de confiance dans la pérennité de sa performance économique. Au 31 décembre 2003, 4,57% du capital étaient détenus par les salariés du groupe au travers des fonds d'épargne salariale ou servant de support aux augmentations de capital. Le montant total des actifs d'épargne salariale s'établit à 2 milliards d'euros pour un nombre de porteurs de près de 70 000.

Le groupe poursuit son programme de distribution de stock options conformément aux orientations définies par le Conseil d'administration. En 2003, les attributions sont demeurées sélectives et ont prioritairement concerné les cadres du groupe exerçant les responsabilités les plus importantes et, de façon plus limitée, les cadres à fort potentiel. Le prix d'exercice a été établi sans décote par rapport au cours du marché. Cette attribution intègre des modalités d'exercice conditionnelles liées à la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à l'indice boursier sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank.

11. Le dialogue social

En 2003, BNP Paribas a poursuivi l'amélioration de son dispositif en l'adaptant aux nouvelles réalités du groupe dans le cadre d'un dialogue social toujours intense.

Les accords d'entreprise. Au cours de l'année, la Commission de Droit Social, l'instance d'information et de négociation de BNP Paribas SA, s'est réunie à quarante reprises. Ce rythme soutenu a permis la signature de treize accords d'entreprise parmi lesquels figurent un accord salarial et un accord d'intéressement.

Le comité européen d'entreprise et le comité groupe. Dans la continuité de l'accord de 1986 créant le comité européen avant la transposition de la directive européenne en droit français, les partenaires sociaux et la direction générale ont pris en compte la réalité de BNP Paribas dans une Europe élargie et tiré les enseignements du fonctionnement de ce comité depuis sa création. La signature d'un nouvel accord témoigne de la volonté du groupe de développer le dialogue et d'intégrer ces évolutions.

Dans le même esprit et pour tenir compte de la taille et des caractéristiques du groupe, un accord d'entreprise a apporté des aménagements au fonctionnement du comité de groupe et au nombre de représentants du personnel appelés à siéger dans cette instance.

Les instances représentatives du personnel : un dispositif décentralisé. Pour prendre en compte les évolutions récentes intervenues dans la Banque De Détail en France, une nouvelle définition du périmètre des instances représentatives du personnel a fait l'objet d'un accord d'entreprise. Le dispositif mis en place a confirmé le principe de la décentralisation et de la proximité du terrain.

12. La communication interne

Si le magazine trimestriel Ambitions, dans ses versions « papier » et électronique, destiné à tous les salariés et tiré à 90 000 exemplaires dont un tiers en anglais rencontre un succès jamais démenti, l'intranet s'est massivement imposé comme le vecteur le plus puissant de la communication interne du groupe. Outre la fréquentation soutenue des sites Ressources Humaines Groupe et Ressources Humaines BNP Paribas SA, le portail EchoNet a accueilli en moyenne 22 000 visiteurs par jour.

Un nouveau portail intranet B2E - Business to Employee - destiné à l'ensemble des collaborateurs du groupe, est disponible depuis la fin de l'année 2003. Il offre à chacun un environnement de travail personnalisé, favorisant, à partir d'un point d'entrée unique, un accès sur mesure à l'information. Ce portail est structuré en cinq thèmes :

Le groupe BNP Paribas – comprendre son environnement : organisation et enjeux du groupe, missions et activités de chacune des entités.

Communication – rester au contact de l'ensemble du groupe et des métiers : actualités personnalisées ou transversales, communiqués de presse, nominations, publications.

Carrière – accéder aux informations ressources humaines : congés, évaluations professionnelles, mobilité, formation, épargne salariale, augmentation de capital, prévoyance.

Vie pratique – faciliter son quotidien : commandes de cartes de visite, offres au personnel, support informatique, reprographie.

Mon activité – travailler au quotidien avec son métier : informations personnalisées métier, reporting, espace projet, communautés professionnelles.

Ce portail a vocation à fédérer l'ensemble des contenus informationnels du groupe en les organisant sur trois niveaux : transversal (groupe), personnalisé (métier, entité, activité ou communautés professionnelles) et local (localisation géographique et/ou filiale d'appartenance). Ces niveaux vont être progressivement activés pour constituer un portail homogène dans lequel, une fois le déploiement achevé, chaque collaborateur, quelle que soit son entité d'appartenance dans le monde, aura accès à une information structurée, pertinente et personnalisée.

Coup de pouce aux projets du personnel

Lancé fin 2002 sur l'intranet groupe par la Fondation BNP Paribas, le programme coup de pouce visait à encourager des initiatives d'intérêt général dans lesquelles des salariés de BNP Paribas France sont impliqués à titre personnel.

Les membres du comité de mécénat, très impressionnés par la qualité des projets et l'engagement des collaborateurs, ont retenu 35 des 49 dossiers reçus dans les délais et leur ont accordé un « coup de pouce » allant de 600 euros à 2 000 euros.

Sur l'ensemble de ces projets en faveur de l'enfance et de l'adolescence, près de la moitié portent sur des actions en faveur de personnes handicapées ; viennent ensuite les actions humanitaires, la lutte contre l'exclusion sociale et la santé.

6 LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2003. Les mandats en italique n'entrent pas dans les dispositions du Code de Commerce relative au cumul des mandats.

Michel PEBEREAU

Fonction principale : Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 23 janvier 1942

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 - AG 2006

Date du 1er mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 110 006

Administrateur :

Lafarge

Saint-Gobain

Total

BNP Paribas UK Holdings Ltd, Grande-Bretagne

Membre du Conseil de Surveillance :

AXA

Censeur :

Société Anonyme des Galeries Lafayette

Président :

Association Française des Banques

Commission Banque d'Investissement et de Marchés de la Fédération Bancaire Française

Conseil de Direction de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Membre :

International Advisory Panel de Monetary Authority of Singapore

International Capital Markets Advisory Committee de Federal Reserve Bank of New York

International Monetary Conference

Patrick AUGUSTE

Administrateur élu par les salariés cadres de BNP Paribas

Fonction principale : Chef de projets immobiliers

Né le 18 juin 1951

Elu pour 6 ans le 6 mars 2000

Date du 1er mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 130

Claude BEBEAR

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance d'AXA

Né le 29 juillet 1935

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 - AG 2006

Date du 1er mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 3 074

Président-Directeur Général de Finaxa

Administrateur :

Schneider Electric

Vivendi Universal

AXA Assurances Iard Mutuelle

AXA Assurances Vie Mutuelle

AXA Courtage Assurance Mutuelle

AXA Financial Inc., Etats-Unis

Lor Patrimoine

Président :

Institut du Mécénat de Solidarité

Institut Montaigne

Jean-Louis BEFFA

Fonction principale : Président-Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain

Né le 11 août 1941

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 - AG 2006

Date du 1er mandat : 22 octobre 1986

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 18 786

Vice-Président du Conseil d'Administration de BNP PARIBAS

Président de Claude Bernard Participations

Administrateur :

Groupe Bruxelles Lambert, Belgique

Saint-Gobain Cristaleria SA, Espagne

Saint-Gobain Corporation, Etats-Unis.

Représentant permanent :

Saint Gobain PAM

Membre du Conseil de Surveillance :

Le Monde SA

Le Monde Partenaire AS (SAS)

Société Editrice du Monde (SAS)

Gerhard CROMME

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance de ThyssenKrupp AG

Né le 25 février 1943

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 - AG 2005

Date du 1er mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 400 (en février 2004)

Membre du conseil de surveillance de :

Allianz AG, Allemagne

Axel Springer Verlag AG, Allemagne

Deutsche Lufthansa AG, Allemagne

E.ON AG, Allemagne

Ruhrgas AG, Allemagne

Siemens AG, Allemagne

Suez

Volkswagen AG, Allemagne

Président de la Commission gouvernementale pour le Code allemand du Gouvernement d'entreprise

Président de l'European Round Table of Industrialists

Jack DELAGE

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

Fonction principale : Conseiller Clientèle

Né le 26 janvier 1946

Elu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Date du 1er mandat : 28 février 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 100

Michel FRANCOIS-PONCET

Fonction principale : Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas

Né le 1er janvier 1935

Dates de début et de fin de mandat : 14 mai 2003 – AG 2006

Date du 1er mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 22 300

Président de *BNP Paribas Suisse SA, Suisse*

Vice-Président de *Pargesa Holding SA, Suisse*

Administrateur :

Finaxa

L.V.M.H.

Schneider Electric

BNP Paribas UK Holdings Limited, Grande-Bretagne

Compagnie Monégasque de Banque

Erbé, Belgique

Power Corporation, Canada

Vittoria Assicurazioni, Italie

Jacques FRIEDMANN

Fonction principale : Administrateur de sociétés

Né le 15 octobre 1932

Dates de début et fin de mandat : 04 mai 1999 – AG 2005

Date du 1er mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 942

Administrateur :

L.V.M.H.

Total

Président du Conseil d'Orientation du Musée du Quai Branly

François GRAPPOTTE

Fonction principale : Président de Legrand

Né le 21 avril 1936

Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 - AG 2005

Date du 1er mandat : 04 mai 1999

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 300

Administrateur :

Valeo

Bufer Elektrik, Turquie

Eltas Elektrik, Turquie

Legrand Espanola, Espagne

Lumina Parent, Luxembourg

Pass & Seymour, Etats-Unis

The Wiremold Company, Etats-Unis

Administrateur et Directeur Général de Legrand Holding SA

Président :

B. Ticino, Italie

Legrand SAS

Lumina Management

Membre du Conseil de Surveillance de Michelin

Membre :

Conseil Consultatif de la Banque de France

Bureau de la F.I.E.E.C. (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication)

Alain JOLY

Fonction principale : Président du Conseil de surveillance d'Air Liquide

Né le 18 avril 1938

Dates de début et fin de mandat : 14 mai 2003 – AG 2006

Date du 1er mandat : 28 juin 1995

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 152

Administrateur :

Lafarge

Société d'Oxygène et d'Acétylène d'Extrême-Orient

Air Liquide International Corporation, Etats-Unis

American Air Liquide, Etats-Unis

Denis KESSLER

Fonction principale : Président Directeur Général de Scor

Né le 25 mars 1952

Dates de début et fin de mandat : 14 mai 2003 – AG 2006

Date du 1er mandat : 23 mai 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 812

Président :

Commercial Risk Re-Insurance Company, Etats-Unis

Commercial Risk Reinsurance Company Ltd, Bermudes

Commercial Risk Partners Ltd, Bermudes

General Security Indemnity Company, Etats-Unis

General Security National Insurance Company, Etats-Unis

General Security Indemnity of Arizona, Etats-Unis

Investors Insurance Corporation, Etats-Unis

Investors Marketing Group Inc., Etats-Unis

Scor Italia Riassicurazioni S.p.a., Italie

Scor Life Insurance Company, Etats-Unis

Scor Life US Re Insurance, Etats-Unis

Scor Reinsurance Company, Etats-Unis

Scor US Corporation, Etats-Unis

Administrateur :

Bolloré Investissement SA

Dassault Aviation

Amvescap Plc, Grande-Bretagne

Cogedim

Dexia, Belgique

Scor Canada Reinsurance Company, Canada

Membre du Conseil de Surveillance :

Scor Deutschland, Allemagne

Censeur :

FDC SA

Gimar Finance SCA

Membre :

Commission Economique de la Nation

Conseil Economique et Social

Conseil d'administration du Siècle

Jean-Marie MESSIER

Fonction principale : *Président de Messier Partners LLC et de Ahead LLC, Etats-Unis*

Né le 13 décembre 1956

Dates de début et de fin de mandat : 04 mai 1999 - AG 2005 - *Monsieur Jean-Marie MESSIER a présenté sa démission par lettre du 29 décembre 2003 et le Conseil en a pris acte dans sa séance du 4 février 2004.*

Date du 1er mandat : 04 mai 1999

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 400

Jean MORIO

Administrateur élu par les salariés de BNP Paribas

Fonction principale : Chargé d'études statistiques (Etudes Economiques)

Né le 2 avril 1948

Elu pour 3 ans le 31 janvier 2001

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 10

Lindsay OWEN-JONES

Fonction principale : Président-Directeur Général de L'Oréal

Né le 17 mars 1946

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 - AG 2004

Date du 1er mandat : 13 juin 1989

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 2 088

Président :

L'Oréal USA Inc., Etats-Unis

L'Oréal UK Ltd, Grande-Bretagne

Galderma Pharma SA, Suisse

Vice-Président et Membre du conseil de surveillance :

Air Liquide

Administrateur :

Gesparal

Sanofi-Synthélabo

David PEAKE

Fonction principale : *Président de BNP Paribas UK Holdings Ltd, Grande-Bretagne*

Né le 27 septembre 1934

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 - AG 2004

Date du 1er mandat : 13 mai 1998

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 750

Président :

BNP Paribas Finance Plc, Grande-Bretagne

Chipping Norton Theatre Ltd, Grande-Bretagne

Chipping Norton Theatre Trust Ltd, Grande-Bretagne

21st Century Learning Initiative (UK) Ltd, Grande-Bretagne

The Goldsmiths' Company, Grande-Bretagne

Administrateur :

Life Education Mobiles Ltd, Grande-Bretagne

Life Education Centres (UK) Ltd, Grande-Bretagne

Sezincote Trustees Ltd, Grande-Bretagne

Hélène PLOIX

Fonction principale : *Président de Pechel Industries SAS*

Né le 25 septembre 1944

Dates de début et fin de mandat : 14 mai 2003 – AG 2005

Date du 1er mandat : 21 mars 2003

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 700

Administrateur :

Lafarge

Boots Group plc, Grande-Bretagne

Ferring S.A., Suisse

Membre du Conseil de Surveillance :

Publicis

Représentant de Pechel Industries :

Quinette Gallay

Aquarelle.com Group

Xiring

CVBG-Dourthe Kressman

IDM

Panoranet

Homerider Systems

Holding Nelson / Creations Nelson

Pechel Service SAS

Gérant de *Hélène Ploix SARL*

Membre ad hoc du Comité d'investissement du Fonds de Pension des personnels des Nations Unies

Baudouin PROT

Fonction principale : Administrateur-Directeur Général de BNP Paribas

Né le 24 mai 1951

Dates de début et de fin de mandat : 7 mars 2000 - AG 2005

Date du 1er mandat : 7 mars 2000

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 29 670

Président du Conseil d'administration :

BNP Paribas E3

Administrateur :

Pechiney

Veolia Environnement

Membre du Conseil de Surveillance :

Pinault-Printemps-Redoute

Cetelem

Représentant permanent de BNP Paribas au Conseil de Surveillance :

Accor

Louis SCHWEITZER

Fonction principale : Président-Directeur Général de Renault

Né le 8 juillet 1942

Dates de début et de fin de mandat : 13 mai 1998 - AG 2004

Date du 1er mandat : 14 décembre 1993

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 4 830

Président du Directoire :

Renault-Nissan BV, Pays-Bas

Administrateur :

AB Volvo, Suède

Electricité De France

Renault Crédit International

Veolia Environnement

Membre du Conseil de Surveillance :

Philips, Pays-Bas

Membre du Conseil :

Fondation Nationale des Sciences Politiques

Institut Français des Relations Internationales

Musée du Louvre

Membre du Conseil Consultatif :

Banque de France

Allianz, Allemagne

Autres mandataires sociaux

Depuis le 11 juin 2003

Georges CHODRON DE COURCEL

Fonction principale : *Directeur Général délégué de BNP Paribas*

Né le 20 mai 1950

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 15 000

Administrateur :

Alstom

BNP Paribas Canada, Canada

BNP Paribas UK Holdings Ltd, Grande-Bretagne

Bouygues

Nexans

Membre du Conseil de surveillance :

Lagardere SCA

Censeur :

Scor SA

Jean CLAMON

Fonction principale : *Directeur Général Délégué de BNP Paribas*

Né le 10 septembre 1952

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 51 122

Administrateur :

Arval Service Lease

B.P.L.G.

Cetelem

Euro Securities Partners

Cassa di Risparmio di Firenze, Italie

Compagnie Nationale à Portefeuille, Belgique

Erbé, Belgique

Représentant de BNP Paribas :

UCB

Jusqu'au 11 juin 2003

Dominique HOENN

Fonction principale : Senior Adviser de BNP Paribas

Né le 12 avril 1940

Nombre d'actions BNP Paribas détenues : 68 528

Président du Conseil d'administration de Paribas International

Président du Conseil de surveillance :

BNP Private Equity

Administrateur :

BNP Paribas Securities Services

BNP Paribas Luxembourg, Luxembourg

BNP Paribas Suisse, Suisse

Clearstream International, Luxembourg

Cobepa, Belgique

Euronext NV, Pays-Bas

6.2 EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL

« Chapitre 5 : Comportement de l'administrateur et du censeur

L'administrateur accepte les disciplines du travail en commun dans le respect mutuel des opinions et exprime librement ses positions, éventuellement minoritaires, sur les sujets débattus en séance.

Il exerce son sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes du Groupe.

Il a le souci de faire prévaloir le principe de l'intégrité personnelle dans l'exercice de son mandat et d'en respecter les règles essentielles.

Respect des lois et règlements

L'administrateur respecte les obligations légales, les recommandations et les règlements de place relatifs aux informations concernant personnellement les administrateurs.

Ethique et déontologie

L'administrateur est particulièrement concerné par la législation relative aux opérations d'initiés tant à titre personnel qu'au titre de fonctions exercées au sein de sociétés actionnaires de BNP Paribas.

Il lui est recommandé de n'effectuer des opérations sur le titre BNP Paribas à titre personnel que dans les six semaines qui suivent les publications des comptes trimestriels et annuels, ou la publication d'un communiqué sur la marche de l'entreprise.

Il lui est interdit de communiquer des informations qui ne seraient pas publiques à quiconque y compris aux gestionnaires des titres de son entreprise.

Pour toute question d'ordre déontologique, un administrateur peut consulter le Responsable de la Fonction Ethique et Déontologie du Groupe BNP Paribas.

Situation de conflit d'intérêts

L'administrateur fait part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts même potentiel et s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

Un administrateur qui ne s'estimerait plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil, ou des Comités dont il est membre, doit démissionner.

Discrétion

Tout administrateur, de même que toute personne appelée à assister à tout ou partie des réunions du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés, est tenu à une obligation de discrétion sur le déroulement et le contenu des délibérations du Conseil.

Il doit en particulier conserver le secret à l'égard des informations répondant à la définition des informations financières et boursières privilégiées ou susceptibles d'intéresser concurrents ou tierce partie au titre de « l'intelligence économique » ou présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président.

L'inobservation de cette obligation peut donner lieu à une action en dommages - intérêts contre le ou les administrateurs ayant violé cette règle. »

En application du Règlement 2002-01 de la Commission des Opérations de Bourse, les mandataires sociaux sont tenus de mettre au nominatif les actions de BNP Paribas qu'ils détiennent et de déclarer semestriellement les transactions qu'ils ont effectuées sur ces titres.

6.3 LES RÉMUNÉRATIONS

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués

La rémunération versée en 2003 aux mandataires sociaux a été déterminée selon des modalités proposées par le Comité des rémunérations et des nominations et adoptées par le Conseil d'Administration.

La rémunération comprend une partie fixe et une partie variable, dont les niveaux de base ont été déterminés en fonction de références de marché élaborées par des consultants spécialisés. La partie fixe de la rémunération est déterminée en fonction des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables. La partie variable, plafonnée, est fondée d'une part sur des critères liés à la performance financière et à la réalisation des budgets du Groupe (bénéfice net part du groupe, résultat brut d'exploitation), et d'autre part sur des critères personnels, liés à la préparation de l'avenir du groupe. Une partie de la rémunération variable, attribuée sous forme d'actions BNP Paribas, est libérable par tiers sur trois ans.

- La rémunération fixe versée à Michel Pébereau, Président du Conseil d'Administration, en 2003 s'est élevée à 727 838 euros. Le Comité des rémunérations et des nominations a, dans sa séance du 29 juillet 2003, décidé de ramener sa rémunération fixe annuelle de 762 245 euros à 700 000 euros à compter du 13 juin 2003.
La rémunération variable qui sera versée en 2004 à Michel Pébereau au titre de l'année 2003 s'élève à 839 119 euros. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2005, 2006 et 2007 s'élève à 199 565 euros.
Le Président du Conseil d'Administration ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA.
- La rémunération fixe versée à Baudouin Prot, Directeur Général, en 2003 s'est élevée à 642 153 euros. Le Comité des rémunérations et des nominations a, dans sa séance du 29 juillet 2003, décidé de porter son salaire fixe annuel de 533 572 euros à 730 000 euros à compter du 13 juin 2003.
La rémunération variable qui sera versée en 2004 à Baudouin Prot au titre de l'année 2003 s'élève à 835 986 euros avant imputation des jetons de présence perçus en 2003. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2005, 2006 et 2007 s'élève à 198 042 euros.
Le Directeur Général ne perçoit aucune autre rémunération versée par les sociétés du groupe et ne reçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exclusion du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA et du mandat de Vice-Président du Conseil de Surveillance de Cetelem (les jetons de présence reçus en 2003 au titre de ce mandat seront imputés sur la rémunération variable versée en 2004 à Baudouin Prot).
- La rémunération fixe versée de janvier à juin 2003 à Dominique Hoenn, Directeur Général délégué, s'est élevée à 266 786 euros.
La rémunération variable qui sera versée en 2004 à Dominique Hoenn au titre de l'année 2003 s'élève à 527 372 euros avant imputation des jetons de présence perçus en 2003. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2005, 2006 et 2007 s'élève à 105 876 euros.
- La rémunération fixe versée de juillet à décembre 2003 à Georges Chodron de Courcel, Directeur Général délégué, s'est élevée à 226 219 euros. Le Comité des rémunérations et des nominations a, dans sa séance du 29 juillet 2003, décidé de porter son salaire fixe annuel de 426 847 euros à 450 000 euros à compter du 13 juin 2003.
La rémunération variable qui sera versée en 2004 à Georges Chodron de Courcel au titre de l'année 2003 s'élève à 811 010 euros avant imputation des reprises de jetons de présence perçus en 2003. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2005, 2006 et 2007 s'élève à 190 425 euros.
- La rémunération fixe versée de juillet à décembre 2003 à Jean Clamon, Directeur Général délégué, s'est élevée à 216 775 euros. Le Comité des rémunérations et des nominations a, dans sa séance du 29 juillet 2003, décidé de porter son salaire fixe annuel de 396 367 euros à 430 000 euros à compter du 13 juin 2003.
La rémunération variable qui sera versée en 2004 à Jean Clamon au titre de l'année 2003 s'élève à 401 195 euros avant imputation des reprises de jetons de présence perçus en 2003. La partie attribuée au titre du même exercice sous forme d'actions de l'entreprise, libérable par tiers au cours des années 2005, 2006 et 2007 s'élève à 67 791 euros.

Le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

Régimes de retraite

Les régimes de retraite à prestations définies, dont bénéficiaient les cadres supérieurs du groupe issus de la BNP, de Paribas et de la Compagnie Bancaire, ont tous été transformés en régimes de type additif. Les montants attribués aux bénéficiaires, sous réserve de leur présence dans le groupe au moment de leur départ à la retraite, ont été figés lors de la fermeture des régimes antérieurs.

Cette règle a été appliquée aux mandataires sociaux, les montants définis ayant été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables perçues en 1999 et 2000 sans possibilité d'acquisition ultérieure de droits à retraite supplémentaires.

Rémunérations et avantages sociaux versés aux mandataires sociaux durant l'exercice 2003 (et rappel 2002)

(montant brut perçu pendant la durée du mandat)

Nature des rétributions	Rémunérations 2003 (rappel 2002) (0)			Jetons de présence (0)(4)	Avantage en nature (0)(5)	Total rémunérations
	fixe (1)	variable (2)	différée (3)			
Mandataires sociaux						
Michel PEBEREAU (6) Président du Conseil d'administration	727 838 (762 245)	811 938 (1 070 409)	154 160 (120 336)	22 868 (22 867)	4 659 (3 979)	1 721 463 (1 979 906)
Baudouin PROT (7) Directeur Général	642 153 (533 572)	534 380 (721 737)	94 752 (73 968)	34 034 (40 117)	4 895 (4 354)	1 310 414 (1 373 748)
Georges CHODRON de COURCEL (8) Directeur Général délégué	226 219	0	0	0	2 332	228 551
Jean CLAMON (9) Directeur Général délégué	216 775	0	0	55 285	2 723	274 783
Dominique HOENN (10) Directeur Général délégué	266 786 (266 790)	415 144 (539 939)	225 506 (73 968)	87 152 (68 243)	1 989 (1 989)	996 577 (95 929)

(0) Les rémunérations de Michel PEBEREAU et de Baudouin PROT concernent toute l'année 2003. Les rémunérations de Dominique HOENN concernent la période de janvier à juin 2003. Les rémunérations de Georges CHODRON de COURCEL et Jean CLAMON concernent la période de juillet à décembre 2003.

(1) Salaire versé en 2003.

(2) Ces montants correspondent aux sommes effectivement versées en 2003, une fraction de la rémunération variable ayant été attribuée, conformément aux conditions du Plan de bonus différé de BNP PARIBAS, sous forme d'actions libérables par tiers au cours des années 2004, 2005 et 2006. La rémunération ainsi différée s'élève à 217 062 euros pour Michel PEBEREAU, à 128 370 euros pour Baudouin PROT, à 128 370 euros pour Dominique HOENN.

(3) Ces montants correspondent au transfert du 2nd tiers de la rémunération variable différée en actions BNP Paribas attribuée au titre de 2000 et au 1er tiers de la rémunération variable différée en actions au titre de 2001. Pour Dominique HOENN, ils comprennent également la rémunération variable différée en actions au titre de 1999.

(4) Le Président du Conseil d'administration ne perçoit pas de jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe, à l'exception du mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA. Outre les jetons de présence perçus au titre de son mandat d'Administrateur de BNP Paribas SA, Baudouin Prot perçoit des jetons de présence en tant que Vice-Président du Conseil de surveillance de Cetelem.

(5) Le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux délégués disposent d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable.

(6) Le salaire fixe annuel de Michel PEBEREAU a été ramené de 762 245 euros à 700 000 euros à compter du 13 juin 2003.

(7) Le salaire fixe annuel de Baudouin PROT a été porté de 533 572 euros à 730 000 euros à compter du 13 juin 2003. Sa rémunération variable a été réduite d'un montant de 17 250 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2002 dans des sociétés du Groupe.

(8) Le salaire annuel fixe de Georges CHODRON de COURCEL a été portée de 426 847 euros à 450 000 euros à compter du 13 juin 2003.

(9) Le salaire annuel fixe de Jean CLAMON a été porté de 396 367 euros à 430 000 euros à compter du 13 juin 2003. Les jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe sont ceux perçus par Jean CLAMON sur l'année 2003 entière.

(10) La rémunération variable de Dominique HOENN a été réduite d'un montant de 136 791 euros correspondant à la reprise des jetons de présence perçus en 2002 dans des sociétés du Groupe (135 267 euros) et hors du Groupe (1 524 euros). Les jetons de présence au titre des mandats qu'il exerce dans les sociétés du groupe sont ceux perçus par Dominique HOENN sur l'année 2003 entière.

La rémunération des autres mandataires sociaux

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration de BNP Paribas, Michel François-Poncet a perçu en 2003 des honoraires et des jetons de présence au titre de ses fonctions respectives de Président de BNP Paribas Suisse SA et d'Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd, pour un montant total de 163 548 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'Administrateur de BNP Paribas, David Peake a perçu en 2003, au titre de ses fonctions de Président de BNP Paribas Finance Plc et de BNP Paribas UK Holdings Ltd, des jetons de présence pour un montant total de 108 680 euros. Par ailleurs, une voiture est mise à sa disposition par BNP Paribas Finance Plc.

Outre les jetons de présence perçus au titre de ses fonctions d'Administrateur de BNP Paribas, René Thomas a perçu avant son décès en 2003, au titre de ses fonctions respectives de Président d'Honneur et Administrateur de la Banque Nationale de Paris Intercontinentale, d'Administrateur de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, des jetons de présence pour un montant total de 72 703 euros.

Rémunérations versées aux autres mandataires sociaux (jetons de présence ⁽¹⁾ , honoraires, avantages en nature) durant l'exercice 2003 (en euros ⁽²⁾)	
Michel FRANCOIS-PONCET Vice-Président du Conseil d'administration	163 548
David PEAKE Administrateur	108 680
René THOMAS Administrateur	72 703

(1) Ce montant inclut les jetons de présence reçus au titre du mandat d'administrateur de BNP Paribas SA

(2) Les cours de change retenus pour la conversion en euros des montants de rémunération versés en devises étrangères sont de 1 euro = 0,693561562 GBP et de 1 euro = 1,523206112 CHF

La rémunération des administrateurs salariés

L'ensemble des rémunérations versées en 2003 aux trois administrateurs élus par le personnel salarié s'est élevée à 122 921 euros, à l'exclusion des jetons de présence liés à leur mandat. Les jetons de présence de Messieurs Auguste et Delage sont versés directement à leurs organisations syndicales.

Les jetons de présence

Les administrateurs de BNP Paribas SA reçoivent, au titre de leur mandat, des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant des jetons attribuables à chacun des administrateurs pour l'exercice 2003 a été maintenu au même niveau qu'en 2002, soit 22 868 euros. Les membres et présidents des comités spécialisés du Conseil d'administration perçoivent en outre, respectivement, une somme de 4 574 et 7 622 euros. Le montant des jetons de présence effectivement versé à chaque administrateur tient compte, à hauteur de la moitié du montant attribuable, de leur participation aux séances du Conseil ou des comités. Le montant total des jetons ainsi versé en 2003 s'élève à 476 662 euros.

BNP Paribas	2003
Michel Pébereau	22 868
Patrick Auguste	27 442
Claude Bébéar	23 822
Jean-Louis Beffa	20 963
Gehard Cromme	11 434
Jack Delage	26 680
Bernd Fahrholz	2 859
Michel François-Poncet	22 868
Jacques Friedmann	29 697
François Grapotte	25 251
Paul Louis Halley	15 912
Philippe Jaffré	19 215
Alain Joly	29 220
Denis Kessler	23 822
Jean-Marie Messier	20 868
Jean Morio	22 868
Lindsay Owen-Jones	15 722
David Peake	24 203
Hélène Ploix	14 388
Baudouin Prot	22 868
Louis Schweitzer	26 711
René Thomas	26 981
TOTAL	476 662

Principes généraux de fixation des rémunérations fixes et variables

Les rémunérations sont examinées selon un calendrier et un processus dont l'homogénéité au plan mondial est consolidée par une évaluation professionnelle commune aux entités du groupe. Selon la responsabilité qu'il exerce, chaque cadre est apprécié au regard de la réalisation des objectifs qui lui ont été assignés et de la mise en œuvre des compétences nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les salaires fixes sont déterminés de façon différenciée par pays, en tenant compte de la nature des responsabilités exercées et des références de marché. Dans les activités financières ou de banque privée, les rémunérations variables sont fixées en fonction des performances individuelles et de la rentabilité de ces activités, en prenant en considération les pratiques concurrentielles considérées comme efficaces. Dans les autres activités, les rémunérations variables des cadres sont déterminées chaque année en tenant compte des résultats de l'entreprise et des performances individuelles telles qu'elles ressortent de leur évaluation professionnelle.

Les salariés commerciaux du réseau France perçoivent également une rémunération variable dont les modalités sont adaptées chaque année en fonction des plans d'actions nationaux et locaux.

Plans d'options de souscription d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), BNP Paribas émet en principe chaque année un plan d'options de souscription d'actions. Le prix d'exercice de ces plans, déterminé lors de chaque émission conformément aux dispositions de l'autorisation de l'AGE, ne comporte pas de décote.

Les attributions individuelles ne visent pas les mêmes bénéficiaires chaque année : elles concernent ainsi de manière alternée d'une part les mandataires sociaux, cadres dirigeants et ressources clefs du groupe, et d'autre part les cadres à potentiel que le groupe souhaite fidéliser.

Les conditions d'exercice des plans de stock options peuvent être assujetties à la réalisation de certaines performances financières du groupe. Ces conditions s'appliquent, selon le cas, à tout ou partie des options attribuées. Le détail de ces conditions est détaillé dans la note annexe aux comptes consolidés n°36.

Le Conseil d'administration a approuvé le 21 mars 2003 un programme concernant pour l'essentiel les membres du comité exécutif et les cadres occupant un poste clef au sein du groupe.

Ce programme a compté 1 300 bénéficiaires pour 6 693 000 options. Le prix de souscription a été fixé à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le 21 mars 2003, soit 37,10 euros.

Des conditions spécifiques suspendent l'exercice d'une fraction des attributions individuelles et déterminent le prix d'exercice de cette fraction à la performance relative du titre BNP Paribas par rapport à un indice de référence pendant la période d'indisponibilité.

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées par ces derniers	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance du plan
OPTIONS CONSENTIES EN 2003				
Michel PEBEREAU	225 000	37,10	21/03/03	20/03/13
Baudouin PROT	195 000	37,10	21/03/03	20/03/13
Dominique HOENN	60 000	37,10	21/03/03	20/03/13
OPTIONS LEVEES EN 2003				
Michel PEBEREAU	125 000	14,87	21/05/96	21/05/03

	Nombre d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix Moyen pondéré (en euros)	Date d'attribution	Date d'attribution	Date d'attribution
OPTIONS CONSENTIES EN 2003 (19 salariés)	880 000	37,10	21/03/03		
OPTIONS LEVEES EN 2003 (10 salariés)	481 962	16,27	30/10/95 48 786 28/12/95 129 570 26/12/97 146 580	16/11/95 65 970 05/11/96 14 250	16/11/95 43 190 20/01/97 33 616

Rémunération des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	Ernst and Young		PricewaterhouseCoopers Audit		Mazard et Guérard		TOTAL	
	2003	% 2002	2003	% 2002	2003	% 2002	2003	% 2002
Audit								
Mission de base	5 565	56%	6 429	39%	3 414	42%	15 408	45%
Travaux complémentaires	1 620	16%	5 101	30%	1 586	20%	8 307	24%
Missions accessoires	154	2%	117	1%	135	2%	406	1%
Sous-Total	7 339	74%	11 647	70%	5 135	64%	24 121	70%
Juridique, fiscal, social	1 410	14%	3 917	24%	2 847	35%	8 174	23%
Technologies de l'information	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Conseil en organisation	883	9%	352	2%	13	0%	1 248	4%
Autres	291	3%	687	4%	97	1%	1 075	3%
Sous-Total	2 584	26%	4 956	30%	2 957	36%	10 497	30%
TOTAL	9 923		16 603		8 092		34 618	
		13 694		21 778		6 414		41 886

7 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ

I - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Les actionnaires réunis en Assemblée générale le 14 mai 2003, ont eu la primeur de l'annonce de la séparation des fonctions de Président et de Directeur général, dont le principe venait d'être approuvé par le Conseil d'administration de BNP Paribas, sur proposition du Président Directeur Général.

Le Groupe s'est ainsi conformé aux meilleures pratiques du gouvernement d'entreprise tout en mettant en oeuvre, dans la transparence et la continuité, le processus de relègue de la Direction générale. Les implications de cette décision, tant dans le fonctionnement des organes de direction que dans la mise en oeuvre du contrôle interne, sont précisées dans le présent rapport.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités spécialisés sont définies par leurs pratiques et par le Règlement intérieur du Conseil d'administration de BNP Paribas SA. Sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, la version actuelle a été adoptée par le Conseil dans sa séance du 4 février 2004.

Les travaux du Conseil portant sur les comptes et les relations avec les Commissaires aux comptes, sur le contrôle interne et les risques, sur l'organisation de la Direction générale, les rémunérations et les nominations sont préparés par trois Comités spécialisés : le Comité des comptes, celui du contrôle interne et des risques, et celui des rémunérations et des nominations.

La séparation des fonctions de Président et de Directeur Général

Selon le Règlement intérieur, le Président organise et dirige les travaux du Conseil. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux de BNP Paribas. En étroite coordination avec la Direction générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients et les pouvoirs publics aux niveaux national et international. Il n'exerce aucune responsabilité exécutive. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société (cf. III ci-après). Il a autorité sur l'ensemble du Groupe, les Responsables de pôles, de métiers, de territoires et de fonctions. Il est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne mises en place et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Les missions du Conseil d'administration

Les principales missions dont le Conseil est investi, conformément au Règlement intérieur, sont de désigner les mandataires sociaux, de déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de BNP Paribas et de veiller à leur mise en oeuvre, de se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et de régler par ses délibérations les affaires qui la concernent, de procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns, de contrôler la gestion de l'entreprise et la véracité de ses comptes, d'approuver les comptes, de veiller à la qualité de l'information financière fournie aux actionnaires et aux marchés.

Évaluation du Conseil d'administration de BNP Paribas

L'évaluation triennale du fonctionnement du Conseil, préconisée par les recommandations de place a été menée en fin 2002-début 2003. Ses méthodes et conclusions ont fait l'objet d'un compte rendu dans le rapport annuel de l'exercice 2002. Bien que n'étant pas formellement requise, une actualisation de cette évaluation a été effectuée en fin 2003-début 2004.

Un questionnaire a été servi, hors les mandataires sociaux, par 14 administrateurs. Pour l'essentiel identique à celui de l'année précédente, il couvre les principaux aspects du fonctionnement du Conseil : la définition de ses missions par le Règlement intérieur, sa composition, ses domaines d'intervention, le déroulement de ses séances, le fonctionnement de ses trois comités spécialisés.

Les conclusions de l'évaluation ont été rapportées par le Comité des rémunérations et des nominations lors de la séance du Conseil du 4 février 2004 : le Conseil d'administration de BNP Paribas fonctionne de manière satisfaisante ; les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; les suggestions émises lors de la précédente évaluation ont été mises en oeuvre et ont conduit à des améliorations notamment dans l'appréciation des travaux des trois Comités spécialisés.

Indépendance des administrateurs

L'évaluation de l'indépendance des administrateurs, préconisée par les recommandations de place a été menée en novembre 2002 et février 2003 et ses conclusions ont fait l'objet d'un compte rendu dans le rapport annuel de l'exercice 2002.

Après l'Assemblée générale du 14 mai 2003, le Conseil d'administration se compose de quinze membres élus par l'Assemblée générale des actionnaires et de trois élus par le personnel.

Sont considérés comme ne répondant pas aux critères d'indépendance définis par les recommandations de place : MM. Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa, Michel François-Poncet, David Peake, Michel Pébereau et Baudouin Prot.

Les trois administrateurs salariés sont qualifiés de « non-indépendants » par les recommandations de place, malgré leur mode d'élection et leur statut qui assurent leur indépendance effective vis-à-vis de la Direction générale. Ce sont MM. Patrick Auguste, Jack Delage et Jean Morio.

Sont considérés comme indépendants : MM. Gerhard Cromme, Jacques Friedmann, François Grappotte, Alain Joly, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, Lindsay Owen-Jones, Mme Hélène Ploix et M. Louis Schweitzer.

Dans ces conditions, « la part des administrateurs indépendants est de la moitié des membres du Conseil », en conformité avec l'objectif du Conseil d'appliquer les recommandations de place relatives aux « sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle ».

Evaluation du Président et du Directeur Général

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 14 mai 2003, lors de l'examen du projet de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, a approuvé à l'unanimité les critères de choix du Directeur Général de BNP Paribas et le nom de M. Baudouin Prot comme futur Directeur Général, tels que proposés par M. Michel Pébereau, qui en a ensuite fait la présentation motivée aux actionnaires réunis en Assemblée générale le même jour.

Lors de l'examen du projet d'organisation des pouvoirs des organes sociaux, dans le cadre de la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le Comité des rémunérations et des nominations a présenté au Conseil du 11 juin 2003 un bilan de l'action de M. Michel Pébereau au cours des dix années de son mandat de Président Directeur Général.

Le Conseil considère que la préparation et la mise en œuvre de ces décisions ont permis pour l'année en cours de satisfaire aux recommandations de place relatives à l'évaluation des mandataires sociaux.

Activité du Conseil en 2003

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2003, dont une en séance exceptionnelle. Il a en outre tenu une session spéciale dévolue à la stratégie du Groupe. Le taux de participation a été de 82 %. Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses travaux en application des lois et règlements en France, les travaux du Conseil ont porté sur :

- les projets de rapport de gestion et de rapport relatif au contrôle interne et aux risques, les projets de résolution à présenter en assemblée générale, les projets de réponse aux questions écrites des actionnaires préalables à l'assemblée générale ;
- les projets de modification du Règlement intérieur du Conseil, la composition des Comités, le projet de questionnaire sur l'évaluation du fonctionnement du Conseil et les conclusions résultant de son dépouillement, le projet de répartition des jetons de présence pour 2003 ;
- l'organisation des pouvoirs résultant de la séparation des fonctions du Président et du Directeur Général, le choix du Président et celui du Directeur Général, la composition du Comité exécutif, la structure des pôles et des métiers, la détermination des rémunérations des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif ;
- la politique de développement et la stratégie du Groupe, les projets d'investissement et de prises de participation sujets à l'approbation préalable et le compte rendu des opérations significatives réalisées ou en cours, ainsi que l'évolution de la participation du Groupe dans le Crédit Lyonnais ;
- les comptes et le budget : le Conseil a examiné et arrêté les comptes et résultats de l'exercice 2002 pour le Groupe et BNP Paribas SA ainsi que les résultats consolidés trimestriels et semestriels du Groupe et de ses pôles d'activité de 2003. Il a entendu le rapport du Comité des comptes et celui du Collège des Commissaires aux comptes. Il a examiné et adopté le budget de l'année 2004 ;
- les projets d'émission d'actions de préférence, d'augmentation de capital réservée aux bénéficiaires du Plan d'épargne de l'entreprise, de plan d'options d'actions de BNP Paribas ;
- la déontologie des missions des Commissaires aux comptes, la procédure d'autorisation des missions des Commissaires aux comptes, le montant de leurs honoraires pour les années 2003 à 2005, l'accord cadre entre BNP Paribas et le Collège des Commissaires aux comptes dans le domaine de la certification des comptes ;
- les travaux des trois comités du Conseil, dont l'activité est retracée ci-après, qui ont fait l'objet des rapports de leurs Présidents respectifs et ont été débattus en séance.

Comité des Comptes

Composition : Après l'Assemblée générale du 14 mai 2003, le Comité comprend MM. Louis Schweitzer, Président, Patrick Auguste, Denis Kessler, Jean-Marie Messier, David Peake et Mme Hélène Ploix. Quatre des six membres du Comité (dont le Président) répondent à la qualification d'administrateur indépendant selon les critères de place. Le Comité ne comprend plus de membre de la Direction générale depuis 1997.

Missions : Les missions du Comité, définies par le Règlement intérieur, sont de préparer les travaux du Conseil d'administration, notamment : analyser, en présence des Commissaires aux comptes, les états financiers trimestriels, semestriel et annuel diffusés par la société et en approfondir certains éléments avant leur présentation au Conseil d'administration ; examiner toutes questions relatives à ces documents financiers : choix des référentiels comptables, provisions, résultats analytiques, normes comptables et prudentielles, calculs de rentabilité et toute question comptable présentant un intérêt méthodologique ; piloter les relations avec le Collège des Commissaires aux comptes. Chaque fois qu'il l'estime opportun et de façon régulière au moins une fois par an, le Comité consacre une partie de séance à un entretien avec le Collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la direction de la banque.

Sur tous les sujets de sa compétence, le Comité entend à sa diligence, et hors la présence des autres membres de la Direction générale s'il l'estime opportun, les responsables financier et comptable du Groupe, ainsi que le responsable de la gestion Actif-Passif.

Sur les questions d'interprétation comptable appelant un choix à l'occasion des résultats trimestriels, semestriel et annuel, et ayant un impact significatif, les Commissaires aux comptes et le Responsable de la fonction Finances-Développement Groupe présentent trimestriellement au Comité une note analysant la nature et l'importance de la question, exposant les arguments plaçant en faveur ou en défaveur des différentes solutions envisageables et justifiant le choix retenu.

Le Président du Comité peut demander l'audition de toute personne responsable, au sein du Groupe, de questions relevant de la compétence du Comité, telle que définie par le Règlement intérieur du Conseil et faire appel, le cas échéant à des experts extérieurs.

Activité du Comité en 2003 : Le Comité s'est réuni à cinq reprises. Le taux de présence, en prenant en compte la décision d'un administrateur de ne pas assister aux séances, a été de 80 % , il a été de 65 % sans tenir compte de cette circonstance.

Au titre de ses missions périodiques, le Comité a analysé, avant leur présentation au Conseil d'administration, les résultats consolidés et les résultats individuels de l'exercice 2002 et du 1er semestre 2003, les résultats consolidés trimestriels et semestriel, ainsi que les états financiers annuel et semestriel du Groupe et de BNP Paribas SA : résultats, bilan, hors-bilan et notes annexes. A l'occasion de cet examen périodique, le Comité a analysé les effets sur les résultats des variations du périmètre de consolidation comptable ainsi que les résultats par pôle d'activité et par métiers. Il a examiné les projets de communiqué sur les résultats préalablement à leur présentation au Conseil.

Au titre de ses missions plus spécifiques, le Comité a notamment traité de questions méthodologiques significatives d'un point de vue comptable et notamment la comptabilisation des engagements de retraite, des produits dérivés structurés, de l'amortissement et de la dépréciation des écarts d'acquisition. Il a examiné le déroulement des projets de certification des comptes de BNP Paribas Métropole, et de contrôle interne comptable.

S'agissant des relations avec les Commissaires aux comptes, les travaux du Comité ont porté sur la définition du périmètre des missions, la procédure d'approbation des missions hors-audit, la publication des honoraires et la détermination du budget d'audit des années 2003 à 2005, la déclaration d'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité a procédé à l'audition, hors la présence de la Direction générale, des responsables du Groupe pour la Gestion Actif-Passif et la Trésorerie, la Fonction Finances-Développement et la Comptabilité.

Le Comité a entendu le Collège des Commissaires aux comptes, hors la présence de la direction de la Banque, lors de l'examen des comptes de l'exercice 2003.

Comité de Contrôle interne et des risques

Composition : Après l'Assemblée générale du 14 mai 2003, le Comité est composé de MM. Jacques Friedmann, Président, Jack Delage, et François Grappotte. Deux des trois membres du Comité (dont le Président) sont considérés comme indépendants selon les critères de place. Le Comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction générale.

Missions : Les missions du Comité, définies par le Règlement intérieur, sont de préparer les travaux du Conseil d'administration et notamment d'analyser les rapports sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, les rapports d'activité de l'Inspection Générale et leurs principales conclusions, les correspondances avec le Secrétariat général de la Commission bancaire ; d'examiner les grandes orientations de la politique de risques du Groupe en s'appuyant sur les mesures de risques et de rentabilité des opérations qui lui sont communiquées en application de la réglementation en vigueur, ainsi que d'éventuelles questions spécifiques liées à ces sujets et à ces méthodes ; de procéder, hors la présence d'autres membres de la Direction générale, s'il l'estime opportun, à l'audition des responsables de l'Inspection Générale, de l'audit de la banque, de la Fonction Ethique et Déontologie Groupe et de la Fonction « Group Risk Management » ; de présenter au Conseil d'administration son appréciation sur les méthodes et procédures utilisées.

Activité du Comité en 2003

Le Comité s'est réuni à trois reprises. Le taux de présence a été de 81 %. Les travaux du Comité ont notamment porté sur : le projet de rapport annuel de contrôle interne en application du règlement n°97-02 destiné à la Commission bancaire ; le compte rendu d'activité de l'Audit interne.

Le Comité a examiné la mise en place de l'organisation et des procédures devant répondre aux exigences des régulateurs internationaux dans le domaine du risque opérationnel et du capital économique (Bâle 2), ainsi que les implications de la directive européenne sur les conglomérats financiers. Sur rapport de Group Risk Management, il a examiné les conclusions des « Risk Policy Committees » et des Comités de crédit de direction générale, les évolutions du portefeuille des engagements du Groupe et du coût du risque, les propositions de restructuration des comités spécialisés dans les risques. Il a décidé de porter à quatre le nombre de ses sessions annuelles. Il a examiné divers échanges de correspondances avec la Commission bancaire. Le Comité a procédé à l'audition de l'Inspecteur Général de BNP Paribas, du Responsable Ethique et Déontologie Groupe, du Responsable de « Group Risk Management ».

Comité des Rémunérations et des nominations

Composition : Après l'Assemblée générale du 14 mai 2003, le Comité est composé de MM. Alain Joly, Président, Claude Bébéar, Jean-Louis Beffa et Jacques Friedmann. La moitié des membres (dont le Président) répondent à la qualification d'indépendance selon les recommandations de place. Le Comité ne comprend plus, depuis 1997, de membre de la Direction générale.

Missions : Conformément au Règlement intérieur, le Comité propose au Conseil d'administration le choix du Président. En concertation avec le Président, il propose au Conseil le choix du Directeur Général et sur proposition du Directeur Général le choix des Directeurs Généraux délégués. Il prépare les travaux du Conseil d'administration pour l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et des performances du Président en l'absence de l'intéressé, et en liaison avec le Président, celles du Directeur Général et des Directeurs généraux délégués en l'absence des intéressés. Il est chargé d'étudier toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment les rémunérations, les retraites, les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions de la société ; d'examiner les conditions, le montant et la répartition du programme d'options de souscription ou d'achat d'actions, et d'assurer la préparation des plans d'options pour les collaborateurs du Groupe. Le Comité, avec le Président, est également compétent pour assister le Directeur Général pour tout sujet concernant les rémunérations de l'encadrement supérieur que celui-ci lui soumettrait ; il est dans les mêmes conditions chargé d'étudier les dispositions permettant de préparer la relève des mandataires sociaux. Il prépare, avec le Président, les délibérations du Conseil relatives à la proposition de nominations d'administrateur par l'Assemblée générale des actionnaires et à la nomination de censeur. Il propose au Conseil la nomination des Présidents de Comité lors de leur renouvellement.

Activité du Comité en 2003 : Le Comité s'est réuni à trois reprises en 2003, avec un taux de présence moyen de 83 %. Ses travaux ont notamment porté sur : la cooptation et la nomination d'administrateurs et d'un censeur, la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, le choix du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués, l'organisation des organes de direction ; la composition des Comités du Conseil, la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Comité exécutif ; le programme d'options d'actions de l'année 2003 ; le montant et les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et censeur au titre de l'année 2003 ; l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

II - LE CONTROLE INTERNE

L'environnement du contrôle interne

Les principes et les modalités du contrôle des activités bancaires en France ont fait l'objet de nombreuses dispositions législatives et réglementaires qui ont installé de longue date les disciplines de contrôle interne au cœur des métiers de la banque. Pour l'essentiel, l'environnement de contrôle interne actuellement en vigueur est notamment défini par la loi du 24 janvier 1984 -relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit- et par la loi de modernisation des activités financières, du 2 juillet 1996. La Commission Bancaire assure la surveillance « prudentielle » -ce néologisme passé dans le langage courant en énonce la nature et l'objectif- des règles applicables aux procédures de contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Ses statuts lui confèrent un pouvoir d'inspection et d'évaluation des procédures de contrôle interne des banques. Cet environnement très particulier s'explique par l'importance des activités bancaires dans la vie économique et financière et par leur impact potentiel sur la stabilité du système financier mondial. Les règles nationales sont encadrées au niveau international par les recommandations du Comité de Bâle, autorité régulatrice dont il n'existe pas d'équivalent pour les autres activités économiques dans le monde.

Le règlement du Comité de réglementation bancaire et financier, CRBF n° 97-02 du 21 février 1997 modifié par le règlement n° 2001-01, définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Il précise notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques, au système de documentation et d'information sur le contrôle interne. L'article 42 de ce règlement prévoit la rédaction d'un rapport annuel sur les conditions dans lesquelles le contrôle interne est assuré. Ce rapport est remis à la Commission Bancaire et aux Commissaires aux comptes, après avoir été communiqué, conformément aux termes du règlement CRBF n° 97-02, au Conseil d'administration sur le rapport du Comité de contrôle interne et des risques.

Le Groupe BNP Paribas a mis en place, dans l'ensemble de ses activités et de ses implantations, un dispositif de contrôle interne qui est défini dans la charte d'audit interne du Groupe BNP Paribas, largement diffusée au sein du Groupe. Cette charte vise d'une part à fixer les règles en matière d'organisation, de responsabilité et de périmètre d'intervention de l'audit interne et édicte notamment à cet effet le principe d'indépendance de la fonction d'audit interne. D'autre part, la charte précise les règles de conduite (déontologiques et professionnelles) de l'audit interne. A cet effet, le Groupe BNP Paribas met en œuvre les principes professionnels définis au niveau international par l'Institute of Internal Auditors et en France par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne.

Le Directeur Général est responsable de l'organisation et des procédures de contrôle interne et de l'ensemble des informations requises par la loi au titre du rapport sur le contrôle interne.

Le règlement intérieur du Groupe, modifié le 10 août 2001, définit les règles générales d'éthique et de déontologie à appliquer par le personnel, notamment les collaborateurs ayant accès à des informations sensibles concernant les activités et les résultats de BNP Paribas.

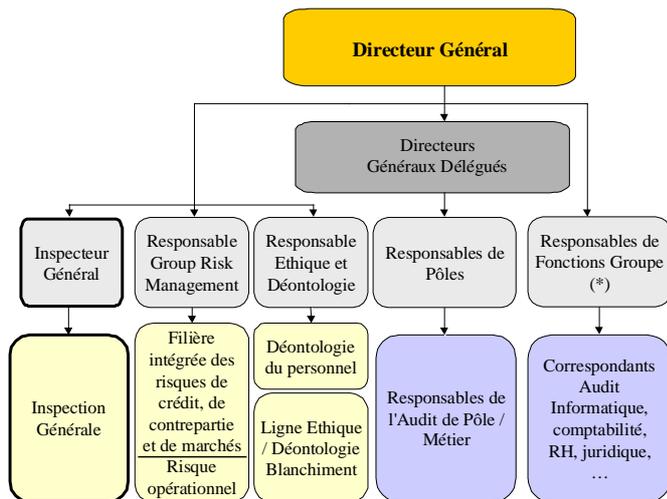
Le dispositif de contrôle interne s'appuie également sur le recensement et la mise à jour régulière des procédures transversales du Groupe, qu'elles émanent de la Direction générale, des pôles ou des fonctions groupe. Ces procédures sont mises à disposition de l'ensemble des collaborateurs au moyen de la base informatique « Directives Groupe ».

L'ensemble des questions relatives au contrôle interne et aux risques fait l'objet de présentations périodiques au Comité de contrôle interne et des risques et par son truchement au Conseil d'administration de BNP Paribas (cf. la partie « Gouvernement d'entreprise » du présent rapport).

L'organisation du contrôle interne

En application de l'annonce faite aux actionnaires réunis en Assemblée générale du 14 mai 2003, le Conseil d'administration de BNP Paribas a défini les modalités de la dissociation des fonctions de Président et celles de Directeur Général. Le Président n'exerce aucune responsabilité exécutive. Le Directeur Général, assisté de deux Directeurs Généraux délégués, assure l'intégralité de la direction opérationnelle du Groupe, constitué de 5 pôles d'activités, en incluant BNP Paribas Capital, et de 13 fonctions groupe. L'Inspecteur Général est désormais rattaché au Directeur Général du Groupe.

Le schéma ci-après présente l'organisation du contrôle interne au sein de BNP Paribas à fin 2003 :



(*) à l'exception des Fonctions GPG (Global Procurement Group) et IMEX (Immobilier d'exploitation) rattachés à l'un des Directeurs Généraux Délégués.

En application de la note d'organisation du Groupe BNP Paribas du 22 septembre 1999 posant les fondements du système de contrôle interne, le système de contrôle interne BNP Paribas repose sur trois principes essentiels et sur un référentiel d'instructions.

Les principes de contrôle interne

Ces trois principes sont définis comme suit dans le texte :

- L'indissociabilité des responsabilités du contrôle interne et de l'activité : la responsabilité du contrôle interne est indissociable de l'activité elle-même, et vise à en donner la maîtrise ; les responsables des fonctions groupe, en charge d'une famille de risques, et les responsables de pôles définissent leur système de contrôle interne et veillent à son bon fonctionnement ; chaque responsable, à son niveau, a le devoir d'un contrôle efficace des activités qui sont placées sous sa responsabilité.
- La délégation : elle définit et met en place les relais qui sont responsables de la mise en œuvre cohérente des politiques du Groupe.
- La séparation des fonctions : elle se matérialise principalement entre les équipes qui sont à l'origine des opérations et celles qui les mettent en œuvre ; la structure du Groupe doit maintenir et assurer une distinction nette entre celui qui opère et celui qui valide, entre celui qui gère pour compte propre et celui qui gère pour compte de tiers.

Les procédures de contrôle interne

Le référentiel d'instructions formalise et fait connaître dans l'ensemble du Groupe les organisations et les procédures à appliquer ainsi que les contrôles à exercer. Ces procédures constituent le référentiel de base du contrôle interne.

Le contrôle interne du Groupe BNP Paribas s'exerce selon quatre niveaux de responsabilité. Le contrôle de premier niveau est exercé par chaque collaborateur sur les opérations qu'il traite, par référence aux procédures en vigueur. Le contrôle de deuxième niveau est exercé par la hiérarchie. Le contrôle de troisième niveau est exercé par les auditeurs des différentes entités du Groupe. Le contrôle de quatrième niveau est exercé par l'Inspection Générale.

Les trois premiers niveaux sont exercés au sein des pôles et des fonctions, premiers responsables de leur dispositif de contrôle interne. Le contrôle de quatrième niveau, confié à l'Inspection Générale, a pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au niveau de l'ensemble des entités du Groupe de la maison mère et de toutes ses filiales.

Les familles de risque

Les principaux risques sont identifiés en huit familles :

- Le risque de crédit et de contrepartie correspond au risque de défaillance totale ou partielle de la contrepartie avec laquelle des engagements de bilan ou de hors bilan ont été contractés.
- Le risque de marché est lié aux évolutions de prix de marché de tous types d'instruments (risque de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité).
- Le risque comptable résulte de l'ensemble des facteurs susceptibles d'entraver la réalisation des objectifs de régularité et de sincérité des informations comptables.
- Le risque administratif résulte de l'ensemble des facteurs susceptibles d'altérer le bon fonctionnement du Groupe dans la réalisation du traitement de ses opérations.

- Le risque informatique résulte de l'ensemble des facteurs susceptibles d'altérer la sécurité informatique et les performances de la fonction informatique.
- Le risque commercial et de réputation correspond au risque de sous-performance commerciale et au risque d'image.
- Le risque juridique et fiscal résulte de l'ensemble des facteurs susceptibles d'altérer les objectifs de sécurité juridique et fiscale.
- Le risque de ressources humaines résulte de l'ensemble des facteurs susceptibles de causer l'insatisfaction individuelle ou collective des ressources humaines et l'inadéquation quantitative ou qualitative des collaborateurs.

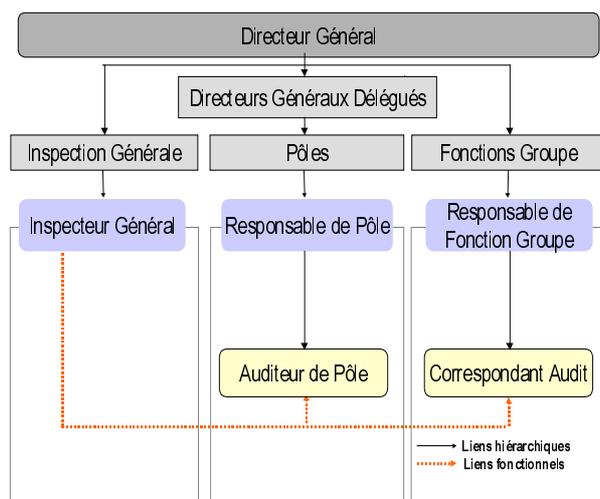
L'ensemble de ces risques, à l'exception des deux premiers, est compris dans le concept de « risques opérationnels » : ce sont les risques financiers directs ou indirects qui naissent des dysfonctionnements internes ou externes de toute nature (défaillances des personnes, des procédures ou des systèmes, par exemple).

La Charte d'Audit Interne

Les principes généraux de l'audit interne du Groupe_BNP Paribas sont précisés par la « Charte d'Audit Interne », amendée au cours de l'exercice 2003 afin de tenir compte de la séparation des fonctions de Président et de Directeur Général qui attribue à ce dernier l'intégralité des responsabilités en matière d'audit et de contrôle interne.

En application de l'article 8 du règlement n°97-02 modifié par le règlement 2001-01 du CRBF, l'Inspecteur Général est chargé de veiller pour le Groupe BNP Paribas à la cohérence et à l'efficacité du contrôle interne. Il exerce notamment ses responsabilités sur l'ensemble des entités du Groupe en pilotant les audits situés dans les pôles d'activités et les fonctions du Groupe au travers d'une relation fonctionnelle.

Le schéma ci-après représente l'autorité fonctionnelle exercée par l'Inspecteur Général sur les audits au sein de BNP Paribas :



Chaque auditeur de pôle ou de fonction est chargé notamment de définir, en coordination étroite avec l'Inspection Générale, l'organisation de l'audit la mieux adaptée aux problématiques du pôle ou de la fonction dans le respect des règles générales d'organisation du Groupe. Conformément aux principes édictés par la charte d'audit interne du Groupe, les auditeurs de pôle enregistrent et suivent les recommandations émises à la suite de leurs travaux. Ils suivent également la mise en œuvre des recommandations émises par l'Inspection Générale.

Les effectifs mis en œuvre

Au 31 décembre 2003, les effectifs de l'audit interne et de l'Inspection Générale du Groupe BNP Paribas sont, en équivalent temps plein, de 846 personnes, de 296 personnes pour la Fonction Ethique et Déontologie, et de 773 personnes pour l'ensemble de Group Risk Management, dont 57 personnes pour la Fonction Risque Opérationnel.

III - LIMITATION DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de BNP Paribas et pour représenter la Banque dans ses rapports avec les tiers. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. A titre interne, le règlement intérieur du Conseil d'administration dispose que le Directeur Général lui présente pour accord préalable toutes les décisions d'investissement d'un montant supérieur à 250 millions d'euros, ainsi que tout projet de prise ou de cession de participation supérieures à ce seuil.

IV - INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière relèvent de la responsabilité de la fonction Finances-Développement Groupe, qui a notamment pour missions d'assurer :

- la production et la qualité des états comptables,
- la production et la qualité des états de gestion et de fournir les éléments prévisionnels chiffrés, nécessaires au pilotage du Groupe,
- la maîtrise des systèmes informatiques financiers du Groupe.

Ces missions sont réalisées à différents niveaux : au niveau groupe par Finances-Développement Groupe, au niveau de chaque pôle par la fonction Finances du pôle et au niveau de chaque entité. Les responsables Finances des pôles et des principales entités sont rattachés fonctionnellement au responsable Finances du Groupe.

Les principes et règles comptables appliqués par les entités du groupe dans l'établissement de leur information comptable sont rédigés et mis à jour par le département central de la Comptabilité Générale du groupe. De même, le département central du Contrôle de Gestion établit les règles de contrôle de gestion applicables par l'ensemble des métiers du groupe. Ces règles sont disponibles en temps réel sur les outils internes de communication en réseau (« intranet »).

Les informations permettant l'élaboration des comptes consolidés du groupe BNP Paribas reposent sur les systèmes traitant les opérations de la banque et sur un dispositif de collecte organisé en deux filières distinctes, l'une relative à la comptabilité, l'autre au contrôle de gestion. Le processus de remontée de ces informations suit le circuit suivant :

- Filière comptable : remontée directe des informations comptables de chaque entité vers Finances-Développement Groupe – Comptabilité. Les comptes de l'entité BNP Paribas Métropole SA sont directement établis par ce département. Les états financiers consolidés sont produits au sein de ce département sur la base des informations comptables ainsi établies ou recueillies.
- Filière de gestion : remontée des informations de gestion de chaque entité et de chaque métier vers la fonction Finances de chaque pôle, puis remontée de données de gestion consolidées des pôles vers Finances-Développement Groupe – Contrôle de Gestion.

Au niveau de chaque entité et de chaque pôle, les principaux agrégats du résultat de gestion sont réconciliés avec les agrégats du résultat comptable. En outre, une réconciliation globale est effectuée au niveau de Finances-Développement Groupe afin d'assurer la cohérence du résultat comptable avec le résultat de gestion consolidé. Ces deux étapes de réconciliation contribuent au contrôle interne tant des informations comptables que des informations de gestion.

Un processus de certification interne des données produites par les filiales et succursales du groupe faisant partie du périmètre de consolidation a été institué. Un projet lancé en 2003 permettra d'assujettir l'entité BNP Paribas Métropole SA à cette procédure d'ici fin 2004. Le responsable Finances des entités concernées certifie trimestriellement :

- la fiabilité, et la conformité avec les normes comptable du groupe, des données comptables transmises à Finances-Développement Groupe ;
- le bon fonctionnement du système de Contrôle Interne Comptable permettant de garantir la qualité des données comptables.

Les risques comptables identifiés par le Contrôle Interne Comptable lors du processus de certification interne des comptes font l'objet des provisions adéquates le cas échéant et d'un suivi spécifique.

8 ACTIVITÉ ET ÉLÉMENTS COMPTABLES

8.1 ACTIVITÉ 2003

8.1.1 RESULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE BNP PARIBAS

Sur l'ensemble de l'année 2003, dans un environnement en voie d'amélioration mais encore difficile en Europe, et en dépit des effets négatifs de la baisse du dollar, le groupe a réalisé des performances d'exploitation en forte hausse :

- Résultat brut d'exploitation : 6 650 millions d'euros (+ 13,9 %)
- Résultat d'exploitation (après coût du risque) : 5 289 millions d'euros (+ 21,1 %)
- Résultat net part du groupe : 3 761 millions d'euros (+ 14,1 %) malgré une forte diminution de la contribution des éléments hors exploitation (297 millions d'euros contre 445 millions d'euros en 2002)
- Retour sur capitaux propres après impôt : 14,3 %.

Chacun des grands domaines d'activité du groupe a contribué à ces performances :

- Grâce aux très bons résultats de ses deux composantes, la Banque de Détail a assuré de nouveau une croissance soutenue de son activité et de ses résultats,
- Tirant parti de la reprise des marchés d'actions, le pôle d'activité BPGA a enregistré, à partir du deuxième trimestre, un rebond significatif,
- Le pôle d'activité Banque de Financement et d'Investissement a dégagé des résultats très élevés et retrouvé son meilleur niveau de rentabilité de l'exercice 2000.

Allocation de capital

Les pôles bénéficient du revenu des capitaux qui leur sont alloués. L'allocation de capital répond aux exigences et méthodes de calcul du ratio international de solvabilité et s'effectue sur la base de 6 % des actifs pondérés. Pour compléter cette approche dans les métiers de Banque Privée et de Gestion d'Actifs, un montant de 0,25 % des actifs sous gestion est alloué. De même, pour les activités de private equity, il est alloué un pourcentage de la valeur nette comptable des titres, variable selon la nature de la participation, de façon à refléter le niveau réel des risques encourus. Enfin, le capital alloué à l'activité Assurance, calculé conformément à la réglementation des assurances, était égal à 75% de la "marge globale de solvabilité" en 2001 et à 100% en 2002 et en 2003.

DES PERFORMANCES D'EXPLOITATION EN FORTE HAUSSE

L'environnement économique et financier de l'année 2003 est resté difficile quoiqu'en voie d'amélioration. La crise boursière a atteint son point culminant à la fin du premier trimestre. La croissance économique, toujours très faible en Europe, a repris vivement aux Etats-Unis et en Asie, mais la baisse continue du dollar a amputé significativement les profits que les entreprises européennes dégagent dans ces régions.

Dans cet environnement contrasté, le produit net bancaire du groupe progresse de 6,8 % (+ 9,7 % à périmètre et taux de change constants)⁸ pour s'établir à 17 935 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation augmente de 13,9 % à 6 650 millions d'euros (+ 18,7 % à périmètre et taux de change constants). Le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,3 points, passant de 65,2 % à 62,9 %.

Malgré la constitution nette de nouvelles provisions générales pour plus de 200 millions d'euros, le coût du risque (1 361 millions d'euros) baisse de 7,4 %. Le résultat d'exploitation est en forte hausse de 21,1 % à 5 289 millions d'euros.

Les éléments hors exploitation apportent une contribution de 297 millions d'euros, en baisse de 33,3 % par rapport à 2002. Les plus-values tirées des portefeuilles d'actions du groupe sont stables, à 912 millions d'euros (+ 1,0 %) ; l'amortissement des écarts d'acquisition augmente de 9,0 % à 399 millions d'euros ; mais les charges exceptionnelles, à 347 millions d'euros, progressent de 175 millions d'euros : les dispositions de la nouvelle loi française sur les retraites ont en effet conduit à la constitution exceptionnelle de provisions de 229 millions d'euros pour engagements sociaux, (soit 148 millions d'euros après impôt), tandis que le fonds pour risques bancaires généraux faisait l'objet d'une reprise (non taxable) de 148 millions d'euros. Le groupe a également provisionné 70 millions d'euros pour mettre en place un nouveau dispositif d'adaptation de l'emploi couvrant les années 2004 et 2005, conformément à sa pratique de gestion prévisionnelle de l'emploi.

La charge d'impôt augmente de 26,0 % à 1 481 millions d'euros, notamment du fait d'une charge d'impôt exceptionnelle de 125 millions d'euros liée à l'adoption par Klépierre du nouveau statut fiscal de Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC). La part des intérêts minoritaires, allégée corrélativement de 59 millions, est ainsi stable à 344 millions d'euros (+ 0,3 %).

Le résultat net part du groupe, à 3 761 millions d'euros, est en hausse de 14,1 % et assure une rentabilité des capitaux propres de 14,3 % après impôt.

L'engagement constant de BNP Paribas pour le développement durable a été plus largement reconnu en 2003. C'est ainsi que sa notation « socialement responsable » a été améliorée par les principales agences extra financières. SAM, qui sélectionne les participants aux indices DJ SI World et DJ SI Stoxx, a par exemple classé BNP Paribas cinquième au palmarès mondial des banques (huitième en 2002). BNP Paribas a adhéré au Pacte Mondial proposé par le Secrétaire Général des Nations Unies.

	Banque de Détail	BPGA	BFI	BNPParibas Capital	Autres activités	Groupe 2003	Groupe 2002	Variations 2003/2002	Variations à taux de change et périmètre constants
En millions d'euros									
PNB	9 636	2 476	5 818	-34	39	17 935	16 793	+6,8%	+9,7%
Frais de gestion	-6 011	-1 673	-3 384	-39	-178	-11 285	-10 955	+3,0%	+4,9%
RBE	3 625	803	2 434	-73	-139	6 650	5 838	+13,9%	+18,7%
Coût du risque*	-754	-16	-633	-3	45	-1 361	-1 470	-7,4%	
Résultat d'exploitation	2 871	787	1 801	-76	-94	5 289	4 368	+21,1%	
SME	79	29	3	0	20	131	80	+63,8%	
Plus/moins-values	13	8	105	584	202	912	903	+1,0%	
Goodwill	-289	-74	-17	-12	-7	-399	-366	+9,0%	
Autres éléments	-26	-27	-13	0	-281	-347	-172	+101,7%	
Résultat avant impôt	2 648	723	1 879	496	-160	5 586	4 813	+16,1%	
Minoritaires	-49	0	-5	-5	-285	-344	-343	+0,3%	
Impôt						-1 481	-1 175	+26,0%	
Résultat net, part du groupe						3 761	3 295	+14,1%	
Coefficient d'exploitation						62,9%	65,2%		
ROE après impôt						14,3%	13,5%		

* Constitution d'une provision générale sur l'Europe de 250 millions d'euros sur les 9 premiers mois de 2003 et utilisation au 4^{ème} trimestre à hauteur de 21 millions de dollars de la provision générale de 90 millions de dollars sur les Etats-Unis constituée en 1999.

⁸ Les principaux changements de périmètre consistent en l'intégration de Facet et United California Bank (pôle SFDI), Consors et Cogent (pôle BPGA)

8.1.2 RESULTATS PAR POLE D'ACTIVITE

Chacun des grands domaines d'activité a contribué à la performance du groupe.

1 - Banque de Détail

en millions d'euros	2003	2002	Variation 2003 / 2002	Variations à taux de change et périmètre constants
PNB	9 636	9 466	+1,8%	+3,1%
Frais de gestion	-6 011	-6 036	-0,4%	+1,6%
RBE	3 625	3 430	+5,7%	+5,6%
Coût du risque	-754	-720	+4,7%	
Résultat d'exploitation	2 871	2 710	+5,9%	
Amortissement du goodwill	-289	-270	+7,0%	
Autres éléments hors exploitation	66	51	+29,4%	
Résultat avant impôt	2 648	2 491	+6,3%	
Coefficient d'exploitation	62,4%	63,8%	-1,4 pt	
Fonds propres alloués (MdE)	9,4	9,6	-2,4%	
ROE avant impôt	28%	26%		

En 2003, les activités de banque de détail ont poursuivi leur développement et encore amélioré leur rentabilité. Le résultat brut d'exploitation progresse de 5,7 %, à 3 625 millions d'euros. Le résultat avant impôt, à 2 648 millions d'euros, augmente de 6,3 %. La rentabilité des capitaux propres alloués avant impôt atteint 28 % (+ 2 points).

Banque de Détail en France

en millions d'euros	2003	2002	Variation 2003 / 2002
PNB	4 884	4 740	+3,0%
<i>dont Commissions</i>	<i>2 053</i>	<i>2 000</i>	<i>+2,7%</i>
<i>dont Marge d'intérêt</i>	<i>2 831</i>	<i>2 740</i>	<i>+3,3%</i>
Frais de gestion	-3 355	-3 272	+2,5%
RBE	1 529	1 468	+4,2%
Coût du risque	-225	-198	+13,6%
Résultat d'exploitation	1 304	1 270	+2,7%
Eléments hors exploitation	-2	0	n.s.
Résultat avant impôt	1 302	1 270	+2,5%
Résultat attribuable à BPGA	-62	-63	-1,6%
Résultat avant impôt de BDDF	1 240	1 207	+2,7%
Coefficient d'exploitation	68,7%	69,0%	-0,3 pt
Fonds propres alloués (MdE)	4,5	4,7	-4,4%
ROE avant impôt	27%	25%	

Incluant 100% de la Banque privée France pour les lignes PNB à résultat avant impôt

Le produit net bancaire du réseau France⁹ s'établit à 4 884 millions d'euros, en hausse de 3,0 %. La marge d'intérêt progresse de 3,3 %, sous l'effet combiné d'un élargissement de la marge globale d'intermédiation (de 3,54 % à 3,74 % entre 2002 et 2003), d'un léger tassement des encours de crédit (- 1,7 %) et d'une croissance des dépôts (+ 3,5 %), tirée par les comptes d'épargne (+ 15,6 %). Le montant des commissions augmente de 2,7 %, les recettes moindres sur les transactions sur titres ayant été plus que compensées par le développement des autres services (moyens de paiement, services bancaires, ...).

⁹ Incluant 100% de la Banque Privée France

La dynamique commerciale en direction de la clientèle de particuliers s'est accélérée. En 2003, le nombre des comptes à vue de particuliers s'est accru de plus de 120 000. La banque multicanal a enregistré 32 millions de contacts par internet (+ 30 %), 20 millions d'appels au serveur vocal interactif (+ 21 %) et 4,8 millions d'appels entrants dans les centres de relations clients (+ 52 %). Dans les agences, le nouveau poste commercial, identique à celui des centres d'appel, a permis 41 millions d'accès aux dossiers des clients. Les encours de crédit ont augmenté de 9,3 %, notamment du fait d'une forte production de crédits hypothécaires. Les encours d'assurance-vie ont été accrus de 9,9 % au cours de l'année et ceux des OPCVM de 12,4 %.

Pour la clientèle d'entreprises, peu demandeuse de crédits dans le contexte économique de 2003 (encours : - 9,6 %), le réseau France a fortement développé les ventes de produits financiers en collaboration avec la banque de financement et d'investissement : financements structurés, émissions obligataires, montages de financements d'acquisitions à effet de levier, produits de couverture des risques de taux et de change. La gamme des OPCVM à destination des entreprises a été élargie par BNP Paribas Asset Management et leur placement a pu être augmenté de 1,4 milliard d'euros par le réseau France. De même, le réseau s'est employé à augmenter les ventes des produits et services des filiales spécialisées : Arval PHH, Arius, Factor notamment.

La hausse modérée des frais de gestion : + 2,5 % par rapport à l'année précédente, conduit à une progression de 4,2 % du résultat brut d'exploitation à 1 529 millions d'euros. Le coefficient d'exploitation s'améliore de 0,3 point à 68,7 %. Le coût du risque, à 225 millions d'euros (+ 13,6 %), reste modéré puisqu'il représente 0,32 % des encours pondérés de l'exercice.

Après partage du résultat de la Banque Privée en France avec le pôle BPGA, la Banque de Détail en France dégage un résultat annuel avant impôt de 1 240 millions d'euros, en hausse de 2,7 %. La rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués progresse de deux points à 27 %.

Services Financiers et Banque de Détail à l'International.

en millions d'euros	2003	2002	Variation 2003 / 2002	Variations à taux de change et périmètre constants
PNB	4 903	4 878	+0,5%	+4,0%
Frais de gestion	-2 745	-2 853	-3,8%	+1,2%
RBE	2 158	2 025	+6,6%	+7,9%
Coût du risque	-529	-522	+1,3%	
Résultat d'exploitation	1 629	1 503	+8,4%	
Amortissement du goodwill	-289	-270	+7,0%	
Autres éléments hors exploitation	68	51	+33,3%	
Résultat avant impôt	1 408	1 284	+9,7%	
Coefficient d'exploitation	56,0%	58,5%	-2,5 pt	
Fonds propres alloués (MdE)	4,8	4,9	-0,5%	
ROE avant impôt	29%	26%		
Le pôle SFDI regroupe : BancWest, Marchés émergents et outre-mer (ancien pôle BDDI) ; Cetelem, BNP Paribas Lease Group, UCB et Arval PHH (ancien pôle SFS hors Cortal Consors ; les séries historiques ont été retraitées)				

Du fait de l'importance relative de BancWest et, à un moindre degré, d'autres activités menées hors de la zone euro, les effets de change ont eu un impact particulièrement marqué pour ce pôle. Le produit net bancaire (4 903 millions d'euros) est quasi stable (+ 0,5 %) par rapport à 2002 alors qu'il est en hausse de 4,0 % à périmètre et taux de change constants. De même, les frais de gestion, à 2 745 millions d'euros, sont en baisse de 3,8 %, mais en hausse de 1,2 % à périmètre et taux de change constants. Le résultat brut d'exploitation (2 158 millions d'euros) augmente ainsi de 6,6 % (+ 7,9 % à périmètre et taux de change constants) et le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,5 points à 56,0 %, conformément à l'objectif annoncé par la banque.

Le coût du risque est quasiment stable à 529 millions d'euros (+ 1,3 %). Il en va de même pour les éléments hors exploitation. Ainsi, le résultat avant impôt, 1 408 millions d'euros, augmente sensiblement par rapport à l'exercice précédent (+ 9,7 %) et la rentabilité avant impôt des capitaux propres alloués progresse de trois points à 29 %.

BancWest a connu une bonne activité de crédit en 2003, surtout en ce qui concerne les crédits à la consommation, dont l'encours a augmenté de 21,3 %. La marge globale d'intermédiation s'est érodée en un an de 41 points de base, à 4,18 %, du fait de la baisse des taux. La pleine réalisation des synergies de fusion de l'United California Bank dans Bank of the West a permis de réduire les frais de gestion, à périmètre et taux de change constants, de 4,3 % par rapport à 2002. Enfin, le coût du risque a également été réduit et le ratio de créances douteuses sur encours ramené au 31 décembre 2003 à 0,59 % contre 1,01 % au 31 décembre 2002. Ainsi, le résultat d'exploitation a progressé de 11,8 % à périmètre et taux de change constants.

Les activités de banque de détail sur les marchés émergents et outre mer ont bien résisté à des conditions d'exploitation difficiles dans plusieurs pays (Côte d'Ivoire notamment). Le coût du risque est resté inférieur à celui de 2002.

Cetelem a poursuivi sa forte croissance en France, avec une bonne dynamique de Facet, et hors de France. Les encours de crédit gérés ont progressé au total de 4,3 % au cours de l'année, et de 18,6 % à l'étranger, notamment en Europe du Sud et de l'Est. Cetelem est un des leaders du crédit à la consommation en Italie, Espagne, Portugal, Hongrie et République Tchèque. Le résultat avant impôt augmente de 12,1 %.

La production de nouveaux crédits de l'UCB a crû fortement, tant en France (+ 23 %) qu'à l'étranger (+ 33 %). L'encours des crédits aux particuliers atteint 15,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (+ 9,4 %). En outre, la présentation systématique des services du réseau de BDDF a permis l'ouverture de 10 000 nouveaux comptes. Arval PHH poursuit son développement rapide en Europe continentale et BNP Paribas Lease Group son déploiement international fondé sur des partenariats. Tous deux, leaders de leur secteur en Europe, ont contribué significativement à la hausse de la rentabilité du pôle.

Au total, la production des sociétés de services financiers est désormais très largement réalisée hors de France : à hauteur de 51 % pour Cetelem, 52 % pour l'UCB, 32 % pour BNP Paribas Lease Group et 67 % pour Arval PHH en 2003.

en millions d'euros	Cetelem	BNP Paribas Lease Group	UCB	Location longue durée avec services	Autres	Total SF
RBE	754	195	128	133	-39	1171
Variation 2003/2002	27,8%	-6,3%	20,8%	17,7%	n.s.	21,2%
Résultat avant impôt	427	124	153	57	-80	681
Variation 2003/2002	12,1%	-5,3%	6,3%	x7,1	n.s.	16,8%

Banque de détail à l'international

en millions d'euros	2003	2002	Variation 2003 / 2002	Variations à taux de change et périmètre constants
PNB	2 174	2 379	-8,6%	=
Frais de gestion	-1 187	-1 320	-10,1%	-1,3%
RBE	987	1 059	-6,8%	+1,6%
Coût du risque	-104	-151	-31,1%	
Résultat d'exploitation	883	908	-2,8%	
Amortissement du goodwill	-149	-168	-11,3%	
Autres éléments hors exploitation	-7	-39	-82,1%	
Résultat avant impôt	727	701	+3,7%	
Coefficient d'exploitation	54,6%	55,5%	-0,9 pt	
Fonds propres alloués (MdE)	2,0	2,1	-6,3%	
ROE avant impôt	37%	34%		

Services financiers

en millions d'euros	2003	2002	Variation 2003 / 2002	Variations à taux de change et périmètre constants
PNB	2 729	2 499	+9,2%	+7,5%
Frais de gestion	-1 558	-1 533	+1,6%	+3,2%
RBE	1 171	966	+21,2%	+14,3%
Coût du risque	-425	-371	+14,6%	
Résultat d'exploitation	746	595	+25,4%	
Amortissement du goodwill	-140	-102	+37,3%	
Autres éléments hors exploitation	75	90	-16,7%	
Résultat avant impôt	681	583	+16,8%	
Coefficient d'exploitation	57,1%	61,3%	-4,2 pt	
Fonds propres alloués (MdE)	2,9	2,8	+3,9%	
ROE avant impôt	24%	21%		

2 - Banque Privée, Gestion d'Actifs, Cortal Consors, Assurance et Titres

en millions d'euros	Gestion Institutionnelle et Privée	Assurance	Titres	BPGA	BPGA Variations à taux de change et périmètre constants
PNB	1 143	733	600	2 476	
2 002	1 073	674	545	2 292	
Variation/2002	+6,5%	+8,8%	+10,1%	+8,0%	-1,0%
Frais de Gestion	-845	-352	-476	-1 673	
2 002	-795	-342	-363	-1 500	
Variation/2002	+6,3%	+2,9%	+31,1%	+11,5%	-2,1%
RBE	298	381	124	803	
2 002	278	332	182	792	
Variation/2002	+7,2%	+14,8%	-31,9%	+1,4%	+1,0%
Coût du risque	-12	-4	0	-16	
2 002	-13	5	0	-8	
Variation/2002	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	
Résultat d'exploitation	286	377	124	787	
2 002	265	337	182	784	
Variation/2002	+7,9%	+11,9%	-31,9%	+0,4%	
Amortissement du goodwill	-37	-13	-24	-74	
2 002	-21	-10	-12	-43	
Variation/2002	+76,2%	+30,0%	x2	+72,1%	
Autres éléments hors exploitation	1	27	-18	10	
2 002	-36	25	57	46	
Variation/2002	n.s.	+8,0%	n.s.	-78,3%	
Résultat avant impôt	250	391	82	723	
2 002	208	352	227	787	
Variation/2002	+20,2%	+11,1%	-63,9%	-8,1%	
Coefficient d'exploitation	73,9%	48,0%	79,3%	67,6%	
2 002	74,1%	50,7%	66,6%	65,4%	
Fonds propres alloués	0,9	1,8	0,3	3,0	
2 002	0,8	1,7	0,4	2,9	
Variation/2002	+2,7%	+10,5%	-19,7%	+4,1%	

Le pôle intègre les résultats de Cortal Consors. Les séries historiques ont été retraitées. Intégration globale de Consors et de Cogent au 1^{er} janvier 2003.

Affecté au début de l'année par l'amplification de la baisse des cours de bourse, dont la crise s'est aggravée jusqu'à fin mars, le pôle BPGA a connu ensuite un vif rebond, qui s'est confirmé au quatrième trimestre : le résultat trimestriel avant impôt du pôle est en hausse de 31,0 % (+ 17,9 % à périmètre et taux de change constants) par rapport au quatrième trimestre 2002.

Sur l'ensemble de l'année, le produit net bancaire de BPGA progresse de 8,0 % à 2 476 millions d'euros. Cette évolution résulte largement de la croissance externe, avec l'intégration globale en 2003 de Consors et Cogent. Pour la même raison, les frais de gestion progressent de 11,5 % à 1 673 millions d'euros. A périmètre et taux de change constants, le produit net bancaire du pôle baisse de 1,0 %, tandis que les frais de gestion, conformément aux objectifs annoncés par le groupe, sont réduits de 2,1 %. Ainsi, le résultat brut d'exploitation progresse-t-il légèrement (+ 1,4 %) à 803 millions d'euros (+ 1,0 % à périmètre et taux de change constants).

Au cours de l'année, le total des actifs gérés par le groupe a été porté à 276 milliards d'euros grâce à une collecte nette positive de 11,1 milliards d'euros. L'offre de gestion alternative a été élargie et BNP Paribas Asset Management est le leader français de l'investissement socialement responsable avec un encours de 1 milliard d'euros (source : Europerformance). La Banque Privée a sensiblement augmenté ses ventes de produits structurés et réduit ses coûts. Cortal Consors a tiré parti des synergies de fusion, en avance sur les objectifs, et du rebond de l'activité sur les bourses, particulièrement en Allemagne, pour parvenir dès 2003 à l'équilibre d'exploitation. Reconnu « meilleur courtier en ligne » en Allemagne (source : Discountbroker.de) et en Espagne (source : La gaceta de los negocios), Cortal Consors est le leader européen du courtage en ligne, issu d'une fusion d'égaux transfrontière exemplaire. L'ensemble « Gestion Institutionnelle et Privée » augmente ainsi son résultat brut d'exploitation de 7,2 % à 298 millions d'euros.

Le métier Assurance a poursuivi son développement international avec notamment la signature de nouveaux accords de distribution à l'étranger et d'un partenariat avec Russian Standard Bank pour la création d'une compagnie d'assurance-vie en Russie. La collecte se développe également de façon très satisfaisante en France, avec notamment une part de souscription en unités de compte (30 %) très supérieure à celle du marché (16 %) (source : FFSA). Le résultat brut d'exploitation a progressé de 14,8 % à 381 millions d'euros.

Les actifs en conservation du métier titres ont augmenté de 15 % en un an et dépassent le niveau record de 2 000 milliards d'euros. BNP Paribas a été classé troisième conservateur mondial pour la qualité de service par la revue "Global Custodian". Cependant, la pression sur les marges de l'activité de conservation/compensation a été accentuée depuis la crise boursière de 2002 et le relais de croissance que représentent les services directs aux investisseurs, bien engagé avec l'acquisition de Cogent, ne se fait sentir que progressivement dans les comptes. Le résultat brut d'exploitation du métier s'établit à 124 millions d'euros, en retrait de 31,9 % par rapport à 2002.

3 - Banque de Financement et d'Investissement

en millions d'euros	Conseil et Marchés de Capitaux	Métiers de Financement	BFI	Variations à taux de change et périmètre constants	BFI
PNB*	3 835	1 983	5 818		
2002	2 965	2 181	5 146		
Variation/2002	+29,3%	-9,1%	+13,1%		+23,8%
Frais de Gestion	-2 407	-977	-3 384		
2002	-2 245	-1 026	-3 271		
Variation/2002	+7,2%	-4,8%	+3,5%		+12,6%
RBE	1 428	1 006	2 434		
2002	720	1 155	1 875		
Variation/2002	+98,3%	-12,9%	+29,8%		+43,7%
Coût du risque**	0	-633	-633		
2002	10	-725	-715		
Variation/2002	n.s.	-12,7%	-11,5%		
Résultat d'exploitation	1 428	373	1 801		
2002	730	430	1 160		
Variation/2002	+95,6%	-13,3%	+55,3%		
Total hors exploitation***	102	-24	78		
2002	4	22	26		
Variation/2002	n.s.	n.s.	n.s.		
Résultat avant impôt	1 530	349	1 879		
2002	734	452	1 186		
Var/2002	+108,4%	-22,8%	+58,4%		
Coefficient d'exploitation	62,8%	49,3%	58,2%		
2002	75,7%	47,0%	63,6%		
Variation/2002	-12,9 pt	+2,3 pt	-5,4 pt		
FP alloués (Mds d'euros)	2,7	4,3	6,9		
2002	3,3	4,6	7,9		
Variation/2002	-20,0%	-6,6%	-12,2%		
ROE avant impôt			27%		
2002			15%		

* y compris les revenus de trading incluant l'activité clientèle et les revenus correspondant pour 3 456 millions d'euros en 2003 (2 550 en 2002 soit +35,5%).

**Constitution d'une provision générale sur l'Europe de 235 millions d'euros sur les 9 premiers mois de 2003 et utilisation au 4^{ème} trimestre à hauteur de 21 millions de dollars de la provision générale de 90 millions de dollars sur les Etats-Unis constituée en 1999.

*** Plus-value exceptionnelle au 3^{ème} trimestre sur un portefeuille d'obligations « Corporate »

Ce pôle a retrouvé en 2003 les plus hauts niveaux de rentabilité qu'il avait atteints en 2000. Le produit net bancaire augmente de 13,1 %, à 5 818 millions d'euros (+ 23,8 % à périmètre et taux de change constants).

Les revenus des activités de conseil et de marchés de capitaux s'accroissent fortement (+ 29,3 %). Tous les métiers contribuent à cette performance : fixed income, equity, corporate finance. Elle est rehaussée par de nombreuses distinctions : « Euro Investment Grade Corporate Bond House of the Year » (IFR) ; « Equity Derivatives House of the Year » (Risk Magazine) ; BNP Paribas Peregrine « Best Mid-Cap Equity House of the Year » (IFR Asia) notamment. Les classements des chefs de file d'opérations financières en Europe traduisent clairement la progression de BNP Paribas en 2003 : la banque figure désormais dans les cinq premiers pour toutes les émissions obligataires en euros (source : IFR) et dans les dix premiers pour les émissions d'actions et d'obligations convertibles en Europe (sources : Dealogic, IFR).

Les activités de financement enregistrent un produit net bancaire en baisse de 9,1 %, du fait d'une demande atone en Europe. Elles obtiennent cependant des succès commerciaux remarquables et, elles aussi, de multiples distinctions : « European Loan House of the Year » ; « European Leveraged Loan of the Year » pour Seat PG en Italie ; « North America-Oil and Gas Deal of the Year » pour Cameron Highway Oil Pipeline (sources : IFR ; Project Finance Magazine).

Les frais de gestion du pôle n'augmentent que de 3,5 %. En effet, conformément aux objectifs annoncés, ils ont été réduits, hors bonus, à périmètre et taux de change constants. Ainsi, le coefficient d'exploitation, l'un des meilleurs en Europe pour ce type d'activité, est amélioré de 5,4 points à 58,2 %. Le résultat brut d'exploitation augmente de 29,8 % à 2 434 millions d'euros (+ 43,7 % à périmètre et taux de change constants).

Le coût du risque de la Banque de Financement et d'Investissement baisse de 11,5 % à 633 millions d'euros, malgré la constitution de plus de 200 millions d'euros de provisions générales, destinées à faire face aux conséquences d'une éventuelle poursuite du ralentissement conjoncturel en Europe. Cet allègement provient de la reprise économique constatée en 2003 aux Etats-Unis, où le coût du risque avait été très élevé en 2002.

Le résultat d'exploitation de la Banque de Financement et d'Investissement est ainsi augmenté de 55,3 % à 1 801 millions d'euros et le résultat avant impôt de 58,4 % à 1 879 millions d'euros. La rentabilité des capitaux propres alloués, avant impôt, s'établit à 27 % (+ 12 points).

BNP Paribas Capital

en millions d'euros	2003	2002
Plus-values nettes	584	705
Autres revenus nets	-49	-50
Frais de gestion	-39	-44
Résultat avant impôt	496	611
Fonds propres alloués (MdE)	1,2	1,6

Le résultat avant impôt de BNP Paribas Capital s'établit à 496 millions d'euros (- 18,8 %). Cette réduction progressive de la contribution de BNP Paribas Capital est conforme à la stratégie de désinvestissement du groupe dans ce domaine.

La valeur estimative du portefeuille, compte tenu des désinvestissements de 2003 (Royal Canin, Mobistar, Aegon notamment), est passée de fin 2002 à fin 2003 de 4,5 milliards d'euros à 3,9 milliards d'euros. Alors que 584 millions d'euros de plus-values ont été réalisées dans l'année, les plus-values latentes n'ont diminué que de 0,2 milliard d'euros et s'établissent à 1,2 milliard d'euros au 31 décembre 2003.

Activité		% détenu ⁽¹⁾	Pays	Valeur boursière (en millions Euros)
Positions de contrôle et actionnaire de référence				
Eiffage	Leader français du BTP	29,4	France	403
Carbone Lorraine	Un des leaders mondiaux dans la fabrication de composants à base de carbone	21,0	France	68
Evalis (ex GNA)	Leader français des fabricants d'aliments pour le bétail	63,3	France	51
Diana	Ingrédients naturels pour les industries alimentaires et pharmaceutiques	100,0	France	Non coté
Keolis (ex GTI)	Leader français du transport de voyageurs	48,7	France	Non coté ⁽²⁾
Participations minoritaires significatives				
SR Téléperformance	Télémarketing, marketing services et communication santé	9,8	France	58
LDC	3 ^{ème} producteur français de volailles et leader de la volaille fermière	4,6	France	17
Bormioli Rocco	Leader italien (3 ^{ème} en Europe) de l'emballage en verre et arts de la table	6,8	Italie	Non coté
Bouygues Telecom	Téléphonie mobile	6,5	France	Non coté
Dicobel	Remplacement de vitrage pour l'automobile	30,0	Benelux	Non coté
Autres participations				
Pargesa (Cobepa)	Holding de GBL et Parfinance	14,7	Benelux	520
Aegon (Cobepa)	Une des plus importantes compagnie d'assurance mondiale	0,2	Benelux	40

(1) incluant les intérêts minoritaires et avant dilution

(2) cession protocolée

8.1.3 BILAN

ACTIF

Général. Au 31 décembre 2003, le total du bilan consolidé du groupe BNP Paribas s'élevait à 783,1 milliards d'euros, en augmentation de 10,2 % par rapport au 31 décembre 2002. Les principaux éléments d'actifs du groupe regroupent les opérations interbancaires et assimilées, les opérations avec la clientèle, les placements des entreprises d'assurance, les titres (comprenant : les obligations et autres titres à revenu fixe, les actions et autres titres à revenu variable, les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme et les participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence), qui, pris dans leur ensemble représentaient 86,2 % du total des actifs au 31 décembre 2003 (84,5 % à fin 2002). L'évolution de 10,2 % résulte d'une augmentation de la plupart des éléments d'actifs et notamment d'une hausse de 49,3 % du portefeuille titres du groupe et de 14,4 % des opérations interbancaires et assimilées.

La forte reprise des volumes d'activité sur les marchés de capitaux partiellement compensée par la baisse du dollar américain contre l'euro participe principalement à la hausse du total des actifs.

Opérations interbancaires et assimilées. Les opérations interbancaires et assimilées (nettes de provisions) s'élevaient à 274,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003, en augmentation de 14,4 % par rapport au 31 décembre 2002. Les effets publics et valeurs assimilées sont les principaux contributeurs à cette hausse (+27 % à 106,7 milliards d'euros) ainsi que les créances sur les établissements de crédit (+11,2 % à 162,9 milliards d'euros) notamment au travers des opérations de pension.

Opérations avec la clientèle. Le total des opérations avec la clientèle (nettes de provisions) s'élève à 222 milliards d'euros au 31 décembre 2003, en diminution de 1,5 % par rapport au 31 décembre 2002. Les principaux contributeurs à cette baisse sont les autres concours à la clientèle qui diminuent de 2,7 % à 153,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003 sous l'effet opposé d'une diminution de 12,6 % des crédits de trésorerie (44,1 milliards d'euros au 31 décembre 2003) et d'une hausse de 9,5 % des crédits à l'habitat (46,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003) conformément à la politique du groupe. Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation de 20 % du poste Titres et valeurs reçus en pension qui s'élevait à 19,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Placements des entreprises d'assurance. Au 31 décembre 2003, le groupe BNP Paribas détenait des placements dans des entreprises d'assurance pour 62,3 milliards d'euros (+9,0 % par rapport au 31 décembre 2002). Cette évolution résulte de l'augmentation de 9,3 % des obligations et autres instruments à revenu fixe et de l'augmentation de 8,7 % des actifs représentatifs de contrats en unités de comptes. Bien que la reprise des marchés financiers ait permis aux compagnies d'assurance de redresser leur marge financière, l'ensemble des assureurs du Groupe ont réalloué leurs supports d'actifs actions vers des supports obligataires moins volatils en cas de crise boursière. L'année 2003 a été aussi marquée par le lancement de nouveaux contrats plus sécuritaires surtout en France et par un fort développement à l'étranger.

Portefeuille titres. Au 31 décembre 2003, le groupe détenait des obligations et autres titres à revenu fixe, des actions et autres titres à revenu variable, des participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme ainsi que des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence pour un montant total de 115,9 milliards d'euros, en hausse de 49,3 % par rapport au 31 décembre 2002. Cette évolution, qui résulte de la forte reprise des marchés financiers notamment sur la valeur du portefeuille de titres de transaction (158,6 milliards d'euros au 31 décembre 2003 par rapport à 100,3 milliards d'euros au 31 décembre 2002), se traduit par une augmentation de plus de 130 % des actions et autres titres à revenu variable (52,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003) et de 31,1 % des obligations et autres titres à revenu fixe (55,0 milliards d'euros au 31 décembre 2003). Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme sont en diminution de 40,0 % (6,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003) en raison principalement de la cession de la participation dans le Crédit Lyonnais (3,1 milliards d'euros).

Les plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participations, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées, pour les titres cotés, par référence aux derniers cours de bourse de la période ont, du fait de la reprise des marchés financiers, sensiblement augmenté (2,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003 par rapport à 2,1 milliards d'euros au 31 décembre 2002).

Comptes de régularisation et actifs divers. Les comptes de régularisation et actifs divers s'élevaient à 93,4 milliards d'euros au 31 décembre 2003 en diminution de 1,2 % par rapport au 31 décembre 2002. Cette stabilité reflète des variations de sens opposés qui se compensent : une baisse de 31,5 % des comptes d'ajustement débiteurs qui s'élevaient à 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003, de 29,4 % des autres comptes de régularisation débiteurs qui s'élevaient à 6,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003 et une augmentation liée à la reprise des marchés financiers de 16,1 % des actifs liés aux instruments conditionnels achetés qui s'élevaient à 42,2 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

PASSIF (hors capitaux propres et provisions)

Général. Le passif consolidé (hors capitaux propres et provisions) du groupe BNP Paribas (744,8 milliards au 31 décembre 2003) comprend les opérations interbancaires et assimilées, les opérations avec la clientèle, les dettes représentées par un titre, les provisions techniques des entreprises d'assurance et les comptes de régularisation et passifs divers. L'augmentation de 10,5 % par rapport au 31 décembre 2002 résulte d'une augmentation de la plupart de ses composantes et notamment de l'augmentation respectivement de 26,7 %, 7,5 % et 7,7 % des comptes de régularisation et passifs divers, des opérations interbancaires et assimilées et des opérations avec la clientèle.

Opérations interbancaires et assimilées. Les opérations interbancaires et assimilées ont augmenté de 7,5 % par rapport au 31 décembre 2002 et s'élevaient à 191,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Cette évolution est due à l'augmentation de 16,9 % des comptes et emprunts (61,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003) et de 7,1 % des opérations de pension (124,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003), effet partiellement compensé par la diminution de 43,3 % des comptes ordinaires (5,0 milliards d'euros au 31 décembre 2003).

Opérations avec la clientèle. Les comptes créditeurs de la clientèle s'élevaient à 210,6 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (+7,7 % par rapport au 31 décembre 2002). Les opérations de pensions ont augmenté de 66,9 % à 35,6 milliards d'euros au 31 décembre 2003, effet partiellement compensé par la diminution de 4,5 % des comptes à terme qui s'élevaient à 68,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003 en raison principalement du faible niveau des taux d'intérêts qui conduit les clients vers des investissements plus rémunérateurs comme les produits garantis, les OPCVM monétaires, l'assurance vie et les comptes d'épargne à régime spécial, ces derniers augmentant de 17,7 % pour s'établir à 36,6 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Les comptes ordinaires ont diminué de 2,1 % à 69,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Dettes représentées par un titre. Les dettes représentées par un titre s'élevaient à 83,1 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (-1,1 % par rapport au 31 décembre 2002). Cette évolution est principalement due à la baisse de 11,6 % des emprunts obligataires (10,0 milliards d'euros au 31 décembre 2003), en raison notamment de remboursements d'emprunts à taux fixes en euros, et à la baisse de 26,5 % des bons de caisse (4,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003), partiellement compensée par une hausse de 3,2 % des titres de créances négociables qui s'élevaient à 67,0 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

Provisions techniques des entreprises d'assurance. Les provisions techniques des entreprises d'assurance ont augmenté de 9,3 % par rapport au 31 décembre 2002, augmentation due principalement à l'accroissement des encours sur contrats Euros et à la revalorisation de la valeur de marché des contrats en unité de compte à la suite du redressement des marchés boursiers.

Comptes de régularisation et autres passifs. Les comptes de régularisation et autres passifs s'élevaient à 184,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (145,8 milliards d'euros au 31 décembre 2002). Cette évolution provient principalement de l'augmentation de 53,9 % des dettes attachées aux opérations sur titres (88,4 milliards d'euros au 31 décembre 2003), de 23,9 % des autres créditeurs et passifs divers (13,5 milliards d'euros au 31 décembre 2003), de 39,7% des comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres (6,9 milliards d'euros au 31 décembre 2003) et de 15,5% des passifs liés aux instruments conditionnels vendus (43,6 milliards d'euros au 31 décembre 2003).

PROVISIONS et FRBG

Les provisions pour risques et charges s'élevaient à 4,0 milliards d'euros au 31 décembre 2003, (4,1 milliards au 31 décembre 2002). La provision pour engagements sociaux a fait l'objet au cours de l'exercice 2003 d'une dotation exceptionnelle à hauteur de 0,2 milliard d'euros afin de tenir compte du changement de législation qui a conduit le Groupe à modifier les hypothèses actuarielles retenues jusqu'ici pour calculer la valeur actuelle des engagements. La provision pour risques sectoriels éventuels (0,2 milliard d'euros), affectée notionnellement au 31 décembre 2002 aux moins values latentes sur les participations cotées, a fait l'objet au cours de l'exercice 2003 d'une reprise pour tenir compte des provisions constituées sur chacune des lignes concernées. La provision pour restructuration a fait l'objet d'une utilisation de 0,1 milliard d'euros.

Les provisions pour créances risquées et assimilées ont fait l'objet au cours de l'exercice 2003 d'une constitution de provision générale de 0,25 milliard d'euros destinée à faire face aux conséquences d'une éventuelle poursuite du ralentissement conjoncturel en Europe.

Les fonds pour risques bancaires généraux diminuent de 0,1 milliard d'euros pour s'établir à 0,8 milliard d'euros au 31 décembre 2003.

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres consolidés part du groupe de BNP Paribas (avant distribution du dividende) s'élevaient à 28,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003, en augmentation de 7,1 % par rapport au 31 décembre 2002. L'accroissement des capitaux propres entre 2002 et 2003 provient principalement du résultat de l'exercice 2003 (3,8 milliards d'euros) partiellement compensé par la distribution de dividendes (-1 milliard d'euros). L'augmentation de capital de 0,2 milliard d'euros (émission d'actions réservées aux salariés et levées de stocks options de souscriptions) est neutralisée par des rachats d'actions BNP Paribas. La somme des achats de neutralisation des émissions en faveur des salariés et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions annoncé en juillet 2003 s'élève à -0,9 milliard d'euros. Les effets liés à la variation des parités monétaires représentent -0,2 milliard d'euros.

Les intérêts minoritaires progressent de 10,7 % à 5,0 milliards d'euros sous l'effet principalement d'une nouvelle émission d'actions de préférence en 2003.

HORS BILAN

En milliards d'euros	31 Décembre 2003	31 Décembre 2002	variation 2003/2002
Engagements donnés			
Engagements de financements donnés	156,3	140,4	+11,3%
Engagements de garantie donnés	56,9	60,2	-5,5%
Engagements relatifs à des titres à livrer	7,4	8,0	-7,5%
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	1,3	0,9	+44,4%
Opérations sur instruments financiers à terme	18 356,8	13 959,8	+31,5%
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	44,0	21,5	+104,7%
Engagements de garantie reçus	43,0	43,8	-1,8%
Engagements relatifs à des titres à recevoir	7,9	15,0	-47,3%
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2,8	2,1	+33,3%

Les éléments hors bilan consolidés du groupe BNP Paribas s'élevaient à 18 676,4 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Les opérations sur instruments financiers à terme représentaient 18 356,8 milliards d'euros (+31,5 % par rapport au 31 décembre 2002) dont 14 750,5 milliards au 31 décembre 2003 d'opérations fermes (+ 26,4 % par rapport au 31 décembre 2002) et 3 606,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003 d'opérations conditionnelles (+57,2 %). Il convient de noter que ces montants sont le cumul des valeurs nominales des opérations sur instruments financiers à terme à la fois achetés et vendus. Ils sont le reflet de volumes d'activité élevés, liés à la fois à l'activité de couverture de BNP Paribas et aux instruments mis en place par le métier « fixed income » pour le compte de ses clients (swaps et contrats de taux principalement). Après pondération et prise en considération des compensations, les risques de contrepartie sur instruments financiers à terme atteignaient l'équivalent de 14,7 milliards d'euros au 31 décembre 2003 (13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002).

Pour plus d'information concernant les éléments hors bilan voir les notes 23 et 24 des états financiers consolidés de BNP Paribas au 31 décembre 2003.

8.1.4 PERSPECTIVES

Pour l'exercice 2004, dans un environnement économique et financier qui semble orienté vers une amélioration, y compris en Europe, le groupe BNP Paribas donne la priorité au développement. En l'absence de choc majeur, le groupe devrait enregistrer en 2004 une nouvelle progression de ses résultats.

GROUPE

Le groupe a mis en place en France des réseaux de distribution diversifiés et puissants qui touchent 10 millions de clients particuliers et professionnels et 60 000 entreprises. Il s'est affirmé comme un véritable leader européen avec des métiers « multi-locaux » (Cetelem, Arval PHH, BPLG, BPSS, Cortal Consors, ...), qui couvrent chacun de nombreux pays européens et bénéficient de l'effet de taille qui leur confère leur position de leader, et des métiers globaux (fixed income, dérivés actions, financements) s'adressant à l'ensemble des grandes clientèles européennes à partir d'un point central et faisant partie des principaux acteurs dans leur spécialité en Europe.

Aux Etats-Unis, le groupe BNP Paribas possède la cinquième banque de détail en Californie et la première à Hawaï et sert 2 millions de clients. Il y occupe aussi des positions reconnues au niveau national sur des métiers spécialisés (financements structurés, dérivés, énergie et matières premières, export, financement de projet) de la Banque de Financement et d'Investissement.

A partir de ces positions fortes en Europe et aux Etats-Unis, le groupe a les moyens de mettre en œuvre une croissance soutenue en tirant parti des améliorations de la conjoncture économique.

Il s'attachera aussi à tirer parti des relais de croissance qu'il a mis en place sur des marchés à fort potentiel où son expérience lui assure une bonne connaissance du terrain.

Au Brésil, le groupe dispose d'une présence multi-métiers (BFI, BPGA, SFDI) nourrie par une forte croissance organique. BNP Paribas Brésil dégage une très forte rentabilité. En Chine, BNP Paribas opère de longue date à partir de sa forte plate-forme de Hong Kong et va accélérer son développement à partir de Shanghai. En Russie, la position éminente déjà occupée dans le financement de l'énergie et des matières premières par la filiale moscovite du groupe sera mise à profit pour développer les autres métiers de Banque de Financement et d'Investissement, tandis que de nouveaux partenariats seront recherchés avec des acteurs locaux. Au Moyen Orient et au Maghreb, les activités du groupe seront activement développées (Maroc, Tunisie, Golfe Persique).

Après avoir à nouveau manifesté sa réactivité dans la gestion des coûts en 2003, en atteignant les objectifs ambitieux qu'il s'était fixés dans chacun des pôles et qui ont permis de ramener le coefficient d'exploitation à un niveau très proche de celui de 2001, le groupe entend maintenir sa discipline dans ce domaine. Un programme de gains de productivité a été lancé en avril 2003 qui générera 240 millions d'euros d'économies à fin 2004 au travers de 83 projets identifiés. Par ailleurs, le groupe met en place avec IBM une coentreprise pour optimiser la gestion de sa production informatique en gardant la maîtrise de son environnement technique.

De même, BNP Paribas s'attachera à maintenir la plus grande rigueur dans le contrôle des risques. Son approche prudente et les procédures mises en place ont permis de traverser le ralentissement économique qui a affecté les Etats-Unis puis l'Europe depuis quatre ans avec un coût du risque limité à 0,51 % des actifs pondérés en 2002, et 0,50 % en 2003.

Enfin, BNP Paribas entend optimiser la gestion du capital en combinant une croissance organique vigoureuse, la recherche d'opportunités d'acquisitions dans le respect des disciplines du groupe, une augmentation du dividende de 21 % au titre de l'exercice 2003¹⁰ et la mise en œuvre du programme de rachat d'actions annoncé en juillet 2003, au titre duquel il reste 1,5 milliard d'euros d'actions à acquérir en 2004.

Priorités 2004 des grands domaines d'activité

Banque de détail

Banque de détail en France

La Banque de Détail en France a pour objectif de poursuivre sa modernisation et ses investissements afin d'assurer une disponibilité commerciale accrue et de mieux servir les clients. La montée en charge de la banque multicanal, pour les particuliers, les centres de conseils dédiés à la Banque Privée, les forces de vente spécialisées pour les professionnels et les entrepreneurs et la mise en place des centres d'affaires, pour les entreprises et les institutionnels, devraient contribuer à soutenir cette dynamique commerciale.

Les ventes croisées systématiques avec tous les métiers de BFI, BPGA et SFDI ainsi que la poursuite des gains de productivité et l'amélioration de la qualité des traitements devraient également permettre la progression des revenus et une meilleure satisfaction des clients.

¹⁰ Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires

Services financiers et banque de détail à l'international

BancWest a pour priorité, en 2004, de valoriser sa base de clientèle en augmentant le nombre de produits vendus par client et les ventes croisées avec BFI (trade finance, cash management, equity derivatives, public finance). Les positions nationales fortes déjà acquises sur des créneaux spécialisés (*Marine, Recreational vehicles, Church Lending, Small Business Administration*) devraient être développées par croissance organique, tandis que seront recherchées également toutes les opportunités de croissance externe dans le respect des critères d'acquisition du groupe.

Cetelem a pour priorité de poursuivre son développement commercial en France tout en restant attentif aux marges, avec en particulier la reprise, prévue en milieu d'année, de l'animation des comptes de crédit revolving du réseau France. Hors de France, Cetelem devrait capitaliser sur sa position de leader européen et accélérer sa croissance dans certains grands pays émergents, notamment le Mexique, où le lancement d'une filiale est prévu en 2004.

BNP Paribas Lease Group, UCB et Arval PHH ont pour priorité de poursuivre leur développement qui devrait bénéficier en France des ventes croisées avec BDDF et devrait permettre de prolonger hors de France la dynamique des années récentes. Pour les activités de banque de détail dans les marchés émergents et outre-mer, la priorité est à l'optimisation du dispositif de gestion, à la poursuite d'un contrôle des risques strict et à un développement sélectif dans les zones les plus prometteuses, notamment le Maghreb et les pays du Golfe Persique.

Banque Privée, Gestion d'actifs, Cortal Consors, Assurance et Titres

En ce qui concerne les activités de BPGA, la priorité pour 2004 est à la croissance et au renforcement des positions européennes. En particulier, la Banque Privée devrait développer ses forces de vente en Suisse, en Asie, en Espagne, en Italie et en Belgique, la gestion d'actifs s'attachera à développer de nouveaux produits alternatifs structurés et portant sur les marchés émergents, et à renforcer ses capacités de conseil en sélection de fonds et de gestions déléguées. Cortal Consors devrait déployer de nouveaux services destinés aux « traders » et lancer une offre ciblée sur la clientèle « affluent ». Cette filiale a également pour ambition de créer un réseau de conseillers financiers indépendants en Allemagne afin de toucher une nouvelle catégorie de clientèle dans ce pays. BNP Paribas Assurance cherchera à renforcer son positionnement majeur sur le marché de l'épargne retraite en France à l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation dans ce domaine et à poursuivre sa croissance rapide hors de France notamment dans le secteur de la prévoyance. BPSS aura pour priorité de développer les services aux investisseurs afin d'assurer un relais de croissance aux activités de conservation/compensation.

Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement s'attachera en 2004 à poursuivre son développement sur les marchés de capitaux tout en relançant la dynamique des métiers de financement.

Le Fixed Income devrait capitaliser sur sa position de leader en Europe pour accroître sa présence aux Etats-Unis et élargir la couverture des clients institutionnels et des fonds. Les dérivés actions viseront à consolider la place du groupe parmi les leaders mondiaux. Le partenariat novateur avec Exane devrait être mis en œuvre dans le domaine du courtage institutionnel sur actions en Europe. Le Corporate Finance a pour priorité de poursuivre son développement, notamment en France mais aussi en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni pour renforcer sa couverture européenne. En outre, une stratégie commerciale offensive devrait être menée vis-à-vis des mid-caps en liaison avec les centres d'affaires du réseau France.

Dans un contexte économique plus favorable qu'en 2003, les métiers de financement devraient pouvoir déployer une nouvelle dynamique de développement, en particulier pour les opérations transfrontières et les financements structurés, tout en conservant leur stricte discipline de contrôle des risques. Dans le domaine de l'énergie et des matières premières, le développement sur les produits dérivés devrait être activement poursuivi et la politique de distribution des autres produits de BFI auprès des clients sera intensifiée, notamment dans les pays émergents.

8.1.5 EVENEMENTS RECENTS

28 janvier 2004 - Rapprochement ATIS REAL et BNP Paribas Immobilier : ATIS REAL et BNP Paribas Immobilier ont conclu le 27 janvier 2004 un accord aux termes duquel BNP Paribas Immobilier prendra une participation de 49,9% du capital de ATIS REAL INTERNATIONAL SAS, les 50,1% restant étant conservés par le Groupe Vendôme Rome et Crédit Lyonnais Private Equity.

ATIS REAL INTERNATIONAL regroupe l'ensemble des activités de services en immobilier d'entreprise d'ATIS REAL (Transaction, Conseil, Expertise et Gestion à l'international). Il s'agit en France de ATIS REAL AUGUSTE THOUARD, ATHF et EXPERTIM, en Grande Bretagne de ATIS REAL WEATHERALLS, en Allemagne de ATIS REAL MÜLLER et des implantations de ATIS REAL en Espagne et au Benelux.

BNP Paribas Immobilier aura la pleine responsabilité opérationnelle d'ATIS REAL INTERNATIONAL SAS. Le Président de la société sera Philippe Zivkovic, Président de BNP Paribas Immobilier. La gestion de l'entreprise sera assurée par un Directoire, présidé par Alain Béchade. Les autres membres seront Greg Cooke et Peter Rösler, respectivement responsables de ATIS REAL WEATHERALL et de ATIS REAL MÜLLER, et le directeur administratif et financier de l'entreprise.

Cette opération de rapprochement entre ATIS REAL INTERNATIONAL et BNP Paribas Immobilier donne naissance à un acteur majeur dans les métiers de l'immobilier d'entreprise en Europe, fort de 2000 collaborateurs et en mesure d'offrir une gamme complète de services à ses clients.

BNP Paribas Immobilier acquerra dans les cinq ans la totalité du capital restant de ATIS REAL INTERNATIONAL. La réalisation définitive de cette opération est soumise à l'octroi des autorisations requises.

9 février 2004 - Dans sa séance du 4 février 2004, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission en fin d'année 2003 de M. Jean-Marie Messier de son mandat d'Administrateur et l'a remercié de sa contribution au développement de BNP Paribas.

11 février 2004 - La Commission nationale de recensement des résultats du scrutin du 5 février 2004, relatifs à l'élection des représentants du personnel au Conseil d'Administration de BNP Paribas SA pour le collège des techniciens des métiers de la banque, s'est tenue le 11 février 2004. Ont été proclamés élus MM. Jean-Marie GIANNO et Jean-François TRUFELLI ; ils remplaceront MM. Jack DELAGE et Jean MORIO au Conseil d'Administration.

13 février 2004 - BNP Paribas augmente de 10% sa participation majoritaire dans le capital de la BMCI : BNP Paribas a racheté le 12 février 2004 10% du capital de la BMCI (Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie) sur le marché des blocs de la Bourse des Valeurs de Casablanca. Cette acquisition est conforme à la stratégie du Groupe BNP Paribas de renforcer sa présence au Maroc.

4 mars 2004 – Cession par BNP Paribas d'environ 10% du capital d'Eiffage :

BNP Paribas a procédé le 4 mars 2004 à la cession sur le marché de 1,45 million de titres Eiffage, représentant environ 10% du capital de la société, dont il détient désormais 19,2%.

16 mars 2004 - BancWest conclut un accord en vue d'acquérir Community First Bankshares

Le groupe BNP Paribas poursuit son développement à l'ouest des Etats-Unis

BancWest, filiale américaine de banque de détail du groupe BNP Paribas, a signé un accord avec Community First Bankshares ("Community First") en vue d'acquérir cette société cotée au Nasdaq (CFBX). BancWest opère à travers un réseau de 357 agences dans 7 états de l'Ouest, principalement la Californie et Hawaï. Elle exerce sous les marques Bank of the West sur le continent et First Hawaiian à Hawaï. Community First possède, pour sa part, 155 agences réparties sur 12 états principalement dans l'Ouest des Etats-Unis.

Cette opération est conforme à la stratégie de développement de BNP Paribas dans la banque de détail aux Etats-Unis et à sa politique disciplinée d'acquisitions. Elle permettrait à BancWest de franchir le cap des 500 agences, d'atteindre 3,4 millions de comptes et de devenir la 7ème banque de l'Ouest des Etats-Unis, un ensemble de 18 états et 100 millions d'habitants dont les perspectives de croissance démographique sont parmi les plus élevées du pays.

Lundi 15 mars, le Conseil d'administration de Community First a approuvé la cession de 100% de son capital à BancWest. Le prix d'acquisition s'élèverait à USD 1,2 milliards (USD 32,25 par titre), soit 16,2 fois les résultats 2003, ce qui représente une prime de 14% par rapport à la moyenne des cours de bourse des 3 derniers mois. A l'issue de l'opération, l'ensemble des activités de Community First passeront sous la marque Bank of the West.

Community First, dont le total de bilan s'élève à USD 5,465 milliards, a réalisé en 2003 un PNB de USD 331 millions et un résultat net de USD 75 millions ; son RoE 2003 s'élève à 20,5 %. Community First est issue de la consolidation d'un ensemble de banques locales (Community Bank) qui s'est progressivement développé par acquisitions au cours des 15 dernières années. Elle a une présence forte dans le Colorado, le Wyoming, le Minnesota et le Dakota du Nord. Elle est

également implantée dans l'Arizona, le Nouveau Mexique, l'Utah, le Dakota du Sud, le Nebraska, l'Iowa, le Wisconsin et la Californie. Community First détient une part de marché moyenne de 17% dans les « counties » où elle est implantée.

L'opération devrait générer des synergies significatives permettant de créer de la valeur dès la première année. Grâce à la complémentarité géographique et à la compatibilité des approches stratégiques de Community First et BancWest, ainsi qu'au savoir-faire de cette dernière en matière d'intégration, les risques d'exécution sont particulièrement limités.

« Cette opération s'inscrit dans le cadre de notre recherche active d'acquisitions disciplinées, c'est-à-dire créatrices de valeur, raisonnables par leur taille et leur montant, et permettant d'accélérer le développement de BNP Paribas dans des métiers et des régions du monde à fort potentiel. Elle est exemplaire de la manière dont nous entendons utiliser notre capital » a déclaré Baudouin Prot, Directeur Général de BNP Paribas.

« Community First est une entreprise performante et rentable qui a su créer une relation de qualité avec ses clients », a déclaré pour sa part Don Mc Grath, le Président de BancWest. « Elle est complémentaire de Bank of the West. Elle opère dans des états en forte croissance qui prolongent notre implantation. C'est un rapprochement entre deux banques compatibles et complémentaires qui présente une grande logique stratégique et financière. Il crée en outre de nouvelles opportunités de croissance à l'Ouest des Etats-Unis. »

L'opération est soumise à l'Assemblée générale des actionnaires de Community First, ainsi qu'à l'approbation des autorités réglementaires et boursières. Le closing de l'opération devrait intervenir dans le courant du troisième trimestre 2004.

8.1.6 ANNEXES

8.1.6.1 LES RESULTATS DE BNP PARIBAS SA

Compte de Résultat synthétique sur 3 ans

En millions d'euros	2003	2002	2001	Variation 2003/2002	Variation 2002/2001
Produit net bancaire	9 222	9 012	8 738	+2,3%	+3,1%
Frais de gestion	-5 824	-5 712	-6 048	+2,0%	-5,6%
Résultat brut d'exploitation	3 398	3 300	2 690	+3,0%	+22,7%
Coût du risque	-715	-820	-622	-12,8%	+31,8%
Résultat d'exploitation	2 683	2 480	2 068	+8,2%	+19,9%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-70	364	2 366	n.s.	n.s.
Résultat exceptionnel	-416	-67	-98	n.s.	n.s.
Impôt sur les bénéfices	-12	66	-373	n.s.	n.s.
Dotation nette aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	174	-13	-38	n.s.	n.s.
Résultat net	2 359	2 830	3 925	-16,6%	-27,9%

8.1.6.2 LA REPARTITION DES BENEFICES EN 2003

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale du 28 mai 2004 les modalités suivantes de répartition du solde bénéficiaire de l'exercice 2003, soit 2 358 756 301,88 euros, complété du report à nouveau antérieur soit 6 110 425 156,15 euros, soit un ensemble d'un montant de 8 469 181 458,03 euros :

- dotation à la réserve légale à caractère de réserve spéciale des plus-values à long terme : 856 423,20 euros,
- dotation à la réserve spéciale des plus-values à long terme : 102 919 700,80 euros
- dotation à la réserve spéciale d'investissements : 36 193 223,00 euros
- distribution aux actionnaires d'un dividende total de 1 310 242 625,80 euros,
- affectation au report à nouveau : 7 018 929 485,23 euros

Débit		Crédit	
Solde disponible ainsi réparti :		Report antérieur	6 110 425 156,15
Réserves diverses	139 969 347,00	Produits nets de l'exercice déduction	
Attribution aux actionnaires	1 310 242 625,80	faite des frais généraux,	
Report à nouveau	7 018 969 485,23	amortissements, provisions pour	
		risques et autres charges	2 358 756 301,88
Total	8 469 181 458,03	Total	8 469 181 458,03

8.1.6.3 L'EVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre d'actions	Capital
Situation au 31/12/1999	449 666 744	1 798 666 976
Souscription aux plans d'options ⁽¹⁾	462 750	1 851 000
Situation au 26/01/2000	450 129 494	1 800 517 976
Annulation d'actions	-7 053 612	-28 214 448
Situation au 23/05/2000	443 075 882	1 772 303 528
Souscription aux plans d'option ⁽²⁾	167 430	669 720
Souscription réservée aux adhérents du PEE	4 821 403	19 285 612
Situation au 13/07/2000	448 064 715	1 792 258 860
Situation au 31/12/2000	448 064 715	1 792 258 860
Souscription aux plans d'option ⁽³⁾	141 340	565 360
Situation au 29/01/2001	448 206 055	1 792 824 220
Annulation d'actions	-9 000 000	-36 000 000
Souscription aux plans d'option ⁽⁴⁾	417 720	1 670 880
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽⁵⁾	3 361 921	13 447 684
Situation au 30/06/2001	442 985 696	1 771 942 784
Situation au 31/12/2001	442 985 696	1 771 942 784
Souscription aux plans d'option ⁽⁶⁾	325 801	1 303 204
Situation au 17/01/2002	443 311 497	1 773 245 988
Division par 2 du nominal de l'action		
Situation au 20/02/2002	886 622 994	1 773 245 988
Souscription aux plans d'option ⁽⁷⁾	927 046	1 854 092
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽⁸⁾	7 623 799	15 247 598
Situation au 30/06/2002	895 173 839	1 790 347 678
Situation au 31/12/2002	895 173 839	1 790 347 678
Souscription aux plans d'option ⁽⁹⁾	705 985	1 411 970
Situation au 23/01/2003	895 879 824	1 791 759 648
Souscription aux plans d'option ⁽¹⁰⁾	618 431	1 236 862
Souscription réservée aux adhérents du PEE ⁽¹¹⁾	6 673 360	13 346 720
Situation au 02/07/2003	903 171 615	1 806 343 230
Situation au 31/12/2003	903 171 615	1 806 343 230
Souscription aux plans d'option ⁽¹²⁾	443 989	887 978
Situation au 28/01/2004	903 615 604	1 807 231 208

Dans le cadre des programmes de rachat d'actions, au cours de l'exercice 2003, le groupe BNP Paribas a racheté sur le marché 22 547 920 actions à un cours moyen de 47,04 euros par action de nominal 2 euros et revendu 1 950 652 actions sur le marché au cours moyen de 44,27 euros par action de nominal 2 euros. Les frais de négociation se sont élevés à 0,097 million d'euros.

Au 31 décembre 2003, le groupe BNP Paribas détenait 44 818 443 actions de nominal 2 euros représentant 1 905 millions d'euros qui ont été portées en réduction des capitaux propres. Ces actions représentaient 4,96 % du capital social au 31 décembre 2003. (cf. Note Annexe 22 des états financiers consolidés)

Il restait à lever au 31 décembre 2003, 23 960 398 options de souscription d'actions (dont 23 734 549 actions potentielles à créer) et 8 850 163 options d'achat d'actions dans le cadre des plans d'options du groupe BNP Paribas. (cf. Note Annexe 36 des états financiers consolidés)

(1) Les 462 750 actions créées en janvier 2000 portent jouissance au 1er janvier 1999

(2) 65 790 actions portent jouissance au 1er janvier 1999 et 101 640 portent jouissance au 1er janvier 2000

(3) Les 141 340 actions créées en janvier 2001 portent jouissance au 1er janvier 2000

(4) Les 417 720 actions créées en juin 2001 portent jouissance au 1er janvier 2000

(5) Les 3 361 921 actions créées en juin 2001 portent jouissance au 1er janvier 2001

(6) Les 325 801 actions créées en janvier 2002 portent jouissance au 1er janvier 2001

(7) Les 927 046 actions créées en juin 2002 portent jouissance au 1er janvier 2001

(8) Les 7 623 799 actions créées en juin 2002 portent jouissance au 1er janvier 2002

(9) Les 705 985 actions créées en janvier 2003 portent jouissance au 1er janvier 2002

(10) 517 716 actions portent jouissance au 1er janvier 2002 et 100 715 portent jouissance au 1er janvier 2003

(11) Les 6 673 360 actions créées en juillet 2003 portent jouissance au 1er janvier 2003

(12) Les 443 989 actions créées en janvier 2004 portent jouissance au 1er janvier 2003

8.1.6.4 LES RATIOS PRUDENTIELS

8.1.6.4.1 RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ

En milliards d'euros	31-décembre-03	31-décembre-02
Capitaux propres part du groupe avant affectation du résultat	28,3	26,4
Dividendes	-1,2	-1,0
Intérêts minoritaires, après distribution	4,7	4,3
<i>dont actions de préférence</i>	3,5	3,1
Fonds pour risques bancaires généraux	0,8	1,0
Déductions prudentielles et autres éléments ⁽¹⁾	-6,9	-7,6
Total des fonds propres durs (Tier 1)	25,7	23,0
Total des fonds propres complémentaires (Tier 2)	11,7	13,0
Autres déductions prudentielles ⁽²⁾	-2,5	-5,7
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3) alloués	0,5	0,6
Total des fonds propres prudentiels	35,4	30,9
Risques pondérés	273,9	284,3
Ratio Tier one	9,4%	8,1%
Ratio international de solvabilité	12,9%	10,9%

(1) principalement composé des survaleurs et des immobilisations incorporelles

(2) participations dans les sociétés financières non consolidées ou mises en équivalence

8.1.6.4.2 ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Au 31 décembre 2003, l'exigence de fonds propres pour le groupe BNP Paribas, calculée en application des règlements et instructions transposant en France la directive européenne "Adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit", s'analyse comme suit :

- le ratio fonds propres disponibles sur fonds propres exigés s'établit à 163% sans tenir compte des fonds propres surcomplémentaires (136% au 31 décembre 2002).
- il atteint 168% en intégrant les fonds propres surcomplémentaires (142% au 31 décembre 2001).

Dans de nombreux pays où le groupe opère, il respecte, en outre, des ratios particuliers selon des modalités contrôlées par les autorités de supervision compétentes. Il s'agit notamment de ratios portant sur :

- la division des risques
- la liquidité
- les équilibres de bilan (transformation)

En France, ces ratios sont ainsi définis :

CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le montant total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques dépassent pour chacun d'eux 10% des fonds propres nets consolidés du groupe ne doit pas excéder 8 fois les fonds propres.

Le montant total des risques pondérés sur un groupe de clients considérés comme un seul bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets consolidés du groupe.

Sont considérées comme un même bénéficiaire les personnes physiques ou morales qui sont liées de telle sorte qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, les autres connaîtraient des difficultés de remboursement.

RATIO DE LIQUIDITE

Il mesure l'impasse potentielle de liquidité à un mois. La norme réglementaire est de 100%.

COEFFICIENT DE FONDS PROPRES ET DE RESSOURCES PERMANENTES

Ce ratio mesure la couverture des emplois à plus de cinq ans par des ressources de durée résiduelle supérieure à cinq ans. La norme réglementaire est de 60%.

8.1.6.5 PASSAGE AUX NORMES IFRS ET REFORME DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE (BALE 2)

CHANGEMENT DE REFERENTIEL COMPTABLE

Conduite du projet

L'analyse et la mise en œuvre des normes IAS/IFRS au sein du Groupe sont engagées depuis 2002 sous la forme d'un projet dirigé par la Direction Financière du Groupe en coopération avec les métiers et les fonctions. Responsable de la fraction du projet le concernant, chaque pôle du Groupe rapporte devant un comité de pilotage de l'avancement du projet dans le calendrier retenu. Les choix comptables opérés après analyse des impacts sont validés par un comité technique.

Le projet est découpé en trois phases principales :

1. *L'étude d'impact* : elle a permis d'identifier les incidences de chaque changement de norme comptable et de préciser la définition des nouveaux principes du groupe. L'étude d'impact est terminée pour la plupart des thématiques, à l'exception du traitement des instruments financiers dont les règles n'ont pas été adoptées par le Comité de la Réglementation Comptable européen (ARC).

2. *La phase d'élaboration des spécifications détaillées* : aujourd'hui achevée, cette phase a permis d'adapter à chaque entité du groupe les spécifications retenues et de définir les actions à mettre en œuvre pour produire les informations demandées.

3. *La phase de mise en œuvre* : les travaux en cours engagés depuis la mi-2003 concernent tant les plates-formes comptables et leurs satellites (systèmes opérations de front office et back-office) que les systèmes de consolidation et leur alimentation. La mise en œuvre des évolutions de systèmes et d'organisation s'accompagne d'un large plan de formation qui se poursuivra en 2004.

Différences de principes et de méthodes entre les normes IAS/IFRS et le référentiel comptable français

La banque a procédé à l'examen des normes IAS/IFRS adoptées par le Comité de la Réglementation Comptable européen (ARC) le 16 juillet 2003 afin d'identifier les différences de normes et de méthodes comptables existant entre le référentiel IAS et le référentiel français actuellement utilisé.

En conséquence, les différences identifiées à ce stade ne tiennent évidemment pas compte des normes relatives au traitement des instruments financiers (IAS 39) et des instruments de capital et de dette (IAS 32) non adoptées par l'ARC, ni des révisions non encore approuvées par l'ARC des normes adoptées, ni des projets encore sous forme d'exposés sondages qui seront publiés en 2004 par l'IASB.

Compte tenu de ces éléments, les principales différences de comptabilisation et d'évaluation identifiées à ce stade portent sur les éléments suivants. Cette liste ne peut être considérée comme exhaustive et définitive.

- **Fonds pour Risques Bancaires Généraux** : la norme relative aux provisions et passifs éventuels (IAS 37) ne reconnaît pas les Fonds pour Risques Bancaires Généraux comme éligibles aux passifs enregistrés par l'entreprise. Les montants correspondants viendront donc augmenter les capitaux propres.

- Engagements sociaux (IAS 19) :

- Le risque général lié à la démographie relative des populations pensionnée et active de la banque en France, qui aurait en cas de besoin, pu faire l'objet d'une décision de couverture depuis 1993, par une fraction du Fonds pour Risques Bancaires Généraux, seront désormais couverts par une provision inscrite au passif prélevée sur les capitaux propres. Rappelons que depuis 1993, le dispositif de retraite des banques en France est le système interprofessionnel général, régime par répartition au titre duquel les entreprises ne portent aucun engagement au-delà des cotisations annuelles. La provision à constituer ne tient donc qu'à des engagements résiduels, en voie d'extinction depuis la fermeture des régimes antérieurs intervenue en septembre 1993. De même les écarts actuariels non encore amortis sur les engagements sociaux résultant de quelques régimes étrangers à prestations définies seront provisionnés au 1er janvier 2004.

Enfin, en ce qui concerne le régime de solidarité sociale organisé de façon indépendante par la Mutuelle de BNPParibas, les travaux nécessaires ont été engagés pour préciser le traitement comptable approprié dans le cadre des nouvelles normes des prestations médicales rendues par cet organisme.

- **Immobilisations corporelles (IAS 16 et 36) :**

- Par référence à la méthode du coût historique, les réévaluations des immobilisations d'exploitation opérées par le Groupe en 1991 et 1992 seront annulées. En outre l'application de la méthode des composants imposant l'utilisation de durées d'amortissement différenciées sur chacun des composants d'un même bien devrait conduire à déterminer un différentiel d'amortissement imputé sur les capitaux propres.

S'agissant des actifs immobiliers de placement détenus dans la perspective d'en retirer des loyers et de valoriser le capital investi, la banque n'a pas encore décidé si elle opterait pour la faculté de les valoriser à leur valeur recouvrable, ce qui conduirait à la constatation d'une plus-value latente qui viendrait augmenter les capitaux propres.

- **Commissions** : les méthodes d'étalement de certaines commissions reçues ou payées dans le cadre des activités de financement de la banque d'intermédiation conduiront à reprendre les charges et les produits comptabilisés lors de la mise en place des prêts selon les règles actuelles pour les intégrer au taux effectif d'intérêt de ces prêts selon la norme IAS 18, notamment s'agissant des commissions versées aux apporteurs d'affaires.

- **Opérations à taux administré** : les dispositions de la norme IAS 37 sur les passifs éventuels conduisent à examiner la situation des contrats conclus avec la clientèle à des conditions administrativement réglementées, qu'il s'agisse de la phase d'épargne de ces contrats ou de la phase de prêt qui lui est éventuellement associé. La comparaison des conditions imposées à chacune de ces phases avec les conditions de marché permettra de déterminer si certains de ces contrats présentent un caractère déficitaire qui ferait alors l'objet d'une provision dotée par capitaux propres.

- **Contrats de location (IAS 17)**

L'analyse de la substance des contrats, conformément à la norme IAS 17 dont les dispositions sont plus précises que celles des textes français, pourrait aboutir dans certains cas à requalifier en location simple certains contrats actuellement traités comme des opérations de location-financement. En outre, la norme IAS 17 prévoit la prise en compte de la valeur résiduelle réévaluée des biens loués dans le plan d'amortissement de ces derniers ainsi qu'une révision plus systématique de cette dernière.

REFORME DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE (BALE II)

La détermination des nouvelles exigences de capital réglementaire en application de l'Accord en cours de négociation dit de Bâle 2 fait l'objet d'un projet interne structuré, considéré comme majeur par le Groupe. Le Directeur Général préside le comité de Pilotage.

BNP Paribas met en œuvre les meilleures pratiques afin d'adopter au plus tôt les méthodes avancées de calcul de capital qui permettront de pouvoir bénéficier du plein effet des opportunités offertes par le futur cadre réglementaire. Dès 2001, un nouveau dispositif de notation des entreprises avait été mis en place. Par ailleurs, des bases de données historiques sont en cours de constitution. Le Groupe espère ainsi bénéficier d'une réduction du besoin en capital pour les risques de crédit et contenir à un niveau modeste les exigences nouvelles liées aux risques opérationnels.

Dans le prolongement de cette évolution réglementaire, le capital économique devrait être utilisé comme outil de pilotage pour l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà, la banque de financement et d'investissement et la banque de détail en France disposent d'outils de calcul de la rentabilité corrigée du risque dans leur démarche commerciale. Des analyses d'ensemble s'appuyant sur la détermination du capital ajusté aux risques se mettent progressivement en place.

8.1.6.6 LE FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE

8.1.6.6.1 LES RISQUES DÉONTOLOGIQUES ET D'ÉTHIQUE

La protection des investisseurs, l'exactitude et l'exhaustivité des informations diffusées par les entreprises sont désormais des priorités pour les régulateurs. Le groupe BNP Paribas est particulièrement attentif à ces sujets ainsi qu'à l'éthique dans les comportements professionnels, la déontologie et la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme.

La fonction **Ethique et Déontologie Groupe** a la pleine et entière responsabilité de ces domaines au niveau mondial, avec un accès direct et indépendant au Comité exécutif et au Comité du Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'Administration.

Pour assurer la maîtrise de ces risques, la fonction a mis en place un système de contrôle interne qui s'appuie notamment sur :

- un référentiel de **procédures internes**. Elles tiennent compte en permanence des nouvelles exigences réglementaires et s'inscrivent dans les principes de primauté des intérêts du client et de respect de l'intégrité des marchés. Font par exemple l'objet de procédures détaillées :
 - les murailles de Chine destinées à empêcher la circulation indue d'informations sensibles,
 - les aspects relatifs à la prévention des conflits d'intérêts,
 - les principes devant guider la recherche produite par les analystes financiers et le code d'éthique spécifique à ce métier,
 - le contrôle des opérations personnelles des salariés.
- une **coordination** des actions entreprises dans les différentes entités du Groupe afin d'assurer la cohérence d'ensemble et l'efficacité des systèmes et outils de surveillance.

Le contexte international et le renforcement des réglementations dans de nombreux pays amènent le Groupe à **concentrer ses efforts sur la lutte anti-blanchiment**. Cela se traduit notamment par :

- une **actualisation régulière des procédures** de connaissance des clients (Know Your Customer - KYC), notamment dans les métiers à risque,
- le **plan de révision** de l'ensemble de la clientèle existante selon les règles du KYC (en cours),
- la mise en place de **comités ad hoc** tels que les C.A.C. (Comité d'Acceptation des Clients) qui décident – le plus souvent en présence d'un déontologue – de l'entrée en relation avec tout nouveau client et s'assurent que toutes les diligences prévues par les réglementations en vigueur et les procédures propres au Groupe ont bien été effectuées. Les Comités de sélection des intermédiaires interviennent quant à eux sur les apporteurs d'affaires, les courtiers ou les tiers-gérants,
- des **outils informatisés de surveillance** anti-blanchiment, anti-corruption, anti-financement du terrorisme et sur les embargos financiers. Ainsi :
 - la base de données « Vigilance » qui contient plus de 1 800 noms de personnes soupçonnées de terrorisme ou frappées par des mesures d'embargo financier,
 - des outils de filtrage sur les transferts internationaux,
 - des outils de surveillance anti-blanchiment basés sur les opérations remarquables et les fonctionnements anormaux de compte,
- le renforcement des moyens de la **fonction déclarative de soupçon de blanchiment** aux cellules de renseignement financier (Tracfin en France),
- des **actions de sensibilisation et de formation** : des modules de formation anti-blanchiment élaborés sous l'égide de la FBF (Fédération Bancaire Française) avec la collaboration de Tracfin et d'un groupe restreint de grandes banques sont progressivement mis à disposition sous forme de kits pédagogiques, ainsi que de logiciels de e-learning destinés à la formation individuelle.

8.1.6.6.2 GROUP RISK MANAGEMENT (GRM)

La **gestion des risques** est inhérente à l'activité bancaire et constitue l'un des fondements du fonctionnement du Groupe BNP Paribas. La responsabilité de son contrôle, de sa mesure et plus généralement de sa supervision est confiée à une fonction dédiée, **Group Risk Management**, qui assure la définition, la diffusion et la mise en application des règles et procédures correspondantes.

Si la responsabilité première des risques demeure celle des Pôles et Métiers qui les proposent, GRM a pour mission de **garantir que les risques pris par la Banque sont conformes et compatibles avec ses politiques de risques et ses objectifs de rentabilité et de notation sur le marché**. La Fonction exerce un contrôle des risques, **a priori et en continu**, nettement différencié de celui de l'Audit Interne, effectué de façon périodique et a posteriori. Elle communique régulièrement au Comité de Contrôle Interne et des Risques du Conseil d'Administration de la Banque ses principaux constats en matière de risques et l'informe sur les méthodes de mesure qu'elle met en œuvre pour les apprécier et les consolider au niveau du Groupe.

GRM est **une fonction indépendante qui rapporte à la Direction Générale** et n'a aucune liaison hiérarchique avec les Responsables des Pôles, des Métiers ou des Territoires. L'objectif d'un tel positionnement est, notamment, d'assurer l'objectivité du contrôle des risques par l'absence d'implication directe dans la logique commerciale.

GRM a une **compétence étendue et a vocation à couvrir l'ensemble des risques générés** par l'activité du Groupe. La Fonction intervient à **tous les niveaux de la chaîne de prise et de suivi du risque**. Ses missions permanentes sont notamment de formuler des recommandations en matière de politiques de risques, d'analyser le portefeuille de crédit avec une vision prospective, d'approuver les crédits et les limites de trading, de garantir la qualité et l'efficacité des procédures de suivi et d'assurer un reporting exhaustif et fiable des risques pour la Direction Générale. Enfin, il lui revient de vérifier que toutes les conséquences en termes de risques du lancement d'activités ou produits nouveaux ont bien été évaluées. Cet exercice repose sur l'implication conjointe du Métier promoteur et de l'ensemble des Fonctions concernées (juridique, déontologique, fiscale, informatique, comptabilité générale et analytique), GRM veillant à la qualité de l'exercice de validation : analyse de l'inventaire des risques et des moyens mis en œuvre pour les minimiser, définition des conditions minimales à réunir pour assurer un développement sain de l'activité.

GRM est une organisation mondiale. Que ce soit dans la définition des méthodes, des politiques, des procédures ou dans le processus de décision ou encore le déploiement du dispositif de suivi et de contrôle, GRM se doit de bien connaître les spécificités de l'activité bancaire, les contraintes des marchés, la complexité et l'urgence imposée des opérations. Cet objectif conduit GRM à disposer ses équipes au plus près des Métiers et des Territoires tout en préservant son indépendance grâce à l'existence de liens hiérarchiques directs et un rôle central d'impulsion fort. Lorsque la relation hiérarchique n'est pas souhaitable au plan de l'efficacité mais acceptable en terme d'enjeu, ce qui est par exemple le cas de la banque de détail, la fonction risque peut être assurée au sein des entités opérationnelles dans le cadre d'une relation fonctionnelle clairement définie entre celles-ci et GRM. L'organisation de la Fonction est fondée sur une approche différenciée par types de risques : les risques de crédit et de contrepartie qui regroupent trois départements (France, International, Banque et Institutions Financières), les Risques de Marché et de Liquidité, les Risques Opérationnels et enfin un département de synthèse et consolidation.

Le risque de crédit

La politique générale de crédit

L'activité de crédit de la Banque doit s'inscrire dans le cadre la Politique Générale du Crédit approuvé par le **Risk Policy Committee**, instance présidée par le Directeur Général de la Banque, dont l'objet est de définir la stratégie et les grandes politiques de risque. Parmi les grands principes énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, de clarté des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Les procédures

De décision. Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un ensemble de délégations qui implique de recueillir l'avis conforme d'un représentant de la fonction risque nommément désigné. L'accord est toujours donné par écrit, que ce soit au moyen d'un processus de recueil de signatures ou par la tenue formelle d'un comité de crédit. Les délégations se déclinent en montant de risques par groupes d'affaires variant selon les catégories de notes internes et les spécificités des Métiers. L'ensemble garantit la cohérence de l'approche du risque et la remontée au bon niveau de décision des dossiers importants, complexes ou sensibles. Certains types de crédit : les prêts aux banques, les risques souverains ou encore ceux relatifs à des secteurs particuliers de l'économie, sont l'objet de restrictions en matière de pouvoirs de décision et impliquent, le cas échéant, le respect de procédures d'encadrement ou de consultation d'experts sectoriels ou de spécialistes désignés. Les propositions de crédit doivent respecter les principes de la Politique Générale de Crédit et, le cas échéant, des politiques spécifiques applicables. Les exceptions impliquent le recours au niveau d'autorité supérieur, de même que l'absence de consensus sur la décision. Elles doivent, dans tous les cas, respecter les lois et réglementations en vigueur. Présidé par le Directeur Général, le Conseiller compétent, l'un des Directeurs Généraux Délégués ou le Directeur des Risques, le Comité de Crédit de la Direction Générale est l'instance ultime de décision du Groupe en matière de prises de risques de crédit et de contrepartie.

De surveillance. Un dispositif de surveillance et de reporting est en œuvre sur l'ensemble du Groupe et repose sur les équipes de "Control & Reporting" dont la responsabilité est de garantir, en permanence, la conformité aux décisions, la fiabilité des données de reporting et la qualité du suivi des risques. La production journalière des situations irrégulières de crédit et l'utilisation de diverses techniques d'alertes fondées sur des outils d'anticipation ou des études prospectives facilitent l'identification précoce des dégradations de situation. Les différents niveaux de surveillance, généralement induits de l'organisation des délégations de pouvoirs, s'exercent sous le contrôle de GRM jusqu'au Comité des Débiteurs de Direction Générale placé sous l'autorité du Directeur Général. Réuni mensuellement, il examine, au-dessus d'un certain seuil, les dossiers placés sous surveillance ou considérés comme douteux. Pour ces derniers, il décide, sur proposition des Métiers et avec l'accord de GRM, du montant des provisions à constituer ou reprendre.

De provisionnement. Mensuellement et sous la responsabilité de GRM, tous les concours accordés aux clients en défaut font l'objet d'un examen visant à déterminer l'éventuelle réduction de valeur qu'il conviendrait d'appliquer, qu'elle soit directe ou par voie de provisions, en fonction des règles comptables applicables. Le montant en question est établi en tenant compte des possibilités de recouvrement et en particulier de la valeur des garanties. Selon les réglementations en vigueur, la comptabilisation en produit des intérêts relatifs aux dossiers d'emprunteurs en défaut est, soit interrompue, soit poursuivie mais, dans ce cas, généralement neutralisée par la constitution d'une provision. Lorsque cela est possible ou souhaitable, en raison de la particularité des activités de crédit considérées, le crédit à la consommation par exemple, les provisions peuvent être constituées sur base statistique en lieu et place d'un examen dossier par dossier. Au-delà de ces provisions spécifiques par nature, la Banque peut également décider de réserves visant à la protéger d'une dégradation d'ensemble qu'elle estime probable sur une partie de ses risques, constituée par exemple de certains secteurs ou pays.

Le dispositif de notation

La Banque a défini un système de notation complet, en ligne avec les futures exigences des régulateurs au titre de l'adéquation des fonds propres. Pour le cas des **crédits aux entreprises**, il prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie, qui s'exprime au moyen d'une note, et le taux de récupération global, qui est attaché à la structure des transactions. L'échelle de notes de contrepartie comprend douze niveaux: 8 couvrant les clients excellents, bons et moyens ; 2 relatifs à des situations plus incertaines qui, sous le contrôle de GRM, font l'objet d'une surveillance plus étroite ; 2 pour ce qui concerne les clients en défaut. Cette évaluation intervient, au moins une fois l'an, dans le cadre du processus d'approbation des crédits. Elle repose avant tout sur l'expertise des intervenants, commerciaux et représentants de GRM, étant entendu que ces derniers ont le dernier mot. Elle peut aussi s'appuyer sur des outils adaptés, que ce soient des aides à l'analyse ou des scores, le choix des techniques et leur caractère automatique au plan de la décision variant selon la nature des risques considérés. Diverses méthodes, dont certaines purement quantitatives, sont mises en œuvre pour vérifier la cohérence et la solidité du dispositif. Une approche adaptée, reposant sur la définition de Classe Homogène de Risque et faisant une large part aux analyses statistiques, est mise en œuvre pour ce qui concerne les **crédits aux particuliers**. Ces paramètres de mesure du risque servent de fondement à la détermination des pouvoirs de décision, tout particulièrement pour ce qui concerne les crédits aux entreprises comme évoqué plus haut, mais également au calcul du capital ajusté aux risques et de la rentabilité corrigée du risque correspondante.

La politique de Portefeuille

La sélection rigoureuse et l'évaluation précise des risques pris individuellement se complètent d'une gestion collective, qui est l'objet de la politique de portefeuille et met en exergue les bénéfices de la diversification tant au plan des débiteurs qu'à celui des secteurs, doublée de prudence quant à la dimension pays. Les résultats de cette politique sont régulièrement examinés par le Risk Policy Committee qui peut alors en modifier ou préciser les orientations générales, à partir du cadre d'analyse et des axes de réflexion proposés par GRM. La gestion active relève des Pôles qui peuvent, soit influencer sur les prises de risques initiales, soit décider, dans un cadre précis et contrôlé, d'actions de couverture ou d'allègement en utilisant les instruments prévus à cet effet, comme les opérations de titrisation et les dérivés de crédit.

La diversification par contrepartie. Evaluée en tenant compte de l'ensemble des engagements portés sur un même groupe d'affaires, la diversification est une constante de la politique de la Banque. L'étendue et la variété des activités du Groupe comme la forte hiérarchie des délégations y participent largement. Enfin, les éventuelles concentrations font l'objet d'un examen régulier donnant lieu le cas échéant à des actions correctives.

La répartition sectorielle. La répartition des risques, selon les secteurs de l'économie, fait l'objet d'une même attention et se double d'une analyse prospective permettant une gestion dynamique de l'exposition de la Banque. Elle s'appuie sur la connaissance approfondie d'experts sectoriels indépendants placés au sein de GRM. Ces derniers formulent une opinion sur l'évolution des secteurs qu'ils supervisent et identifient les facteurs qui expliquent les risques encourus par leurs principaux acteurs. Cette intervention est modulée selon les industries (en fonction de leur poids dans les engagements du Groupe, de la technicité nécessaire à leur appréhension, de leur cyclicité, de leur degré de mondialisation ou encore de l'existence d'une problématique particulière de risque) et peut comprendre un avis obligatoire lors des décisions de crédit significatives dont l'objet est, notamment, d'évaluer la stratégie et le positionnement concurrentiel du client.

La dimension géographique. Le risque « pays » se définit comme la somme des risques portés sur les débiteurs opérant dans le pays considéré. Il se distingue du risque souverain qui est celui de la puissance publique et de ses démembrements ; il traduit l'exposition de la Banque à un environnement économique et politique homogène qui doit être pris en compte dans l'appréciation de la contrepartie. Le Groupe, naturellement présent dans la plupart des zones économiquement actives, s'attache à éviter les concentrations excessives de risques sur des pays dont les infrastructures politiques et économiques sont reconnues comme faibles. Dans cet esprit, des enveloppes de risques « pays » sont fixées par le Comité de Crédit de la Direction Générale. Les lignes de Métiers et de Clientèle en gèrent l'utilisation sous le contrôle de la Gestion des Risques. Les décisions s'appuient sur un dispositif rigoureux de suivi et les

analyses des Etudes Economiques. Une revue annuelle de la structure de ces risques est effectuée par le Risk Policy Committee qui vérifie, à cette occasion, la cohérence globale de la politique du Groupe en la matière.

Le risque de marché et de liquidité

La maîtrise des risques de marché et de liquidité s'appuie sur un système élaboré de mesure, des procédures précises et une surveillance étroite. L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Market Risk Committee, présidé par l'un des Directeurs Généraux ou le Conseiller compétent et dont GRM est le bras armé. Ce comité a pour mission d'approuver les méthodes et procédures de suivi, de définir les différentes limites et de veiller à leur respect ; il se réunit mensuellement à cette fin.

La mesure du risque

Les risques de marché. L'estimation des pertes potentielles est l'élément central du contrôle des risques de marché. Elle repose sur les résultats d'un modèle interne d'évaluation, approuvé par les autorités réglementaires, et s'exprime sous forme de Gross Earnings at Risk (GEaR). Les facteurs pris en compte comprennent notamment, les taux d'intérêt, aux sens général et spécifique, c'est-à-dire lié aux spreads de signature, les taux de change, la valeur des titres, le prix des matières premières, les volatilités associées ainsi que les corrélations entre ces éléments et donc les effets de diversification qui en découlent. Le dispositif est en prise directe avec les systèmes de négociation et permet de multiples simulations, y compris parmi les plus complexes. Conformément aux règles du Comité de Bâle, le modèle interne mesure la variation possible de valeur du portefeuille d'opérations de marché pour une durée d'un jour de bourse sur la base des évolutions constatées pendant les 260 jours précédents avec un intervalle de confiance de 99%. Ces calculs sont complétés de simulations de valeur dans des conditions extrêmes définies dans le cadre de scénarios de rupture dont les composantes sont ajustées en fonction des évolutions économiques. Ces tests sont produits, selon les cas, quotidiennement ou tous les mois. Ils peuvent être utilisés pour définir les limites de position. Leurs résultats globaux sont présentés, analysés et discutés tous les mois au Market Risk Committee.

Le risque de liquidité. L'importance croissante du poids relatif de la Banque sur les marchés et les enseignements de la crise de liquidité technique du 11 septembre 2001 ont amené à définir une « Politique de Liquidité », validée par la Direction Générale. Cette politique s'articule autour de principes de gestion (en situation courante ou en cas de crises de liquidité) et de surveillance de la situation de liquidité à partir de normes internes et d'indicateurs d'alerte. D'un point de vue quantitatif, la capacité de refinancement est appréciée principalement au regard du montant des actifs mobilisables (le degré de mobilisation étant évalué en fonction du pays), l'objectif étant de disposer de réserves suffisantes pour faire face à une augmentation exceptionnelle des besoins de liquidité dans des conditions de contraction du refinancement interbancaire. L'ensemble de ces dispositifs de mesure, tant dans la dimension méthodologique qu'en termes de reporting, relève de la responsabilité de GRM.

Les procédures

Le processus de prise de risques de marché est encadré dans un ensemble à quatre dimensions dont GRM est le garant :

1-**Définition d'un jeu de limites.** Elles prennent la forme de limites de GEaR ou de limites dites "nominales" (limites de trading pays, limites de risque émetteur, limites de sensibilité).

2-**Etablissement de délégations.** Comme pour le crédit, les délégations procèdent des pouvoirs du Directeur Général et du rôle que joue en la matière le Market Risk Committee. Pour le trading secondaire, celles-ci se déclinent en GEaR ou OYE (One Year Equivalent) ; pour l'underwriting, il est fait référence à une échelle de qualité des signatures.

3-**Définition des règles de décision.** La prise de risque doit respecter un dispositif de décision à deux dimensions :

- un processus de validation des activités ou risques nouveaux,
- un processus d'approbation de transactions qui s'inscrivent dans le cadre des activités habituelles. Lorsque la taille ou la complexité des opérations le nécessite, la transaction doit être approuvée par le Comité de Crédit de Direction Générale pour les problématiques de crédit ou par un Executive Position Committee (EPC) qui est une version ad hoc restreinte du Market Risk Committee, pour les problématiques de marché.

4-**Définition du dispositif de suivi des risques.** Il s'appuie sur :

- le suivi des événements liés aux limites de trading (excès, autorisation temporaire) qui font l'objet d'un enregistrement, associé aux informations permettant de les qualifier, dans une base de données centrale,
- la surveillance quotidienne des positions du Groupe,
- le rapport hebdomadaire consolidant par activité l'ensemble des positions significatives,
- le Market Risk Committee qui se réunit une fois par mois de manière à statuer sur les principaux risques de marché encourus par le Groupe.

Le risque opérationnel

Le dispositif se fonde sur une approche à la fois quantitative et qualitative avec l'objectif de respecter le futur accord sur le capital du Comité de Bâle et de réduire le niveau des pertes annuelles liées au risque opérationnel. Les travaux de définition et de mesure, menés en étroite coordination avec les Pôles, les Métiers, les Territoires, les diverses Fonctions impliquées (Systèmes d'Information, Ressources Humaines, Juridique et Fiscal) et le Contrôle Interne de la Banque ont significativement avancé.

C'est ainsi qu'une politique générale a été récemment approuvée par la Direction Générale de la Banque. Elle définit les principes fondamentaux d'organisation, de gestion et de mesure du risque opérationnel. Parmi ces principes figurent la

création des Comités de Risques Opérationnels qui seront l'instance décisionnaire en matière de gestion du risque opérationnel dans l'ensemble des activités du Groupe.

L'approche adoptée en terme de mesure repose sur quatre composantes :

- des données historiques rassemblées par le dispositif de collecte des incidents mis en place sur l'ensemble du Groupe ;
- des données externes en provenance du consortium ORX dont BNP Paribas est membre fondateur ;
- des facteurs d'environnement et de contrôle interne ;
- des analyses de scénario.

Sa mise en œuvre, associée à de nombreux outils d'analyse et de gestion, devrait permettre au Groupe de relever des méthodes de calcul les plus avancées prévues par Bâle II.

8.1.6.6.3 RISQUE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTATIONS PARTICULIÈRES

BNP Paribas est soumis, dans chacun des pays où le Groupe est présent, aux réglementations applicables aux entreprises de ses secteurs d'activité, notamment la banque, l'assurance, les services financiers. Elle est notamment tenue au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

Les Affaires Juridiques Groupe (AJG) ont mis en place et font évoluer un **système de Contrôle Interne** dont la vocation est de prévenir, détecter, mesurer et maîtriser les risques de nature juridique. Il s'appuie notamment sur :

- des **comités** ad hoc :
 - le Comité de Direction des Affaires Juridiques Groupe en charge du pilotage de la fonction Juridique,
 - le Comité de Coordination Juridique qui s'assure de la diffusion de la stratégie juridique au sein du Groupe,
 - le Comité de la Fonction Juridique Mondiale qui définit des modes de gestion des ressources humaines et budgétaires de la fonction juridique mondiale.
- un **réseau de correspondants juridiques locaux** dans la plupart des entités du Groupe,
- des **procédures et référentiels internes** qui encadrent l'intervention des juristes au sein du Groupe et portent notamment sur :
 - les prérogatives et missions des responsables juridiques locaux,
 - les délégations de signature en vigueur au sein de BNP Paribas, centralisées et supervisées par le notaire de la banque,
 - les différents domaines juridiques (droit des sociétés, droit boursier...),
 - les différentes natures d'opérations bancaires,
 - des thèmes spécifiques comme la prévention du blanchiment et la lutte contre le terrorisme.

La lutte anti-blanchiment constitue d'ailleurs un chantier prioritaire pour les AJG. Après avoir réalisé courant 2002 un recensement international des types de trust ou de fiducie (pour faciliter l'identification des structures désignées par la loi française comme susceptibles d'être utilisées pour le blanchiment de capitaux), une note a été rédigée et diffusée à l'ensemble du groupe.

En 2003, en collaboration avec la fonction Ethique et Déontologie Groupe, un travail important de mise à jour a été réalisé en ce qui concerne les modalités de participation des organismes financiers à la lutte contre le blanchiment des capitaux, la corruption, le financement du terrorisme et le respect des embargos à caractère financier.

- des **missions d'audit juridiques** dans certaines entités du Groupe, pour vérifier notamment la conformité dans l'application des procédures et dans l'utilisation des outils.

Les AJG sont également impliquées dans la gestion des risques opérationnels : après la rédaction d'instructions de gestion des incidents liés au risque juridique, les AJG se sont consacrées en 2003 à la phase d'analyse des incidents. Dans cette perspective, la fonction a mis en place en fin d'exercice (novembre 2003) un Comité des Risques Opérationnels.

8.1.6.6.4 RISQUE FISCAL

BNP Paribas est soumis aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays où le Groupe est présent, aux entreprises des secteurs d'activité dont relèvent les différentes entités du Groupe, comme la banque, l'assurance et les services financiers.

Les Affaires Fiscales Groupe (AFG) sont une fonction à compétence mondiale chargée de la cohérence des solutions fiscales du Groupe et du suivi du risque fiscal global, dont elle assure la responsabilité avec la Fonction Finances-Développement Groupe. Les AFG veillent, au titre d'un deuxième regard, à ce que les risques pris en matière fiscale se situent à un niveau acceptable pour le Groupe et cohérent avec ses objectifs de réputation et de rentabilité.

Pour exercer sa mission, la fonction AFG a mis en place :

- un **réseau de correspondants fiscaux** dans l'ensemble des pays où le groupe est implanté,
- un **processus de remontée d'informations qualitatives** permettant de contribuer à la maîtrise du risque fiscal et de s'assurer du respect de la réglementation fiscale locale,

- un **comité de coordination fiscale**, co-animé avec la fonction Finances-Développement Groupe, qui a pour vocation d'analyser les éléments concernant les principales problématiques fiscales du Groupe et de prendre des décisions idoines.
- un **reporting régulier à la Direction Générale** sur l'exercice des délégations accordées et le respect des référentiels internes.

Afin d'assurer la maîtrise du risque fiscal afférent aux opérations réalisées avec la clientèle, les AFG :

- définissent le cadre dans lequel s'exercent les responsabilités liées aux problématiques fiscales : c'est notamment l'objet de la **charte du risque fiscal** déclinée, soit sous la forme de lettre de mission adressées aux responsables locaux de la fonction fiscale, soit sous la forme de lettre de délégation aux responsables des pôles pour les entités non couvertes par des fiscalistes locaux,
- établissent et diffusent les **règles et normes fiscales applicables dans le Groupe**,
- valident tout nouveau produit à contenu fiscal marqué, les opérations « spécifiques » qui sont structurées en France et à l'étranger, le recours à un conseil fiscal externe, toute convention-cadre ou de place et toute circulaire/texte organique interne présentant une problématique fiscale marquée.

8.1.6.6.5 RISQUE DE RESSOURCES HUMAINES

La fonction Ressources Humaines Groupe (RHG) est attentive au processus de mesure et de gestion du risque de Ressources Humaines dont elle est responsable. Elle s'appuie pour cela sur plusieurs dispositifs complémentaires :

- des **procédures de Contrôle Interne** relatives au risque de Ressources Humaines notamment décrites au travers de :
 - la charte de responsabilité de la fonction Ressources Humaines,
 - le recueil des directives des Ressources Humaines (**diffusé à l'ensemble des salariés** au niveau mondial),
 - le guide des pratiques des Ressources Humaines (diffusé aux **gestionnaires de ressources humaines**),
 - la méthodologie d'audit de la gestion des Ressources Humaines (utilisée par les équipes d'audit des Pôles d'activité et l'Inspection générale).
- des **indicateurs de risque** qui ont vocation à prévenir les principaux événements potentiellement générateurs de risques et de pertes opérationnels. La mise en place d'un suivi de ces indicateurs a été l'une des priorités de l'exercice 2003.
- des **outils de gestion et de pilotage** qui concourent également à la maîtrise du risque de Ressources Humaines :
 - **GRH Monde**, outil de gestion des Ressources Humaines à vocation mondiale, est destiné à favoriser le pilotage de l'emploi, des effectifs et des budgets par la Direction Générale,
 - **HR Banque**, outil de gestion administrative et de rémunération, pilote l'ensemble des salariés de BNP Paribas SA,
 - **RéFOG** (Référentiels Organisationnels Groupe), un référentiel mondial des structures, des personnes et des emplois,
 - **B2E**, nouveau portail Intranet du Groupe mis en place en fin d'exercice 2003.

Enfin, la fonction Ressources Humaines Groupe participe à la démarche relative aux risques opérationnels pilotée par GRM.

8.1.6.6.6 LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

En matière de sécurité des systèmes d'information, la Fonction Systèmes d'Information Groupe s'appuie sur un dispositif de Contrôle Interne opérationnel qui repose notamment sur :

- un **cadre de procédures** qui s'articule notamment autour de la politique générale de sécurité des systèmes d'information du Groupe (diffusé à l'ensemble du Groupe). Cette politique définit **les actifs associés aux Systèmes d'Information** (actifs informations, actifs logiciels, actifs physiques et actifs services) et précise **les critères permettant de définir les exigences de sécurité** associées à ces actifs : disponibilité, intégrité, confidentialité et auditabilité.
- un **réseau de coordinateurs sécurité** qui interviennent dans chaque Pôle et Fonction et s'appuie sur des correspondants sécurité en charge des aspects opérationnels,
- des comités aux prérogatives complémentaires parmi lesquels le **Comité d'Architecture Groupe** (CAG) qui s'assure de la conformité des projets avec les normes et standards en vigueur concernant l'architecture, la sécurité, les risques et l'exploitation.
- une **approche de gestion de projets qui intègre les aspects de sécurité** des systèmes d'information dès la conception des projets et fait partie intégrante des normes et standards du Groupe dans le cadre du processus d'assurance qualité.
- un dispositif de **surveillance périodique**, voire systématique pour les systèmes sensibles.
- une **veille technique** qui permet de tenir compte, au fil de l'eau, des failles de sécurité inhérentes aux systèmes.

De façon générale, la continuité d'activité est une des préoccupations majeures tant du management que des différents Métiers de la banque. Les dispositions autorisant la continuité, puis la reprise des activités, progressent régulièrement au niveau des moyens, de l'organisation et des locaux de repli.

8.1.6.6.7 LES ACTIONS MARQUANTES DE L'EXERCICE EN CONTRÔLE INTERNE

Le renforcement du système de contrôle interne est une préoccupation constante de BNP Paribas.

L'année 2003 a été marquée par plusieurs actions d'envergure. Ainsi, de nombreuses actions ont été engagées par l'Inspection Générale contribuant à l'amélioration permanente de l'efficacité de l'Audit Interne du Groupe :

Référentiels d'audit. La charte d'Audit Interne, signée par le Président Directeur Général en octobre 2002 et validée par le Comité de Contrôle Interne et des Risques, a été mise en œuvre en 2003 au sein du Groupe.

Cette charte a été complétée par la formalisation de grands principes de fonctionnement de l'Audit Interne dans le Groupe (référentiels d'Audit Interne). En 2003, ils portent notamment sur :

- les cotations des missions d'audit interne,
- le suivi des recommandations de l'audit interne,
- le suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes et des autorités de tutelle,
- la conduite et la documentation des missions d'audit interne,
- le contenu et la diffusion des rapports de mission.

Méthodologies d'audit. L'Inspection Générale a poursuivi la mise en place et la diffusion de méthodologies d'audit standards. Elles formalisent les principes des contrôles de base que doivent retenir les auditeurs internes dans le cadre de leurs missions. Pour l'exercice 2003, les efforts ont porté notamment sur l'audit des sujets d'éthique et de déontologie, le risque comptable, le risque commercial et l'audit de l'audit.

Formation des auditeurs internes. L'amélioration des compétences et de l'expertise professionnelle des Auditeurs Internes reste une priorité et des formations spécifiques ont été mises en place dans ce cadre. Par ailleurs, les équipes d'Audit Interne ont été encouragées à initier une démarche de certification professionnelle de type CIA (Certified Internal Auditor).

Veille et communication au profit de l'Audit Interne. La base « Internal Audit Line » mise en place en 2002 est désormais largement déployée auprès des différentes équipes d'Audit Interne. Elle constitue un vecteur essentiel de diffusion de l'information et des méthodologies pour leur prise en compte par les auditeurs internes du Groupe dans l'exercice de leur métier.

Outils d'aide à l'audit. L'année 2003 a été consacrée à l'amélioration fonctionnelle et technique des outils mis à disposition des Auditeurs Internes. Les efforts ont notamment porté sur les outils de suivi des recommandations de l'Audit Interne.

8.1.6.7 LES RISQUES

8.1.6.7.1 GRM - EXPOSITION

2003 pouvait faire naître de nombreuses craintes en matière de risques. La conjoncture fut très morose en Europe ; quelques grands clients ont connu des difficultés ; la reprise américaine n'est intervenue qu'en fin d'année ; les marchés sont demeurés instables. BNP Paribas n'en a cependant pas été trop affecté. Le sens des responsabilités des différents acteurs et les diverses politiques économiques mises en œuvre ont certainement joué mais les capacités du Groupe à sélectionner ses risques et ensuite les gérer ont aussi leur part dans un bilan plutôt satisfaisant compte tenu du contexte.

Le risque de crédit

Le portefeuille global des crédits commerciaux de la Banque est resté stable à 384 milliards d'euros¹¹ au 31 décembre 2003. L'évolution du coût du risque est présenté dans le tableau ci-dessous :

En M €	BDDF	SFDI	BPGA	BFI	Total Groupe
Coût du risque 2002	198	522	8	715	1470
Coût du risque 2003	225	529	12	633	1361

La division des risques, la variété des secteurs économiques auxquels la Banque est exposée et l'étendue de sa couverture géographique jouent un rôle essentiel dans l'atténuation des effets de cycle et la stabilité relative de la charge globale du risque. L'année 2003 consacre néanmoins un retournement de l'évolution de cette charge qui diminue de 7% en comparaison de l'année précédente. Cette orientation positive s'est accentuée en fin d'année, notamment sur le continent nord américain où la reprise économique s'est combinée avec la baisse du dollar.

¹¹ Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques.

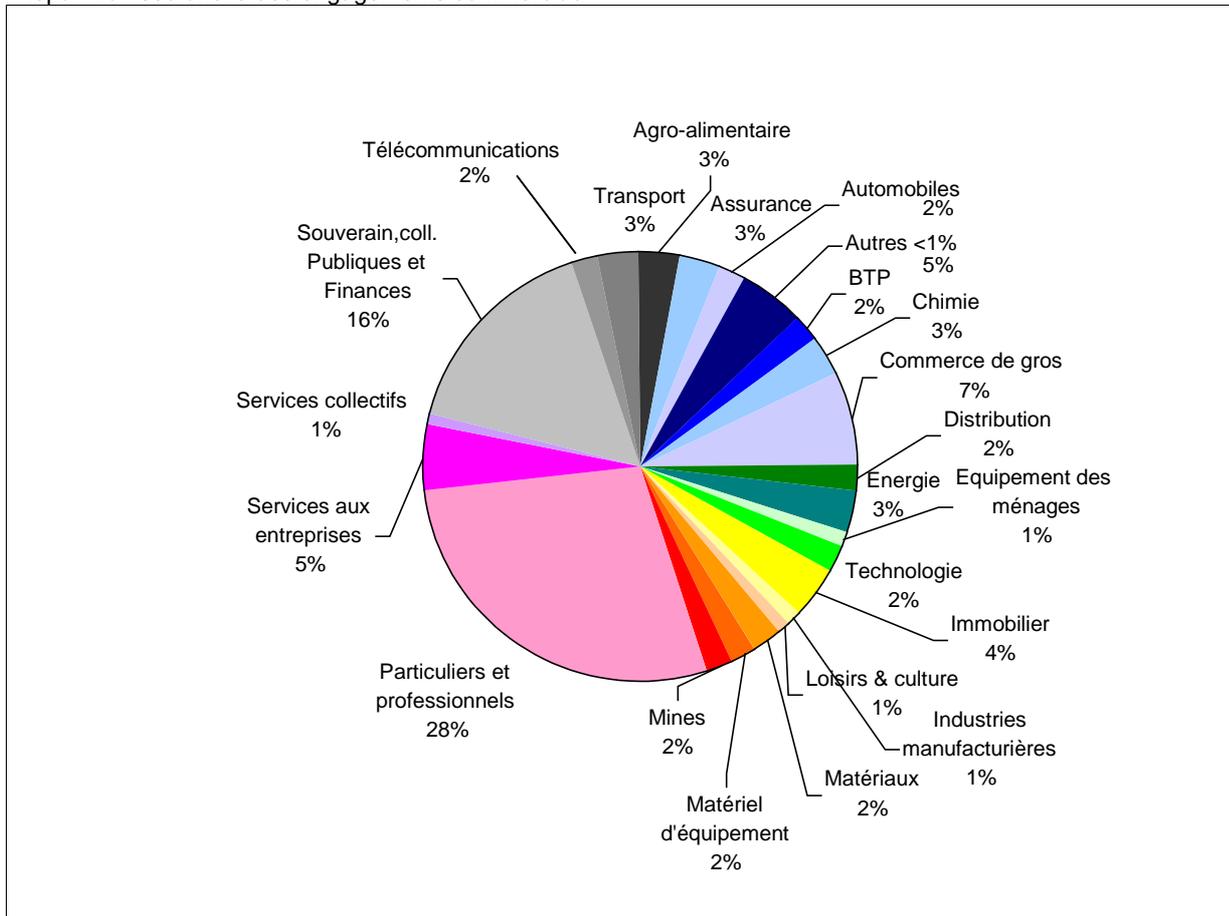
• **Diversification par contrepartie**

Les 10 premiers groupes-clients concentrent moins de 4% du total des engagements au 31 décembre 2003.

• **Diversification sectorielle**

La discipline en matière de gestion des risques sectoriels se traduit par l'absence de concentration particulière. Aucun secteur ne ressort à plus de 5% des engagements, à l'exception du secteur « souverain, collectivités publiques et finance » et du « commerce de gros », qui correspond pour une part significative aux activités de financement du négoce des matières premières.

Répartition sectorielle des engagements commerciaux¹² :



En dehors de l'énergie, aucune nouvelle dégradation sectorielle n'a été enregistrée en 2003.

La crise de l'énergie, principalement constatée en Amérique du Nord et au Royaume-Uni, a surtout touché certaines formes de financement de projets pour lesquels les débouchés n'étaient pas assurés par des contrats de long terme. Compte tenu de la faiblesse des engagements de la Banque sur ce domaine particulier, le coût du risque n'en a pas été affecté. Il faut également noter que la restructuration de la dette de ces entreprises aux Etats-Unis a amélioré la liquidité du secteur pour les deux à trois prochaines années.

Les fondamentaux du secteur des télécommunications sont en amélioration; les grands opérateurs se sont fortement désendettés, ce qui est allé de pair avec une baisse significative de l'exposition de la Banque sur le secteur depuis 2 ans (baisse de plus d'un quart depuis le pic mesuré en décembre 2001).

Enfin, les financements aéronautiques ont démontré une bonne capacité de résistance malgré l'épidémie de SRAS du premier semestre et les effets persistants des attentats du 11 septembre 2001. La qualité et les caractéristiques des appareils financés ont permis de replacer auprès de nouvelles compagnies une part appréciable des actifs du petit nombre de sociétés qui ont fait défaut.

¹² Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques.

• Diversification géographique

L'exposition de la Banque est très largement centrée sur l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord :

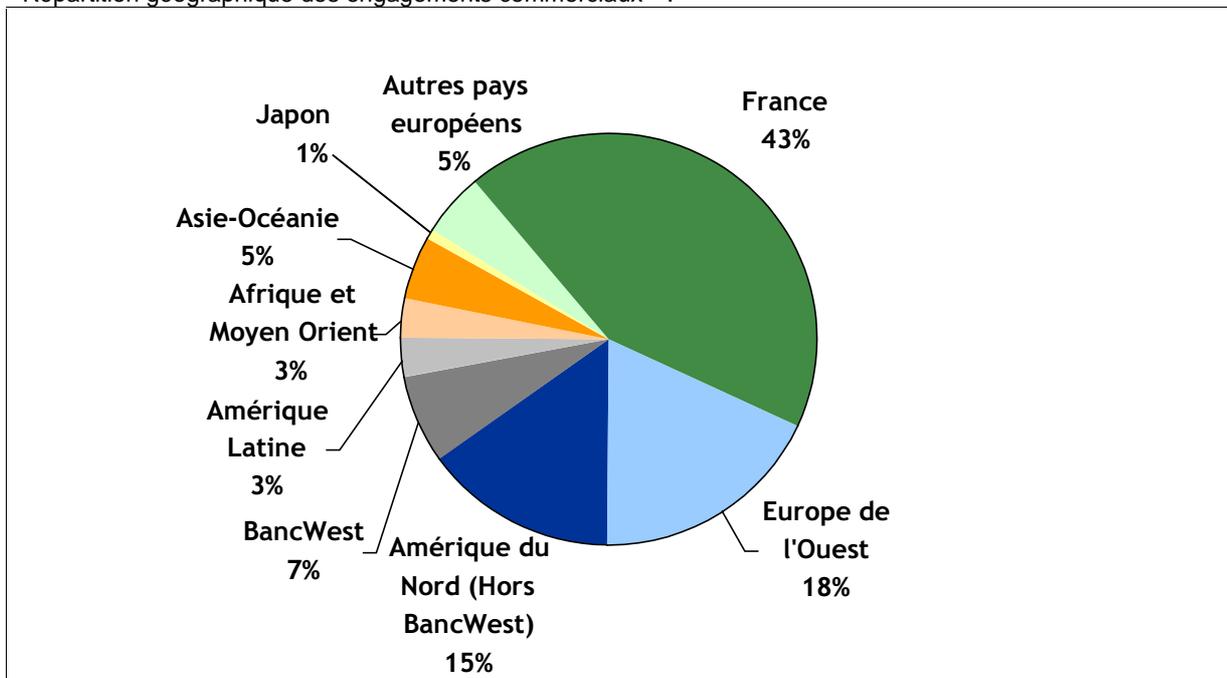
1. En Europe, la majorité des engagements (61%) est répartie sur l'Europe de l'Ouest, dont une part très importante en France (43% du total des engagements).

2. Le poids de l'Amérique du Nord s'est affaibli avec l'USD.

3. Le Japon ne représente que 1% des engagements, avec une excellente qualité de crédit.

L'exposition de la Banque sur les autres zones fait l'objet d'une politique rigoureuse privilégiant soit les engagements en monnaie locale sur des emprunteurs sélectionnés soit les engagements liés à des opérations de commerce international garantis par des agences de crédit export de pays développés ou adossés à des exportations de matières premières.

Répartition géographique des engagements commerciaux¹³ :

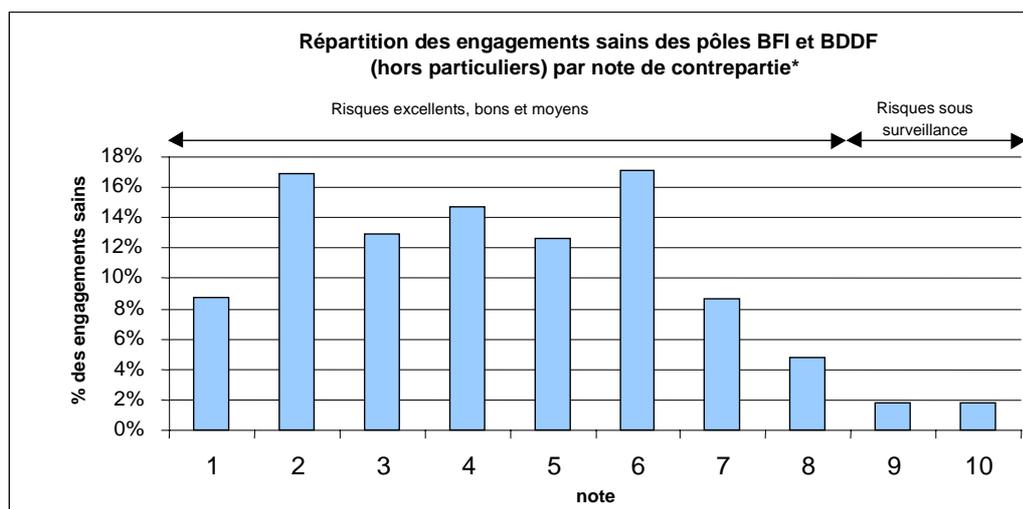


• Qualité du portefeuille

Grâce au dispositif de notation, pleinement opérationnel dans les Pôles BFI et BDDF, le portefeuille des engagements commerciaux sur les emprunteurs de type Corporate (Entreprises, Administrations, Banques et Institutionnels) de ces Pôles, qui représentent les ¾ des risques de cette nature, peut être qualifié de bonne qualité. La nette majorité de risques sur les emprunteurs des catégories supérieures est le reflet de la forte présence de la Banque chez les grandes entreprises multinationales et les institutions financières.

Une part importante des engagements sur des emprunteurs des catégories inférieures est associée à des structures de financements permettant une récupération élevée en cas de défaut de la contrepartie (financements exports bénéficiant de garanties de la part des agences internationales d'assurance crédit, financements de projets, structurés ou transactionnels).

¹³ Engagements commerciaux bruts bilan et hors bilan, non pondérés ; données issues des systèmes de gestion des risques.



* BFI au 31/12/03 et BDDF au 30/09/03, hors douteux (notés 11 et 12), hors portefeuille titres

Engagements douteux

Les engagements douteux du groupe BNP Paribas, présentés dans le tableau ci-dessous, comprennent les engagements de bilan et de hors-bilan pour tout type de contrepartie (opérations avec la clientèle, opérations interbancaires, titres et valeurs immobilisées). Les provisions prises en compte pour le calcul du taux de couverture sont les provisions spécifiques se rapportant à ces engagements, hors provisions pour risques pays et fonds pour risques bancaires généraux respectivement de 1,8 et 0,8 milliards d'euros au 31 décembre 2003.

<i>en milliards d'euros</i>	31/12/2003	31/12/2002
Engagements douteux	14,05	15,25
Provisions spécifiques	9,40	10,05
Taux de couverture spécifique des douteux	67%	66%

Ventilation par zone géographique et par secteur économique

Les actifs douteux au bilan, hors titres et valeurs immobilisées, représentent 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2003. Ces actifs font l'objet de provisions spécifiques déduites de l'actif pour 8,5 milliards d'euros.

Les 10 premières créances douteuses représentent 0,4% du portefeuille; les 100 premières créances douteuses représentent 1,5%.

- **Ventilation des créances douteuses par zone géographique :**

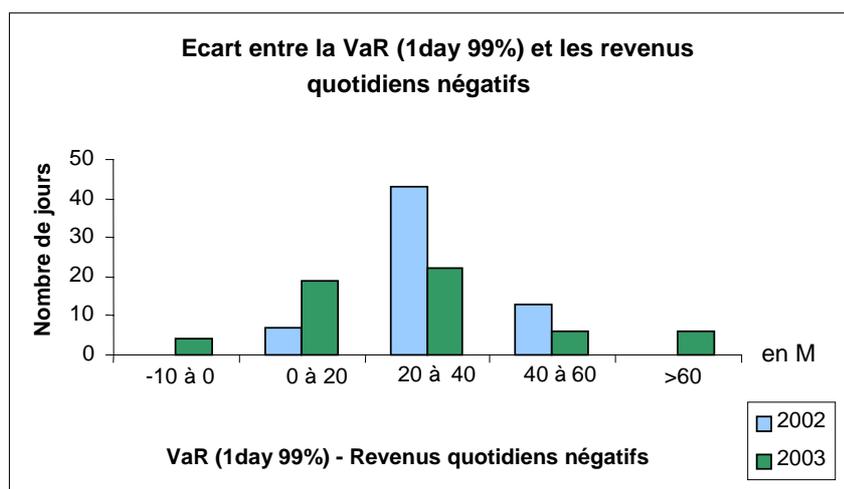
	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Amérique du Nord	10,2%	11,6%
Autres Pays Européens	6,3%	7,0%
Espace Economique Européen	9,2%	9,3%
France	57,3%	57,6%
Japon	0,4%	0,0%
Afrique et Moyen Orient	6,9%	7,7%
Amérique Latine	4,7%	3,2%
Asie (hors Japon) - Océanie	4,9%	3,4%
Non ventilé	0,1%	0,2%
Total	100,0%	100,0%

- **Ventilation sectorielle des créances douteuses :**

	Répartition des créances douteuses	Répartition des provisions
Agro-alimentaire	4,1%	3,5%
Assurance	1,5%	1,2%
Automobiles	1,8%	2,2%
Autres	9,3%	9,9%
BTP	2,0%	2,3%
Chimie	0,7%	0,5%
Commerce de gros	8,5%	8,7%
Distribution	2,1%	2,2%
Energie	4,4%	3,0%
Equiperment des ménages	1,0%	1,1%
Finance, Souverain & coll. Publiques	4,4%	2,8%
Immobilier	5,3%	4,8%
Industries manufacturières	1,9%	1,9%
Loisirs & culture	1,2%	0,7%
Matériaux	2,6%	2,5%
Matériel d'équipement	1,3%	1,2%
Mines	0,7%	0,8%
Particuliers et Professionnels	28,0%	27,0%
Services aux entreprises	2,9%	2,5%
Services collectifs	0,5%	0,4%
Technologie	1,5%	1,1%
Télécommunications	4,2%	3,6%
Transport	6,2%	3,3%
Non ventilé	3,9%	12,8%
Total	100,0%	100,0%

Les risques de marché

La comparaison des pertes encourues certains jours dans les activités de marché avec les valeurs en risque (VaR, 1 jour) atteste de la qualité du modèle d'évaluation et de la discipline des opérateurs.



Le nombre de jours perdants en 2003 s'est élevé à 57 (63 en 2002).

Dans la plupart des cas la perte quotidienne est très inférieure à la VaR. En cohérence avec la probabilité de 99% attachée à la VaR, les pertes n'ont jamais excédé la VaR en 2002 et l'ont excédée quatre fois en 2003 (pour des montants chaque fois inférieurs à 10 millions d'euros).

Les scénarios de crise que GRM simule régulièrement confirment la solidité de la Banque à l'égard des risques de marché, aucun des risques extrêmes envisagés n'étant de nature à la menacer gravement :

- "Emerging Markets Crisis" : Crise généralisée affectant tous les pays émergents et entraînant un reflux des liquidités sur les actifs moins risqués ("flight-to-quality effect").
- "Stock Market Crash" : Impact d'une chute brutale et généralisée des marchés actions consécutive à une forte hausse des taux d'intérêt à long terme.
- "Interest Rate Hike" : Relèvement brutal des taux d'intérêt à court terme entraînant un fort aplatissement des courbes de taux ainsi qu'une légère correction des marchés actions.
- "US Debacle" : Perte de confiance dans le dollar US et l'économie américaine en général, entraînant des réajustements importants des cours de change, une forte hausse des taux d'intérêt à long terme et un écartement généralisé des spreads de signature.
- "Melt-up" : Impact d'un fort rebond des marchés actions conjugué à une baisse des taux d'intérêt à long terme.
- "11 Septembre" : Impact d'un retournement du marché semblable à celui qui a suivi l'attaque terroriste sur le World Trade Center.

L'utilisation des dérivés de crédit

Opérations réalisées dans le cadre du banking book

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de BFI, BNP Paribas utilise des instruments de transfert du risque de crédit pour couvrir les risques pris individuellement, réduire la concentration du portefeuille ou réduire les pertes maximales par la titrisation. Par ailleurs, des opérations d'achat de risque sont effectuées dans le cadre d'une stratégie de diversification du portefeuille et d'utilisation du capital, en veillant à obtenir un rapport (risque / rendement) adéquat.

Ces opérations sont centralisées par le service « BFI Portfolio Management » qui s'est doté d'une procédure de gestion du risque particulière pour les risques de crédit générés par les instruments dérivés.

Opérations réalisées dans le cadre du trading book

Les dérivés peuvent être utilisés, pour se couvrir uniquement, par les différentes équipes de trading qui sont exposées au risque de crédit. En outre, BNP Paribas est un négociant actif de dérivés de crédit pour répondre aux besoins de sa clientèle, soit sous forme de transactions portant sur des instruments simples (tels que les « credit default swaps »), soit en structurant des profils de risque complexes « sur mesure ». Située au sein du métier « Fixed Income », une plateforme spécifique de recherche, de structuration et de trading est dédiée à ce négoce. Comme pour toute activité de négoce, elle procède à des achats comme des ventes de protection, la position nette étant encadrée par des limites précises.

Une importante infrastructure de support est mise en place pour l'exécution de ces opérations avec une équipe middle-office, une équipe back-office, une équipe de développement informatique.

Au sein de GRM, les risques de marché provenant de ces produits sont suivis par le département « Market risk » de façon similaire aux autres risques liés aux instruments dérivés. Le risque de contrepartie induit entre aussi dans le cadre normal de la gestion des risques.

La gestion de bilan

La Direction de la Gestion Actif-Passif et de la Trésorerie (GAP Trésorerie) est supervisée par deux comités, présidés chacun par un Directeur Général délégué :

- Un comité GAP Trésorerie / Banque Commerciale, responsable des décisions relatives aux principes d'adossement du bilan de la banque commerciale et à la gestion des risques de taux qui lui sont associés ;
- Un comité GAP Trésorerie / Banque d'Investissement, responsable de la définition de la politique de financement et de gestion de la liquidité du Groupe, de la gestion des fonds propres et du risque de change structurel, du suivi des risques de marché de la Trésorerie.

Gestion de la liquidité

L'ensemble des besoins en cash du groupe est centralisé au GAP Trésorerie. La Trésorerie est responsable du refinancement interbancaire et des émissions à moins d'un an (certificats de dépôt, commercial paper ...). La Gestion Actif-Passif est en charge des programmes d'émission senior et subordonnée (MTN, Obligations, Dépôts MLT...), de la titrisation des créances des pôles de la banque de détail et des émissions d'actions de préférence.

La politique de diversification des sources et des instruments de financement a été poursuivie et intensifiée au cours de l'année 2003.

Le montant total des émissions senior pour l'année 2003 atteint 14,7 milliards d'euros, ce qui représente une augmentation de 56% par rapport à 2002. Si l'on exclut les émissions assorties d'une clause de remboursement anticipé à l'initiative de l'émetteur, le montant des émissions senior à plus d'un an s'élève à 6,5 milliards d'euros, soit 19% de plus que l'année précédente.

Les émissions subordonnées représentent un montant de 0,9 milliard d'euros. Une émission de MTN a été réalisée aux Etats-Unis pour 750 millions de dollars et placée sous forme d'émission publique. Le solde de 160 millions d'euros a été placé auprès de la clientèle de particuliers du réseau en France.

Par ailleurs, le groupe a réalisé une émission d'actions de préférence de 700 millions d'euros. Cette émission a été placée auprès d'investisseurs institutionnels. L'encours global d'actions de préférence du groupe s'élevait au 31 décembre 2003 à 3,5 milliards d'euros (3,1 milliards d'euros à fin 2002).

Enfin, trois opérations de titrisation réalisées en 2003 ont permis de lever environ 950 millions d'euros de ressources (part du groupe) dont 625 millions pour UCI (la filiale espagnole d'UCB), 175 millions pour Findomestic et 150 millions pour Centroleasing. Au total, le stock de parts de créances titrisées (part du groupe) s'élevait à 6,5 milliards d'euros à fin 2003 (6,7 milliards d'euros à fin 2002).

La situation de liquidité consolidée du groupe à court et moyen terme est régulièrement mesurée par pôles d'activité et par devises.

Les limites de tirage au jour le jour pour les activités de marché (taux, actions, change) sont respectées ainsi que les plafonds d'impasse au-delà d'un an sur les activités bancaires.

L'impasse de liquidité consolidée à plus d'un an est mesurée sur la base des emplois et ressources échéancés contractuellement (y compris crédits confirmés auprès de la clientèle non tirés pondérés à 30 %) et conventionnellement (comptes à vue créditeurs et débiteurs, livrets d'épargne ...). L'impasse rapportée aux emplois à plus d'un an s'élevait à 16,5 % à fin décembre 2003 (16,4% à fin décembre 2002).

Gestion du risque de taux global

Le risque de taux lié aux opérations commerciales de la Banque de détail en France et à l'étranger et des filiales de financement spécialisées est géré de manière centralisée par le GAP Trésorerie, le transfert des positions étant réalisé sous forme de contrats internes analytiques ou comptables, de prêts / emprunts ou de swaps.

Les positions de taux sont mesurées sous forme d'impasses, dans lesquelles les risques optionnels, liés en particulier aux options comportementales, sont intégrés sur la base de leur équivalent delta.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des comportements historiques de la clientèle. Ainsi, pour les produits de la banque de détail, les modélisations des comportements s'appuient sur des données historiques et des études économétriques. Elles portent notamment sur les remboursements anticipés, l'épargne à régime spécial, et les comptes courants créditeurs et débiteurs. L'échéancement des fonds propres relève de l'approche conventionnelle.

Les conventions et les modélisations, qui font l'objet d'actualisations et de back-testings réguliers, sont présentées et validées par le comité GAP Trésorerie / Banque Commerciale.

Le risque de taux structurel de BNP Paribas est également mesuré dans une logique de continuité de l'activité en intégrant l'évolution dynamique du bilan. En effet, du fait de l'existence de corrélations partielles ou nulles entre les taux clientèle et les taux de marché et d'une sensibilité des volumes due en particulier aux options comportementales, le renouvellement du bilan engendre une sensibilité structurelle des revenus aux variations de taux.

Enfin, **un indicateur spécifique aux risques de nature optionnelle est analysé**, afin d'affiner les stratégies de couverture.

Ces trois indicateurs sont présentés tous les mois au comité GAP / Banque Commerciale, et servent ainsi de base aux décisions de couvertures, fonctions de la nature des risques.

La gestion du risque de taux global est encadrée par deux limites, suivies tous les mois et révisées tous les ans par le comité GAP / Banque Commerciale.

La limite principale porte sur la sensibilité des revenus de la banque commerciale en France, y compris les opérations de couvertures réalisées par la Gestion Actif-Passif, à une variation instantanée et parallèle de la courbe des taux de ± 100 pb. Cette limite est établie en fonction du PNB annuel, ce qui permet d'encadrer l'incertitude sur le PNB futur liée aux évolutions de taux d'intérêt. Tout au long de l'année 2003, la sensibilité des revenus a été sensiblement inférieure à la limite fixée par le comité GAP.

La seconde limite porte sur les impasses de taux et est fixée en pourcentage des ressources clientèle. Ce pourcentage est une fonction décroissante de l'horizon de gestion. Cette limite permet d'encadrer le risque sur les échéances à moyen et long terme.

Ces deux types de limite sont également utilisés pour encadrer le risque de taux des filiales ayant une activité de banque de détail.

Au cours de l'année, la Direction des Risques de Marché a poursuivi son contrôle des risques liés à l'utilisation par la gestion Actif-Passif de modèles, en particulier comportementaux. Les conclusions de ces contrôles sont présentées tous les trimestres dans un comité ad hoc.

Gestion du risque de change

La Gestion Actif-Passif est chargée de couvrir, d'une part, les positions liées aux résultats en devises des activités bookées à Paris et, d'autre part, les positions liées aux résultats en devises des filiales et succursales étrangères. Les trésoreries locales des sites étrangers gèrent le risque de change généré par les résultats en devises tierces.

Par ailleurs, les positions liées aux provisions risques pays et risques spécifiques et les positions résultant des investissements en devises du groupe sont gérées de manière centralisée par la Gestion Actif-Passif. La position de change structurelle du groupe résulte, pour l'essentiel, des dotations et titres de participations en monnaies étrangères financés par achat de la devise. La politique du groupe consiste en général à emprunter la devise d'investissement de façon à l'immuniser contre le risque de change. Toutefois, pour la plupart des devises à marché étroit, le financement est réalisé par achat.

8.1.6.7.2 RISQUE DE GESTION D'ACTIFS

Les sociétés de gestion sont soumises, dans leur pays d'origine, aux réglementations applicables au service d'investissement spécifique qu'est la gestion de portefeuille pour compte de tiers. A ce titre, ces sociétés et leurs activités sont placées sous la tutelle d'un régulateur.

L'activité essentielle que représente la création et la gestion d'OPCVM est très encadrée, du fait, le plus souvent, d'un agrément préalable du montage des fonds par l'autorité de tutelle et du contrôle de leur fonctionnement par un commissaire aux comptes voire un dépositaire.

Dans l'exercice de leurs activités, les sociétés de gestion veillent au respect de l'intégrité des marchés et au respect de la primauté des intérêts des clients.

8.1.6.7.3 ASSURANCES

La couverture des risques du groupe BNP PARIBAS par les grands acteurs du marché de l'assurance est réalisée dans la double perspective de protéger efficacement son bilan et son compte de résultat.

Elle repose sur la souscription de polices d'assurances permettant de remédier aux éventuelles atteintes significatives résultant de fraudes, de dommages ou de mise en cause de sa responsabilité ou de celles de ses collaborateurs.

Ainsi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et d'avoir une bonne maîtrise des risques, le groupe BNP PARIBAS conserve dans ses comptes un certain nombre de risques, dont la connaissance de la fréquence et de l'impact financier permet une bonne visibilité sur les coûts. En complément, le groupe souscrit des contrats portant sur les risques :

- de dommages aux biens ainsi que de leur contenu (incendie, explosion, etc.) en tenant compte de leur valeur de remplacement (validé par ailleurs par nos assureurs à la suite de visites de risques sur les sites les plus importants). La prime globale pour la France est de l'ordre de 1 300 000 euros pour une couverture globale de 190 millions.
- de fraude ou de malveillance (détournement, escroquerie, abus de confiance, etc),
- de responsabilité civile professionnelle (en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers, etc.),
- de pertes d'exploitation (perte de PNB ou de CA, frais supplémentaires d'exploitation et additionnels, etc.),
- de vols de valeurs dans les locaux ainsi que dans les salles fortes,
- de responsabilité de ses Mandataires Sociaux (en cas d'erreurs ou d'omissions, etc.),
- de responsabilité civile exploitation (en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers, etc.).

L'ensemble de ces garanties ont été souscrites en tenant compte de la sinistralité connue de la Société, de celle constatée sur le marché et des capacités du marché mondial de l'assurance.

Certaines entités peuvent également souscrire localement leurs assurances au niveau de leur franchise, pour des garanties particulières bénéficiant à des activités spécifiques ou en cas d'impossibilité de trouver des couvertures adéquates aux besoins sur le Marché français.

Les conditions de marché défavorable aux assurés, à la suite d'une année 2002 déjà difficile, ont perduré en 2003 - sur un plan général - tant au niveau des réductions, voire des disparitions de capacité sur certains marchés, que de la multiplication des causes d'exclusions ou, enfin, des élévations de franchise. Elles n'ont pas eu d'incidence notable sur la qualité des polices souscrites mais elles ont entraîné certains surcoûts de police, dans des proportions cependant limitées.

8.1.6.7.4 NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Les actifs donnés en nantissement ne représentent pas des montants significatifs à l'échelle du groupe et consistent essentiellement en actifs de la filiale cotée Klépierre. Pour plus de renseignement, se reporter aux informations financières publiées par Klépierre.

8.1.6.7.5 LITIGES

Les litiges en cours au 31 décembre 2003 font l'objet de provisions adéquates et ne présentent pas d'incidence significative sur la situation financière du groupe.

8.1.6.7.6 SITUATION DE DÉPENDANCE

BNP Paribas n'est dépendante d'aucun brevet ou licence ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

8.1.6.7.7 FAITS EXCEPTIONNELS

Au 31 décembre 2003, il n'existe aucun fait exceptionnel ni aucune affaire contentieuse susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats, la situation financière et l'activité du groupe BNP Paribas.

8.2 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

	Bilan consolidé
	Compte de résultat consolidé
	Tableau de financement consolidé
Note 1	Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés
Note 2	Périmètre de consolidation
Note 3	Opérations interbancaires et assimilées
Note 4	Opérations avec la clientèle
Note 5	Opérations sur titres de transaction, de placement et assimilés et d'investissement
Note 6	Placements financiers des entreprises d'assurance
Note 7	Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme
Note 8	Provisions pour créances douteuses et risques pays
Note 9	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence
Note 10	Immobilisations financières
Note 11	Immobilisations incorporelles et corporelles
Note 12	Ecarts d'acquisition des titres de participation et des parts dans les entreprises liées
Note 13	Comptes de régularisation et autres actifs
Note 14	Comptes créditeurs interbancaires et titres émis sur les marchés interbancaires
Note 15	Comptes créditeurs de la clientèle, bons de caisse et créances négociables
Note 16	Emprunts obligataires
Note 17	Provisions techniques des entreprises d'assurance
Note 18	Comptes de régularisation et autres passifs
Note 19	Provisions pour risques et charges
Note 20	Dettes subordonnées
Note 21	Fonds pour risques bancaires généraux
Note 22	Capitaux propres consolidés
Note 23	Engagements hors-bilan
Note 24	Opérations sur instruments financiers à terme
Note 25	Exposition au 31 décembre 2003 du Groupe BNP PARIBAS aux risques de marchés liés aux opérations sur instruments financiers
Note 26	Opérations de titrisation
Note 27	Régimes de retraite et de prévoyance
Note 28	Echéances des emplois et des ressources
Note 29	Intérêts et produits et charges assimilés
Note 30	Produits et charges sur opérations avec les établissements de crédit
Note 31	Produits et charges sur opérations avec la clientèle
Note 32	Revenus des portefeuilles-titres
Note 33	Commissions nettes
Note 34	Marge technique et financière des entreprises d'assurance
Note 35	Frais de personnel
Note 36	Plans d'options d'achat et de souscription d'actions
Note 37	Gains nets sur actifs immobilisés
Note 38	Résultat exceptionnel
Note 39	Informations sectorielles
Note 40	Impôt sur les bénéfices
Note 41	Charges de restructuration relatives au rapprochement BNP PARIBAS
Note 42	Effectifs

BILAN CONSOLIDE

A C T I F

En millions d'euros, au 31 décembre

	2003	2002	2001
Opérations interbancaires et assimilées (note 3) :			
Caisse, banques centrales, CCP	5 287	9 884	3 489
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	106 671	83 990	81 462
Créances sur les établissements de crédit	162 950	146 512	186 623
Total des opérations interbancaires et assimilées	274 908	240 386	271 574
Opérations avec la clientèle (note 4) :			
Créances sur la clientèle	201 611	204 719	214 819
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	20 362	20 622	20 088
Total des opérations avec la clientèle	221 973	225 341	234 907
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5)	55 005	41 964	56 062
Actions et autres titres à revenu variable (note 5)	52 506	22 616	42 497
Placements des entreprises d'assurance (note 6)	62 275	57 154	56 210
Participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme (note 7) :			
Participations et parts dans les entreprises liées	2 160	5 872	3 027
Autres titres détenus à long terme	4 612	5 407	5 746
Total des participations, parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme	6 772	11 279	8 773
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence :			
Financières	1 436	1 557	1 507
Non financières	195	238	376
Total des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 631	1 795	1 883
Immobilisations incorporelles et corporelles (note 11)	9 008	8 640	7 514
Ecarts d'acquisition (note 12)	5 578	6 547	4 489
Comptes de régularisation et actifs divers (note 13)	93 420	94 597	141 387
Total de l'actif	783 076	710 319	825 296
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés (note 23)	156 287	140 398	132 929
Engagements de garantie donnés (note 23)	56 865	60 226	79 943
Engagements relatifs à des titres à livrer (note 23)	7 389	7 960	9 216
Engagements donnés liés à l'activité d'assurance	1 297	914	668
Opérations sur instruments financiers à terme (note 24)	18 356 809	13 959 842	10 921 962

DU GROUPE BNP PARIBAS

P A S S I F

En millions d'euros, au 31 décembre	2003	2002	2001
Opérations interbancaires et assimilées (note 14) :			
Banques centrales, CCP	60	159	202
Dettes envers les établissements de crédit	191 194	177 746	220 094
Total des opérations interbancaires et assimilées	191 254	177 905	220 296
Opérations avec la clientèle (note 15)	210 621	195 569	216 096
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse (note 15)	4 933	6 708	6 771
Titres du marché interbancaire (note 14)	1 025	1 025	1 670
Titres de créances négociables (note 15)	67 014	64 913	63 575
Emprunts obligataires (note 16)	9 952	11 260	15 780
Autres dettes représentées par un titre	177	151	67
Total des dettes représentées par un titre	83 101	84 057	87 863
Provisions techniques des entreprises d'assurance (note 17)	61 808	56 526	55 205
Comptes de régularisation et passifs divers (note 18)	184 820	145 836	199 224
Ecarts d'acquisition (note 12)	18	22	25
Provisions pour risques et charges (note 19)	4 045	4 144	4 853
Dettes subordonnées (note 20)	13 226	14 283	13 038
Fonds pour risques bancaires généraux (note 21)	843	997	1 007
Intérêts minoritaires (note 22)	5 019	4 535	3 079
Capitaux propres part du Groupe (note 22) :			
Capital souscrit	1 806	1 790	1 772
Primes d'émission et d'apport	11 017	10 804	10 476
Réserves consolidées et assimilées	11 737	10 556	8 344
Résultat de l'exercice :	3 761	3 295	4 018
Total des capitaux propres, part du Groupe	28 321	26 445	24 610
Total du passif	783 076	710 319	825 296
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus (note 23)	43 976	21 536	22 355
Engagements de garantie reçus (note 23)	42 951	43 824	42 276
Engagements relatifs à des titres à recevoir (note 23)	7 852	15 037	11 090
Engagements reçus liés à l'activité d'assurance	2 801	2 065	2 345

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	2003	2002	2001
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	27 174	31 606	39 303
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(20 663)	(26 222)	(35 327)
Net des intérêts et produits assimilés (note 29)	6 511	5 384	3 976
Revenus des titres à revenu variable (note 32)	283	323	564
<i>Commissions (produits)</i>	6 319	6 160	6 413
<i>Commissions (charges)</i>	(2 026)	(1 982)	(2 029)
Net des commissions (note 33)	4 293	4 178	4 384
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	4 407	4 687	6 296
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	190	139	223
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	970	1 134	1 097
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(880)	(911)	(766)
Net des autres produits et charges d'exploitation bancaire	90	223	331
Marge technique et financière des entreprises d'assurance (note 34)	1 658	1 440	1 308
Produits nets des autres activités	503	419	368
Produit net bancaire (note 39)	17 935	16 793	17 450
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel (note 35)	(6 763)	(6 445)	(6 467)
Autres frais administratifs	(3 764)	(3 892)	(3 889)
Total des charges générales d'exploitation	(10 527)	(10 337)	(10 356)
Dotation aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(758)	(618)	(577)
Résultat brut d'exploitation (note 39)	6 650	5 838	6 517
Coût du risque (note 8)	(1 361)	(1 470)	(1 312)
Résultat d'exploitation (note 39)	5 289	4 368	5 205
Quote-part dans le résultat d'entreprises mises en équivalence (note 9)	131	80	228
Gains nets sur actifs immobilisés (note 37)	912	903	1 125
Résultat courant avant impôt	6 332	5 351	6 558
Résultat exceptionnel (note 38)	(494)	(174)	(165)
Impôts sur les bénéfices (note 40)	(1 481)	(1 175)	(1 817)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(399)	(366)	(188)
Reprise nette aux fonds pour risques bancaires généraux	147	2	27
Intérêts minoritaires	(344)	(343)	(397)
Résultat net, part du Groupe	3 761	3 295	4 018
Résultat net, part du Groupe, par action en euros (1)	4,31	3,78	4,64
Résultat dilué par action (2)	4,28	3,74	4,58

(1) Après division par deux de la valeur nominale des actions.

(2) En application du règlement n° 99-07 du Comité de la Réglementation Comptable, le résultat par action est également présenté sur une base diluée, et calculé conformément à l'avis de l'Ordre des Experts Comptables n°27. La méthode retenue pour déterminer le résultat dilué par action est compatible avec la norme internationale IAS 33 relative au résultat par action. Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions qui est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action, selon la « méthode du rachat d'actions » prévue par la norme IAS 33.

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions d'euros	2003	2002	2001
Ressources en capitaux permanents			
Capitaux propres :			
Ressources nouvelles en provenance de l'exploitation :			
Résultat net part du Groupe et intérêts minoritaires	4 105	3 638	4 415
Dotations nettes aux comptes d'amortissements	758	618	577
Dotations nettes aux comptes de provisions	1 200	1 764	1 557
Résultats des sociétés mises en équivalence	(131)	(80)	(228)
Total des ressources nouvelles en provenance de l'exploitation	5 932	5 940	6 321
Distribution externe	(1 541)	(1 322)	(1 209)
Variation nette liée aux opérations sur le capital et les réserves :			
Sur la part du Groupe	120	(2 482)	(2 008)
Sur les intérêts hors Groupe	424	1 253	(25)
Diminution des fonds pour risques bancaires généraux	(154)	(10)	(5)
(Diminution) augmentation des dettes subordonnées	(1 057)	1 245	1 293
Augmentation des ressources en capitaux permanents	3 724	4 624	4 367
Autres ressources :			
Augmentation (diminution) des opérations interbancaires	13 349	(42 391)	24 041
Augmentation (diminution) des dépôts de la clientèle	15 052	(20 527)	43 219
(Diminution) augmentation des dettes représentées par un titre	(956)	(3 806)	12 138
Augmentation des provisions techniques des entreprises d'assurance	5 282	1 321	1 112
Augmentation (diminution) des autres comptes financiers	40 030	(7 243)	25 775
Augmentation (diminution) des autres ressources	72 757	(72 646)	106 285
Augmentation (diminution) de l'ensemble des ressources :	76 481	(68 022)	110 652
Emplois :			
Augmentation (diminution) des prêts interbancaires	11 790	(33 706)	51 319
(Diminution) augmentation des prêts consentis à la clientèle	(2 182)	(8 129)	5 551
Augmentation (diminution) des opérations sur titres	63 104	(34 439)	57 007
Augmentation des placements des entreprises d'assurance	5 121	944	1 565
(Diminution) augmentation des immobilisations financières	(2 478)	5 564	(7 050)
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 126	1 744	2 260
Augmentation (diminution) de l'ensemble des emplois :	76 481	(68 022)	110 652

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

L'application par le Groupe BNP Paribas du règlement n°2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs est sans impact significatif sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2002 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés des trois exercices présentés.

Jusqu'au 30 septembre 2002, les titres de participation et autres titres détenus à long terme étaient valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité, principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des 24 derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture en cas de baisse jugée durable de la valeur du titre.

A compter de cette date, BNP Paribas a modifié les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité en retenant une approche multicritère qui repose notamment sur l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs (cf. infra paragraphe relatif aux titres). L'application de ces nouvelles modalités n'aurait pas eu d'effets significatifs sur les résultats de l'exercice 2001.

L'application par le Groupe BNP Paribas, du décret n°2002-970 modifiant le Code des Assurances et du règlement n°2002-09 du CRC relatifs à l'utilisation et à la comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises d'assurance est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2003 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers consolidés. De même, l'application de l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 21 janvier 2004 interprétant pour les comptes consolidés le décret n°2003-1236 du 22 décembre 2003 modifiant le Code des Assurances relatif aux règles de constitution de la provision pour risque d'exigibilité, est sans incidence sur les comptes du Groupe. En effet, le Groupe a toujours constitué dans ses comptes consolidés la totalité de la provision pour risque d'exigibilité tant pour les filiales françaises qu'étrangères.

Le règlement du CRC n°2002 - 10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement du CRC 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à la date et aux conséquences de la première application des nouvelles dispositions, a été en conséquence rendu d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2005. Le Groupe n'ayant pas opté pour une mise en œuvre anticipée de ce règlement n'est pas concerné par les dispositions transitoires relatives aux provisions pour grosses réparations. En outre, le Groupe n'ayant pas identifié de montant significatif au titre de dépenses relatives à des programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions, ces règlements sont sans incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2003.

Le règlement n° 2002-03 du CRC traitant du risque de crédit, des modalités de classification des créances douteuses et des créances ayant fait l'objet d'une restructuration, ainsi que des changements de condition de rémunération attachés aux créances restructurées, a été mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2003 en tenant compte de l'avis du Comité d'Urgence n°2003-G du 18 décembre 2003 et du communiqué de presse du 21 novembre 2003 du CNC. L'application de ce règlement a conduit le Groupe BNP Paribas à prélever 33 millions d'euros après impôt sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2003, au titre de la différence existant entre les nouvelles conditions de rémunération des créances saines restructurées et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Ce différentiel de taux d'intérêt actualisé sera repris en résultat dans la marge d'intérêt des dites créances. L'application du règlement a conduit par ailleurs à reclasser en créances douteuses compromises 540 millions d'euros d'encours de créances précédemment considérées comme relevant du risque pays, les échéances restructurées ayant fait à nouveau l'objet d'impayés. Ces créances étaient couvertes par une provision pour risque pays de 273 millions d'euros qui a été reprise sur l'exercice 2003 pour faire l'objet, simultanément d'une dotation au titre des risques spécifiques sur créances douteuses (note 8).

Par ailleurs ce règlement a introduit deux sous-catégories de créances : les créances saines restructurées à des conditions hors marché, comprises dans la catégorie des créances saines et les créances douteuses compromise, comprises dans la catégorie des créances douteuses.

L'avis en date du 21 janvier 2004 du Comité d'Urgence du CNC a défini les modalités de traitement des conséquences de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ à la retraite des salariés. Seuls sont désormais autorisés avant 65 ans les départs à la retraite à l'initiative du salarié, les indemnités de fin de carrière versées dans ce cadre étant dès lors soumises à cotisations sociales. Ces modifications ont pour conséquence la révision de certaines hypothèses actuarielles sous-jacentes à la détermination de l'engagement donnant lieu, conformément aux principes du Groupe, à un provisionnement intégral dans le résultat de l'exercice 2003 pour 229 millions d'euros (note 38).

PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION

PERIMETRE

Les états financiers consolidés comprennent ceux de BNP Paribas et ceux de ses filiales dès lors que les états financiers de celles-ci présentent un caractère significatif comparés aux comptes consolidés de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation. Participent au périmètre de consolidation les entreprises ayant atteint en contribution l'un des seuils suivants : 8 millions d'euros pour le Produit Net Bancaire, 4 millions d'euros pour le Résultat Brut d'Exploitation ou le Résultat net avant impôt et amortissement des écarts d'acquisition, 40 millions d'euros pour le total de bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Lorsqu'une société du Groupe possède en substance, notamment en vertu de contrats ou de clauses statutaires, le contrôle d'une entité, celle-ci est consolidée, même en l'absence de lien en capital. En revanche, sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles le pouvoir n'est pas exercé dans le seul intérêt d'une société du Groupe, ce pouvoir relevant d'une relation fiduciaire exercée pour le compte de tiers dans l'intérêt des différentes parties prenantes à l'opération, aucune d'entre elles ne contrôlant l'entité de manière exclusive.

La détermination du contrôle en substance d'une entité est effectuée au regard de trois critères, étant précisé que la prise en compte d'un seul d'entre eux ne suffit pas à caractériser l'existence du contrôle de l'entité :

- le pouvoir de décision et de gestion sur les activités courantes de l'entité, ou sur les actifs qui la composent ; ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts, ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- la capacité à bénéficier de tout ou de la majorité des résultats de l'entité, que ce soit sous forme de flux de trésorerie ou de droit à une quote-part d'actif net, de droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, de droit à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- l'exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité ; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société du Groupe, leur permettant de limiter de façon importante leur prise de risques.

Le premier de ces trois critères est déterminant pour apprécier le contrôle en substance des entités issues d'opérations de cession de créances pour compte propre notamment les fonds communs de créances créés en conformité avec la loi française et les organismes étrangers présentant des garanties équivalentes à celles existant en France.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entreprises pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure ; tel est le cas en particulier des participations destinées à être cédées dans le cadre de la gestion active du portefeuille du pôle d'activité BNP Paribas Capital. En outre, lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation ; la valeur de la participation détenue dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

METHODES DE CONSOLIDATION

• Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires et financières ou relève d'activités connexes, telles que l'assurance, les investissements fonciers, la promotion immobilière ou les services informatiques.

Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs, de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; toute société du Groupe est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40% des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires dès lors que la société du Groupe exerçant cette influence dominante est actionnaire ou associée de la filiale ; l'influence dominante existe dès lors que la société du Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments de hors-bilan de cette filiale de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments lorsqu'ils sont inscrits dans ses livres. En l'absence de contrats ou de clauses statutaires, il est également présumé que toute entité du Groupe exerce une influence dominante sur un établissement de crédit dès lors qu'elle détient au moins 20 % des droits de vote et qu'il n'existe pas d'autres actionnaires ou ensemble d'actionnaires détenant un pourcentage de droits de vote supérieur au sien.

• Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

• Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le Groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation sauf si, bien que détenues à moins de 20% par le Groupe, elles représentent un investissement stratégique, et que le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres Groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de la filiale commune en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de la filiale par la mise à disposition de systèmes de gestion ou d'aide à la décision, et apporte sa collaboration technique au développement de la filiale.

REGLES DE CONSOLIDATION

Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

- **Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

- **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition qui ne peut cependant excéder vingt ans.

Lorsque des indices laissent supposer que la valeur recouvrable d'un écart d'acquisition pourrait être inférieure à sa valeur nette comptable, il est effectué un test de valeur afin de mesurer l'éventuelle dépréciation complémentaire à opérer. Plusieurs méthodes peuvent être mises en œuvre pour opérer ce test, adaptées à l'activité concernée, parmi lesquelles la détermination de la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs estimés à partir du plan d'activité à moyen terme de l'entreprise.

- **Écart d'évaluation**

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée réestimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

L'écart d'évaluation affecté à des éléments de bilan des entreprises mises en équivalence est comptabilisé dans la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du Groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition.

Opérations réciproques et opérations internes

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés qu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou des sociétés mises en équivalence. Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

Opérations de crédit-bail

Lorsque l'établissement est en position de bailleur, les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat sont portées sous la rubrique "Opérations de crédit-bail et assimilées" du bilan consolidé pour leur encours déterminé d'après la comptabilité dite financière ; ces encours sont substitués à ceux déterminés d'après les règles juridiques et fiscales dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe. Les loyers sont ventilés entre la part de remboursement du capital investi et les produits financiers rémunérant l'investissement.

Les impôts différés sont déterminés sur l'intégralité de la réserve latente de crédit-bail, cette réserve correspondant à l'écart entre l'amortissement comptable et l'amortissement financier des contrats. Elle est inscrite parmi les réserves consolidées pour le montant net des impôts différés constitués.

Conversion des comptes en devises étrangères

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des sociétés et succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. S'agissant des filiales étrangères, l'écart résultant de la différence entre l'évaluation des éléments de résultat au cours moyen de la période et celle résultant de l'application du cours de clôture est porté en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant à l'entreprise consolidante. Il en est de même des écarts résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères ; les écarts de même nature portant sur les résultats des succursales étrangères considérés comme des positions opérationnelles rapatriables sont maintenus dans le résultat consolidé du Groupe.

Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe

Les actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.
- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.
- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des motifs précédemment mentionnés sont portées en réduction des capitaux propres consolidés pour leur valeur d'acquisition ; dans l'hypothèse d'une cession ultérieure de ces titres, le résultat de cession et l'impôt correspondant sont inscrits dans les réserves consolidées.

Modalités de consolidation des compagnies d'assurances

Le Groupe a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2001 le règlement CRC 2000-05 transposant aux compagnies d'assurances la nouvelle méthodologie générale de consolidation.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités d'assurance sont maintenus dans les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas. Les postes constitutifs des entreprises d'assurance intégrées globalement sont présentés dans les postes de même nature du bilan, du compte de résultat et du hors-bilan consolidés, à l'exception des éléments suivants :

• **Placements des entreprises d'assurance**

Les placements des entreprises d'assurance comprennent les placements immobiliers, les placements représentatifs des contrats en unités de compte et divers autres placements dont ceux réalisés dans les entreprises liées en représentation des contrats d'assurance vie et des autres contrats d'assurance. Les placements immobiliers sont comptabilisés aux coûts d'acquisition, hors frais d'acquisition. Les immeubles sont amortis sur la durée d'utilisation économique estimée. Les placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes sont évalués à la valeur de réalisation des supports de référence à la clôture de l'exercice. Les valeurs mobilières à revenu fixe et variable sont enregistrées à leur prix d'acquisition et les valeurs mobilières amortissables sont comptabilisées et évaluées comme des titres d'investissement. Toutefois lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières cotées à revenu variable est inférieure à leur valeur nette comptable de plus de 20 % (30 % sur un marché jugé volatil) durant plus de six mois et de manière constante, lesdites valeurs font l'objet d'une revue afin de déterminer la nécessité ou non d'une provision pour dépréciation durable. Dans l'hypothèse où une telle provision est jugée nécessaire, celle-ci est calculée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières concernées qui dépend de l'horizon de détention envisagé. Cette valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué, et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres. Les titres destinés à être cédés font quant à eux l'objet d'une provision calculée par référence au cours de bourse.

En outre, lorsque la valeur nette comptable de l'ensemble des placements immobiliers et des valeurs mobilières à revenu variable est supérieure à la valeur de marché totale de ces actifs, les sociétés d'assurance du Groupe constituent une provision pour risque d'exigibilité des engagements égale à la différence existant entre ces deux valeurs. Cette provision est constituée pour l'intégralité de la moins-value nette latente sur les actifs concernés.

• **Provisions techniques des entreprises d'assurance**

Les provisions techniques correspondent aux engagements vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont évaluées par référence à la valeur des actifs servant de support à ces contrats à la clôture de l'exercice. Les provisions de l'assurance-vie sont principalement constituées de provisions mathématiques qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés en tenant compte de leur probabilité de versement. En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

Dans les comptes sociaux, la réserve de capitalisation est dotée à l'occasion de la vente de valeurs mobilières amortissables avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés. Dans les comptes consolidés du Groupe, elle est pour l'essentiel reclassée en provisions pour participation des assurés.

La provision pour participation des assurés comprend également la provision pour participation aux excédents constituée pour permettre de compléter, à l'avenir, les taux servis sur les contrats d'assurance-vie.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

• Marge technique et financière des activités d'assurance

La marge technique et financière des activités d'assurance est formée principalement des primes et cotisations acquises, des charges de prestations comprenant les variations de provisions, et des produits nets des placements, déduction faite des éléments de résultat liés aux opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du Groupe.

AUTRES PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour le Groupe.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit du Groupe. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de douze mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ; le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus. Ces garanties sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines. Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

Les créances de faible montant détenues sur des particuliers ayant fait l'objet d'une décision de restructuration par une commission de surendettement dans le cadre de la loi française dite «Loi Neiertz» ne sont reclassées en créances saines que lorsque les chargés de relation clientèle ont acquis la certitude de la capacité du débiteur d'honorer pleinement ses engagements. Les créances reclassées parmi les créances saines, principalement dans les filiales de crédit spécialisées, ne font pas l'objet d'un calcul de décote individuel mais restent couvertes par une provision statistique déterminée en fonction du risque de perte attendue, au moins égale à ce qu'aurait été la décote sur lesdites créances.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sein n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance. Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaire et amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécupérables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n°2000-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre identifiés à l'actif du bilan consolidé.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux .

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

• Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

• Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus depuis plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant au Groupe BNP Paribas, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

• Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

• Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

• Autres titres détenus à long terme

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains nets sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

• Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations pour lesquelles le Groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités du Groupe. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle du Groupe est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains nets sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

• Titres mis en équivalence

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées".

L'écart d'évaluation affectable à des éléments de patrimoine des sociétés mises en équivalence est enregistré sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence ».

L'écart d'acquisition sur l'entreprise mise en équivalence figure quant à lui sous la rubrique « Ecart d'acquisition ».

IMMOBILISATIONS

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité ; cet apport comprenant, d'une part, des immeubles en pleine propriété, et, d'autre part, des droits portant sur des contrats de crédit-bail immobilier consentis à la banque par une de ses filiales spécialisées. Ces immeubles ne sont pas destinés à être cédés à brève échéance. L'effet lié à la réestimation du patrimoine intervenue à l'occasion de cette restructuration est enregistré, net d'impôt, dans les capitaux propres consolidés. Il a été constitué une provision pour impôts différés. L'écart de réestimation est repris depuis 1994 dans les résultats consolidés au prorata du complément d'amortissement pratiqué par la Compagnie Immobilière de France.

Afin de tenir compte des effets d'une baisse jugée durable des actifs immobiliers, le Groupe a durant l'exercice 1997 procédé à un réajustement de la valeur des actifs ayant fait l'objet de cette restructuration ; l'effet de cet ajustement a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale, restant ainsi sans influence sur le résultat consolidé du Groupe.

Les autres immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque auprès de ses filiales spécialisées comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire.

BNP Paribas et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Les amortissements correspondant aux immobilisations acquises en crédit-bail auprès des sociétés du Groupe figurent au compte de résultat en "Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles".

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

Les marques identifiées par le Groupe lors d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

Le Groupe constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Le Groupe constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIÉES À DES OPÉRATIONS BANCAIRES

Le Groupe constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- **Détermination de la valeur de marché des instruments financiers**

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté, ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, les corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

- **Instruments de taux d'intérêt à terme**

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans le résultat de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans le résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- **Instruments de change à terme**

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes (reports-déports), sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées au résultat sur la durée effective de l'opération couverte.

- **Instruments de titres à revenu variable**

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

• Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan consolidé, et un flux net unique au sein du compte de résultat consolidé.

• Instruments de gestion du risque de crédit

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une refaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

IMPOTS SUR LES SOCIÉTÉS

Les sociétés du Groupe BNP Paribas sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leurs pays d'implantation respectifs. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. À compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5 % du capital.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle fixée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % à partir de l'exercice 2002. Une autre contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, les sociétés du Groupe BNP Paribas comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALAIRES

Conformément à la réglementation française, BNP Paribas et les filiales françaises enregistrent le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications) au bénéfice du personnel actif et retraité sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUÉES AUX ANCIENS SALARIÉS

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés du Groupe reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels les sociétés du Groupe exercent leur activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français du Groupe est défini de la manière suivante, à compter du 1^{er} janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.
- Les Caisses de retraites du Groupe BNP Paribas et les Caisses de retraites bancaires auxquelles adhèrent certaines des filiales françaises du Groupe versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1^{er} janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP Paribas au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de Paribas, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Pour les plans à prestations définies, le Groupe constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont, pour les obligations financées, étalées après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe constate les cotisations versées en charge de la période.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

En France et dans la plupart des pays où les sociétés du Groupe exercent leur activité, la Banque est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

NOTE 2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation a évolué en 2002 et en 2003 comme suit :

En 2002

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Capstar Partners Llc (Etats-Unis), Facet, United California Bank (fusionnée avec Bank of the West, filiale consolidée dans Bancwest Corp.), Trinity Capital Corp. (consolidée dans Bancwest Corp.), filiale Cobepa : Ulran, filiales Klépierre : Alicentro 5 (Italie) (fusionnée avec Klecar Italia Spa), FMC (République Tchèque),	Filiales Klépierre : Eurocenter (Italie) (fusionnée avec PSG), IGC (Italie), PSG (Italie)	Cogent Investment Operations Irland Ltd, Cogent Investment Operations Ltd (Royaume-Uni), Cogent Investment Operations Pty (Australie), Cogent Investment Operations Luxembourg Sa, Consors Discount Broker AG Group (Allemagne)
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	All In One (Allemagne), Antin Participation 4, Antin Participation 5, Antin Participation 7, Antin Participation 13, BNP Paribas Asset Management Institutionnels, BNP Paribas BDDI Participations, BNP Paribas Capital Trust Llc 4 (Etats-Unis), BNP Paribas Capital Trust Llc 5 (Etats-Unis), BNP Paribas Capstar Partners Inc (Etats-Unis), BNP Paribas Cyprus Ltd (Chypre), BNP Paribas Epargne Entreprise, BNP Paribas Equities Hong-Kong Ltd, BNP Paribas Fund Services (Luxembourg), BNP Paribas Gestion Epargne Salariale, BNP Paribas New Zealand Ltd, BNP Paribas Réunion, BNP Paribas Securities Services Holdings Cy Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Securities Services International Holding Sa, BNP Paribas Stratégies Action, Capstar Partners Sas, Cardif Levensverzekeringen Nv (Pays-Bas), Cardif Nederland Holding Bv, Cardif Schadeverzekeringen Nv (Pays-Bas), Catesienne de Participations, Cetelem Bank Gmbh (Allemagne), Cetelem Thailand, Cooper Neff Advisors Inc (Etats-Unis), Cooper Neff Group (Etats-Unis), Ejesur (Espagne), Filip Partnership (Royaume-Uni), Hennaros Pty Ltd (Australie), Parrantay Pty Ltd (Australie), Soreco, filiales Meunier Promotion (consolidées dans Meunier Promotion) : Gérer, Meunier Développement Sas, Snc Cézanne, filiales Klépierre : Capucine Bv (Pays-Bas), Klecar Italia Spa, Klecar Participations Italie, Klefin Italia, Klelou SA (Portugal), Klépierre Services, Klépierre Portugal SA SGPS, Snc Galae, Snc KC5,	-	BNP Andes (Pérou)

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	Banque Directe, PAI Management, Filiales Cobepa : Texaf, Cie Financière Africaine (ex-CFA)	-	Dongwong ITMC (Corée du Sud), Facet
<i>Fusions-absorptions</i>	BNP Paribas Kredit Bank AG et BNP Paribas Lease Group Gmbh (Allemagne) (fusionnées avec BNP Paribas Lease Groupe Sa), Natioinformatique (fusionnée avec Société Française Auxiliaire - S.F.A.), Ejenorte (Espagne) (fusionnée avec Ejesur), Filiale Cobepa : Lucht et Licht Nv (fusionnée avec Sté Financière & de Réalisation)	-	Findomestic Sviluppo (Italie) (fusionnée avec Findomestic)
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	BNP Paribas Financière du Régent (Belgique), Cardif Limitada (Brésil), Cardif Polska Life, Cardif Provita (République Tchèque), Cardif Retiro (Argentine), Cardif Slovakia, Coficape (ex Inchcape Finance), Firem, Fund Services (Pologne), Guaranteed Underwriting Agency Ltd (Royaume-Uni), Immo Investissements BNP, Paribas Capital Funding (Etats-Unis), Pinnacle Europe (Royaume-Uni), Pinnacle Pet Healthcare (Royaume-Uni), Pinnafrica Holding Ltd (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Company (Afrique du Sud), Pinnafrica Insurance Life (Afrique du Sud), Promopart BNP, filiales Klépierre : Sas Baudin Levallois, Sas Curial Archereau, Sas Fontenay La Redoute, Sas Langevin Herblay, Sas Sommer Antony, Sas Varennes Ormes, Sci Levallois Michelet, Sci Paris Suffren, Snc Liège 25 Paris 8ème, Snc Université Paris 7ème	Poczsta Polska	BNP Paribas Peregrine Inc (Philippines), Forum Finances, RIVP

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>
<i>Modification des taux de participation</i>	BNP Paribas Peregrine Services Ltd (Hong-Kong), Cetelem America (Brésil)	CNH Capital Europe, CNH Capital Europe Ltd (ex Case Credit UK Ltd) (Royaume-Uni),	Filiale Cobepa : Bogerco

En 2003

Entrées au sein du périmètre de consolidation

	<i>Entités consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités mises en équivalence</i>
<i>Acquisitions</i>	Filiales Klépierre : Cinéma de l'esplanade (Belgique), Coimbra (Belgique), Delcis sr (République Tchèque), Klenor et Kletel (Portugal), Klépierre Athinon AE (Grèce), Klépierre NEA Efkarpi (Grèce), Klépierre Peribola Patras AE (Grèce), Sas Marseille le Merlan, SGM H1, SGS H3, SNC KC20, Vinaza (Espagne), Vignate (Italie).	Filiales Klépierre : Gondomar SGS (Portugal), Gondomar SGM (Portugal)	-
<i>Franchissement des seuils de consolidation</i>	BNP Paribas Arbitrage Issuance BV (Pays-Bas), BNP Paribas Assurance, BNP Paribas Emissions und Handelsgesellschaft (Allemagne), BNP Paribas Fixed Assets Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Capital Trust LLC 6 (Etats-Unis), BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd, BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC (Etats-Unis), BNP Paribas RCC Incorporation (Etats-Unis), BNP Paribas US Structured Medium Term LLC (Etats-Unis), BNP Paribas ZAO (Russie), Crisps Ltd (Iles Cayman), Dealremote Ltd (Royaume-Uni), Epimetheus Investments Ltd (Iles Cayman), Eurocredito (Espagne), Forsete Investments Sa (Luxembourg), FCC Domos 2003, Global Guaranteed Cliquet Investment Ltd (Iles Cayman), Global Hedged Equity Investment Ltd (Iles Cayman), Isis Factor Spa (Italie), Joconde Sa (Luxembourg), Mexita Ltd n°2 (Iles Cayman), Mexita Ltd n°3 (Iles Cayman), Mexita Ltd n°4 (Iles Cayman), Mistral Investment Sa (Luxembourg), SAS Prêts et Services, Singapore Emma Finance 1 SAS, Sirocco Investment Sa (Luxembourg), Tender Option Bond Municipal Program Spv (Etats-Unis), Filiales Klépierre : Foncière de Louvain la Neuve (Belgique), Sci Tour Marcel Brot, Snc Sodevac, Sogecaec (Portugal),		Caisse d'Epargne Financement CEFI, Cetelem Brésil

Sorties du périmètre de consolidation

	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle</i>	<i>Entités précédemment mises en équivalence</i>
<i>Cessions</i>	BNP Finans a/s Norge (Norvège), Filiale Cobepa : Coparin (Luxembourg), Filiale Klépierre : Sas Center Villepinte	-	Commercial Bank of Namibia Ltd CBON
<i>Fusions-absorptions</i>	BNP Paribas Asset Management Institutionnels (fusionnée avec BNP Paribas Asset Management Group), BNP Private Bank & Trust Cie Bahamas Ltd (fusionnée avec United European Bank Trust Nassau), BNP Paribas Fund Administration (Luxembourg) (fusionnée avec Parvest Investment Management Sa), Codexi (fusionnée avec Banexi Société Capital Risque), Paribas Santé International BV (fusionnée avec Paribas International BV), Safadeco Sa et Safadeco Sp (fusionnées avec BNP Paribas SA), UFB Factoring Italia (fusionnée avec BNP Paribas Lease Group Holding Spa), UFB Italia Spa (fusionnée avec BNP Paribas Lease Group Holding Spa), Banexi Communication, Opatra, Ottofrance International, Parfici, Paribas Santé, Société Générale Commerciale et Financière (fusionnées avec Société Centrale d'Investissement), Filiales Klépierre : Sas Klébureaux, Sas Daumesnil Reuilly et Sas Klécentres (fusionnées avec SA Klépierre), Filiales Cobepa : Group T SA (Belgique) (fusionnée avec Sté Financière & de Réalisation), Libenel BV (fusionnée avec Paribas International BV).		Cogent Investment Operations Luxembourg Sa (fusionnée avec BNP Paribas Fund Services), Consors Discount Broker AG (fusionnée avec la succursale en Allemagne de Cortal Consors France, ex Banque Cortal), Consors France (fusionnée avec Cortal Consors France, ex Banque Cortal).
<i>Application des seuils de consolidation ou cessation d'activité</i>	August Holdings Ltd (Royaume-Uni), BNP Paribas Asia Ltd (Hong Kong), BNP Paribas Investment Asia Ltd (Hong Kong), BNP Paribas Merchant Banking Asia Ltd (Singapour), BNP Paribas Panama Sa, BNP Paribas Uruguay Sa, BNP Prime Peregrine Holdings Ltd (Malaisie), BNP Securities Hong Kong Ltd, Compagnie Bancaire UK Fonds A (Royaume-Uni), Fleurantine de Participations, Monopoly (Royaume-Uni), Société Cristolienne de Participations, Wigmore Loan Finance Ltd (Royaume-Uni), Filiale Cobepa : Compagnie Financière et Immobilière (Belgique), Filiales Klépierre : Belga Sept SA (Belgique), Sc Cecocord, Sci Boulogne d'Aguesseau, Sci Etoile Quinzième, Sci Les Ellipses, Sci Levallois Anatole France, Sci Rueil Hermes, Sci Villepinte Le Tropical, Snc 86 Anatole France, Snc Couperin Foncière, Snc Godefroy n° 8 Puteaux.	Axeria Assurance	-

Changements de mode de consolidation

	<i>Entités précédemment mises en équivalence désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration proportionnelle désormais consolidées par intégration globale</i>	<i>Entités précédemment consolidées par intégration globale désormais consolidées par intégration proportionnelle</i>
<i>Modification des taux de participation</i>	BNP Andes (Pérou), Cogent Investment Operations Ireland Ltd, Cogent Investment Operations Ltd (Royaume-Uni), Cogent Investment Operations Pty (Australie), Consors International Holding (Allemagne).	BNP Paribas China Limited (ex International Bank of Paris & Shangai)	Filiale Klépierre : Sas Bègles d'Arcins
<i>Mise en conformité avec les standards du groupe</i>	Sinvim	-	-

Entreprises financières

SOCIETES FRANCAISES

Etablissements de crédit

Antin Bail (1)	100,00%	100,00%
Banque de Bretagne (1)	100,00%	100,00%
Banque Financiere Cardif (1)	100,00%	100,00%
BNP Intercontinentale -BNPI (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emergis (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Factor (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guadeloupe (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guyane (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Martinique (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Monaco	100,00%	99,99%
BNP Paribas Réunion (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services - BP2S (1)	100,00%	100,00%
Cetelem (1)	100,00%	100,00%
Claas Financial Services	90,00%	89,96%
CNH Capital Europe	50,10%	50,08%
Cofica Bail (1)	100,00%	100,00%
Compagnie Médicale de financement de Voitures et matériels - CMV Médiforce (1)	100,00%	100,00%
Cortal Consors France (1) - (ex Banque Cortal)	100,00%	100,00%
Crédial (1)	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Antilles	100,00%	100,00%
Crédit Moderne Guyane	99,99%	99,99%
Crédit Moderne Océan Indien	97,81%	97,81%
Facet	90,00%	90,00%
Fidem	51,00%	51,00%
Finance et Gestion SA	70,00%	69,97%
Financière Marché Saint Honoré (1)	100,00%	100,00%
Loisirs Finance	51,00%	51,00%
Natiobail	95,14%	91,37%
Natiocrédibail	100,00%	99,96%
Natiocrédimurs (1)	100,00%	99,96%
Natioénergie	100,00%	99,96%
Norbail Snc (1)	100,00%	99,96%
Paribas Dérivés Garantis Snc (1)	100,00%	100,00%
Paricomi	100,00%	99,93%
Parilease (1)	100,00%	100,00%
Same Deutz-Fahr Finance	99,97%	99,93%
Sas Prêts et Services	100,00%	99,93%
Services et Prêts immobiliers (1)	100,00%	99,93%
UCB (1)	99,93%	99,93%
UCB Bail (1)	100,00%	99,93%
UCB Entreprises (1)	100,00%	99,93%
UCB Locabail immobilier	100,00%	99,93%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Arius Finance (1)	100,00%	99,99%
Arius SA (1)	100,00%	99,99%
Arval ECL SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval PHH Holding SAS (1)	100,00%	99,99%
Arval Service Lease (1)	100,00%	99,99%
B*Capital (1)	100,00%	100,00%
Banexi Société de Capital-Risque Bancaire	99,99%	99,99%
BNP Paribas Arbitrage (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management (1)	100,00%	100,00%

Entreprises financières
SOCIETES FRANCAISES
Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)

BNP Paribas Asset Management Group (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Développement	100,00%	100,00%
BNP Paribas Epargne Entreprise Gestion (ex BNP Gestion Epargne Salariale) (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities France (1)	99,96%	99,96%
BNP Paribas Equity Strategies France (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Gestion Epargne Salariale (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Services International Holding SA (1)	100,00%	100,00%
Capstar Partners SAS	80,00%	80,00%
Cardif Asset Management (1)	100,00%	100,00%
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	100,00%	100,00%
Conseil Investissement (1)	100,00%	100,00%
Cortal Fund Management (1)	100,00%	100,00%
Financière BNP Paribas (1)	100,00%	100,00%
Gestion et Location (1)	99,99%	99,99%
Jovacienne de Participations (1)	100,00%	100,00%
SCAU (ex Société de Courtage et d'Assurance Universel) (1)	100,00%	99,96%
Société de Renseignements Contentieux Développement – Soreco (1)	99,92%	99,92%
Société Française Auxiliaire - S.F.A. (1)	100,00%	100,00%
Truck Management Artegy (1)	100,00%	99,99%

Autres entreprises à caractère financier

Aprolis Finance	51,00%	50,98%
Cofiparc (1)	100,00%	99,99%
FCC Domos 2003	100,00%	100,00 %
Nhg Guyomarc'h (1)	100,00%	100,00%
Sa Leval 3 (1)	100,00%	100,00%
Singapore Emma Finance 1 SAS (1)	100,00%	100,00%
Socappa (1)	99,93%	99,89%

SOCIETES ETRANGERES
Etablissements de crédit
Europe

Banca UCB SPA	Italie	100,00%	99,96%
Banco Cetelem Portugal (ex Cetelem SFAC)	Portugal	100,00%	100,00%
Banco Cetelem SA (ex Banco Fimestic SA)	Espagne	100,00%	100,00%
BNP Capital Finance Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
BNP Factor	Portugal	100,00%	100,00%
BNP Paribas (Bulgaria) AD	Bulgarie	80,00%	80,00%
BNP Paribas Bank (Hungaria) RT	Hongrie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank (Polska) SA	Pologne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Cyprus Ltd	Chypre	100,00%	100,00%
BNP Paribas Espana SA	Espagne	99,48%	99,48%
BNP Paribas Finance plc	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Guernesey Ltd	Guernesey	100,00%	99,99%
BNP Paribas Luxembourg sa	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Net Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	99,99%	99,99%
BNP Paribas ZAO	Russie	100,00%	100,00%
Cetelem Bank Gmbh	Allemagne	70,00%	70,00%
Cetelem Belgium	Belgique	100,00%	100,00%
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
CNH Capital Europe Ltd	Royaume-Uni	100,00%	50,08%
Cortal Bank Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Evergo Finanzaria	Italie	100,00%	99,96%

 (1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003

Entreprises financières**SOCIETES ETRANGERES****Etablissements de crédit (suite)**

Isis Factor SPA	Italie	100,00%	100,00%
Magyar Cetelem	Hongrie	100,00%	100,00%
UCB Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Union de Creditos Inmobiliarios – UCI	Espagne	50,00%	49,97%
United European Bank Switzerland	Suisse	100,00%	99,99%

Amériques

Banco Cetelem Argentine	Argentine	60,00%	60,00%
BancWest Corporation (Groupe)	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Andes	Pérou	100,00%	100,00%
BNP Leasing Dallas Corporation	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brasil SA	Brésil	100,00%	100,00%
BNP Paribas Canada	Canada	100,00%	100,00%
BNP Paribas North America Incorporated - Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas Finance Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas North America	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Paribas Principal Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%

Asie – Océanie

BNP Paribas (China) Limited (ex International Bank of Paris and Shanghai)	République Populaire de Chine	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Services Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine (Singapour) Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
Cetelem Thaïlande	Thaïlande	100,00%	100,00%
PT Bank BNP Paribas Indonésia	Indonésie	100,00%	99,99%

Afrique

Banque International Commerce et Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	51,00%	46,84%
Banque International Commerce et Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	60,29%	58,96%
Banque International Commerce et Industrie Gabon	Gabon	46,66%	46,66%
Banque International Commerce et Industrie Sénégal	Sénégal	54,11%	52,40%
Banque Malgache de l'Océan Indien	Madagascar	75,00%	75,00%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	53,16%	53,16%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	72,03%	38,29%
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Offshore	Maroc	100,00%	53,16%
Banque pour le Commerce et l'Industrie de la Mer Rouge	Djibouti	51,00%	51,00%
BNP Paribas Le Caire	Egypte	86,81%	86,81%
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	50,00%	50,00%
Union Tunisienne de Leasing	Tunisie	53,86%	26,93%

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit**Europe**

All In One Allemagne	Allemagne	100,00%	99,96%
Arval Belgium	Belgique	100,00%	99,99%
Arval Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Luxembourg	Luxembourg	100,00%	99,99%
Arval Nederland	Pays-Bas	100,00%	99,99%
Arval PHH Deutschland Gmbh	Allemagne	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings Ltd (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval PHH Holdings UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
Arval Polska	Pologne	100,00%	99,99%
Arval Portugal	Portugal	100,00%	99,99%
Arval Service Lease Espagne	Espagne	99,98%	99,97%
Arval Service Lease Italia	Italie	70,00%	65,07%
BNP Ireland Ltd	Irlande	100,00%	100,00%

Entreprises financières

SOCIETES ETRANGERES

Établissements financiers autres qu'établissements de crédit (suite)Europe

BNP Paribas Asset Management Luxembourg (ex Parvest Investment Management SA)	Luxembourg	99,66%	99,66%
BNP Paribas Asset Management SGR Milan SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asset Management UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Markets Group Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodity Futures Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Italie SIM (ex Pasfin Sim Milan)	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas E & B Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finanzaria SPA	Italie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services	Luxembourg	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services Holdings (ex BNP Paribas Securities Services Holdings company Ltd)	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fund Services UK Ltd (ex Cogent Investment Operations Ltd)	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Lease Group plc (Groupe)	Royaume-Uni	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	100,00%	99,94%
BNP Paribas Lease Group SA EFC	Espagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group SPA	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	99,96%
BNP Paribas Lease Group Holding SPA (ex BNP Paribas Leasing SPA)	Italie	100,00%	99,96%
BNP Paribas UK Holding Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Cetelem CR	République Tchèque	100,00%	100,00%
Cogent Investment Operations Irland Ltd	Irlande	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds C	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Consors International Holding GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
Eurocredito	Espagne	100,00%	100,00%
FILIP Partnership	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Fimestic Expansion sa	Espagne	100,00%	100,00%
Leasing Handels und Service AG	Suisse	100,00%	99,99%
Sifida	Luxembourg	72,32%	58,37%
Societe Financiere pour les pays d'Outre Mer – SFOM	Suisse	100,00%	100,00%

Amériques

BNP Paribas Asset Management Incorporated – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Brokerage Services Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 1	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 2	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 3	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 4	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 5	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis	100,00%	0,00%
BNP Paribas Capstar Partners Inc – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Commodities Futures Incorporated – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Investment Services LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Corporation – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP US Funding LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Capstar Partners LLC	Etats-Unis	75,00%	75,00%
Cooper Neff Advisors Incorporated	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Cooper Neff Group	Etats-Unis	100,00%	100,00%
French American Banking Corporation - F.A.B.C – Pna	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Petits Champs Participações e Serviços SA	Brésil	100,00%	100,00%

Entreprises financières

SOCIETES ETRANGERES

Etablissements financiers autres qu'établissements de créditAsie – Océanie

BNP Equities Asia Ltd	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Asia Equities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Equities Group (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Futures (Hong-Kong) Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas New Zealand Ltd	Nouvelle Zelande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Pacific (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Capital Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Investments Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Ltd	Malaisie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities (Thaïlande) Ltd	Thaïlande	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Korea Company Ltd	Corée du Sud	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Peregrine Securities Pte Ltd	Singapour	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities (Australia) Ltd	Australie	100,00%	100,00%
BNP Paribas Securities Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
Cogent Investment Operations Pty Australie	Australie	100,00%	100,00%
Henaross Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%
PT BNP Lippo Utama Leasing	Indonésie	100,00%	100,00%

Autres entreprises à caractère financier

Bergues Finance Holding	Bahamas	100,00%	99,99%
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas Emissions und Handelsgesellschaft GmbH	Allemagne	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fixed Assets Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas UK Treasury Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas US Structured Medium Term LLC	Etats-Unis	100,00%	100,00%
Claas Leasing GmbH	Allemagne	100,00%	89,96%
Crisps Ltd	Iles Cayman	100,00%	100,00%
Dealremote Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Epimetheus Investments Ltd	Iles Cayman	92,50%	92,50%
Fidex plc (ex Fidex Holding Ltd)	Royaume-Uni	100,00%	0,00%
Forsete Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Global Guaranteed Cliquet Investment	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Global Hedged Equity Investment Ltd	Iles Cayman	95,00%	95,00%
Joconde SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Mexita Ltd N°2	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°3	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mexita Ltd N°4	Iles Cayman	90,00%	90,00%
Mistral Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Sirocco Investments SA	Luxembourg	100,00%	0,00%
Tender Option Bond Municipal Program SPV	Etats-Unis	100,00%	100,00%

Entreprises non financières

SOCIETES FRANCAISES

Immobilier

BNP Paribas Immobilier (1)		100,00%	100,00%
BNP Paribas Participations Finance Immobilier (1)		100,00%	100,00%
Great Central Railway land SA (1)		99,99%	99,99%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003
BNP Paribas – Document de référence

Entreprises non financières

SOCIETES FRANCAISES

Immobilier (suite)

Immobilière des Bergues (1)	100,00%	100,00%
Klépierre Services	100,00%	46,37%
Meunier Promotion (Groupe) (1)	100,00%	100,00%
SA Klépierre	53,07%	52,85%
Sas 192 avenue Charles De Gaulle	100,00%	52,85%
Sas 21 Kléber	100,00%	52,85%
Sas 21 La Perouse	100,00%	52,85%
Sas 23 avenue de Marignan (ex Ste du 23 avenue Marignan)	99,99%	52,85%
Sas 43 Grenelle	100,00%	52,85%
Sas 43 Kléber	100,00%	52,85%
Sas 46 Notre-Dame des victoires	100,00%	52,85%
Sas 5 Turin	100,00%	52,85%
Sas Baudot Massy	100,00%	52,85%
Sas Brescia	100,00%	52,85%
Sas Cande	100,00%	52,84%
Sas Cecoville	100,00%	52,85%
Sas Centre Jaude Clermont	99,99%	52,84%
Sas Concorde Puteaux	100,00%	52,85%
Sas Doumer Caen	99,96%	52,83%
Sas Espace Dumont D'Urville	100,00%	52,85%
Sas Espace Kléber	100,00%	52,85%
Sas Flandre	100,00%	52,85%
Sas Issy Desmoulins	100,00%	52,85%
Sas Kléber Levallois	100,00%	52,85%
Sas Klecar Europe Sud	83,00%	43,87%
Sas Klefinances (1)	100,00%	100,00%
Sas Klégestion	100,00%	52,85%
Sas Klémurs	100,00%	52,85%
Sas Klépierre Conseil	100,00%	52,85%
Sas Klépierre Finance	100,00%	52,85%
Sas Klépierre Transactions	100,00%	52,85%
Sas Le Havre Capelet	100,00%	52,85%
Sas Le Havre Tourneville	100,00%	52,85%
Sas Leblanc Paris 15	100,00%	52,85%
Sas Louis David (ex Sa Centrale Immobiliere)	100,00%	52,85%
Sas LP7	100,00%	52,85%
Sas Marseille le Merlan	100,00%	52,85%
Sas Melun Saint-Pères	99,98%	52,84%
Sas Odysseum Place de France	70,00%	36,99%
Sas Oise Cergy	50,00%	26,42%
Sas Opale	100,00%	52,85%
Sas Poitiers Aliénor	100,00%	52,85%
Sas Saint-André Pey berland	100,00%	52,85%
Sas Secmarne	61,67%	32,59%
Sas Segecar	100,00%	39,64%
Sas Ségécé	74,99%	39,64%
Sas Ségécé Loisirs Transactions	95,20%	37,73%
Sas Socoseine	100,00%	49,55%
Sas Strasbourg La Vigie	99,85%	52,77%
Sas Suffren Paris 15	100,00%	52,85%
Sas Tours Nationale	100,00%	52,85%
Sc Centre Bourse	100,00%	52,85%
Sc Solorec	88,76%	46,91%
Sci 8 Rue du Sentier	100,00%	52,85%
Sci Secovalde	40,00%	21,14%
Sci Square Chaptal Alun (ex Sci Square Chaptal 2)	100,00%	52,85%
Sci Tour Marcel Brot	100,00%	52,85%
Setic (1)	100,00%	100,00%
SGM H1	100,00%	52,85%
SGS H3	100,00%	52,85%
Snc CB Pierre	99,00%	52,85%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003
BNP Paribas – Document de référence

Entreprises non financières**SOCIETES FRANCAISES****Immobilier (suite)**

Snc Foncière Saint Germain	100,00%	52,85%
Snc Galae	100,00%	46,11%
Snc Général Leclerc 11-11bis Levallois	100,00%	52,85%
Snc Jardins des Princes	100,00%	52,85%
Snc KC1	100,00%	43,87%
Snc KC2	100,00%	43,87%
Snc KC3	100,00%	43,87%
Snc KC4	100,00%	43,87%
Snc KC5	100,00%	43,87%
Snc KC6	100,00%	43,87%
Snc KC7	100,00%	43,87%
Snc KC8	100,00%	43,87%
Snc KC9	100,00%	43,87%
Snc KC10	100,00%	43,87%
Snc KC11	100,00%	43,87%
Snc KC12	100,00%	43,87%
Snc KC20	100,00%	43,87%
Snc Kléber la Perouse	100,00%	52,85%
Snc Klecar France	83,00%	43,87%
Snc Barjac Victor (ex Snc Le Barjac)	100,00%	52,85%
Snc Maille Nord	100,00%	52,85%
Snc Soccendre	100,00%	39,77%
Snc Sodevac	100,00%	52,85%

Assurance

BNP Paribas Assurance	100,00%	100,00%
Cardif RD (1)	100,00%	100,00%
Cardif SA (1)	100,00%	100,00%
Cardif Sté Vie (1)	100,00%	100,00%
GIE Helios	75,90%	67,90%
Nativie (1)	100,00%	100,00%

Autres activités

Antin Participation 4 (1)	100,00%	100,00%
Antin Participation 5 (1)	100,00%	100,00%
Antin Participation 7 (1)	95,50%	95,50%
Antin Participation 13	99,99%	95,49%
Antin Vendôme	96,77%	96,77%
Bincofi (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas BDDI Participations (1)	100,00%	100,00%
BNP Paribas Stratégies Actions (1)	100,00%	100,00%
Capefi (1)	100,00%	100,00%
Catesienne de Participation (1)	100,00%	100,00%
Compagnie Auxiliaire d'Entreprises et de Chemins de Fer (1)	99,99%	99,99%
Compagnie d'Entreprise Industrielle et Commerciale (1)	99,20%	99,20%
Compagnie Immobilière de France (1)	100,00%	100,00%
Foncière de la Compagnie Bancaire (1)	100,00%	100,00%
Immobilier Marché Saint-Honoré (1)	100,00%	100,00%
Kle 65 (1)	100,00%	100,00%
Kle 66 (1)	100,00%	100,00%
Norbail Location (1)	100,00%	99,96%
Omnium Gestion Développement Immobilier (1)	100,00%	100,00%
Paribas International (1)	100,00%	100,00%
Quatch (1)	99,96%	99,96%
Sagal (1)	100,00%	100,00%
Sas 5 Kéber (1)	100,00%	100,00%
Sinvim (1)	100,00%	100,00%
Société Centrale d'Investissement (1)	100,00%	100,00%

(1) Société membre du groupe fiscal constitué autour de BNP Paribas SA au 1^{er} janvier 2003
BNP Paribas – Document de référence

Entreprises non financières**SOCIETES ETRANGERES****Assurance**

BNP de Réassurance au Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	100,00%	100,00%
Cardif Compania de Seguros de Vida	Argentine	100,00%	100,00%
Cardif do Brasil Seguros	Brésil	100,00%	100,00%
Cardif Leven	Belgique	100,00%	100,00%
Cardif Levensverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Nederland Holding BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cardif Schadeverzekeringen NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Compania de Seguros Generales	Chili	100,00%	100,00%
Compania Seguros de Vida	Chili	100,00%	100,00%
Cybele RE	Luxembourg	100,00%	100,00%
European Reinsurance Ltd	Guernesey	97,62%	97,62%
Investlife sa	Luxembourg	100,00%	100,00%
Luxpar-Ré	Luxembourg	100,00%	100,00%
Pinnacle Insurance	Royaume-Uni	97,62%	97,62%
Pinnacle Insurance Holdings	Royaume-Uni	97,62%	97,62%
Pinnacle Insurance Management Services	Royaume-Uni	97,62%	97,62%

Immobilier

Arcol	Slovaquie	100,00%	52,85%
Belarcol	Belgique	100,00%	52,85%
Capucines BV	Pays-Bas	100,00%	52,85%
Cinéma de l'Esplanade	Belgique	100,00%	52,85%
Cinneo SRL	Italie	85,00%	44,92%
Coimbra	Belgique	100,00%	52,85%
Delcis Cr	République Tchèque	99,00%	52,32%
Ejesur	Espagne	100,00%	100,00%
Foncière de Louvain la Neuve	Belgique	100,00%	52,85%
F M C	République Tchèque	75,00%	29,73%
I.C.D SPA	Italie	85,00%	44,92%
Immobiliare Magnolia	Italie	85,00%	44,92%
Klecar Foncier Espana	Espagne	100,00%	43,87%
Klecar Foncier Iberica	Espagne	100,00%	43,87%
Klecar Italia SPA	Italie	100,00%	43,87%
Klecar Participations Italie	Italie	83,00%	43,87%
Klefin Italia SPA	Italie	100,00%	52,85%
Klelou SA	Portugal	100,00%	52,85%
Klenor	Portugal	100,00%	52,85%
Klépierre Athinon AE	Grèce	100,00%	52,85%
Klépierre NEA Efkarpa AE	Grèce	100,00%	52,85%
Klépierre Peribola Patras AE	Grèce	100,00%	52,85%
Klépierre Portugal SA SGPS	Portugal	100,00%	52,85%
Klétel	Portugal	100,00%	52,85%
KFM Macedonia (ex Snc Macedonia)	Grèce	100,00%	43,87%
Novate SRL	Italie	100,00%	52,85%
Sogecaec	Portugal	100,00%	39,64%
Vignate	Italie	85,00%	44,92%
Vinaza	Espagne	100,00%	52,85%
Zobel Investment BV	Pays-Bas	100,00%	52,85%

Autres activités

BNP Paribas Capital Investments Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	100,00%	99,99%
BNP Paribas International BV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
BNP Paribas RCC Incorporation	Etats-Unis	100,00%	100,00%
BNP Paribas Services	Suisse	100,00%	99,99%
Cetelem America	Brésil	100,00%	100,00%
Cobepa – Amparzo	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cobepa – Cippar	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Claireville	Belgique	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE	% contrôle	% intérêt
---	-------------------	------------------

Entreprises non financières

SOCIETES ETRANGERES

Autres activités (suite)

Cobepa – Cobema	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Cobepa Finance	Luxembourg	100,00%	100,00%
Cobepa – Cobepa International	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cobepa – Cobepa Technology	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Compagnie de Participations Internationales NV	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cobepa – Compagnie de Participations Internationales sa	Luxembourg	97,50%	97,50%
Cobepa – Copabel sa	Belgique	100,00%	97,50%
Cobepa – Gepeco	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Groupe Financier Liegeois	Belgique	99,60%	99,60%
Cobepa – Holnor	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cobepa – Ibel (ex Cobepa - Belvuco)	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – I.I.M	Pays-Bas	100,00%	100,00%
Cobepa – Ilmaco	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Libelux	Luxembourg	99,98%	99,98%
Cobepa – Mascagni	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Paribas Deelnemingen NV	Pays-Bas	99,70%	99,70%
Cobepa – Paribas Participation Limitée	Canada	97,50%	97,50%
Cobepa – Regio Invest Ontwik Maats	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – SA Mosane	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Sté Financière et de Réalisation	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Tradexco sa	Belgique	100,00%	100,00%
Cobepa – Ulran	Luxembourg	100,00%	100,00%
Compagnie Bancaire Uk Fonds B	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Compagnie Belge de Participations Paribas – Cobepa	Belgique	100,00%	100,00%
Compagnie Financière Ottomane	Luxembourg	96,51%	96,50%
Paribas Management Services Ltd	Royaume-Uni	100,00%	100,00%
Paribas Trust Luxembourg	Luxembourg	100,00%	100,00%
Parritaye Pty Ltd	Australie	100,00%	100,00%
Placement, Gestion, Finance Holding - Plagefin	Luxembourg	99,99%	99,99%
Sagip	Belgique	100,00%	100,00%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE	% contrôle	% intérêt
---	-------------------	------------------

Entreprises financières

SOCIETES FRANCAISES

Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit

Antarius		50,00%	50,00%
----------	--	--------	--------

SOCIETES ETRANGERES

Etablissements de crédit

Europe

BNP AK Dresdner Bank AS	Turquie	30,00%	30,00%
Findomestic	Italie	50,00%	50,00%

Entreprises financières**SOCIETES ETRANGERES****Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit****Europe**

BNP AK Dresdner Financial Kiralama	Turquie	29,99%	29,99%
Halifax Cetelem Credit Ltd	Royaume-Uni	50,00%	50,00%

Entreprises non financières**SOCIETES FRANCAISES****Assurance**

Natio Assurance		50,00%	50,00%
-----------------	--	--------	--------

Immobilier

Sas Bègles Arcins		50,00%	26,42%
Sas Cecobil		50,00%	26,42%
Sas Soaval		50,00%	19,82%
Sas Espace Cordeliers		50,00%	26,42%
Sas Le Havre Lafayette		50,00%	26,42%
Sas Le Havre Vauban		50,00%	26,42%
Sci Antin Vendome		50,00%	26,42%
Sci du Bassin Nord		50,00%	26,42%

SOCIETES ETRANGERES**Assurance**

Centro Vita Assicurazioni SPA	Italie	49,00%	49,00%
-------------------------------	--------	--------	--------

Immobilier

Centros Shopping Gestion	Italie	50,00%	19,82%
Gondomar SGM	Portugal	50,00%	26,42%
Gondomar SGS	Portugal	50,00%	26,42%
I G C	Italie	40,00%	21,14%
P S G	Italie	50,00%	19,82%

Autres activités

Cobepa – Bogerco	Belgique	50,00%	50,00%
------------------	----------	--------	--------

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE		% contrôle	% intérêt
Entreprises financières			
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
Axa Crédit		35,00%	35,00%
Banque Petrofigaz		44,81%	44,81%
Caisse d'Epargne Financement – CEFI		33,00%	33,00%
Cofinoga (Groupe)		44,00%	44,00%
Société Paiement PASS		40,01%	40,01%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
Laser		9,01%	9,01%
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
C.I.G - Cofidis International Groupe		15,00%	15,00%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Etablissements de crédit</u>			
<u>Europe</u>			
Cetelem Poslka Expansion SA	Pologne	100,00%	100,00%
Consors Espana	Espagne	100,00%	100,00%
Cortal Belgique	Belgique	100,00%	100,00%
Creation Financial Services	Royaume-Uni	49,05%	49,05%
Fortis Crédit	Belgique	45,00%	45,00%
Servicios Financieros Carrefour EFC SA (ex Fipryca)	Espagne	40,00%	40,00%
<u>Asie – Océanie</u>			
BNP Paribas Peregrine Futures Ltd	Hong-Kong	100,00%	100,00%
BNP Paribas Private Bank (Japan) Ltd	Japon	100,00%	100,00%
Cetelem Capital Company Ltd (ex Cetelem Services Korea)	Corée du Sud	100,00%	100,00%
PT BNP Paribas Peregrine	Indonésie	100,00%	98,80%
<u>Amériques</u>			
Cetelem Brésil	Brésil	100,00%	100,00%
<u>Etablissements financiers autres qu'établissements de crédit</u>			
<u>Amériques</u>			
Fischer Francis Trees and Watts	Etats-Unis	24,90%	71,54%
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
<u>Europe</u>			
Centro Leasing SPA	Italie	34,29%	34,28%

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE		% contrôle	% intérêt
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Autres entreprises à caractère financier</u>			
<u>Amériques</u>			
CCAC	Brésil	40,00%	40,00%
Entreprises non financières			
SOCIETES FRANCAISES			
<u>Assurance</u>			
Axa Ré Finance		21,00%	21,00%
<u>Autres</u>			
Finaxa		13,38%	21,32%
SOCIETES ETRANGERES			
<u>Immobilier</u>			
Devimo Consult	Belgique	35,00%	13,87%
<u>Assurance</u>			
State Bank of India Life Insurance Company Ltd	Inde	26,00%	26,00%

NOTE 3 – OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2003		2002	2001	
	Montant brut	(Provisions)	Montant net	Montant net	
Caisse, banques centrales, CCP	5 287		5 287	9 884	3 489
Effets publics et valeurs assimilées (note 5)	106 848	(177)	106 671	83 990	81 462
Créances sur les établissements de crédit					
Comptes ordinaires	7 080	(18)	7 062	9 426	25 654
Comptes et prêts (a)	22 560	(238)	22 322	22 938	24 332
Opérations de pension :					
Titres reçus en pension livrée	131 137		131 137	112 100	134 219
Autres valeurs reçues en pension ou achetées ferme	1 817		1 817	1 730	2 119
Total des opérations de pension	132 954		132 954	113 830	136 338
Prêts subordonnés	612		612	318	299
Total des créances sur les établissements de crédit	163 206	(256)	162 950	146 512	186 623
Total des opérations interbancaires et assimilées	275 341	(433)	274 908	240 386	271 574
<i>Dont créances rattachées</i>			1 538	3 228	4 547

(a) Les "comptes et prêts" enregistrent les opérations effectuées au jour le jour ou à terme et ne faisant l'objet d'aucun échange de support sous forme d'effet ou de titre, et recouvrent en particulier les crédits financiers. Sont considérés comme des crédits financiers les crédits commerciaux d'une durée initiale supérieure à un an consentis à des établissements de crédit dont le bénéficiaire final est un agent non financier, généralement originaire d'un pays en développement dont le risque de non-transfert fait l'objet d'une provision (note 8).

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En millions d'euros, au 31 décembre	2003		2002	2001	
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net	
Créances sur la clientèle					
Créances commerciales	10 069	(28)	10 041	11 806	9 387
Comptes débiteurs	12 822		12 822	12 908	17 424
Autres concours à la clientèle					
– Crédits de trésorerie	44 145		44 145	50 503	43 603
– Crédits à l'habitat	46 739		46 739	42 701	36 672
– Crédits à l'équipement	22 031		22 031	22 452	20 156
– Crédits à l'exportation	5 447	(916)	4 531	4 462	7 565
– Autres crédits à la clientèle	36 385	(1)	36 384	38 024	57 513
Total des autres concours à la clientèle	154 747	(917)	153 830	158 142	165 509
Créances douteuses	12 348	(8 098)	4 250	4 385	3 939
Créances rattachées sur la clientèle	1 217		1 217	1 277	1 558
Titres et valeurs reçus en pension	19 319		19 319	16 103	16 734
Prêts subordonnés ^(b)	140	(8)	132	98	268
Total des créances sur la clientèle ^(c)	210 662	(9 051)	201 611	204 719	214 819
Opérations de crédit bail et assimilées	20 817	(455)	20 362	20 622	20 088
Total des opérations avec la clientèle	231 479	(9 506) (a)	221 973	225 341	234 907
<i>Dont créances rattachées</i>			1 494	1 620	1 860

(a) Dont 963 millions d'euros de provisions au titre du risque pays.

(b) Les prêts participatifs consentis à la clientèle inclus sous la rubrique "Prêts subordonnés" s'élèvent à 59 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 53 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 207 millions d'euros au 31 décembre 2001.

(c) Les créances éligibles au refinancement de la Banque de France s'élèvent à 7 879 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 8 079 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 13 491 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Le total des opérations avec la clientèle, hors opérations de pensions et hors provisions pour risques pays, ventilé par contrepartie se décline comme suit :

En millions d'euros, au 31 décembre 2003	Clientèle Financière	Sociétés	Entrepreneurs	Particuliers	Administrations	Autres non financiers	Total
Encours sains	11 576	94 854	14 375	70 762	5 381	1 960	198 908
• <i>Dont encours restructurés</i>		49		275	74		398
Encours douteux							
• Encours bruts	136	8 503	757	3 635	114	107	13 252
• <i>Dont douteux compromis</i>	102	5 064	548	2 859	111	46	8 730
• Provisions spécifiques	(68)	(5 405)	(495)	(2 414)	(68)	(93)	(8 543)
• Montant net	68	3 098	262	1 221	46	14	4 709
Total montant net	11 644	97 952	14 637	71 983	5 427	1 974	203 617

Le montant des encours douteux compromis s'élève à 8 730 millions d'euros au 31 décembre 2003, couvert par une provision à hauteur de 5 523 millions d'euros.

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT

En millions d'euros au 31 décembre	2003			2002			2001	
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction :								
Effets publics et valeurs assimilées	73 822		73 822	73 822	54 453	54 453	54 539	54 539
Obligations et autres titres à revenu fixe	34 217		34 217	34 217	24 707	24 707	42 473	42 473
Actions et autres titres à revenu variable	50 442		50 442	50 442	21 149	21 149	40 553	40 553
Actions propres détenues par le groupe	80		80	80	14	14	8	8
Total des titres de transaction	158 561		158 561	158 561	100 323	100 323	137 573	137 573
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	7 968		7 968	7 968	4 806	4 806	4 438	4 438
Titres de placement et assimilés :								
Effets publics et valeurs assimilées	8 186	(141)	8 045	8 403	7 254	7 830	7 600	8 497
Obligations et autres titres à revenu fixe	15 214	(542)	14 672	14 957	9 642	10 213	8 151	8 723
Actions, autres titres à revenu variable et titres de l'activité de portefeuille	2 189	(205)	1 984	2 101	1 453	1 547	1 936	2 121
Total des titres de placement et assimilés	25 589	(888)	24 701	25 461	18 349	19 590	17 687	19 341
<i>Dont actions et obligations non cotées</i>	2 689	(20)	2 669	2 724	1 541	1 556	2 054	2 352
Titres d'investissement :								
Effets publics et valeurs assimilées	24 840	(36)	24 804	24 889	22 283	22 735	19 323	19 637
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 125	(9)	6 116	6 643	7 615	8 009	5 438	5 424
Total des titres d'investissement	30 965	(45)	30 920	31 532	29 898	30 744	24 761	25 061
<i>Dont obligations non cotées</i>	359		359	369	409	414	541	541
Total des titres de transaction, de placement et assimilés , et d'investissement (a) :	215 115	(933)	214 182	215 554	148 570	150 657	180 021	181 975
<i>Dont</i>								
Effets publics et valeurs assimilées	106 848	(177)	106 671	107 114	83 990	85 018	81 462	82 673
Obligations et autres titres à revenu fixe	55 556	(551)	55 005	55 817	41 964	42 929	56 062	56 620
<i>Dont obligations non cotées</i>	3 405	(13)	3 392	3 422	2 452	2 465	3 212	3 225
Actions et autres titres à revenu variable	52 711	(205)	52 506	52 623	22 616	22 710	42 497	42 682
<i>Dont actions non cotées</i>	7 611	(7)	7 604	7 639	4 304	4 311	3 821	4 106

- (a) Les parts d'OPCVM détenues par le Groupe s'élèvent à 12 081 millions d'euros au 31 décembre 2003 (4 437 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 4 531 millions d'euros au 31 décembre 2001). Elles comprennent des parts d'OPCVM de capitalisation à hauteur de 11 777 millions d'euros dont 565 millions d'euros d'origine française (4 246 millions d'euros en 2002 dont 791 millions d'euros d'origine française et 4 185 millions d'euros en 2001 dont 491 millions d'euros d'origine française).

NOTE 5 - OPERATIONS SUR TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET ASSIMILES ET D'INVESTISSEMENT (Suite)

Au cours des trois derniers exercices, les transferts suivants ont été opérés entre les différentes catégories de portefeuilles de titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montant transféré au cours de l'exercice (en millions d'euros)		
		2003	2002	2001
Titre de transaction	Titre de placement	830	575	335
Titre de placement	Titre d'investissement	5	270	9
Titre d'investissement	Titre de placement	628	769	2 608

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les transactions opérées au prix de marché entre deux entités du Groupe poursuivant indépendamment des objectifs de gestion différents (notamment les achats de titres en portefeuilles d'investissement auprès d'entités gérant des portefeuilles de trading).

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2003 à 71 millions d'euros (contre des écarts d'acquisition nets négatifs de 364 millions d'euros au 31 décembre 2002 et des écarts d'acquisition nets positifs de 170 millions d'euros au 31 décembre 2001) ; ces écarts font l'objet d'un amortissement sur la durée de vie résiduelle des titres auxquels ils se rapportent.

Les écarts d'acquisition nets positifs résultant d'un prix d'acquisition supérieur à la valeur de remboursement sur les titres de placement s'élèvent au 31 décembre 2003 à 49 millions d'euros (contre des écarts d'acquisition nets négatifs de 181 millions d'euros au 31 décembre 2002 et de 155 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Les créances représentatives de titres prêtés s'élèvent au 31 décembre 2003 à 11 065 millions d'euros (5 051 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 5 374 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Les intérêts courus non échus relatifs aux titres à revenu fixe s'élèvent à 601 millions d'euros au 31 décembre 2003 (contre 506 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 657 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Une des filiales du Groupe intervenant sur des opérations de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers détenait, au 31 décembre 2003, 1 608 000 actions émises par BNP Paribas SA comptabilisées en titres de transaction (note 22).

NOTE 6 – PLACEMENTS FINANCIERS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2003	2002	2001
Placements immobiliers	1 103	1 141	1 224
Actions, parts d'OPCVM et autres titres à revenu variable	2 944	2 613	2 640
Obligations et autres titres à revenu fixe	33 153	30 323	27 545
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	22 530	20 734	23 010
Parts cessionnaires de provisions techniques	1 030	919	473
Autres placements	648	629	573
Créances rattachées	867	795	745
Placements financiers des entreprises d'assurance	62 275	57 154	56 210

NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

En millions d'euros, au 31 décembre	2003			2002		2001	
	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Autres titres détenus à long terme							
Titres non cotés	2 771	2 405	2 908	2 620	3 245	2 474	2 897
Titres cotés	2 587	2 207	3 339	2 787	3 875	3 272	6 416
Total des autres titres détenus à long terme	5 358	4 612	6 247	5 407	7 120	5 746	9 313
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (a) :							
Parts dans les entreprises liées non consolidées	1 240	842	947	887	1 032	832	887
Titres de participation							
Titres non cotés	867	730	808	1 116	1 482	1 390	1 949
Titres cotés	805	588	1 097	3 869	3 743	805	1 025
Total des titres de participation	1 672	1 318	1 905	4 985	5 225	2 195	2 974
Total des participations et des parts dans les entreprises liées non consolidées	2 912	2 160	2 852	5 872	6 257	3 027	3 861
Total des participations, des parts dans les entreprises liées non consolidées et autres titres détenus à long terme.	8 270	6 772	9 099	11 279	13 377	8 773	13 174

(a) La valeur de marché des titres non cotés d'entreprises liées non consolidées et des titres de participation est principalement déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable, réévaluée le cas échéant, de la société dont les titres sont détenus par le Groupe BNP PARIBAS.

Les participations et parts dans les entreprises liées non consolidées détenues par le Groupe dans des établissements de crédit s'élèvent respectivement à 467 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 3 566 millions d'euros et 144 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 508 millions d'euros et 157 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles comprenant les titres de participation, les parts dans les entreprises liées non consolidées et les autres titres détenus à long terme, évaluées pour les titres cotés par référence aux derniers cours de Bourse de l'exercice, s'élève à 2 327 millions d'euros au 31 décembre 2003 (2 098 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 4 401 millions d'euros au 31 décembre 2001).

**NOTE 7 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES NON CONSOLIDEES ET AUTRES TITRES
DETENUS A LONG TERME (suite)**

Les principales lignes de titres composant le poste « Autres titres détenus à long terme, participations et parts dans les entreprises liées non consolidées » dont la valeur nette comptable dans les livres du Groupe est supérieure à 100 millions d'euros sont les suivantes :

En millions d'euros	% de participation	Siège Social	Montant des capitaux propres consolidés en 2002 (a)	Résultat consolidé de l'exercice 2002	Valeur nette comptable dans les livres du Groupe BNP PARIBAS
Participations dont le pourcentage du capital détenu est inférieur à 5 %					
Axa	1,11	Paris	23 711	949	265
Véolia Environnement	2,79	Paris	6 330	339	214
Total	0,23	La Défense	32 146	5 941	194
Vivendi Universal	0,74	Paris	14 020	(23 301)	128
Peugeot	1,53	Paris	10 984	1 690	114
Shinhan Financial Group	4,60	Séoul (Corée du sud)	2 923	508	138
Schneider Electric	2,03	Boulogne Billancourt	7 785	422	127
Sagem	3,95	Paris	1 277	77	106
Participations dont le pourcentage du capital détenu est compris entre 5 % et 10 %					
Tyler trading inc	6,65	Wilmington (USA)	2 013	5	318
Bouygues Telecom	6,41	Issy Les Moulineaux	1 350	129	171
Cassa Di Risparmio Di Firenze	6,99	Florence (Italie)	915	83	118
Participations dont le pourcentage du capital détenu est supérieur à 10 %					
Pargesa Holding	14,63	Genève (Suisse)	3 371	(91)	356
Erbe SA	43,83	Gerpennes (Belgique)	672	25	335
ABN Amro Advisory Inc	19,35	Chicago (USA)	1 503	34	239
Eiffage	29,39	Issy Les Moulineaux	904	126	166
Crédit Logement	32,98	Paris	942	44	186
Participation dans un fonds d'investissement PAI Europe III	13,49	Paris	N/A	N/A	109

(a) Selon les normes françaises, y compris le résultat

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS

En millions d'euros	2003	2002	2001
Solde au 1^{er} janvier	13 029	13 171	12 542
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 379	1 532	1 366
Amortissement de créances irrécupérables antérieurement provisionnées	(1 724)	(1 470)	(1 230)
Variation des parités monétaires et divers	(979)	(204)	493
Solde au 31 décembre	11 705	13 029	13 171
Les provisions se décomposent comme suit :			
– Provisions déduites de l'actif :			
• Relatives aux opérations avec les établissements de crédit (a)	256	416	379
• Relatives aux opérations avec la clientèle (note 4)	9 506	10 347	10 484
• Relatives aux titres (a)	746	1 009	1 117
Total des provisions déduites de l'actif	10 508	11 772	11 980
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>1 481</i>	<i>2 119</i>	<i>2 271</i>
– Provisions inscrites au passif (note 19) :			
• Relatives aux engagements par signature	505	570	621
• Relatives aux créances risquées et assimilées	692	469	352
• Relatives aux risques sectoriels éventuels	-	218	218
Total des provisions inscrites au passif	1 197	1 257	1 191
<i>dont provisions constituées au titre des risques pays</i>	<i>314</i>	<i>309</i>	<i>434</i>
Total des provisions pour créances douteuses et risques pays	11 705	13 029	13 171

(a) Les provisions relatives aux créances consenties aux établissements de crédit sont pour l'essentiel attachées aux crédits financiers (note 3) porteurs d'un risque pays. Les provisions relatives aux titres reprises dans ce tableau le sont principalement au titre du risque pays attaché aux valeurs mobilières détenues par le Groupe.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature et des provisions pour procès et autres préjudices, des provisions pour risques non spécifiquement identifiés mais que des événements survenus rendent probables.

L'encours des provisions sur capital et intérêts, relatifs aux risques pays s'établit à 1 795 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 2 428 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 2 705 millions d'euros au 31 décembre 2001.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES ET RISQUES PAYS (suite)

En millions d'euros	2003	2002	2001
Dotations aux provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	2 278	2 533	2 423
• Engagements par signature	51	93	43
• Titres	214	87	173
• Créances risquées et assimilés	367	112	72
Total des dotations aux provisions de l'exercice	2 910	2 825	2 711
Reprises de provisions de l'exercice :			
• Clientèle et établissements de crédit	(1 137)	(1 024)	(856)
• Engagements par signature	(38)	(38)	(44)
• Titres	(226)	(132)	(181)
• Créances risquées et assimilés	(130)	(99)	(264)
Total des reprises de provisions de l'exercice	(1 531)	(1 293)	(1 345)
Dotation nette aux provisions de l'exercice	1 379	1 532	1 366
Créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	187	146	130
Récupération sur créances amorties	(104)	(101)	(95)
Dotation aux provisions sur intérêts impayés comptabilisées dans le produit net bancaire et non incluses dans le coût du risque	(101)	(107)	(89)
Total du coût du risque	1 361	1 470	1 312
dont :			
• Charge nette des provisions constituées au titre des risques spécifiques	1 727	1 555	1 351
• Reprise nette de provisions constituées au titre des risques pays	(366)	(85)	(39)

Comme indiqué dans la note 1 relative aux principes comptables, 273 millions d'euros de provisions relatives aux risques pays ont été reprises sur l'exercice 2003, pour faire l'objet de dotation au titre des risques spécifiques sur créances douteuses.

NOTE 9 - PARTICIPATIONS ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros, au 31 décembre 2003	Valeur des participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence			Valeur nette comptable des titres détenus dans les comptes sociaux des sociétés du Groupe
	Part dans les capitaux propres (selon le pourcentage de contrôle)	Part dans les résultats de l'exercice 2003 (selon le pourcentage de contrôle)	Total	
Sociétés financières :				
<i>Etablissements de crédit</i>	480	53	533	334
Cofinoga	211	42	253	130
Société de paiement pass	80	18	98	36
C.I.G.	44	16	60	13
Servicios Financieros Carrefour EFC SA	52	8	60	87
BNP Private Banking Japan	18	(3)	15	20
Cetelem Capital Co Ltd (Corée)	24	(24)	0	0
Autres	51	(4)	47	48
<i>Autres qu'établissements de crédit</i>	875	28	903	515
Finaxa	815	11	826	437
Centro Leasing Spa	43	6	49	37
CCAC Brésil	23	11	34	38
Groupe Cetelem (Cofidis Belgique et Espagne)	(9)	0	(9)	0
Autres	3	0	3	3
Total des sociétés financières	1 355	81	1 436	849
Sociétés non financières :				
<i>Sociétés d'assurance :</i>	55	4	59	41
Axa Re Finance	38	5	43	41
Autres	17	(1)	16	0
<i>Autres sociétés non financières :</i>	90	46	136	148
Laser	28	5	33	53
Fischer Francis Trees and Watts	2	6	8	73
Autres	60	35	95	22
Total des sociétés non financières	145	50	195	189
Total des titres mis en équivalence	1 500	131	1 631	1 038

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

En millions d'euros	Montant brut au 1er janvier 2003	Acquisitions	Rembour- sement et cessions	Transferts et autres variations	Montant brut au 31 décembre 2003	Montant des provisions au 1 ^{er} janvier 2003	Dotations aux provisions de l'exercice	Reprises de provisions de l'exercice	Autres variations des provisions	Montant des provisions au 31 décembre 2003	Montant net au 31 décembre 2003	Montant net au 31 décembre 2002
Titres d'investissement (note 5)	29 960	31 587	(28 231)	(2 351)	30 965	(62)	-	-	17	(45)	30 920	29 898
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées (note 7)	6 890	325	(4 259)	(44)	2 912	(1 018)	(176)	409	33	(752)	2 160	5 872
Autres titres détenus à long terme (note 7)	6 175	438	(920)	(335)	5 358	(768)	(255)	225	52	(746)	4 612	5 407
Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence (note 9)	1 795			(164)	1 631						1 631	1 795
Total des immobilisations financières	44 820	32 350	(33 410)	(2 894) (a)	40 866	(1 848)	(431)	634	102	(1 543)	39 323	42 972

(a) dont effet lié à la variation des parités monétaires – 2 080 millions d'euros.

NOTE 11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En millions d'euros au 31 décembre	2003		2002		2001
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net	Montant net
Immobilisations incorporelles					
- Logiciels informatiques	1 615	(917)	698	538	267
- Autres immobilisations incorporelles	1 004	(215)	789	749	464
Total des immobilisations incorporelles	2 619	(1 132)	1 487	1 287	731
Immobilisations corporelles :					
- Terrains et constructions	3 321	(1 198)	2 123	2 076	2 099
- Terrains et immeubles en location simple	3 976	(579)	3 397	3 062	2 637
- Equipement, mobilier, installations	4 095	(2 495)	1 600	1 695	1 702
- Autres immobilisations	401		401	520	345
Total des immobilisations corporelles	11 793	(4 272)	7 521	7 353	6 783
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	14 412	(5 404)	9 008	8 640	7 514

Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les droits au bail, les fonds de commerce ainsi que les marques acquises par le Groupe au sein desquelles la marque Consors a été enregistrée en 2002.

Immobilisations d'exploitation

Dans le cadre des dispositions réglementaires françaises, la Banque Nationale de Paris avait en 1991 et 1992 apporté à sa filiale, la Compagnie Immobilière de France, l'essentiel de ses immeubles centraux ou d'exploitation indissociables de son activité dégageant ainsi une plus-value d'apport de 1 156 millions d'euros dont la contrepartie est inscrite nette d'impôt sous la rubrique plus-value d'apport dans les capitaux propres consolidés (note 22). Cet écart d'évaluation a été réduit en 1997 de 545 millions d'euros afin de tenir compte des effets d'une baisse considérée comme durable de la valeur de référence des actifs immobiliers. L'effet de cette correction de valeur a été porté, dans les comptes consolidés, en réduction des plus-values d'apport inscrites parmi les capitaux propres pour un montant net d'impôt, conformément au traitement qui avait été opéré lors de l'opération d'apport initiale.

Les immobilisations d'exploitation anciennement détenues par Paribas et par ses filiales à la date du rapprochement restent inscrites à leur coût historique.

Les amortissements et provisions sur immeubles en location simple tiennent compte d'une provision de 80 millions d'euros, destinée à couvrir, en application du principe de prudence, les moins-values latentes du parc immobilier locatif du groupe Compagnie Bancaire.

Immobilisations hors exploitation

Au 31 décembre 2003, les terrains et constructions hors exploitation (y compris les immobilisations en location simple) s'élèvent à 3 454 millions d'euros après acquisition de centres commerciaux destinés à la location contre 3 122 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 2 729 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Amortissements et provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice s'élèvent à 758 millions d'euros en 2003 contre 618 millions d'euros en 2002 et 577 millions d'euros en 2001.

NOTE 12 - ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

En millions d'euros	2003	2002	2001
Valeur nette au 1^{er} janvier	6 547	4 489	2 540
Ecarts d'acquisition liés aux acquisitions de l'exercice	50	2 988	2 273
Ecart de conversion lié aux fluctuations des parités monétaires	(559)	(397)	4
Dotations courantes aux amortissements	(417)	(388)	(206)
Amortissements exceptionnels	(43)	(145)	(122)
Valeur nette au 31 décembre	5 578	6 547	4 489

La charge nette d'amortissement des écarts d'acquisition non affectés s'est élevée pour l'exercice 2003 à 399 millions d'euros déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros, contre 366 millions d'euros en 2002 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 22 millions d'euros et 188 millions d'euros en 2001 déduction faite des reprises d'écarts d'acquisition négatifs à hauteur de 18 millions d'euros. Les amortissements exceptionnels d'écart d'acquisition liés à des cessions de titres dont les plus-values latentes justifiaient le goodwill attaché à la reprise des intérêts minoritaires du sous-groupe Cobepa, se sont élevés à 43 millions d'euros en 2003, contre 95 millions d'euros en 2002 et 101 millions d'euros en 2001. En outre, un complément d'amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 50 millions d'euros a été constaté en 2002 afin de tenir compte de l'évolution négative des plus-values latentes. Ces amortissements ont été portés en diminution des "gains nets sur actifs immobilisés – Autres titres détenus à long terme" (note 37).

En outre, les écarts d'acquisition net négatifs s'élèvent à 18 millions d'euros au 31 décembre 2003 (22 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 25 millions d'euros au 31 décembre 2001) et sont principalement relatifs à Finaxa (15 millions d'euros).

NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES ACTIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2003	2002	2001
Comptes de régularisation – actif			
Comptes d'ajustement débiteurs (a)	13 853	20 228	17 519
Produits à recevoir	5 419	5 331	10 271
Comptes d'encaissement	2 845	3 488	7 816
Autres comptes de régularisation débiteurs (b)	6 707	9 501	11 195
Total des comptes de régularisation – actif	28 824	38 548	46 801
Autres actifs			
Actifs liés aux instruments conditionnels achetés	42 185	36 328	68 290
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	5 067	3 655	10 831
Titres de développement industriel relevant de la gestion collective des CODEVI	3 716	3 702	3 275
Impôt différé – actif	853	975	1 032
Autres actifs des sociétés d'assurance	1 142	931	807
Actifs divers	11 633	10 458	10 351
Total des autres actifs	64 596	56 049	94 586
Total des comptes de régularisation et autres actifs	93 420	94 597	141 387

(a) Produits de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

(b) Incluant notamment les intérêts crédités d'avance sur les comptes de la clientèle ou des établissements de crédit, ainsi que les charges comptabilisées d'avance.

NOTE 14- COMPTES CREDITEURS INTERBANCAIRES ET TITRES EMIS SUR LES MARCHES INTERBANCAIRES

En millions d'euros au 31 décembre	2003	2002	2001
Comptes créditeurs interbancaires et assimilés			
Comptes ordinaires	5 027	8 859	20 027
Comptes et emprunts	61 740	52 808	73 404
Opérations de pension			
• Titres donnés en pension livrée	122 258	113 552	126 128
• Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	2 229	2 686	737
Total des opérations de pension	124 487	116 238	126 865
Total des comptes créditeurs interbancaires et assimilés	191 254	177 905	220 296
Dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre			
Titres du marché interbancaire	1 025	1 025	1 670
Total des opérations interbancaires et assimilées créditrices	192 279	178 930	221 966
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>1 785</i>	<i>2 273</i>	<i>3 152</i>

Les dettes à vue (sans échéance) à l'égard des établissements de crédit s'élèvent à 4 906 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 8 465 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 19 572 millions d'euros au 31 décembre 2001.

NOTE 15 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE, BONS DE CAISSE ET CREANCES NEGOCIABLES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 3	2 0 0 2	2 0 0 1
Comptes créditeurs de la clientèle :			
Comptes ordinaires	69 464	70 950	64 742
Comptes à terme	68 899	72 150	93 455
Comptes d'épargne à régime spécial	36 622	31 113	29 662
Opérations de pension :			
Titres donnés en pension livrée	35 475	20 819	27 996
Autres valeurs données en pension ou vendues ferme	161	537	241
	-----	-----	-----
Total des opérations de pension	35 636	21 356	28 237
Total des comptes créditeurs de la clientèle	210 621	195 569	216 096
Dettes envers la clientèle représentées par un titre :			
Titres de créances négociables	67 014	64 913	63 575
Bons de caisse	4 933	6 708	6 771
	-----	-----	-----
Total des dettes envers la clientèle représentées par un titre	71 947	71 621	70 346
Total des dépôts de la clientèle	282 568	267 190	286 442
<i>Dont dettes rattachées</i>	<i>648</i>	<i>968</i>	<i>1 426</i>

Les comptes d'épargne à régime spécial à vue, y compris l'épargne collectée à investir, s'élèvent à 18 272 millions d'euros au 31 décembre 2003 (14 515 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 13 599 millions d'euros au 31 décembre 2001) et les autres comptes créditeurs à vue de la clientèle à 76 701 millions d'euros au 31 décembre 2003 (74 542 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 74 628 millions d'euros au 31 décembre 2001).

NOTE 16 - EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2003, les emprunts obligataires souscrits par le Groupe, par devise et par nature de taux selon les clauses des contrats d'émission présentent les échéances suivantes :

Monnaies d'émission En millions d'euros	Taux Moyen	Encours au 31/12/2003	Durée restant à courir						
			2004	2005	2006	2007	2008	2009 à 2013	au-delà de 2013
▪ Emprunts émis au sein de la zone euro	Variable 6,10 %	1 939 7 693	225 647	266 549	812 1 741	5 1 246	600 577	31 2 523	410
▪ Emprunts émis en dollar des Etats Unis	4,34 %	488							488
▪ Emprunts émis dans d'autres monnaies	Variable 6,31 %	45 36	2		32 16	18	13		
Total des emprunts émis		10 201	874	815	2 601	1 269	1 190	2 554	898
Titres émis détenus par des sociétés consolidées		(447)							
Total des emprunts obligataires restant dû par le Groupe		9 754							
Dettes rattachées		198							
Total des emprunts obligataires		9 952							

Les primes d'émission non amorties résultant de la différence entre le montant perçu à l'émission et le prix de remboursement s'élèvent, pour l'ensemble des emprunts obligataires, à 163 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 158 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 97 millions d'euros au 31 décembre 2001.

NOTE 17 – PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros, au 31 décembre	2003	2002	2001
Provisions techniques liées aux contrats d'assurance vie	35 910	32 684	29 219
Provisions techniques des contrats en unités de compte	22 554	21 047	23 364
Provisions techniques liées aux autres contrats d'assurance	1 694	1 409	1 209
Provision pour participation des assurés	1 139	1 048	1 129
Dettes rattachées	511	338	284
Total des provisions techniques des entreprises d'assurance	61 808	56 526	55 205

La provision pour participation des assurés comprend notamment la Provision pour Participation aux Excédents (615 millions au 31 décembre 2003, contre 547 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 656 millions au 31 décembre 2001).

NOTE 18 - COMPTES DE REGULARISATION ET AUTRES PASSIFS

En millions d'euros, au 31 décembre	2003	2002	2001
Comptes de régularisation - passif			
Charges à payer	4 459	5 060	8 977
Comptes d'ajustement créditeurs (a)	14 528	20 617	17 682
Comptes d'encaissement	2 923	2 066	1 675
Autres comptes de régularisation créditeurs	8 585	4 806	8 186
Total des comptes de régularisation - passif	30 495	32 549	36 520
Autres passifs			
Compte de règlement relatif aux opérations sur titres	6 938	4 966	12 284
Passifs liés aux instruments conditionnels vendus	43 634	37 782	68 969
Dettes attachées aux opérations sur titres	88 430	57 471	59 912
Impôts différés – passif	1 417	1 685	1 734
Autres passifs d'assurance	418	494	337
Autres créditeurs et passifs divers	13 488	10 889	19 468
Total des autres passifs	154 325	113 287	162 704
Total des comptes de régularisation et autres passifs	184 820	145 836	199 224

(a) Charges de la réévaluation des opérations évaluées au prix de marché (devises et instruments financiers à terme).

NOTE 19 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En millions d'euros, au 31 décembre	2 0 0 3	2 0 0 2	2 0 0 1
Provisions pour engagements sociaux (note 27)	1 467	1 245	1 329
Provisions pour créances risquées et assimilées (note 8)	692	469	352
Provisions pour risques sectoriels éventuels (note 8)	-	218 (a)	218
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (note 8) :			
- au titre des risques spécifiques	191	261	187
- au titre des risques pays	314	309	434
Provision pour restructuration (note 41)	80	178	321
Autres provisions pour risques et charges	1 301	1 464	2 012
Total des provisions pour risques et charges	4 045	4 144	4 853

(a) Précédemment libre de toute affectation, la provision pour risques sectoriels éventuels a fait l'objet au 31 décembre 2002, d'une affectation notionnelle aux moins-values latentes sur les participations cotées et d'une reprise au cours de l'exercice 2003 pour tenir compte des provisions constituées sur chacune des lignes de titres concernées (note 37).

Les provisions pour créances risquées et assimilées ont fait l'objet au cours de l'exercice 2003 d'une constitution de provision générale de 250 millions d'euros destinée à faire face aux conséquences d'une éventuelle poursuite du ralentissement conjoncturel en Europe.

Les engagements par signature au titre des risques spécifiques faisant l'objet d'une provision s'élèvent à 983 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 1 222 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 976 millions d'euros au 31 décembre 2001.

Au 31 décembre 2003, les autres provisions pour risques et charges s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Montant au 1 ^{er} janvier 2003	Dotations	Reprises	Autres variations	Montant au 31 décembre 2003
Provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	611	231	(331)	28	539
- Provisions pour risques liés à des opérations de marché	216	153	(175)	(7)	187
- Provisions pour risques sur titres immobilisés	181	31	(25)	7	194
- Autres provisions liées à des opérations bancaires et assimilées	214	47	(131)	28	158
Provisions non liées à des opérations bancaires	853	230	(339)	18	762
Total des autres provisions pour risques et charges	1 464	461	(670)	46	1 301

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros, au 31 décembre	2003	2002	2001
Emprunts subordonnés remboursables	11 112	11 776	10 257
Emprunts subordonnés perpétuels :			
Titres participatifs	312	343	344
Titres subordonnés à durée indéterminée :			
Titres en devises	707	849	1 041
Titres en euros	290	305	305
Total des titres subordonnés à durée indéterminée	997	1 154	1 346
Titres perpétuels	412	629	762
Total des emprunts subordonnés perpétuels	1 721	2 126	2 452
Total des dettes subordonnées contractées par le Groupe	12 833	13 902	12 709
Dettes rattachées	393	381	329
Total des dettes subordonnées	13 226	14 283	13 038

Emprunts subordonnés remboursables

Les emprunts subordonnés émis par le Groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs, en euros et devises assimilables à des créances de dernier rang dont le remboursement avant l'échéance contractuelle interviendrait, en cas de liquidation de la société émettrice, après les autres créanciers mais avant les porteurs de créances et titres participatifs.

Les émissions d'emprunts subordonnés remboursables font généralement l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachats en bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées.

Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP PARIBAS SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, au cas où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du Groupe, l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

Au 31 décembre 2003, l'échéancier des emprunts subordonnés remboursables par devise, se présente de la façon suivante :

Devises d'émission	Encours	Durée restant à courir						
		2004	2005	2006	2007	2008	2009 à 2013	Au-delà de 2013
Dettes subordonnées et autres titres remboursables :								
• En euros	6 976	704	258	290	486	959	2 823	1 456
• En dollar des Etats Unis	3 287		60	179	477		1 776	795
• Dans d'autres monnaies	849	48	112		78	52	47	512
Total des dettes subordonnées et autres titres remboursables	11 112	752	430	469	1 041	1 011	4 646	2 763

NOTE 20 - DETTES SUBORDONNEES (suite)**Emprunts subordonnés perpétuels**

En juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1983, la BNP SA a émis des titres participatifs, pour un montant de 274 millions d'euros représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. L'exercice des bons de souscription de nouveaux titres participatifs a conduit la banque à émettre de 1985 à 1988, 412 761 nouveaux titres au nominal de 1 000 francs et à percevoir une prime d'émission d'un montant de 4 millions d'euros. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la Banque dans les conditions prévues par la loi.

En octobre 1985, la BNP SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant de 305 millions d'euros. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société, mais avant celui des titres participatifs émis par la banque. Le Conseil d'administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. La BNP SA a procédé à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée en septembre 1986 pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985. De son côté, Paribas SA a émis des titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 165 millions de dollars en juillet 1986, et pour un montant de 200 millions de dollars en décembre 1996.

De 1996 à 1998, la BNP SA a émis des titres perpétuels présentant la particularité de pouvoir être remboursés par anticipation à l'initiative de l'émetteur à partir d'une date fixée dans la notice d'émission mais après accord de la Commission Bancaire (Call options).

Les titres participatifs, les titres subordonnés à durée indéterminée et les titres perpétuels sont éligibles aux fonds propres complémentaires des fonds propres prudentiels tels que définis par les textes internationaux et réglementaires français.

NOTE 21 – FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

L'encours des fonds pour risques bancaires généraux s'élevait à 843 millions d'euros au 31 décembre 2003 contre 997 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 1 007 millions d'euros au 31 décembre 2001. Au cours de l'exercice 2003, les fonds pour risques bancaires généraux ont fait l'objet d'une reprise de 147 millions d'euros pour tenir compte des dotations exceptionnelles aux engagements sociaux (note 38).

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

En millions d'euros	Capital	Prime d'émission et d'apport	Plus-value d'apport et écart de réévaluation
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2001	1 792	10 962	375
. Opérations réalisées sur le capital en 2001 :			
- Annulation des actions auto-détenues	(36)	(752)	
- Opérations d'augmentation du capital	16	266	
. Annulation des certificats de valeur garantie auto-détenus			
. Emission d'actions de préférences			
. Achat d'intérêts minoritaires sur des participations consolidées			
. Parts des minoritaires dans les sociétés acquises ou lots complémentaires acquis			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001 et certificats de valeur garantie rachetés dans la période			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2001			
. Effet des changements de méthodes comptables liés à l'application du règlement 00-05 relatif aux sociétés d'assurances			
. Autres variations			5
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2001			
Capitaux propres au 31 décembre 2001 avant affectation du résultat	1 772	10 476	380
Distribution au titre de l'exercice 2001			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2002	1 772	10 476	380
. Opérations réalisées sur le capital en 2002 :			
- Opérations d'augmentation du capital	18	328	
. Annulation des certificats de valeur garantie auto-détenus			
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 5 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 23 mai 2000 et du 15 mai 2001			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2002			
. Autres variations			(3)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 31 décembre 2002 avant affectation du résultat	1 790	10 804	377
Distribution au titre de l'exercice 2002			
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2003	1 790	10 804	377
. Opérations réalisées sur le capital en 2003 :			
- Opérations d'augmentation du capital	16	213	
. Emission d'actions de préférences			
. Titres BNP Paribas SA détenus en application de la 6 ^{ème} résolution des Assemblées Générales Mixtes du 31 mai 2002 et du 14 mai 2003			
. Effet de la variation des parités monétaires de l'exercice 2003			
. Effet de l'application du règlement CRC 2002-03 (note 1)			
. Autres variations			(3)
. Bénéfice consolidé de l'exercice 2003			
Capitaux propres au 31 décembre 2003 avant affectation du résultat	1 806	11 017	374

Réserves consolidées et assimilées						
Ecart de conversion	Autres réserves consolidées et report à nouveau	Elimination de titres auto-détenus	Total des réserves consolidées et assimilées	Total des Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
(45)	9 163	(1 602)	7 891	20 645	2 653	23 298
		788	788			
	(147)	83	(64)	282 (64)		282 (64)
					850 (852)	850 (852)
					150	150
	(41)	(204)	(245)	(245)		(245)
(48)			(48)	(48)	32	(16)
	(2)		(2)	(2)		(2)
	19		24	24	20	44
	4 018		4 018	4 018	226	4 244
(93)	13 010	(935)	12 362	24 610	3 079	27 689
	(1 039)		(1 039)	(1 039)	(140)	(1 179)
(93)	11 971	(935)	11 323	23 571	2 939	26 510
				346 (65)		346 (65)
	(226)	161	(65)		1 276	1 276
	(50)	(329)	(379)	(379)		(379)
(342)			(342)	(342)	(203)	(545)
	22		19	19	180	199
	3 295		3 295	3 295	343	3 638
(435)	15 012	(1 103)	13 851	26 445	4 535	30 980
	(1 040)		(1 040)	(1 040)	(284)	(1 324)
(435)	13 972	(1 103)	12 811	25 405	4 251	29 656
				229		229
					700	700
	(94)	(802)	(896)	(896)		(896)
(167)			(167)	(167)	(284)	(451)
	(33)		(33)	(33)		(33)
	25		22	22	12	34
	3 761		3 761	3 761	340	4 101
(602)	17 631	(1 905)	15 498	28 321	5 019	33 340

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

OPERATIONS SUR LE CAPITAL REALISEES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Opérations intervenues sur le capital en 2001

Réduction de capital

Conformément à la cinquième et à la vingt deuxième résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2000, le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 mars 2001 a décidé l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 d'actions BNP Paribas que détenait la société.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article L225-129 – V du nouveau code de commerce (anciennement article 180 – V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration, dans ses séances du 6 mars et du 15 mai 2001, a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". A ce titre 3 361 921 actions de 4 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 26 juin 2001 pour compte des adhérents au plan d'épargne d'entreprise. Le capital a également été augmenté de 417 720 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2000 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2001, le capital de BNP Paribas SA était constitué de 442 985 696 actions de 4 euros de nominal entièrement libérées.

En outre dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 325 801 actions nouvelles d'un montant nominal de 4 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2001. L'augmentation de capital correspondant a été effectuée le 17 janvier 2002.

Opérations intervenues sur le capital en 2002

Division du capital

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte de BNP Paribas du 15 mai 2001, le Conseil d'Administration, en sa séance du 18 décembre 2001 a décidé de procéder à la division par deux du nominal de l'action BNP Paribas qui s'établit ainsi à 2 euros. La division du titre, effective le 20 février 2002, a eu pour effet de porter le nombre d'actions composant le capital à 886 622 994 actions.

Augmentation de capital

En conformité avec l'article L 225-129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 28 février 2002 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement "BNP Paribas Accueil". A ce titre 7 623 799 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 27 juin 2002 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté de 927 046 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2001 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

Au 31 décembre 2002, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 895 173 839 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 705 985 actions nouvelles d'un montant nominal de 2 euros portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2002. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 23 janvier 2003.

Opérations intervenues sur le capital en 2003

En conformité avec l'article L225 –129 – V du nouveau code de Commerce (anciennement article 180-V de la loi du 24 juillet 1966), le Conseil d'Administration du 4 février 2003 a décidé en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mai 2002 de proposer une souscription d'actions de BNP Paribas réservée aux adhérents du plan d'épargne entreprise par l'intermédiaire du fonds commun de placement « BNP Paribas accueil ». A ce titre 6 673 360 actions de 2 euros de nominal ont été souscrites par le fonds commun de placement en date du 2 juillet 2003 pour compte des adhérents au Plan d'Epargne Entreprise. Le capital a également été augmenté à cette même date de 517 716 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2002 et 100 715 actions nouvelles portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 au titre de l'exercice des options de souscription d'actions consenties aux salariés.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)**Opérations intervenues sur le capital en 2003 (suite)**

Au 31 décembre 2003, le capital de BNP Paribas SA est constitué de 903 171 615 actions de 2 euros de nominal entièrement libérées.

En outre, dans le cadre du plan d'options de souscriptions d'actions, 443 989 actions nouvelles de 2 euros de nominal portant jouissance au 1^{er} janvier 2003 ont été souscrites par les salariés durant l'exercice 2003. L'augmentation de capital correspondante a été effectuée le 28 janvier 2004.

CONSTITUTION DES PRIMES D'EMISSION ET DES PRIMES ET PLUS-VALUE D'APPORT

Durant l'exercice 2001, les primes d'émission ont été réduites de 752 millions d'euros en raison de l'annulation de 9 000 000 d'actions et augmentées de 266 millions d'euros au titre de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

En 2002, les primes d'émission ont été augmentées de 328 millions d'euros en raison de l'émission des actions BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plans d'options de souscription d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

Durant l'exercice 2003, les primes d'émission ont été augmentées de 213 millions d'euros en raison de l'émission des actions de BNP Paribas remises aux salariés bénéficiaires de plan d'options de souscriptions d'actions et des actions souscrites par les salariés dans le cadre de l'augmentation de capital qui leur était réservée.

La plus-value d'apport, d'un montant net de 283 millions d'euros, résulte des opérations de restructuration du patrimoine immobilier que la BNP a réalisées avec sa filiale la Compagnie Immobilière de France en 1991 et 1992. La plus-value d'apport attachée aux éléments amortissables est reprise au compte de résultat afin de compenser l'amortissement complémentaire résultant de la nouvelle valeur des actifs apportés. Le montant de la plus-value d'apport tient compte d'une correction de valeur des actifs apportés de 420 millions d'euros (notes 1 et 11) effectuée durant l'exercice 1997.

ACTIONS DE PREFERENCE

En décembre 1997, le Groupe a effectué une émission de 500 millions de dollars d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ("preferred shares"). Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP US Funding LLC contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui ont la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offrent à leurs souscripteurs un revenu fixe de 7,738 % durant dix ans. A l'issue de cette période, les titres pourront être remboursés au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre civil ; tant que ce remboursement ne sera pas intervenu, le dividende servi sera indexé sur le Libor. Les capitaux souscrits par le biais de cette émission sont repris dans la rubrique "Intérêts minoritaires"; la rémunération correspondante est reprise sous l'intitulé "Intérêts minoritaires" au compte de résultat.

Une nouvelle émission de 500 millions de dollars a été effectuée en octobre 2000, par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle est de même nature que la précédente et offre à leur souscripteur un revenu fixe de 9,003 % durant 10 ans.

En octobre 2001 deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 350 et 500 millions d'euros, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust II et III contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leur souscripteur une rémunération fixe respectivement de 7 % et 6,625 % durant respectivement 5 ans minimum et 10 ans. Les titres de la première de ces deux émissions pourront être remboursés à l'initiative de l'émetteur au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, la rémunération restant alors de 7 %.

En janvier et juin 2002, deux nouvelles émissions perpétuelles de même nature, respectivement de 660 millions d'euros et 650 millions de dollars, ont été effectuées par l'intermédiaire de deux filiales BNP Paribas Capital Trust IV et V contrôlées de façon exclusive par le Groupe. Elles offrent à leurs souscripteurs une rémunération fixe respectivement de 6,342 % annuellement sur 10 ans et de 7,2 % versée trimestriellement. Les titres de la deuxième de ces deux émissions pourront être remboursés au bout de cinq ans puis à chaque date anniversaire du coupon, le taux de 7,20 % restant inchangé.

En janvier 2003, une nouvelle émission perpétuelle de même nature de 700 millions d'euros a été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Elle offre aux souscripteurs une rémunération fixe annuelle de 5,868 %. Les titres pourront être remboursés au bout de 10 ans puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non remboursement en 2013, il sera versé un coupon égal à Euribor 3 mois augmenté de 2,48 %, versé trimestriellement.

NOTE 22 - CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES (suite)

ACTIONS EMISES PAR BNP PARIBAS DETENUES PAR LE GROUPE

En application de la sixième résolution des Assemblées Générales Mixtes du 31 mai 2002 et du 14 mai 2003 BNP Paribas a été autorisé à réaliser un programme de rachat d'actions n'excédant pas 10 % du nombre d'actions composant le capital social en vue de la régularisation des cours, de l'attribution ou de la cession des actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, de l'annulation ultérieure des actions, d'une cession, d'un échange ou de tout autre transfert, ou encore en vue de la mise en œuvre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

Au 31 décembre 2003, le Groupe BNP Paribas détenait 46 426 443 actions BNP Paribas représentant 1 985 millions d'euros dont 44 818 443 actions BNP Paribas représentant 1 905 millions d'euros ont été portées en réduction des capitaux propres.

En millions d'euros	Titres de Participation		Titres de Transaction (note 5)		TOTAL	
	Nombre de titres	Valeur comptable	Nombre de titres	valeur comptable	nombre de titres	valeur comptable
Actions détenues au 31 décembre 2001	8 808 175	774	75 450	7	8 883 625	781
Division par deux de la valeur nominale des actions	8 808 175		75 450		8 883 625	-
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte	12 663 315	436			12 663 315	436
Autres mouvements	- 2 385 212	- 107	215 100	7	- 2 170 112	- 100
Actions détenues au 31 décembre 2002	27 894 453	1 103	366 000	14	28 260 453	1 117
Acquisitions effectuées en application de la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte	22 547 920	1 061			22 547 920	1 061
Autres mouvements	-5 623 930	-259	1 242 000	66	-4 381 930	- 193
Actions détenues au 31 décembre 2003	44 818 443	1 905	1 608 000	80	46 426 443	1 985

NOTE 23 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

En millions d'euros, au 31 décembre	2003	2002	2001
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS			
Engagements de financement donnés :			
Aux établissements de crédit	25 451	16 310	9 177
A la clientèle			
– Ouverture de crédits confirmés			
• Ouvertures de crédits documentaires	14 500	16 326	6 911
• Autres ouvertures de crédits confirmés	86 686	49 019	53 878
– Autres engagements en faveur de la clientèle	29 650	58 743	62 963
	130 836	124 088	123 752
Total des engagements de financement donnés	156 287	140 398	132 929
Accords de refinancement (lignes « stand-by ») reçus :			
Des établissements de crédit	41 217	19 040	13 530
De la clientèle	2 759	2 496	8 825
	43 976	21 536	22 355
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET RECUS			
Engagements de garantie donnés :			
D'ordre d'établissements de crédit			
– Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 382	2 035	997
– Autres garanties	3 865	4 812	6 585
	5 247	6 847	7 582
D'ordre de la clientèle			
– Cautions, avals et autres garanties			
• Cautions immobilières	862	883	1 314
• Cautions administratives et fiscales	7 038	7 361	6 841
• Autres garanties	6 111	6 179	5 016
– Autres garanties d'ordre de la clientèle	37 607	38 956	59 190
	51 618	53 379	72 361
Total des engagements de garantie donnés	56 865	60 226	79 943
Engagements de garantie reçus :			
Des établissements de crédit	21 633	23 362	16 767
De la clientèle			
– Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	2 392	1 895	5 687
– Garanties reçues de la clientèle financière	478	299	1 020
– Autres garanties reçues	18 448	18 268	18 802
	21 318	20 462	25 509
Total des engagements de garantie reçus de la clientèle	21 318	20 462	25 509
Total des engagements de garantie reçus	42 951	43 824	42 276
ENGAGEMENTS SUR TITRES HORS BILAN			
Titres à recevoir	7 735	14 904	10 909
Titres vendus à réméré à recevoir (a)	117	133	181
	7 852	15 037	11 090
Total des titres à recevoir	7 852	15 037	11 090
Total des titres à livrer	7 389	7 960	9 216

(a) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de positions.

En millions d'euros, au 31 décembre	2003			2002		
	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total	Opérations contractées à titre de couverture	Opérations contractées au titre de gestion de positions	Total
Opérations fermes	268 731	14 481 754	14 750 485	836 631	10 829 381	11 666 012
Opérations sur marchés organisés	18 050	7 217 623	7 235 673	448 558	3 961 047	4 409 605
- contrats de taux	7 253	7 178 284	7 185 537	443 010	3 924 745	4 367 755
- contrats de change	10 411	9 864	20 275	5 547	20 402	25 949
- actifs financiers	386	29 475	29 861	1	15 900	15 901
Opérations de gré à gré	250 681	7 264 131	7 514 812	388 073	6 868 334	7 256 407
- Accords de taux futurs	13 413	529 224	542 637	4 687	393 594	398 281
- Swaps de taux	112 179	5 145 442	5 257 621	229 642	5 122 145	5 351 787
- Swaps de devises	61 497	508 927	570 424	68 313	445 905	514 218
- Swaps cambistes	62 323	906 114	968 437	82 309	785 725	868 034
- Autres contrats à terme	1 269	174 424	175 693	3 122	120 965	124 087
Opérations conditionnelles	40 043	3 566 281	3 606 324	44 089	2 249 741	2 293 830
Opérations sur marchés organisés	1 046	1 933 578	1 934 624	622	831 863	832 485
Options de taux	17	1 748 719	1 748 736	10	266 178	266 188
- achetées	17	886 151	886 168	10	115 450	115 460
- vendues		862 568	862 568		150 728	150 728
Options de change	896		896		2 167	2 167
- achetées	787		787		1 104	1 104
- vendues	109		109		1 063	1 063
Autres options	133	184 859	184 992	612	563 518	564 130
- achetées	10	114 678	114 688	286	258 400	258 686
- vendues	123	70 181	70 304	326	305 118	305 444
Opérations de gré à gré	38 997	1 632 703	1 671 700	43 467	1 417 878	1 461 345
Contrats de taux plafonds et planchers	15 396	393 432	408 828	10 561	490 127	500 688
- achetés	8 053	174 497	182 550	7 150	234 721	241 871
- vendus	7 343	218 935	226 278	3 411	255 406	258 817
Swaptions et options (taux, change et autres)	23 601	1 239 271	1 262 872	32 906	927 751	960 657
- achetés	11 670	572 880	584 550	20 163	405 862	426 025
- vendus	11 931	666 391	678 322	12 743	521 889	534 632
Total des opérations sur instruments financiers à terme	308 774	18 048 035	18 356 809	880 720	13 079 122	13 959 842

Les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du Groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marché attachés à ces instruments.

Au 31 décembre 2003 les dérivés de crédit enregistrés au sein des opérations sur instruments à terme s'élèvent à 141 555 millions d'euros (80 711 millions d'euros achetés et 60 844 millions d'euros vendus).

NOTE 24- OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME (suite)

EVALUATION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie attaché aux instruments financiers à terme utilisés par le Groupe BNP PARIBAS est estimé selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios prudentiels européens et internationaux au 31 décembre 2003. A ce titre, il tient compte de l'effet des contrats de compensation en vigueur à cette date.

La compensation est une technique utilisée par la banque qui vise à atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la banque est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde (« close-out netting ») peut faire l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts.

La banque a également recours à la compensation des règlements, qui vise à atténuer le risque de contrepartie découlant du règlement de sommes en devises. Il s'agit ici de la compensation de tous les paiements et encaissements dans la même monnaie qui doivent se faire le même jour entre la banque et une contrepartie. Cette compensation aboutit à un montant unique, dans chaque monnaie, à payer, soit par la banque, soit par la contrepartie.

Les opérations concernées sont traitées conformément à un accord-cadre, bipartite ou multipartite, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de l'Association Française des Banques (AFB) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA »). BNP PARIBAS participe également à Echonetting afin de permettre la compensation multilatérale d'opérations contractées avec les autres participants.

Risques de crédit sur instruments financiers à terme traités de gré à gré

Répartition par nature de contreparties	31 décembre 2003 (en millions d'euros)				
	Valeur brute de remplacement	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
Risques sur les administrations centrales et assimilés	1 174	851		851	
Risques sur les établissements de crédit situés en zone A (a)	104 703	18 206	7 173	11 032	8 016
Risques sur les établissements de crédit situés en zone B (a) et sur la clientèle	15 593	8 195	1 217	6 979	6 677
Total	121 470	27 252	8 390	18 862	14 693

Répartition par cotation de crédit (Standard & Poor's)	Valeur nette de remplacement	Collatéral	Valeur nette après collatéral	Equivalent risques pondérés
AAA – AA	8 537	2 312	6 225	3 874
A	3 081	1 624	1 457	1 831
BBB	10 139	3 329	6 810	5 273
BB ou inférieur	2 616	1 039	1 577	1 749
Non cotés	2 879	86	2 793	1 966
Total	27 252	8 390	18 862	14 693

(a) La zone A est constituée des Etats membres de la Communauté Européenne, des autres pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) à condition que ces pays n'aient pas rééchelonné une dette extérieure souveraine dans les cinq années précédentes, ainsi que des pays qui ont conclu des accords spéciaux de prêt avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre des accords généraux d'emprunt du FMI. La zone B est constituée des autres pays.

Au 31 décembre 2003 l'équivalent risques pondérés déterminé sur les instruments financiers à terme représente 0,17% de la somme des notionnels pour les seules opérations de gré à gré (à l'exception des ventes d'options) inchangé par rapport au 31 décembre 2002.

La ventilation des instruments financiers à terme selon la durée restant à courir s'analyse comme suit au 31 décembre 2003 :

Durée restant à courir	Volume nominal par durée restant à courir (en %)			Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Taux d'intérêt	39 %	28 %	17 %	84 %
Taux de change et autres contrats	9 %	6 %	1 %	16 %
Total	48 %	34 %	18 %	100 %

NOTE 25- EXPOSITION AU 31 DECEMBRE 2003 DU GROUPE BNP PARIBAS AUX RISQUES DE MARCHE LIES AUX OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Depuis le 31 mars 2000, un système unique de Valeur en Risque ("modèle interne") est utilisé pour estimer les pertes potentielles qui pourraient apparaître à la suite d'une évolution défavorable des conditions de marché.

L'unité de mesure utilisée est le montant de la perte probable ou « Gross Earnings at Risk » (GEaR). Cette mesure prend en compte de nombreuses variables qui sont susceptibles d'induire un changement de valeur des portefeuilles, notamment les taux d'intérêt, les marges de crédit, les cours de change, les prix de différents titres, et leurs volatilités ainsi que les corrélations entre ces variables.

Le système utilise les techniques de simulation les plus récentes et incorpore le traitement de positions non linéaires, ainsi que le risque de volatilité provenant des produits optionnels. Les mouvements quotidiens des différentes variables sont simulés pour estimer les pertes potentielles des activités de marché, dans le cadre d'une hypothèse de conditions normales de ces marchés et de leur liquidité.

La Commission Bancaire a validé ce modèle interne et en particulier les méthodologies présentées, parmi lesquelles :

- la capture de corrélation entre catégories de facteurs de risque (de taux, de change, matières premières et actions) permettant l'intégration des effets de diversification du risque induits,
- la capture du risque spécifique de taux, lié à de potentielles variations des marges de crédit, permettant une mesure précise et dynamique du risque lié aux activités de négoce de risque de crédit.

Les Valeurs en Risque présentées ci-dessous ont été établies sur la base du modèle interne avec un paramétrage conforme à la méthode du Comité de Bâle d'estimation des montants exposés au risque ("Amendement à l'accord sur les fonds propres pour son extension aux risques de marché") et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- variation du portefeuille sur une période de détention de 10 jours de trading ;
- intervalle de confiance de 99 % (i.e. sur un horizon de 10 jours, les pertes éventuelles devraient être inférieures dans 99 % des cas aux valeurs de GeaR correspondantes) ;
- données historiques considérées sur une année (260 jours) de trading.

La Valeur en Risque moyenne totale du 1er janvier au 31 décembre 2003 ressort à 112 millions d'euros (avec un minimum de 51 millions d'euros et un maximum de 307 millions d'euros) après prise en compte de l'effet des compensations entre différentes natures de risque (74 ME). Elle s'analyse comme suit :

Valeur en Risque (10 jours – 99%) : analyse par nature de risque

En millions d'euros	du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2003			31 décembre 2003	31 décembre 2002	31 décembre 2001
	Moyenne	Minimum	Maximum			
Taux d'intérêt	123	62	292	92	77	112
Actions	47	22	109	43	86	30
Change	6	3	15	9	8	25
Matières Premières	10	5	16	6	7	3
<i>Effet des compensations</i>	<i>(74)</i>			<i>(81)</i>	<i>(91)</i>	<i>(54)</i>
Total	112			69	87	116

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION

Les opérations de titrisation réalisées par le Groupe BNP Paribas et conduisant à la création d'entités spécifiques sont effectuées soit pour le compte de sa clientèle, ces opérations s'accompagnant le cas échéant de l'octroi d'une garantie ou de lignes de liquidités, soit pour compte propre dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie de certains de ses portefeuilles ou de la gestion de bilan de certaines de ses filiales. Dans ce cas, le Groupe conserve une partie du risque sous forme de dépôt de garantie ou de souscription de tranches subordonnées. Ces entités ne sont pas consolidées conformément à la réglementation en vigueur.

Opérations de titrisation réalisées pour le compte de la clientèle

• **Opérations de refinancement à court terme**

Au 31 décembre 2003, trois véhicules non consolidés multicédants (Eliopée, Thésée et Starbird) sont gérés par le Groupe pour le compte de la clientèle. Ces entités se refinancent sur le marché local à court terme des billets de trésorerie. Le Groupe garantit par l'émission de lettres de crédit le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par les clients pour le compte desquels ces fonds sont gérés à hauteur de 333 millions d'euros et consent aux fonds des lignes de liquidité à hauteur de 7 403 millions d'euros .

Au 31 décembre 2003, aucune de ces opérations de refinancement à court terme ne nécessitait la constitution de provisions.

• **Opérations de refinancement obligataire à moyen et long terme**

Le Groupe intervient également en tant qu'arrangeur pour la constitution de fonds recevant les actifs titrisés de la clientèle et émettant des obligations à moyen et long terme placées par la banque. La gestion de ces fonds n'est pas assurée par la banque. Celle-ci a été conduite à ouvrir des lignes de liquidité totalisant 171 millions d'euros au 31 décembre 2003 à trois d'entre eux (BEI-Iris 4, Tiepolo Finance et Telecom Italia SV) représentant 1 112 millions d'euros d'encours titrisés. La banque n'a pas délivré de lettre de crédit et à ce titre ne porte aucun risque de contrepartie.

Opérations de titrisation réalisées pour compte propre

• La gestion de bilan du Groupe a conduit certaines filiales à céder des crédits à la consommation (Cetelem) et des prêts immobiliers (UCB, UCI), des encours de cartes de crédit (Findomestic) et des financements par crédit-bail (Centroleasing) à des véhicules de titrisation non consolidés. Ces filiales ont délivré à ces véhicules une garantie limitée au titre du risque de contrepartie attaché aux créances cédées. Les opérations de titrisation réalisées en application de la loi 88-1205 du 23 décembre 1988 modifiée relative aux fonds communs de créances ne sont pas consolidées conformément aux critères retenus par le règlement 99-07, le Groupe ne disposant pas du pouvoir de décision au sein des organes de gestion de ces fonds.

Le tableau suivant résume la situation au 31 décembre 2003 des opérations réalisées (en millions d'euros) :

Filiales à l'origine de l'opération	Entités	Années de création	Echéances prévues	Montant brut des créances titrisées au 31 décembre 2003	Montant brut de la garantie
Cetelem (France)	Noria 3	1997	2004	38	3,4
	Master Noria	1998	2006	597	21,1
UCB (France)	Domos 1 à 5	1994-1999	2004-2011	721	32,0
	Master Domos	1999	2012	1 694	38,3
Findomestic (Italie)	Findomestic	2000	2005	336	-
	MasterDolfin	2003	2008	350	12,0
UCI (Espagne)	UCI 2 à 9	1995-2003	2004-2017	2 200	27,9
Centro Leasing (Italie)	Ponte Vecchio Finance	2002	2007	573	-
	Ponte Vecchio Finance 2	2003	2010	431	-

Au 31 décembre 2003, aucune des garanties accordées ne nécessitait la constitution de provisions.

NOTE 26 – OPERATIONS DE TITRISATION (suite)

- Afin de réduire le risque de crédit attaché à certains portefeuilles, le Groupe procède à des opérations de titrisations synthétiques en transférant au marché l'essentiel du risque de crédit attaché aux portefeuilles conservés au moyen d'instruments dérivés de crédit (achats d'options ou « credit default swap ») contractés soit par l'intermédiaire de structures dédiées, soit directement auprès d'établissements de crédit.

Les opérations de titrisation synthétique portent sur 15 milliards d'euros d'actifs consolidés représentatifs de crédits aux grandes entreprises européennes et américaines. Le risque conservé par le Groupe est attaché à la part des titres émis par les structures intermédiaires ayant les caractéristiques de capitaux propres acquis par le Groupe.

(opérations synthétiques en millions d'euros)

Entités	Année de création	Echéance	Montant brut du risque de contrepartie avant titrisation au 31 décembre 2003	Montant brut du risque conservé par le Groupe (1)	Provisions et pertes sur l'exercice 2003 (2)	Provisions et pertes cumulées au 31 décembre 2003
Olan 1,2 (France)	1999/2000	2004/2005	5 201	104,0	42,7	63,1
Falcon (USA)	2000	2005	4 115	107,0	39,2	77,7
Euroliberté (France)	2001	2008	3 215	139,8	17,9	17,9
Condor (USA)	2001	2006	2 280	103,8	-	-
Jules Vernes (USA)	2002	2006	671	35,8	-	-

(1) Ce risque est conservé par le Groupe du fait de la détention d'instruments de capital émis par les véhicules sur lesquels viennent s'imputer les premières pertes encourues par les actifs pour lesquels les entités ont donné leur garantie.

(2) En cas de défaut d'une contrepartie sur un encours couvert par l'opération de titrisation synthétique, les véhicules sont appelés pour le montant du défaut. A hauteur des premières pertes, le produit résultant des sommes reçues vient compenser la perte alors constatée sur les instruments de capital. Les encours couverts restent provisionnés à hauteur du risque conservé par le Groupe.

NOTE 27 - REGIMES DE RETRAITE ET DE PREVOYANCE

- Régimes de retraite

En France, le Groupe BNP Paribas cotise, depuis le 1er janvier 1994 en vertu d'un accord professionnel présenté en note 1, à plusieurs organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires.

Les Caisses de Retraites de la BNP et de Paribas versent un complément de pension bancaire au titre des droits acquis jusqu'au 31 décembre 1993 par les retraités et les salariés en activité à cette date du fait des cotisations versées conjointement à ces organismes avant cette date. Conformément aux recommandations du Code des Assurances, l'évaluation de ce complément s'appuie sur des hypothèses de mortalité issues de la table prospective par génération établie en 1993. Les taux d'actualisation et d'érosion monétaire utilisés depuis le 31 décembre 1999 laissent un différentiel de l'ordre de 3,0% conforme à la différence observée de manière constante sur longue période entre les taux long terme et l'inflation. Les ressources de la Caisse de Retraites de la BNP sont constituées des réserves libres ou progressivement libérables de la Caisse (91 millions d'euros environ au 31 décembre 2003) et des contributions annuelles conventionnellement versées par BNP en France et plafonnées à 4 % de la masse salariale. Les réserves de la Caisse de Retraite de Paribas s'élevaient au 31 décembre 2002 à 285 millions d'euros. Les cotisations versées par BNP Paribas au titre des régimes de pension en France décrits ci-dessus sont constatées en charge de la période. De plus, un fonds pour risques bancaires généraux a été constitué par souci de prudence en 1993 pour tenir compte notamment du risque démographique général traité par l'accord professionnel conclu en septembre 1993 (notes 1 et 21).

BNP Paribas SA a mis en place, par accord d'entreprise, une retraite par capitalisation. Ainsi, au moment de leur départ en retraite les salariés bénéficieront d'une rente venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

A l'étranger, les engagements au titre des prestations de retraite sont provisionnés dans les comptes du Groupe, selon la méthode décrite dans la note 1.

Les régimes de retraite sont fondés sur l'acquisition d'une pension définie soit en fonction du dernier salaire et du nombre d'années de service (Royaume-Uni, Irlande, Canada) soit sur l'acquisition chaque année d'un capital constitutif d'une pension exprimée en pourcentage du salaire annuel et rémunéré à un taux défini à l'avance (Etats-Unis).

Certains régimes sont des plans de retraite complémentaires liés aux pensions légales (Norvège, Luxembourg).

La gestion de certains régimes est assurée par une compagnie d'assurance (Espagne) ou par des organismes de gestion indépendants (Royaume-Uni).

Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour estimer la valeur actualisée des obligations et des actifs de ces régimes tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe.

Au 31 décembre 2003, les écarts actuariels restant à étaler sur la durée d'activité des salariés s'élèvent à 102 millions d'euros après un amortissement de 8 millions d'euros en 2003. La part non amortissable correspondant à la franchise conventionnelle de 10% s'élève à 91 millions d'euros au 31 décembre 2003.

Dans de nombreux pays et dans les années récentes, les plans à prestations définies ont été fermés aux nouveaux collaborateurs, lesquels se voient offrir le bénéfice de plans de pension à cotisations définies (Royaume-Uni, Irlande, Norvège, Australie). Dans ce type de plan, l'engagement de l'entreprise consiste essentiellement à verser chaque année, au plan de pension, un pourcentage du salaire annuel du bénéficiaire.

- Dispositifs de prévoyance et de cessation d'activité et autres avantages liés à la retraite

Le personnel des différentes sociétés du Groupe bénéficie de régimes de prévoyance conventionnels ou contractuels prenant diverses formes tels que des indemnités de départ à la retraite ou des gratifications pour ancienneté de service. En outre, la banque favorise en France le départ volontaire ou en préretraite des salariés répondant à certains critères d'éligibilité. Enfin, diverses sociétés du Groupe ont mis en place des plans de retraite supplémentaires à prestations définies.

En règle générale, ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière (méthode dite des unités de crédit projetées) afin de déterminer l'ensemble de la charge correspondant aux prestations restant à verser aux préretraités et le cas échéant aux retraités et celles acquises par les salariés.

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires ainsi que les taux d'actualisation (taux du marché à long terme) et d'érosion monétaire tiennent compte des conditions économiques propres à chaque pays ou société du Groupe. En France, les hypothèses de mortalité retenues s'appuient sur la table-vie 1988-1990 adaptée à la profession bancaire.

Au 31 décembre 2003, le taux d'actualisation retenu en France et le taux d'érosion monétaire estimé sont homogènes avec ceux utilisés pour l'évaluation des risques liés au complément de pension bancaire.

Les charges liées aux plans de départ volontaire et aux départs en préretraite font l'objet de provisions au titre des personnels en activité susceptibles d'en bénéficier dès lors que le plan concerné a fait l'objet d'un accord ou d'une proposition d'accord paritaire.

Les provisions constituées au titre des engagements sociaux français et étrangers s'élèvent à 1 467 millions d'euros au 31 décembre 2003.

NOTE 28- ECHEANCES DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En millions d'euros, au 31 décembre	Durée restant à courir					Total
	Opérations à vue et au jour le jour	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	
EMPLOIS						
Opérations interbancaires et assimilées (note 3)	54 333	180 890	19 508	9 589	11 021	275 341
– caisse, banques centrales, CCP	5 287					5 287
– effets publics et valeurs assimilées		82 989	7 816	6 398	9 645	106 848
– créances sur les établissements de crédit	49 046	97 901	11 692	3 191	1 376	163 206
Opérations avec la clientèle (note 4)	27 063	60 208	30 067	72 146	41 995	231 479
– créances sur la clientèle	27 063	57 561	26 518	60 173	39 347	210 662
– opérations de crédit-bail et assimilées		2 647	3 549	11 973	2 648	20 817
Obligations et autres titres à revenu fixe (note 5) ⁽¹⁾		43 011	2 747	6 589	2 653	55 000
– titres de transaction		34 217				34 217
– titres de placement		8 022	2 072	2 755	2 203	15 052
– titres d'investissement		772	675	3 834	450	5 731
RESSOURCES						
Opérations interbancaires et assimilées (note 14)	53 212	119 470	15 387	3 020	1 190	192 279
– comptes créditeurs interbancaires et assimilés	53 212	119 295	15 387	2 557	803	191 254
– dettes envers les établissements de crédit représentées par un titre		175		463	387	1 025
Dépôts de la clientèle (note 15)	94 973	128 257	22 334	20 440	16 564	282 568
– comptes créditeurs de la clientèle	94 973	92 665	6 059	7 597	9 327	210 621
– dettes envers la clientèle représentées par un titre		35 592	16 275	12 843	7 237	71 947

(1) hors créances rattachées (556 millions d'euros)

La gestion de la liquidité du Groupe BNP PARIBAS s'inscrit dans le cadre de limites de transformation toutes monnaies confondues, déterminées par le Comité de Direction Générale :

- une impasse maximum sur les opérations d'une durée résiduelle supérieure à un an (bilan et hors-bilan pondérés) en effectuant un échéancement conventionnel des opérations sans échéance. La limite est fixée à 25 % des emplois à plus d'un an.
- une impasse maximum sur les opérations échéancées contractuellement, d'une durée résiduelle supérieure à un an. La limite est fixée à 150 % des ressources stables non échéancées (ressources à vue et d'épargne de la clientèle nettes des comptes débiteurs, fonds propres nets des immobilisations).

En outre, BNP PARIBAS veille à respecter en permanence le coefficient de liquidité (à 1 mois) et le coefficient de fonds propres et de ressources permanentes (à 5 ans).

Les échéanciers des emprunts obligataires remboursables et des emprunts subordonnés remboursables sont présentés en notes 16 et 20.

NOTE 29 - INTERETS ET PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2003	2002	2001	2003	2002	2001		2003	2002	2001
(7 212)	(11 460)	(19 783)	5 846	8 876	16 375	Etablissements de crédit (note 30)	(1 366)	(2 584)	(3 408)
(3 524)	(3 695)	(5 424)	10 548	11 679	13 883	Clientèle (note 31)	7 024	7 984	8 459
(5 991)	(5 757)	(5 062)	7 309	7 119	6 496	Crédit bail	1 318	1 362	1 434
(3 936)	(5 310)	(5 058)				Dettes représentées par un titre	(3 936)	(5 310)	(5 058)
			3 471	3 932	2 549	Obligations et autres titres à revenu fixe (note 32)	3 471	3 932	2 549
(20 663)	(26 222)	(35 327)	27 174	31 606	39 303	Total des intérêts et produits (charges) assimilés	6 511	5 384	3 976

NOTE 30 – PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2003	2002	2001	2003	2002	2001		2003	2002	2001
(4 751)	(7 901)	(14 262)	3 556	5 622	10 756	Intérêts sur comptes à vue, prêts et emprunts interbancaires	(1 195)	(2 279)	(3 506)
(2 461)	(3 559)	(5 521)	2 288	3 251	5 611	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(173)	(308)	90
			2	3	8	Intérêts sur prêts subordonnés à terme	2	3	8
(7 212)	(11 460)	(19 783)	5 846	8 876	16 375	Total des produits (charges) sur opérations avec les établissements de crédit	(1 366)	(2 584)	(3 408)

NOTE 31 - PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Charges d'exploitation			Produits d'exploitation			En millions d'euros	Produits (charges) nets		
2003	2002	2001	2003	2002	2001		2003	2002	2001
(2 978)	(3 225)	(4 401)	10 133	11 215	13 062	Intérêts : produits sur créances et charges sur comptes créditeurs de la clientèle	7 155	7 990	8 661
(546)	(470)	(1 023)	411	462	816	Intérêts sur titres reçus (donnés) en pension livrée	(135)	(8)	(207)
			4	2	5	Intérêts sur prêts subordonnés	4	2	5
(3 524)	(3 695)	(5 424)	10 548	11 679	13 883	Produits (charges) sur opérations avec la clientèle	7 024	7 984	8 459

NOTE 32 - REVENUS DES PORTEFEUILLES-TITRES

En millions d'euros	2003	2002	2001
Revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe			
Titres de placement	653	810	922
Titres d'investissement	1 117	1 080	1 097
Revenus des titres de développement industriel relevant de la gestion collective des Codevi	230	212	209
Produits sur opérations de couverture sur instruments de taux d'intérêt et divers	1 471	1 830	321
Total des revenus sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 471	3 932	2 549
Revenus des portefeuilles-titres à revenu variable			
Titres de placement et assimilés	12	22	129
Autres titres détenus à long terme	148	157	189
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées	123	144	246
Total des revenus des portefeuilles titres à revenu variable	283	323	564
Total des revenus des portefeuilles-titres	3 754	4 255	3 113

NOTE 33 - COMMISSIONS NETTES

En millions d'euros	Net		
	2003	2002	2001
Sur opérations de trésorerie et interbancaires	181	181	230
Sur opérations avec la clientèle	1 482	1 530	1 272
Sur opérations sur titres (1)	145	(103)	(163)
Sur opérations de change et d'arbitrage	(9)	10	211
Sur engagements sur titres	193	113	118
Sur instruments financiers à terme	(143)	(124)	(66)
Sur titres gérés ou en dépôt :			
Droits de garde	170	184	213
Gestion des organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	732	739	990
Gestion des portefeuilles-titres clientèle	200	218	221
Autres commissions sur titres gérés ou en dépôt	32	30	36
Total des commissions perçues sur titres gérés ou en dépôt	1 134	1 171	1 460
Sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle :			
Pour l'achat ou la vente de titres	257	302	422
Pour le placement ou le rachat de titres émis par les organismes de placements collectifs de valeurs mobilières	124	139	175
Autres commissions sur titres	273	248	228
Total des commissions perçues sur opérations sur titres pour le compte de la clientèle	654	689	825
Autres commissions :			
Sur activité d'assistance et de conseil	428	508	413
Sur moyens de paiement	558	552	474
Sur autres services financiers	(970)	(908)	(980)
Sur récupérations de frais	118	116	102
Sur produits accessoires	365	350	351
Sur produits sur opérations diverses de banque	157	93	137
Total des autres commissions	656	711	497
Total des commissions perçues sur prestations de services financiers	2 444	2 571	2 782
Total des commissions	4 293	4 178	4 384

(1) L'évolution constatée en 2003 provient de l'intégration globale des entités du groupe Cortal Consors précédemment mises en équivalence.

L'ensemble des commissions représente 23,9 % du Produit Net Bancaire en 2003 contre 24,9 % en 2002 et 25,1 % en 2001.

NOTE 34 – MARGE TECHNIQUE ET FINANCIERE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

En millions d'euros	2003	2002	2001
Primes nettes des primes reversées aux réassureurs	8 980	7 890	7 775
Produits nets des placements financiers	1 770	1 706	1 811
Charges de prestations (y compris variation de provisions)	(9 100)	(8 170)	(8 276)
Autres produits (charges) nets techniques	8	14	(2)
Marge technique et financière des entreprises d'assurance^(a)	1 658	1 440	1 308

La marge technique et financière des entreprises d'assurance n'est pas réduite de la charge des commissions versées aux apporteurs d'affaires et aux contractantes, laquelle est portée dans la rubrique "Commissions nettes" du compte de résultat consolidé sur la ligne "autres commissions sur services financiers" (note 33).

Les éléments de la marge technique et financière sont présentés ci-dessus après élimination des éléments internes au Groupe et net de réassurance.

La variation de valeur des actifs en couverture des contrats en unités de compte est constatée dans les produits nets des placements financiers. Elle est compensée par une variation symétrique des dotations aux provisions mathématiques des contrats en unités de compte, qui est présentée dans les charges de prestations.

Les primes brutes se sont élevées pour l'exercice 2003 à 9 203 millions d'euros (8 192 millions d'euros en 2002 et 7 970 millions d'euros en 2001).

(a) Conformément à la nomenclature des entreprises d'assurance, la contribution des filiales d'assurance du Groupe à la marge technique et financière est la suivante :

En millions d'euros	2003				2002	2001
	NATIOVIE	CARDIF	AUTRES SOCIETES	TOTAL		
Résultat technique net d'Assurance-Vie	112	81	17	210	145	178
Résultat technique net d'Assurance Non-Vie	12	64		76	59	31
Réintégration des frais de gestion	260	989	40	1 289	1 207	1 066
Reclassements financiers	118	26	3	147	113	144
Sous-total	502	1 160	60	1 722	1 524	1 419
Elimination des opérations réciproques conclues avec les métiers bancaires du groupe	(51)	(11)	(2)	(64)	(84)	(111)
Contribution nette à la marge technique et financière	451	1 149	58	1 658	1 440	1 308

NOTE 35 - FRAIS DE PERSONNEL

En millions d'euros	2003	2002	2001
Salaires et traitements	4 742	4 619	4 627
Charges sociales :			
Indemnités de départ à la retraite et charges de retraite	400	385	336
Autres charges sociales	1 172	1 057	1 009
Total des charges sociales	1 572	1 442	1 345
Intéressement et participation des salariés :			
Intéressement des salariés	82	57	104
Participation des salariés	97	64	113
Total de l'intéressement et de la participation des salariés	179	121	217
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	270	263	278
Total des frais de personnel	6 763	6 445	6 467

L'ensemble des rémunérations et avantages en nature bruts versés en 2003 aux membres du Comité exécutif s'élève à 10,4 millions d'euros. Ce montant inclut la rémunération fixe, la rémunération variable perçue en 2003, au titre de l'exercice 2002, les jetons de présence versés par des sociétés du groupe, ainsi que la fraction transférée en 2003 des rémunérations différées en actions au titre des exercices 2000 et 2001. A cette somme s'ajoute une rémunération variable différée, conformément aux dispositions du plan de bonus différé de BNP PARIBAS, de 0,7 million d'euros.

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration de BNP Paribas s'élève à 0,5 million d'euros.

NOTE 36- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

1) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR BNP PARIBAS

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2003 (1)	Options restant à lever au 31 décembre 2003 (1)
2001 (2)	23 mai 2000	15 mai 2001	932	6 069 000	15 mai 2005	14 mai 2011	49	136 000	5 933 000
2002 (2)	23 mai 2000	31 mai 2002	1 384	2 158 570	31 mai 2006	30 mai 2012	60	63 020	2 095 550
2003 (3)	23 mai 2000	21 mars 2003	1 302	6 693 000	21 mars 2007	20 mars 2013	37,10	14 000	6 679 000

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Le droit d'exercice attribué aux salariés est conditionné aux performances financières du Groupe déterminées par le rapport entre le résultat consolidé, part du Groupe, et les capitaux propres moyens part du Groupe de chaque exercice concerné. La performance minimum retenue est de 16 % en moyenne sur les quatre exercices débutant l'année d'attribution du plan ou à défaut sur trois exercices glissants débutant la deuxième année après celle d'attribution du plan.
- (3) Les modalités d'exercice d'une fraction des options attribuées aux salariés sont partiellement subordonnées à la réalisation d'une condition de performance relative du titre BNP Paribas, par rapport à l'indice sectoriel Dow Jones Euro Stoxx Bank.

2) OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR LA BNP

Année du plan	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Conseil d'Administration fixant les modalités du plan	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros)	Nombre d'options levées ou caduques au 31 décembre 2003 (1)	Options restant à lever au 31 décembre 2003 (1)
1997	14 déc. 1993	22 mai 1997	64	476 000	23 mai 2002	22 mai 2007	18,45	220 980	255 020
1998	14 déc. 1993	13 mai 1998	259	2 074 000	14 mai 2003	13 mai 2008	37,28	342 385	1 731 615
1999	13 mai 1998	3 mai 1999	112	670 000	4 mai 2004	3 mai 2009	37,64	12 000	658 000
1999 (2)	13 mai 1998	22 déc. 1999	642	5 064 000	23 déc. 2004	22 déc. 2009	45,16	452 000	4 612 000
2000 (2)	13 mai 1998	7 avril 2000	1 214	1 754 200	8 avril 2005	7 avril 2010	42,50	260 500	1 493 700

- (1) Les nombres d'options et les prix d'exercice ont été ajustés pour tenir compte de la division du nominal de l'action BNP Paribas par deux intervenue le 20 février 2002.
- (2) Plans ayant concerné les collaborateurs des deux Groupes rapprochés, BNP et Paribas. Le droit d'exercice était conditionné au non paiement du certificat de valeur garantie attaché aux actions créées lors du rapprochement des deux Groupes (note 22).

NOTE 36- PLANS D'OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (suite)

3) OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS NON EXPIREES ATTRIBUEES PAR l'ex Groupe PARIBAS et ses FILIALES

Année du plan	Société d'origine	Date de l'AGE autorisant le plan	Date du Directoire fixant les modalités du plan	Nature de l'option	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options attribuées et ajustées (1)	Date de départ d'exercice des options (2)	Date d'expiration des options	Prix d'exercice (en euros) ajusté (1)	Nombre d'options levées ou caduques ajustées au 31 décembre 2003 (1)	Options ajustées restant à lever au 31 décembre 2003 (1)
• PARIBAS SA ET FILIALES ABSORBÉES											
1996	CB Cardif	17 mars 1993	5 nov. 1996	S	100	624 696	06 nov. 2001	04 nov. 2004	13,89	419 784	204 912
		26 avril 1993	21 nov. 1996	S	35	198 832	22 nov. 2001	20 nov. 2004	17,50	127 080	71 752
1997	CFP CFP CB CFP	27 mai 1992	20 janv. 1997	A	526	5 178 206	20 janv. 2002	20 janv. 2005	17,30	3 794 756	1 383 450
		27 mai 1992	7 juill. 1997	A	4	77 125	7 juillet 2002	7 juillet 2005	19,47	52 445	24 680
		26 avril 1997	30 sept. 1997	A	149	615 608	1 ^{er} oct. 2002	29 sept. 2005	19,71	241 007	374 601
		25 avril 1997	26 déc. 1997	A	319	6 370 545	26 déc. 2002	26 déc. 2005	23,47	3 483 309	2 887 236
1998	PARIBAS	11 mai 1998	17 nov. 1998	A	975	7 255 377	17 nov. 2003	17 nov. 2006	20,41	3 552 578	3 702 799
1999	PARIBAS	24 avril 1997	4 mai 1999	A	1	30 850	4 mai 2004	4 mai 2007	31,88	-	30 850
• FILIALES DE PARIBAS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE											
1996	CETELEM UFB	24 mars 1994	4 nov. 1996	S	95	482 903	5 nov. 2001	3 nov. 2004	15,51	358 177	124 726
		18 mars 1993	16 oct. 1996	S	37	200 976	17 oct. 2001	15 oct. 2004	13,72	99 853	101 123
1997	CETELEM	27 mars 1997	22 sept. 1997	A	117	332 893	23 sept. 2002	21 sept. 2005	17,19	112 195	220 698

CB : Compagnie Bancaire CFP : Compagnie Financière Paribas

S : Options de souscription A : Options d'achat

(1) Nombre d'options et prix d'exercice exprimés en actions BNP PARIBAS :

- Pour la Compagnie Bancaire, la Compagnie Financière Paribas et la Banque Paribas, en fonction des coefficients de conversion suivants :
9 actions Paribas pour 5 actions Compagnie Bancaire, 1 action Paribas pour 1 action Compagnie Financière Paribas, 1 action Paribas pour 1 action Banque Paribas, 3,085 actions BNP Paribas pour 1 action Paribas.
- Pour les filiales de Paribas consolidées par intégration globale (Cetelem et UFB), le nombre d'options et le prix d'exercice sont exprimés en actions BNP Paribas calculées après l'échange : 1,791 actions Paribas pour 1 action Cetelem, 3,085 actions BNP pour 1 action Paribas, 1,62054 actions Paribas pour 1 action UFB, 3,085 actions BNP PARIBAS pour 1 action Paribas

(2) Dates d'exercice fixées au moment de l'attribution des plans. Toutefois, le traité de fusion BNP PARIBAS a prévu que les bénéficiaires d'options devront désormais respecter la période d'indisponibilité fiscale de 5 ans quelles que soient les dates d'exercice initialement prévues.

NOTE 37– GAINS NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES

En millions d'euros	2003	2002	2001
Titres d'investissement :			
Plus-values de cessions	106	7	33
Moins-values de cessions	(3)	-	
Dotations aux provisions	-	-	(6)
Reprises de provisions	1	-	1
Gains nets sur titres d'investissement	104	7	28
Autres titres détenus à long terme :			
Plus values de cessions	790	1 147	1 142
Moins-values de cessions	(248)	(73)	(75)
Dotations aux provisions	(261)	(396)	(230)
Reprises de provisions	243	219	90
Gains nets sur autres titres détenus à long terme (1)	524	897	927
Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées			
Plus-values de cessions	337	187	364
Moins-values de cessions	(501)	(109)	(125)
Dotations aux provisions	(201)	(233)	(168)
Reprises de provisions	416	147	94
Gains (pertes) nets sur titres de participations et parts dans les entreprises liées non consolidées	51	(8)	165
Reprise de Provision pour Risques Sectoriels Eventuels	218	-	-
Immobilisations d'exploitation			
Plus-values de cessions	53	11	21
Moins-values de cessions	(38)	(4)	(16)
Gains nets sur immobilisations d'exploitation	15	7	5
Total des gains nets sur actifs immobilisés	912	903	1 125

(1) Se référer à la note 12

NOTE 38– RESULTAT EXCEPTIONNEL

En millions d'euros	2 0 0 3	2 0 0 2	2 0 0 1
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	(313)	21	(93)
Provision pour réorganisation et cessation d'activités	(59)	(51)	(18)
Charges encourues pour répondre aux changements de lois et de réglementation	(45)	(49)	(33)
Dépréciation exceptionnelle de la valeur résiduelle de véhicules loués	-	(42)	-
Provision sur contrat de location immobilière avec option d'achat	(10)	(25)	-
Autres charges exceptionnelles nettes	(67)	(28)	(21)
Total du résultat exceptionnel	(494)	(174)	(165)

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers du groupe, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

La loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France a modifié les conditions dans lesquelles les salariés peuvent faire valoir leurs droits à la retraite, leur départ à ce titre avant l'âge de 65 ans n'étant désormais possible qu'à leur initiative. Ce changement de législation ne modifie pas le régime des indemnités de fin de carrière versées par les sociétés du groupe BNP Paribas en France mais il conduit à modifier les hypothèses actuarielles retenues jusqu'ici par le Groupe pour calculer la valeur actuelle des engagements, la date de libération des droits étant fonction du comportement des salariés suscité par la nouvelle loi. Le Groupe a tenu compte de ces nouvelles hypothèses pour déterminer la nouvelle valeur de ces engagements et a provisionné les cotisations sociales désormais dues sur les indemnités de fin de carrière qui seront versées aux salariés faisant le choix de faire valoir leurs droits à la retraite avant l'âge de 65 ans ; ce complément de charges a été intégralement provisionné (229 millions d'euros) en 2003 conformément à la pratique constante de la Banque et de ses filiales en France.

En outre, la banque a constitué une provision de 70 millions d'euros au titre d'un nouveau Plan d'Adaptation de l'Emploi mis en place afin de gérer les conséquences sur la pyramide des âges des salariés du Groupe en France, de cette nouvelle loi portant réforme des retraites.

Ces deux provisions sont comprises dans la rubrique « dotations aux provisions pour engagements sociaux ».

L'évolution de la stratégie de la banque en Australie et en Inde, ainsi que la filialisation du métier Titres et les études préliminaires à l'évolution des structures de certaines activités des pôles Banque Privée et Gestion d'Actifs et Banque de Financement et d'Investissement ont conduit le Groupe à couvrir les coûts liés aux orientations prises. Au total une provision de 51 millions d'euros a été constituée en 2002 et de 18 millions d'euros en 2001. En 2003, les opérations de restructurations engagées par le pôle Services Financiers et Banque de Détail à l'Internationale dans certaines implantations étrangères et par le pôle Banque de Financement et d'Investissement sur le métier traitant des opérations de négociation sur les titres à revenu variable, ont nécessité la constitution d'une provision de 59 millions d'euros.

BNP PARIBAS a enregistré en 2002 une charge de 49 millions d'euros pour achever l'adaptation de ses systèmes de production et d'information à la monnaie unique européenne dont le coût global a été évalué à environ 500 millions d'euros encouru entre 1996 et 2002. Ce coût recouvrait l'adaptation des systèmes d'information et les contributions aux systèmes interbancaires, les coûts de communication et d'aménagements des relations avec la clientèle ainsi que le dispositif de mise en place de l'euro fiduciaire en 2002. Les charges encourues en 2003 résultent des adaptations des systèmes d'information nécessités par l'adoption des normes comptables internationales à partir du 1^{er} janvier 2005 et par l'évolution des règles de solvabilité initiée par les autorités prudentielles internationales.

L'activité de financement de véhicules loués développée par le Groupe a conduit les filiales anglaises concernées à utiliser un modèle externe d'évaluation prospective des valeurs de revente attendues des véhicules loués. Les dysfonctionnements observés en 2002 du modèle utilisé par une filiale récemment acquise ont nécessité l'adoption d'un nouveau modèle et la constitution d'une provision exceptionnelle de 42 millions d'euros pour dépréciation des véhicules afin de corriger les anomalies d'estimation des valeurs relevées sur l'ancien modèle.

Dans le cadre d'un accord de location immobilière pris en 1993 par First Hawaiian Bank, le Groupe, à travers l'une de ses filiales, BancWest, était engagé jusqu'en décembre 2003 dans un contrat de location du siège social de BancWest à Hawaii. BancWest ayant opté début 2003 pour le rachat de cet immeuble, il a été procédé à une dépréciation exceptionnelle de la valeur de rachat de 35 millions d'euros (dont 25 millions d'euros en 2002) pour tenir compte de la baisse durable du marché immobilier à Hawaii.

NOTE 39- INFORMATIONS SECTORIELLES

- Formation du résultat par pôle à fonds propres normalisés et par zone géographique

Les résultats par pôle d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres alloués en fonction des risques encourus sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation de fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative aux ratios de solvabilité.

La ventilation des résultats présentés ci-dessous tient compte des changements d'organisation intervenus sur l'exercice 2003, notamment concrétisés par la création du pôle « Services Financiers et Banque de Détail à l'International ». Ces changements se sont accompagnés d'un transfert du groupe Cortal – Consors, affecté jusqu'en 2002 au pôle « Services Financiers Spécialisés », au pôle « Banque Privée Gestion d'Actifs – Assurances et Titres » en 2003. Les références de l'exercice 2002 ont été retraitées en conséquence.

En millions d'euros	Produit Net Bancaire		Résultat Brut d'Exploitation		Résultat d'Exploitation		Résultat net avant impôt	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Banque de Détail en France	4 733	4 588	1 467	1 405	1 242	1 207	1 240	1 207
Services financiers et de détail à l'international	4 903	4 878	2 158	2 025	1 629	1 503	1 408	1 284
<i>Banque de Détail à l'International</i>	2 174	2 379	987	1 059	883	908	727	701
<i>Services Financiers</i>	2 729	2 499	1 171	966	746	595	681	583
Banque de Financement et d'Investissement	5 818	5 146	2 434	1 875	1 801	1 160	1 879	1 186
Banque Privée Gestion d'Actifs - Assurances et Titres	2 476	2 292	803	792	787	784	723	787
BNP Paribas Capital	(34)	(21)	(73)	(65)	(76)	(70)	496	611
Autres Activités	39	(90)	(139)	(194)	(94)	(216)	(160)	(262)
TOTAL	17 935	16 793	6 650	5 838	5 289	4 368	5 586	4 813
France	9 891	9 018	3 303	2 828	2 522	2 333	2 886	2 895
Autres pays de l'espace économique européen	3 748	3 423	1 332	1 207	1 024	851	1 190	1 025
Pays des zones Amérique Asie	3 874	3 889	1 832	1 595	1 617	1 029	1 393	733
Autres pays	422	463	183	208	126	155	117	160

- Activité du Groupe par zone géographique

En millions d'euros au 31 décembre	Opérations interbancaires et assimilées		Opérations avec la clientèle		Total	
	2003	2002	2003	2002	2003	2002
Emplois						
France	68 501	49 465	118 338	118 611	186 839	168 076
Autres pays de l'espace économique européen	91 665	81 647	53 593	51 803	145 258	133 450
Pays des zones Amériques et Asie	112 463	106 742	45 518	50 259	157 981	157 001
Autres pays	2 279	2 532	4 524	4 668	6 803	7 200
Total des emplois (notes 3 et 4)	274 908	240 386	221 973	225 341	496 881	465 727
Ressources						
France	53 875	42 443	90 582	87 104	144 457	129 547
Autres pays de l'espace économique européen	84 622	78 012	74 172	60 876	158 794	138 888
Pays des zones Amériques et Asie	50 633	55 602	40 113	41 648	90 746	97 250
Autres pays	2 124	1 848	5 754	5 941	7 878	7 789
Total des ressources (notes 14 et 15)	191 254	177 905	210 621	195 569	401 875	373 474

NOTE 40- IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	2003	2002	2001
Charge des impôts courants de l'exercice	1 579	1 058	1 621
(Produit) charge net des impôts différés de l'exercice	(98)	117	196
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	1 481	1 175	1 817
– sur activités courantes	1 524	1 210	1 847
– sur éléments exceptionnels	(43)	(35)	(30)

La loi de Finance 2003 prévoit un nouveau régime fiscal accessible aux Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) permettant aux sociétés ayant opté pour ce régime, d'être totalement exonérées de l'impôt sur les sociétés au titre des plus-values de cession et des bénéfices courants issus de l'activité éligible à ce régime, sous condition de l'acquittement d'un impôt libératoire, calculé forfaitairement à hauteur de 16,5 % des plus-values latentes sur les actifs éligibles à ce régime au 1^{er} janvier 2003. Le groupe Klépierre ayant opté pour ce nouveau régime, une charge de 104 millions d'euros a été comptabilisée à ce titre en 2003.

Par ailleurs, la charge nette de l'impôt sur les bénéfices comprend au 31 décembre 2003 une reprise de provisions de 158 millions d'euros pour incertitudes fiscales devenues sans objet du fait de l'application par l'administration fiscale de la jurisprudence du Conseil d'Etat relative à l'article 209 B du code général des impôts. Enfin la banque a corrigé la charge fiscale du Groupe en France d'un montant de 136 millions d'euros en constatant une provision pour impôt différé au titre de résultats déficitaires relatifs à des exercices antérieurs de Groupements d'Intérêt Economique détenus par certaines sociétés du groupe fiscal constitué par BNP Paribas.

L'économie d'impôt résultant en 2003 de la comptabilisation de pertes reportables ou de la déductibilité de charges antérieurement comptabilisées représente 51 millions d'euros au sein du Groupe (40 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 209 millions d'euros au 31 décembre 2001). Les actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 370 millions d'euros au 31 décembre 2003 (321 millions d'euros au 31 décembre 2002 et 334 millions d'euros au 31 décembre 2001).

Analyse du taux effectif de l'impôt :

En pourcentage	2003	2002	2001
Taux de droit commun de l'impôt en France	33,3	33,3	33,3
Effet du taux réduit sur les plus-values à long terme en France	(1,4)	(0,6)	(2,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(0,8)	(0,6)	(1,2)
Différences permanentes faisant l'objet, en France, de réintégrations fiscales	(2,0)	(3,1)	(1,8)
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(6,8)	(8,0)	(4,1)
Effets des éléments de résultats négatifs	3,3	2,9	2,5
Divers	0,9	0,5	2,7
Taux effectif de l'impôt	26,5	24,4	29,2

L'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante :

En millions d'euros, au 31 décembre	2003			2002	2001
	Sociétés intégrées au groupe fiscal (note 2)	Autres sociétés	Total	Total	Total
Impôts différés actif (1)	1 188	762	1 950	1 664	1 758
Impôts différés passif	1 431	1 083	2 514	2 374	2 460
Impôts différés passif nets	243	321	564	710	702

(1) Le montant des reports fiscaux déficitaires contribue à hauteur de 156 millions d'euros en 2003 (134 millions d'euros en 2002 et 100 millions d'euros en 2001) au total des impôts différés actifs.

L'impôt latent déterminé sur la plus-value d'apport dégagée à l'occasion de l'apport par la BNP à sa filiale la Compagnie Immobilière de France, des immeubles et droits sur contrats de crédit-bail immobilier et assimilé à un impôt différé passif, s'élève au 31 décembre 2003 à 196 millions d'euros.

NOTE 41 - CHARGES DE RESTRUCTURATION RELATIVES AU RAPPROCHEMENT BNP-PARIBAS

Le rapprochement de BNP et de PARIBAS engagé en 1999 a conduit à constater des provisions et amortissements exceptionnels liés à la restructuration des deux groupes pour un montant total de 989 millions d'euros net d'impôt à la date de première consolidation de PARIBAS (30 septembre 1999).

Le tableau ci-dessous présente les charges encourues depuis le 1^{er} octobre 1999, imputées sur la provision constituée initialement :

En millions d'Euros	Provision pour coûts de restructuration	Amortissement de survaleurs et assimilés	Effet d'impôt	Total des charges comptabilisées nettes d'impôt
Charges comptabilisées au cours du 4 ^{ème} trimestre 1999	(59)	(183)	33	(209)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2000	(330)	-	101	(229)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2001	(501)	-	163	(338)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2002	(143)	-	45	(98)
Charges comptabilisées au cours de l'exercice 2003	(98)		34	(64)

NOTE 42 - EFFECTIFS

L'effectif des entités consolidées par intégration globale et proportionnelle se répartit de la façon suivante :

	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
BNP PARIBAS métropole	37 200	37 335	37 545
<i>Dont cadres</i>	14 066	13 368	12 648
Filiales métropolitaines	13 844	14 065	13 051
Total métropole	51 044	51 400	50 596
Total hors-métropole	38 027	36 285	34 598
Total Groupe BNP PARIBAS	89 071	87 685	85 194
BNP PARIBAS SA	44 060	44 908	45 870
Filiales	45 011	42 777	39 324

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2003

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de BNP Paribas établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, et qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Le provisionnement des risques de crédit, la valorisation des instruments financiers et l'évaluation des portefeuilles de titres de participation et autres titres détenus à long terme constituent des domaines d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire :

- votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1, 4, 8 et 19 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques et générales;

- votre société utilise des modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés (note 1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;
- les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (note 1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Votre société a constitué au 31 décembre 2003 (note 38 de l'annexe) une provision pour tenir compte des conséquences de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France sur les indemnités de fin de carrière. Dans le cadre de notre appréciation de cette estimation, nous avons examiné les hypothèses et modalités de calcul retenues ; nous avons par ailleurs examiné la conformité du traitement comptable retenu avec les options offertes par l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité du 21 janvier 2004.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes consolidés pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie du rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 16 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard
Mazars

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du commissaire aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de BNP Paribas décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2003

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de BNP Paribas et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer, les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons, conformément à la doctrine professionnelle applicable en France, pris connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la description des procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Paris et la Défense, le 16 mars 2004
Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard
Mazars

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

8.3 EXTRAITS DES COMPTES SOCIAUX

BILAN DE BNP PARIBAS SA ACTIF

<i>En millions d'euros, au 31 décembre</i>	2003	2002	2001
Opérations interbancaires et assimilées :			
Caisse, banques centrales, CCP	3 081	8 093	2 057
Effets publics et valeurs assimilées	69 541	48 572	43 636
Créances sur les établissements de crédit	204 851	188 120	212 493
Total des opérations interbancaires et assimilées	277 473	244 785	258 186
Opérations avec la clientèle :			
Créances sur la clientèle	181 350	164 573	187 485
Opérations de crédit-bail et opérations assimilées	111	151	242
Total des opérations avec la clientèle	181 461	164 724	187 727
Obligations et autres titres à revenu fixe	41 890	31 057	48 023
Actions et autres titres à revenu variable	4 452	2 938	8 857
Participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :			
Participations et parts dans les entreprises liées	27 486	31 082	25 946
Autres titres détenus à long terme	1 998	2 132	2 281
Total des participations et parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme	29 484	33 214	28 227
Immobilisations incorporelles et corporelles	3 618	3 498	3 189
Actions propres	1 781	979	649
Comptes de régularisation et actifs divers	77 863	85 400	147 930
Total de l'actif	618 022	566 595	682 788
HORS BILAN			
Engagements de financement donnés	126 688	103 340	104 693
Engagements de garantie donnés	58 010	62 493	84 636
Engagements sur titres (*)	5 233	4 693	9 672
Opérations sur instruments financiers à terme	18 450 640	13 533 521	10 998 805

(*) Conformément aux dispositions de l'annexe 1 du règlement 91-01, les engagements relatifs aux titres à livrer doivent être déclarés en engagements donnés et les engagements relatifs aux titres à recevoir doivent être déclarés en engagements reçus.

Par conséquent, les titres à livrer (4 693 millions d'euros en 2002 et 9 672 millions d'euros en 2001) sont désormais inscrits parmi les engagements donnés.

Réciproquement, les titres à recevoir (4 905 millions d'euros en 2002 et 8 825 millions d'euros en 2001) sont désormais inscrits parmi les engagements reçus.

P A S S I F

<i>En millions d'euros</i>	2003	2002	2001
Opérations interbancaires et assimilées :			
Banques centrales, CCP	17	98	92
Dettes envers les établissements de crédit	215 080	192 994	205 699
Total des opérations interbancaires et assimilées	215 097	193 092	205 791
Comptes créditeurs de la clientèle	163 368	143 448	174 067
Dettes représentées par un titre :			
Bons de caisse	98	174	303
Titres du marché interbancaire	1 018	1 020	1 668
Titres de créances négociables	73 561	68 521	75 554
Emprunts obligataires	7 427	8 709	13 633
Autres dettes représentées par un titre		108	26
Total des dettes représentées par un titre	82 104	78 532	91 184
Comptes de régularisation et passifs divers	111 888	106 074	170 493
Provisions pour risques et charges	3 692	3 754	4 504
Dettes subordonnées	15 367	16 576	13 770
Fonds pour risques bancaires généraux	759	908	914
Capitaux propres :			
Capital souscrit	1 806	1 790	1 772
Primes d'émission et d'apport	7 110	6 881	6 553
Réserves	14 472	12 710	9 815
Total des capitaux propres	23 388	21 381	18 140
Résultat de l'exercice	2 359	2 830	3 925
Total du passif	618 022	566 595	682 788
HORS BILAN			
Engagements de financement reçus	33 726	15 609	18 220
Engagements de garantie reçus	39 234	38 233	37 537
Engagements sur titres (*)	4 579	4 905	8 825

COMPTE DE RESULTAT DE BNP PARIBAS SA

<i>En millions d'euros</i>	2003	2002	2001
<i>Intérêts et produits assimilés</i>	16 348	20 341	28 805
<i>Intérêts et charges assimilés</i>	(13 690)	(18 086)	(27 037)
Net des intérêts et produits assimilés	2 658	2 255	1 768
Revenus des titres à revenu variable	1 926	1 696	1 082
<i>Commissions (produits)</i>	3 319	3 624	3 509
<i>Commissions (charges)</i>	(1 086)	(872)	(957)
Net des commissions	2 233	2 752	2 552
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	2 408	2 377	3 194
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	92	90	96
<i>Autres produits d'exploitation bancaire</i>	269	329	403
<i>Autres charges d'exploitation bancaire</i>	(364)	(487)	(357)
Nets des autres produits et charges d'exploitation bancaire	(95)	(158)	46
Produit net bancaire	9 222	9 012	8 738
Charges générales d'exploitation :			
Frais de personnel	(3 757)	(3 627)	(3 803)
Autres frais administratifs	(1 639)	(1 760)	(1 909)
Total des charges générales d'exploitation	(5 396)	(5 387)	(5 712)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(428)	(325)	(336)
Résultat brut d'exploitation	3 398	3 300	2 690
Coût du risque	(715)	(820)	(622)
Résultat d'exploitation	2 683	2 480	2 068
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(70)	364	2 366
Résultat courant avant impôt	2 613	2 844	4 434
Résultat exceptionnel	(416)	(67)	(98)
Impôt sur les bénéfices	(12)	66	(373)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions réglementées	174	(13)	(38)
Résultat net	2 359	2 830	3 925

BNP PARIBAS SA

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE BNP PARIBAS SA

Les comptes de BNP PARIBAS SA sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit.

ELEMENTS D'APPRECIATION PERMETTANT LA COMPARABILITE

L'application par BNP PARIBAS SA du règlement n°2000-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux passifs est sans impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2002 et sans incidence sur la comparabilité des états financiers des trois exercices présentés.

Jusqu'au 30 septembre 2002, les titres de participation et autres titres détenus à long terme étaient valorisés au plus bas de leur coût historique et de leur valeur d'utilité, principalement déterminée en fonction du prix de marché moyen des 24 derniers mois ou d'une valeur de marché plus proche de la date de clôture en cas de baisse jugée durable de la valeur du titre.

A compter de cette date, BNP PARIBAS SA a modifié les modalités d'évaluation de la valeur d'utilité en retenant une approche multicritère qui repose notamment sur l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leurs sont relatifs (cf. infra paragraphe relatif aux titres). L'application de ces nouvelles modalités n'aurait pas eu d'effets significatifs sur les résultats de l'exercice 2001.

Le règlement du CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement du CRC 2003-07 du 12 décembre 2003 relatif à la date et aux conséquences de la première application des nouvelles dispositions, a été en conséquence rendu d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2005. BNP PARIBAS SA n'ayant pas opté pour une mise en œuvre anticipée de ce règlement n'est pas concerné par les dispositions transitoires relatives aux provisions pour grosses réparations. En outre, BNP PARIBAS SA n'ayant pas identifié de montant significatif au titre de dépenses relatives à des programmes pluriannuels de gros entretiens ou de grandes révisions, ces règlements sont sans incidence sur les capitaux propres au 1er janvier 2003.

Le règlement n° 2002-03 du CRC traitant du risque de crédit, des modalités de classification des créances douteuses et des créances ayant fait l'objet d'une restructuration, ainsi que des changements de condition de rémunération attachés aux créances restructurées, a été mis en œuvre à compter du 1er janvier 2003 en tenant compte de l'avis du Comité d'Urgence n°2003-G du 18 décembre 2003 et du communiqué de presse du 21 novembre 2003 du Conseil National de la Comptabilité (CNC). L'application de ce règlement sur le stock de créances saines restructurées inscrit à son bilan au 31 décembre 2002 a conduit BNP PARIBAS SA à constater en coût du risque 51 millions d'euros de décote de restructuration, représentative de la différence existante entre les nouvelles conditions de rémunération des créances saines restructurées et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Ce différentiel de taux actualisé sera repris en résultat dans la marge d'intérêt desdites créances. L'application du règlement a conduit par ailleurs à reclasser en créances douteuses compromises 540 millions d'euros d'encours de créances précédemment considérées comme relevant du risque pays, les échéances restructurées ayant fait à nouveau l'objet d'impayés. Ces créances étaient couvertes par une provision pour risques pays de 273 millions d'euros qui a été reprise sur l'exercice 2003 pour faire l'objet, simultanément, d'une dotation au titre des risques spécifiques sur créances douteuses (note 6).

Par ailleurs ce règlement a introduit deux sous-catégories de créances : les créances saines restructurées à des conditions hors marché, comprises dans la catégorie des créances saines et les créances douteuses compromises, comprises dans la catégorie des créances douteuses.

L'avis en date du 21 janvier 2004 du Comité d'Urgence du CNC a défini les modalités de traitement des conséquences de la loi n°2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ à la retraite des salariés. Seuls sont désormais autorisés avant 65 ans les départs à la retraite à l'initiative du salarié, les indemnités de fin de carrière versées dans ce cadre étant dès lors soumises à cotisations sociales. Ces modifications ont pour conséquence la révision de certaines hypothèses actuarielles sous-jacentes à la détermination de l'engagement donnant lieu, conformément aux principes de BNP PARIBAS SA à un provisionnement intégral dans le résultat de l'exercice 2003 pour 199 millions d'euros (note 29).

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées, détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent également les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration et les encours jugés douteux. Il en est de même des risques de crédit attachés aux instruments financiers à terme dont la valeur actuelle est représentative d'un actif pour l'entreprise.

Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit de BNP Paribas SA. Ce dernier prend en compte deux paramètres fondamentaux : la probabilité de défaut de la contrepartie qui s'exprime au moyen d'une note et le taux de récupération global qui est attaché à la nature des transactions. L'échelle de note de contrepartie comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, plus de six mois en matière immobilière, ou plus de douze mois en matière de crédits aux collectivités locales, ainsi que les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse sont considérés comme douteux. La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à la constitution de provisions pour créances douteuses, à hauteur de la perte en capital prévisible et du montant des intérêts impayés ; le montant de la provision ne peut être inférieur au montant des intérêts comptabilisés, sauf si les garanties dont dispose la banque permettent d'assurer le recouvrement du capital et de tout ou partie des intérêts dus. Ces garanties sont constituées de garanties hypothécaires et nantissements, ainsi que de dérivés de crédit que la banque a acquis pour protéger le risque de crédit attaché aux portefeuilles de créances.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés sont également reclassées en créances saines. Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux le plus faible entre le taux d'origine de la créance et le taux de marché prévalant au jour de la restructuration. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est définitivement déclassée en créance douteuse compromise.

Les créances de faible montant détenues sur des particuliers ayant fait l'objet d'une décision de restructuration par une commission de surendettement dans le cadre de la loi française dite «Loi Neiertz» ne sont reclassées en créances saines que lorsque les chargés de relation clientèle ont acquis la certitude de la capacité du débiteur d'honorer pleinement ses engagements. Les créances reclassées parmi les créances saines ne font pas l'objet d'un calcul de décote individuel mais restent couvertes par une provision statistique déterminée en fonction du risque de perte attendue, au moins égale à ce qu'aurait été la décote sur lesdites créances.

Sont considérées comme douteuses compromises, les créances sur des contreparties dont les conditions de solvabilité sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en douteux, aucun reclassement en sain n'est prévisible, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructurations pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut, ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an, sur lesquelles un défaut de paiement a été constaté, et qui ne sont pas assorties de garanties de recouvrement quasi intégral de la créance. Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaire et amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'une procédure d'enregistrement définitif en perte.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus. Lorsque les créances ayant fait l'objet d'une restructuration donnent lieu à l'enregistrement d'une décote, celle-ci est comptabilisée en déduction de l'actif et étalée de façon actuarielle sur la durée résiduelle de la créance.

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan sont constituées des provisions pour engagements par signature, des provisions pour pertes à terminaison relatives aux prises de participation dans des programmes immobiliers et des provisions pour procès et autres préjudices, ainsi que des provisions pour risques non spécifiquement identifiés et pour risques sectoriels éventuels.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique "Coût du risque", à l'exclusion des dotations aux provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi provisionnés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées figure au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris restructurées et sur les créances douteuses non définitivement compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif.

TITRES

Le terme "titres" recouvre les titres du marché interbancaire (notamment les billets à ordre négociables et les billets hypothécaires), les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Selon les dispositions du règlement CRC n° 2000-02 les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

En cas de risque de crédit avéré, les titres à revenu fixe des portefeuilles de placement et d'investissement sont identifiés comme des titres douteux, selon les mêmes critères que ceux applicables aux créances et engagements douteux.

Les titres à revenu variable peuvent également être considérés comme douteux en cas de risque de défaillance avéré de l'émetteur, en particulier lorsque l'émetteur des titres fait l'objet de procédures collectives.

Lorsque des titres supportant un risque de contrepartie sont classés en douteux, la provision relative à ce risque, lorsqu'il peut être isolé, est inscrite dans la rubrique « Coût du risque ».

- Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de six mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille.

- Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres détenus plus de six mois sans pour autant devoir être conservés durablement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les actions sont évaluées au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse pour les actions cotées et par référence à la quote-part de capitaux propres revenant à BNP PARIBAS SA, calculée à partir des informations disponibles les plus récentes pour les actions non cotées. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé selon la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values et moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat, de même que les provisions pour dépréciation de titres dotées ou reprises.

- Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice. C'est notamment le cas des titres détenus dans le cadre d'une activité de capital risque.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

- Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres

titres de créances négociables) sont comptabilisés en "Titres d'investissement" lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement en principe jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

- **Autres titres détenus à long terme**

Les "Autres titres détenus à long terme" sont des actions et valeurs assimilées que BNP PARIBAS SA entend détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

- **Titres de participation et parts dans les entreprises liées**

Les titres de participation sont constitués des participations pour lesquelles BNP PARIBAS SA dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement des activités de BNP PARIBAS SA. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle de BNP PARIBAS SA est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre. Les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros peuvent être évaluées, par mesure de simplification, par référence au cours de bourse moyen des trois derniers mois.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de provisions sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes sur actifs immobilisés" du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dès que leur paiement a fait l'objet d'une résolution d'Assemblée Générale ou lors de leur encaissement lorsque la décision de l'Assemblée n'est pas connue. Ils sont enregistrés dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

ACTIONS PROPRES EMISES PAR BNP PARIBAS SA

Les actions propres détenues par BNP PARIBAS SA sont classées et évaluées selon les modalités suivantes :

- Les actions détenues, acquises avec pour objectif de régulariser les cours et celles acquises dans le cadre d'opérations de négociation et d'arbitrage sur indices sont inscrites dans la catégorie des titres de transaction et évaluées au prix de marché.

- Les actions détenues dans la perspective d'une attribution aux salariés sont inscrites dans la catégorie des titres de placement et évaluées au plus bas de leur valeur de marché et de leur prix d'acquisition ; la différence entre le prix d'acquisition et le prix d'exercice de l'option d'achat par les salariés fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

- Les actions détenues en vue de leur annulation ou dont l'intention de détention ne répond en particulier à aucun des

motifs précédemment mentionnés sont inscrites en valeurs immobilisées. Les actions destinées à être annulées sont maintenues à leur coût d'acquisition. Les autres actions sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

IMMOBILISATIONS

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France. L'écart de réévaluation sur biens non amortissables, dégagé à l'occasion de ces réévaluations légales, a été incorporé au capital. Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque figurent à la rubrique "Immobilisations corporelles et incorporelles".

Le patrimoine immobilier restructuré est amorti linéairement sur cinquante ans à compter de la date d'apport. Les autres immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation, selon le mode linéaire. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique, principalement calculé sur le mode linéaire, est enregistrée sous la rubrique "Provisions réglementées ; amortissements dérogatoires" au passif du bilan. Aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.

Les logiciels acquis ou créés regroupés parmi les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire sur la durée probable d'utilisation du logiciel, dans un délai maximal de 5 ans.

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire, titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt, les frais afférents à leur émission étant répartis linéairement sur cette même durée.

PROVISIONS POUR RISQUES PAYS

Les provisions pour risques pays sont constituées en fonction de l'appréciation portée d'une part sur le risque de non-transfert attaché à la solvabilité future de chacun des pays composant la base provisionnable et d'autre part sur le risque systémique de crédit auquel sont exposés les débiteurs dans l'hypothèse d'une dégradation continue et persistante de la situation économique et générale des pays compris dans cette base. Les provisions constituées ou libérées au titre de ces risques sont regroupées au compte de résultat consolidé sous l'intitulé "Coût du risque".

PROVISIONS POUR RISQUES SECTORIELS

BNP PARIBAS SA constitue des provisions pour risques sectoriels et divers afin de couvrir des risques dont la probabilité de réalisation est incertaine et la mesure aléatoire. Les provisions ainsi constituées peuvent faire l'objet de reprises lorsque les risques, avérés et quantifiés, ont été spécifiquement dotés.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

BNP PARIBAS SA constitue des fonds pour risques bancaires généraux destinés à la couverture de risques lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques inhérents aux opérations bancaires.

Ces fonds font l'objet de dotations ou de reprises identifiées au compte de résultat sous la rubrique "Dotation, reprise aux fonds pour risques bancaires généraux".

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES NON LIEES A DES OPERATIONS BANCAIRES

BNP PARIBAS SA constitue des provisions pour risques et charges afin de couvrir des risques et des charges nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peut être fixé de façon précise. Conformément aux textes en vigueur, la constitution de telles provisions non liées à des opérations bancaires est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion des positions.

- Instruments de taux d'intérêt à terme

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, dans la rubrique "Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation".

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques contrat par contrat en tenant compte du résultat potentiel lié aux micro-couvertures qui leur sont associées.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- Instruments de change à terme

Les contrats de change à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de transaction. Les contrats initiés dans le cadre d'opérations de couverture sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération couverte.

- Instruments de titres à revenu variable

Les opérations d'options réalisées sur les contrats sur indices ainsi que sur les marchés d'options sur actions le sont dans le cadre d'opérations de transaction ou d'opérations de couverture. Dans le premier cas, les variations de valeur des contrats non dénoués à la clôture sont directement enregistrées en résultat. Dans le deuxième cas, les résultats sont constatés de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts.

- Instruments composites

L'évaluation des instruments composites, combinaison synthétique d'instruments comptabilisée en un seul lot, est effectuée par agrégation de l'évaluation unitaire de chaque instrument élémentaire les composant. Leur enregistrement comptable est en revanche assimilable à celui d'un seul instrument auquel correspondent un montant notionnel unique au sein du hors-bilan, et un flux net unique au sein du compte de résultat.

- Instruments de gestion du risque de crédit

Les opérations réalisées avec pour objectif de protéger les portefeuilles de prêt d'un risque de contrepartie sont assimilées à des garanties reçues. Les opérations effectuées sur instruments dérivés de crédit dans le cadre d'activités de trading et de cession de produits structurés sont évaluées au moyen de modèles internes s'appuyant sur des données de marché lorsque celles-ci sont disponibles. Une réfaction est opérée sur les produits résultant de ces évaluations pour tenir compte des risques de modèle et de liquidité inhérents à ces activités.

- Détermination de la valeur de marché des instruments financiers

Les paramètres de valorisation qui ne font pas l'objet d'une cotation directement accessible sont déterminés sur la base de transactions réalisées à une date proche de la clôture, ou de prix obtenus auprès de courtiers ou de contreparties, complétés par une analyse qualitative.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 33 1/3 %, les plus-values à long terme étant imposées à 19 %. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme. A compter du 31 décembre 2000, sont exonérés d'impôt les dividendes reçus de sociétés dont le pourcentage de détention est supérieur à 5% du capital.

Le gouvernement français a institué une contribution conjoncturelle fixée à 6 % pour l'exercice 2001 et à 3 % à partir de l'exercice 2002. Une autre contribution de 3,3 % a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er

janvier 2000. La banque a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune des périodes, et fait application de la méthode du report variable pour ajuster le montant des impôts différés relatifs aux différences temporaires.

L'impôt sur les bénéficiaires constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS SA comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

PARTICIPATION DES SALARIES

Conformément à la réglementation française, BNP PARIBAS SA enregistre le montant de la participation dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation est inscrite sous la rubrique "Frais de personnel".

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements de retraite et assimilés (prime de fin de carrière, compléments de retraite et autres gratifications), au bénéfice du personnel actif et retraité, sont provisionnés, à l'exception des régimes pour lesquels les obligations de l'employeur sont limitées au versement de cotisations, ces dernières étant enregistrées en charge de la période.

REGIMES DES PENSIONS DE RETRAITES ALLOUEES AUX ANCIENS SALARIES

Après avoir fait valoir leurs droits à la retraite, les salariés de BNP PARIBAS SA reçoivent des pensions selon des systèmes de retraite conformes aux lois et usages des pays dans lesquels BNP PARIBAS SA exerce son activité.

En France, en application d'un accord professionnel conclu en septembre 1993 entre l'Association Française des Banques et les représentants des personnels et relatif à la réforme des régimes de retraites de la profession bancaire, le régime des pensions servies aux retraités des établissements financiers français BNP PARIBAS SA est défini de la manière suivante, à compter du 1er janvier 1994 :

- Les retraités perçoivent une pension de vieillesse de la Sécurité Sociale ; cette pension fait l'objet d'un complément versé par deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires auxquels les banques ont décidé d'adhérer ou de renforcer leur adhésion. Ces éléments de pension sont assurés par la répartition des cotisations versées par l'ensemble des adhérents à ces organismes.

- Les Caisses de retraites de BNP PARIBAS SA versent aux retraités des compléments de pension bancaire au titre des services antérieurs au 1er janvier 1994. Ces compléments de pension bancaire sont assurés par prélèvement sur les réserves existantes des Caisses et, le cas échéant, par des cotisations patronales, limitées en pourcentage de la masse salariale ; le montant de ces versements complémentaires est ajusté au niveau des ressources des Caisses de retraites et peut, en conséquence, être réduit à due proportion.

Les cotisations versées par BNP PARIBAS SA au titre de ces régimes sont constatées en charge de la période.

La contribution au fonds de roulement versée en 1994 aux deux organismes nationaux et interprofessionnels de retraites complémentaires revêt le caractère d'une charge à répartir dont la durée de l'amortissement de vingt ans a été déterminée en fonction de la période moyenne d'activité professionnelle restant à accomplir par les salariés de la BNP SA affiliés à ces organismes. Pour les salariés de PARIBAS, cette contribution a été prélevée sur les réserves de la Caisse de Retraite de PARIBAS.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés ; les fonds sont le plus généralement gérés par des organismes indépendants.

Pour les plans à prestation définie, BNP PARIBAS SA constitue des provisions au titre des engagements de prestations de retraite et assimilées, nettes de la valeur des actifs des fonds dédiés le cas échéant. Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle à chaque fin d'année. Les variations de l'engagement net d'un exercice à l'autre correspondant à des écarts actuariels liés à la réestimation des hypothèses actuarielles, portant sur des variables démographiques et financières ou sur des estimations de la valeur et du rendement des actifs, sont, pour les obligations financées étalées, après application d'une franchise conventionnellement fixée à 10% de la valeur actualisée des obligations, sur la durée d'activité professionnelle moyenne résiduelle attendue des collaborateurs bénéficiant de ces régimes. Toutefois, par mesure de prudence, la fraction étalée de l'écart actuariel ne peut excéder la variation de l'engagement net de l'exercice.

Pour les plans à cotisations définies, BNP PARIBAS SA constate les cotisations versées en charge de la période.

AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

BNP PARIBAS SA est engagée vis à vis de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de plusieurs prestations (primes de fin de carrière, gratifications pour ancienneté de service, indemnités dans le cadre de plans de cessation anticipée d'activité, prestations de santé ...).

Il est procédé chaque année à l'estimation de ces engagements et la provision constituée est ajustée en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements, conformément à la méthode utilisée pour les régimes de retraites.

ENREGISTREMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de service sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

OPERATIONS EN DEVICES

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et les pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les autres titres détenus à long terme, les dotations des succursales et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultat.

CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, des succursales étrangères exprimés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart résultant de la conversion des dotations en capital des succursales étrangères est enregistré dans les comptes de régularisation.

8.4 TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES DE BNP PARIBAS SA

	BANQUE NATIONALE DE PARIS SA	BNP PARIBAS SA			
	1999	2000	2001	2002	2003
<u>Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	1 798 666 976 (1)	1 792 258 860 (2)	1 771 942 784 (3)	1 790 347 678 (4)	1 806 343 230 (5)
b) Nombre des actions ordinaires existantes	449 666 744 (1)	448 064 715 (2)	442 985 696 (3)	895 173 839 (4)	903 171 615 (5)
c) Nombre d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription			17 704 434	18 372 079	23 734 549
<u>Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	19 665 467 407	37 588 553 951	37 064 085 322	28 973 762 964	24 361 520 679
b) Bénéfice avant impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 664 362 859	3 559 312 573	5 391 841 471	3 697 344 223	4 042 278 418
c) Impôts sur les bénéfices	323 726 730	-499 029 941	373 086 382	66 294 745	-11 461 665
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	100 825 427	90 116 125	72 950 531	46 156 022	73 664 330 (6)
e) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	971 519 141	3 386 203 219	3 925 144 188	2 830 067 503	2 358 756 302
f) Montant des bénéfices distribués	787 726 615	1 008 463 624	1 063 947 593	1 075 055 789	1 310 242 626
<u>Résultats des opérations réduits à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés mais avant produits et charges exceptionnels, dotations aux amortissements et provisions	5,04	8,81	11,12	4,12	4,41
b) Bénéfice après impôts, produits et charges exceptionnels, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,16	7,56	8,85	3,16	2,61
c) Dividende versé à chaque action	1,75 (7)	2,25 (8)	1,20 (9)	1,20 (10)	1,45 (11)
<u>Personnel</u>					
a) Nombre de salariés au 31 décembre (12)	39 115	45 452	45 870	44 908	44 060
b) Montant de la masse salariale	1 538 010 765	2 614 012 376	2 613 281 535	2 484 565 532	2 487 721 635
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, Oeuvres sociales, etc.)	647 434 031	1 055 133 353	861 936 161	895 525 367	982 590 077

- (1) Le capital a été converti en euros le 6 janvier 1999 et le nominal de l'action déterminé à 4 euros portant le montant à 873 642 684 E. Puis le capital a été porté de 873 642 684 E à 1 798 666 976 E par l'OPE des titres Paribas contre des actions émises pour 917 960 200 E, par les souscriptions effectuées par le personnel pour 6 029 996 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 034 096 E.
- (2) Le capital a été porté de 1 798 666 976 E à 1 800 517 976 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 851 000 E. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2000, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 7 053 612 actions BNP que détenait la Société Paribas pour 28 214 448 E ramenant le capital de 1 800 517 976 E à 1 772 303 528 E. Le capital a été porté de 1 772 303 528 E à 1 792 258 860 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 19 285 612 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 669 720 E.
- (3) Le capital a été porté de 1 792 258 860 E à 1 792 824 220 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 565 360 E. Ensuite, conformément à la résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à l'annulation par réduction de capital de 9 000 000 actions pour 36 000 000 E ramenant le capital de 1 792 824 220 E à 1 756 824 220 E. Le capital a été porté de 1 756 824 220 E à 1 771 942 784 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 13 447 684 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 670 880 E.
- (4) Le capital a été porté de 1 771 942 784 E à 1 773 245 988 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 303 204 E. Ensuite, conformément à la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001, il a été procédé à la division de la valeur nominale de l'action par deux en fixant cette valeur à deux euros. Cette division du nominal est intervenue en Bourse le 20 février 2002. Le capital a été porté de 1 773 245 988 E à 1 790 347 678 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 15 247 598 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 854 092 E.
- (5) Le capital a été porté de 1 790 347 678 E à 1 791 759 648 E par les levées d'options de souscription à certains membres du personnel pour 1 411 970 E. Le capital a été porté de 1 791 759 648 E à 1 806 343 230 E par les souscriptions effectuées par le personnel pour 13 346 720 E et par les levées d'options de souscription d'actions à certains membres du personnel pour 1 236 862 E.
- (6) Provision constituée au titre de l'exercice.
- (7) Sur la base de 450 129 494 actions, compte tenu des 389 250 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1994-2001, des 18 000 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1995-2002 et des 55 500 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 1999, créées dans le cadre du plan d'options 1996-2003, comptabilisées le 26 janvier 2000.
- (8) Sur la base de 448 206 055 actions, compte tenu des 141 340 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2000, comptabilisées le 29 janvier 2001. dont 27 450 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 113 890 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (9) Sur la base de 443 311 497 actions, compte tenu des 325 801 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2001, comptabilisées le 17 janvier 2002. dont 193 182 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 132 619 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire), et compte tenu de la division du nominal par deux effective le 20 février 2002 portant le nombre d'actions à 886 622 994 actions.
- (10) Sur la base de 895 879 824 actions, compte tenu des 705 985 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2002, comptabilisées le 23 janvier 2003. dont 280 150 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 425 835 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Banque Paribas, Cardif, Cie Financière Paribas et Cie Bancaire),
- (11) Sur la base de 903 615 604 actions, compte tenu des 443 989 actions nouvelles, jouissance 1er janvier 2003, comptabilisées le 28 janvier 2004. dont 169 545 actions créées dans le cadre des plans d'options ex BNP, et 274 444 actions créées dans le cadre des plans d'options ex PARIBAS (Cardif et Cie Bancaire).
- (12) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

8.5 PRINCIPALES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA.

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAM avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société
								brute	nette				
			(a)	(a)	(a)	(a)		(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)

I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS

1. Filiales (détenues à + de 50%)

ANTIN PARTICIPATION 4	EUR	1,00000	129 523	37 942	13 020	13 002	100,00%	79 143	79 143	0	0	0	0
ANTIN PARTICIPATION 5	EUR	1,00000	150 040	11	8 330	8 320	100,00%	150 060	150 060	0	0	0	0
BNP EQUITIES ASIA LTD (Lakuan)	USD	1,25720	60 000	56	8 533	18	100,00%	48 808	48 808	0	0	0	0
BNP HOLDING UK LTD	GBP	0,70485	412 000	-1 245	1 310	-57	100,00%	554 094	554 094	16 180	0	0	0
BNP IRELAND	EUR	1,00000	427 813	76 767	9 426	42 663	100,00%	451 161	451 161	0	0	0	0
BNP MEXICO HOLDING *	USD	1,25720	30 000	-3 181	0	-81	100,00%	23 863	23 863	0	0	0	0
BNP PARIBAS BK POLSKA	PLN	4,68810	193 400	105 582	122 716	46 455	100,00%	78 699	78 699	0	7 548	63 992	0
BNP PARIBAS BROKERAGE SERVICES INC.	USD	1,25720	5	31 417	4 091	-2 300	100,00%	18 100	18 100	0	0	0	0
BNP PARIBAS CANADA	CAD	1,62707	220 637	38 161	108 563	19 002	100,00%	158 245	158 245	190	0	0	2 560
BNP PARIBAS CHINA LIMITED	USD	1,25720	72 624	5 287	2 398	1 455	100,00%	63 450	63 450	0	0	8 597	0
BNP PARIBAS HUNGARIA BK RT	HUF	261,5982	3 500 000	7 279 035	4 374 786	1 063 471	100,00%	42 252	42 252	0	1 444	69 725	704
BNP PARIBAS IMMOBILIER	EUR	1,00000	79 500	7 567	41 777	22 612	100,00%	261 602	261 602	0	20 670	0	0
BNP PARIBAS SECURITIES LTD(Japan)	KJPY	0,13489	80 800	-6 948	37 709	10 764	100,00%	603 837	534 714	0	0	0	0
BNP PARIBAS ZAO	USD	1,25720	16 975	4 926	7 638	2 258	100,00%	20 000	20 000	0	0	0	0
BNP PUK HOLDING LTD	GBP	0,70485	194 353	-5 106	-1 654	-1 593	100,00%	316 953	267 428	0	0	0	0
BNPP BODI PARTICIPATIONS	EUR	1,00000	42 383	49 272	-218	13 311	100,00%	104 870	104 870	0	0	0	0
CIE BANCAIRE UK FONDS B	GBP	0,70485	1	42 109	42 800	42 800	100,00%	22 463	22 463	0	0	0	0
CIP CIE INVESTISSEMENTS PARIS	EUR	1,00000	394 504	416 453	19 240	72 998	100,00%	597 982	597 982	0	0	0	0
CIPANGO	JPY	134,9856	9 400 000	-68 838	0	0	100,00%	70 670	69 129	0	0	0	0
FINANCIERE BNP PARIBAS	EUR	1,00000	1 158 268	354 564	50 538	-52 774	100,00%	1 638 253	1 413 475	0	0	0	0
KLE 66	EUR	1,00000	2 174 364	1 676 505	34 962	-17 488	100,00%	3 744 867	3 559 434	0	0	0	0
PARIBAS DO BRASIL EMPRES PART	BRL	3,64839	40 758	3 715	11 187	8 965	100,00%	20 643	20 643	0	0	0	0
PARIBAS INTERNATIONAL	EUR	1,00000	371 790	1 163 161	2 204	16 685	100,00%	1 327 951	1 327 951	0	2 324	0	0

* Données au 30/09/2003; ** Données au 31/12/2002; *** Société créée en cours d'exercice; (a) Chiffres en milliers de devises; (b) Chiffres en milliers d'euros

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société
								(a)	(b)				
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS													
1. Filiales (détenues à + de 50%) (suite)													
BNP PARIBAS PRIVATE BANK	EUR	1,00000	68 672	40 932	12 386	1 127	100,00%	124 706	120 177	279	0	12 290	0
BNP INTERCONTINENTALE	EUR	1,00000	30 523	8 815	2 652	14 371	100,00%	63 211	61 732	21 742	18 314	0	0
BNP PARIBAS REUNION	EUR	1,00000	19 935	7 512	38 104	1 037	100,00%	25 246	25 246	0	3 588	14 500	0
PARIBAS DERIVES GARANTIS PDG	EUR	1,00000	121 959	0	26 002	7 747	100,00%	121 959	121 920	0	0	0	0
ANTIN BAIL	EUR	1,00000	18 000	7 968	-3 635	1 698	100,00%	27 360	25 908	0	2 640	0	1 030
BANQUE DE BRETAGNE	EUR	1,00000	52 921	14 068	75 451	14 778	100,00%	71 021	71 021	13	13 841	313 362	9
BNP PARIBAS ASSET MANAG GROUP	EUR	1,00000	15 361	257 724	105 159	183 449	100,00%	247 267	247 267	0	170 510	0	0
BPSS INTERNATIONAL HOLDING	EUR	1,00000	28 040	-6 548	-3 945	-13 255	100,00%	28 040	28 040	0	0	0	0
BPSS INTERNATIONAL HOLDING	EUR	1,00000	22 500	8 773	649	980	100,00%	25 492	25 492	0	0	0	0
FINANCIERE DU MARCHE ST HONORE	EUR	1,00000	-40 234	-40 234	4 834	-585	100,00%	40 487	40 218	0	0	0	0
BNP ANDES	USD	1,25720	50 000	1 925 951	25 072	48 540	100,00%	442 098	442 098	0	3 726	106 612	0
SFA (STE FRANCAISE AUXILIAIRE)	EUR	1,00000	41 475	27 394	-4 058	1 298	100,00%	50 724	50 183	0	0	105 700	0
PARILEASE SNC	EUR	1,00000	302 048	51 018	343 689	221 071	99,99%	373 020	373 020	0	508 182	0	0
NH GUYOMARCH (ex SIEM)	EUR	1,00000	32 702	211 412	183 094	110 405	99,99%	728 074	429 184	0	61 001	10 123 290	452 456
UCB (UNION CREDIT POUR LE BATIMENT)	EUR	1,00000	4 152	7 641	29 983	5 749	99,91%	50 804	50 804	0	0	0	0
BFCAPITAL	EUR	1,00000	5 545	36 698	34 318	1 071	99,87%	46 990	46 990	0	0	0	0
BNP PARIBAS EQUITIES FRANCE	EUR	1,00000	51 211	628 747	47 106	-352 877	99,30%	692 022	692 022	0	0	50 000	0
CORTAL CONSORS	EUR	1,00000	858	3 825 450	1 524 500	496 584	98,74%	3 445 164	3 445 164	0	7 476	15 908	0
BANQUEMEST CORP	USD	1,25720	339 968	1 068 250	1 021 930	140 461	98,06%	2 373 625	2 373 625	0	333 125	12 376 517	0
CETELM	EUR	1,00000	170 631	-397	19 703	327	95,50%	162 952	162 577	0	0	0	0
ANTIN PARTICIPATION 7	EUR	1,00000	578 133	95 275	48 941	49 561	94,52%	640 810	640 810	0	21 016	0	0
KLE 65	EUR	1,00000	265 651	914 131	6 894	-2 125	94,22%	988 653	988 653	0	1 564	0	0
GESTION ET LOCATION HOLDING	EUR	1,00000	165 280	480 119	241 942	38 394	90,44%	1 287 632	1 287 632	2 171	135 606	822 271	0
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES	EUR	1,00000	190 311	-26 683	372 929	183 365	83,73%	91 290	91 290	0	0	205 450	66
BANCO BNP PARIBAS BRASIL	BRL	3,64839	2 247	57 094	7 916	4 022	80,00%	47 437	47 437	0	2 337	0	0
CAPSTAR PARTNERS	EUR	1,00000	284 756	91 551	-82 407	129 904	74,63%	690 569	690 569	0	41 826	6 256 539	171 920
BPLG-BNP PARIBAS LEASE GROUP	EUR	1,00000	9 921	-5 955	0	9 720	71,54%	76 635	72 757	0	0	0	0
FTI100 (ex CHARTER)	USD	1,25720	510 059	227 199	0	-203	65,56%	450 861	450 861	0	0	0	0
BNP PARIBAS ASSURANCE (ex CASANO2)	EUR	1,00000	510 059	227 199	0	-203	65,56%	450 861	450 861	0	0	0	0
TOTAL			23 612 133	22 793 078	40 473	1 396 756		30 344 793	22 793 078	40 473	1 396 756	30 344 793	626 763

* Données au 30/09/2003; ** Données au 31/12/2002; *** Société créée en cours d'exercice; (a) Chiffres en milliers de devises; (b) Chiffres en milliers d'euros

Le résultat social de Cortal Consors est essentiellement dû à la comptabilisation aux valeurs comptables des opérations de succursalisation de Consors Allemagne et de fusion de Consors France avec Cortal SA. Ces opérations de restructuration intra-groupe n'ont pas d'incidence sur la contribution de Cortal Consors aux comptes consolidés.

Libellé titre	Dev.	Cours de change	Capital	Réserves et RAVI avant affectation des résultats	Chiffres d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Quote-part de capital détenue (%)	Valeur Comptable des titres détenus		Dont Ecart de réévaluation	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société
								brute	nette				
	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(a)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)	(b)
I - Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur nette excède 1% du capital de BNP PARIBAS													
2. Participations (détenues entre 10 et 50%)													
BANCA UCB	EUR	1,00000	72 240	4 762	44 863	9 337	49,00%	42 981	42 981	0	6 009	0	0
BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT	EUR	1,00000	68 000	44 152	12 005	9 826	45,24%	29 586	29 586	0	1 121	10 000	0
BNP PARIBAS SUISSE	CHF	1,55931	320 271	1 141 481	269 283	51 274	43,15%	485 669	485 669	6 572	25 015	3 031 279	82 564
CHANGJIANG BNPP PEREGRINE													
SECURITIE ***	CNY	10,40547	600 000	ND	3 122	-15 608	33,00%	20 688	20 688	0	0	0	0
RVP - REGIE IMMOB. VILLE PARIS **	EUR	1,00000	31 474	16 986	284	10 639	30,79%	25 590	25 590	0	1 937	0	0
FINAXA	EUR	1,00000	208 910	3 612 547	79 000	48 700	21,32%	437 212	437 212	0	19 829	0	0
AXA RE FINANCE	EUR	1,00000	155 359	25 404	14 336	22 639	21,00%	41 314	41 314	0	0	0	0
OTTOMANE CIE FINANCIERE	EUR	1,00000	8 500	137 867	1 403	41	18,61%	29 034	29 034	0	501	0	0
CREDIT LOGEMENT *	EUR	1,00000	1 123 981	42 508	71 771	51 690	16,50%	185 709	185 709	0	6 968	509 125	205 498
SOCIETE CENTRALE D'INVESTISSEMENT	EUR	1,00000	500 141	3 376 233	157 969	148 943	15,03%	671 655	671 655	3 825	16 956	0	0
BNP PARIBAS LUXEMBOURG	EUR	1,00000	100 000	565 933	180 129	99 109	13,21%	253 934	183 190	0	0	4 085 391	1 172
TOTAL								2 223 373	2 182 423	10 397	76 339	7 639 799	289 234

* Données au 30/09/2003; ** Données au 31/12/2002; *** Société créée en cours d'exercice; (a) Chiffres en milliers de devises; (b) Chiffres en milliers d'euros

Filiales et participations	Valeur Comptable des titres détenus		Dont écart de réévaluation
	brute	nette	
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
Filiales françaises	546 527	297 805	1 107
Filiales étrangères	1 665 043	1 458 892	4 361
Participations dans les sociétés françaises	1 897 228	1 849 842	62
Participations dans les sociétés étrangères	239 351	211 932	3 128

8.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRISES DE PARTICIPATIONS DE BNP PARIBAS SA

Supérieur à 5% du capital

Supérieur à 10% du capital

Coté	ALSTOM*
Non Coté	CARTE BLEUE SAS
Non Coté	GCPS
Non Coté	MAUBOUSSIN JOAILLIERS
Non Coté	SOCIETE CENTRALE D'INVESTISSEMENT

Supérieur à 20% du capital

Non Coté	CHANGJIANG BNPP PEREGRINE SECURITIES
----------	--------------------------------------

Supérieur à 33,33% du capital

Supérieur à 50% du capital

Non Coté	BNP PARIBAS ASSURANCE
----------	-----------------------

Supérieur à 66,66% du capital

Non Coté	ATELIER SERVICE
Non Coté	BNP PARIBAS CHINA LIMITED
Non Coté	MEDIHA INFORMATIQUE
Non Coté	PROTECTION 24
Non Coté	TUILERIES FINANCEMENT 1
Non Coté	TUILERIES FINANCEMENT 2
Non Coté	TUILERIES FINANCEMENT 3
Non Coté	TUILERIES FINANCEMENT 4
Non Coté	TUILERIES FINANCEMENT 5
Non Coté	TUILERIES FINANCEMENT 6

* Participation prise temporairement en tant que chef de file de l'augmentation de capital de la société. Les actions correspondantes ont été cédées à des investisseurs au début de l'année 2004.

8.7 PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

Seuil retenu : 20 MEUR pour les titres cotés et 1MEUR pour les titres non cotés

Acquisitions France

Prises de participations nouvelles

	ABSA 1 TDF
	ALSTOM
	ALSTOM ORA 31/12/2008
	MAUBOUSSIN JOAILLIERS
	PUBLICIS
<i>Intra groupe</i>	SOCIETE CENTRALE D'INVESTISSEMENT

Renforcement des participations (acquisitions)

<i>Intra groupe</i>	NH GUYOMARCH EX SIEM
	PROTECTION 24
	SAGEM
<i>Intra groupe</i>	SOFINERGIE 5

Renforcement des participations (souscriptions)

<i>Intra groupe</i>	AXA PRIVATE EQUITY FUND II A
<i>Intra groupe</i>	BANQUE CORTAL
	BMS EXPLOITATION
<i>Intra groupe</i>	BNP PARIBAS ARBITRAGE
<i>Intra groupe</i>	BNP PARIBAS ASSET SERVICING
<i>Intra groupe</i>	BNP PARIBAS ASSURANCE
<i>Intra groupe</i>	BNP PARIBAS e-Cube
	CREDIT LOGEMENT (action B)
	EUROMEZZANINE 4 (PART A1)
	EUROMEZZANINE 4 (PART A2)
<i>Intra groupe</i>	PARILEASE SNC
<i>Intra groupe</i>	PROTECTION 24
<i>Intra groupe</i>	SINGAPORE EMMA FINANCE 1

Acquisitions à l'étranger

Prises de participations nouvelles

	CHANGJIANG BNPP PEREGRINE SECURITIES	Chine
--	--------------------------------------	-------

Renforcement des participations (acquisitions)

<i>Intra groupe</i>	BNP ASSET FINANCE NV	Pays-Bas
	BNP PARIBAS CHINA LTD	Chine
	COBEP SA	Belgique

Renforcement des participations (souscriptions)

<i>Intra groupe</i>	ALFIERI ASSOCIATED INVESTORS	Italie
<i>Intra groupe</i>	BNP CORPORATE FINANCE POLSKA	Pologne
<i>Intra groupe</i>	BNP IRELAND	Irlande
<i>Intra groupe</i>	BNP PARIBAS CHINA LTD	Chine
<i>Intra groupe</i>	BNP PARIBAS LE CAIRE	Egypte
<i>Intra groupe</i>	BNP PARIBAS SECURITIES LTD (Japan)	Japon / Hong-Kong
	BRDIGE POINT EUROPE II FUND B	Royaume-Uni
	CVC III (FONDS LBO)	Royaume-Uni
	ELECTRA EUROPEAN FUND LTD	Royaume-Uni
	GILDE BUY OUT FUND II	Pays-Bas
	HERMES UOB EUROPEAN PRIVATE EQUITY	Royaume-Uni
	NASDAQ EUROPE NV	Belgique
	SUALA CAPITAL FUND LP	Espagne

Cessions en France

Totales

<i>Intra groupe</i>	BANEXI COMMUNICATION
<i>Intra groupe</i>	CARDIF SA
<i>Intra groupe</i>	CEIC
	COFICEM
	CREDIT LYONNAIS
	CYBER COMM
<i>Intra groupe</i>	NATIO ASSURANCES SA
<i>Intra groupe</i>	NATIOVIE
	NOVALLIANCE SA
<i>Intra groupe</i>	PARIFICI NOM
	PEUGEOT SA
	SOMAREL
<i>Intra groupe</i>	SPS RE

Partielles

	CAISSE REFIN DE L'HABITAT
	RENAULT
	SOFINERGIE 4 PROV. REGROUP.

Cessions à l'étranger

Totales

	BNP DRESDNER EUROPEAN BANK	Autriche
	BNP FINANS	Norvege
<i>Intra groupe</i>	BNP PRIVATE BANK AND TRUST COMPANY	Bahamas
<i>Intra groupe</i>	CONSORS DISCOUNT BROKER	Allemagne
	INTERCOS	Italie
	NATIO LEASING OVERSEAS FRF	Panama
	PARVEST HORIZON	Luxembourg
<i>Intra groupe</i>	SITE JIH SUN	Taiwan

Partielles

	BALOISE HOLDING R	Suisse
--	-------------------	--------

9 ANNEXES NRE

Tableau récapitulatif de l'Annexe Loi NRE - Social

Indicateurs de la Loi NRE	Commentaires de l'exercice 2003
1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social	Voir la partie <i>Rémunérations</i> .
2. Rémunérations et avantages de toute nature que chacun des mandataires sociaux a reçus durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-13	Voir la partie <i>Rémunérations</i> .
3. Liste de l'ensemble des mandataires et fonctions exercées dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice	Voir la partie <i>Gouvernement d'entreprise</i>
4. Effectif total de l'entreprise dont CDD	<p>Voir la partie <i>Développement des ressources humaines – Les effectifs du groupe</i>.</p> <p>Au 31 décembre 2003, l'effectif total du groupe sur le périmètre consolidé était de 89 071 Equivalent Temps Plein (ETP), soit une augmentation de 1 386 par rapport à l'exercice 2002.</p> <p>En France, l'effectif du groupe - 52 260 ETP - se décompose entre 38 190,3 ETP - dont 461 CDD - pour BNP Paribas S.A. et 14 069,7 ETP pour les filiales.</p> <p>Au sein de BNP Paribas S.A. métropole, la proportion de cadres augmente régulièrement : 32,7% en 2001 / 35,7% en 2002 / 37,7% en 2003</p>
5. Embauches en distinguant CDD et CDI	<p>Au 31 décembre 2003, le nombre de recrutements au plan mondial s'élève à 5 240.</p> <p>Concernant BNP Paribas S.A. métropole, le total des embauches s'élève à 2 841,8 ETP : 1 840,8 femmes et 1 001 hommes, - dont 1 712,9 CDI et 911,9 CDD, auxquels s'ajoutent 217 transformations de CDD en CDI.</p> <p>Pour un complément d'informations, on se reportera à la partie <i>Développement des ressources humaines – Le recrutement</i>.</p>
6. Difficultés éventuelles de recrutement	Au cours de l'année 2003, le taux de concrétisation d'embauches des profils Bac +2/3 est demeuré faible par rapport au nombre d'entretiens et face à des besoins croissants.
7. Licenciements et leurs motifs	<p>Pour l'année 2003, le nombre de licenciements s'établit 165,2 ETP au sein de BNP Paribas S.A..</p> <p>Les deux principaux motifs de licenciement demeurent les licenciements au cours de la période d'essai et l'insuffisance professionnelle.</p>
8. Heures supplémentaires	En 2003, 61 893 heures supplémentaires ont été payées au sein de BNP Paribas S.A. en métropole. Le nombre d'heures supplémentaires payées en 2002 s'établissait à un niveau sensiblement supérieur en raison du surcroît d'activité généré dans le réseau par le passage à l'euro.
9. Main d'œuvre extérieure à la société	<p>Le recours au travail temporaire a fortement diminué en 2003 du fait de la non reconduction de chantiers importants tel l'arrivée de l'euro fiduciaire en 2002.</p> <p>Le nombre moyen mensuel d'intérimaires est ainsi passé de 391 en 2002 à 160 en 2003, avec une durée moyenne de contrat ramenée de 43 à 30 jours.</p> <p>Le montant des versements effectués à des entreprises de travail temporaire s'est établi à 5,32 millions d'euros en 2003 pour BNP Paribas S.A. en métropole (10,99 M euros en 2002).</p>

Indicateurs de la Loi NRE	Commentaires de l'exercice 2003
10. Le cas échéant, informations relatives aux plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, aux efforts de reclassement, aux réembauches et aux mesures d'accompagnement	<p>Ouvert sur la base du volontariat, le Plan d'Adaptation de l'Emploi (PAE) qui s'est achevé fin 2003 a permis de gérer de manière régulière et maîtrisée la diminution du nombre de postes de travail liée aux synergies réalisées lors du rapprochement de BNP et Paribas.</p> <p>Le PAE a permis de rendre disponibles des postes nécessaires à l'adaptation et à la reconversion des salariés ayant perdu leur poste de travail.</p> <p>Enfin, il a dégagé des marges de manœuvre pour maintenir un niveau de recrutement élevé et adapté à la préparation de la relève.</p> <p>En 2003, 587 départs ont été validés, dont 64 en création d'entreprise. Sur l'ensemble du plan, les départs en création d'entreprise ont produit en moyenne 2,7 emplois, dont celui du créateur.</p> <p>Voir la partie <i>Développement des ressources humaines - Gestion de l'emploi</i>.</p>
11. Organisation du temps de travail	<p>La durée hebdomadaire du temps de travail est de 35 heures avec des possibilités d'aménagement à 90, 80, 60 ou 50%.</p> <p>Pour BNP Paribas S.A., un accord cadre sur les 35 heures a été négocié en 2000 au plan national pour permettre aux entités opérationnelles de négocier localement des modalités d'application prenant en compte les particularités de leurs activités et de leurs marchés.</p> <p>L'accord d'entreprise signé en 2002 sur le travail de nuit en limite le champ d'application. Sont essentiellement concernés certains salariés des deux centres de relation clientèle et des deux plates formes nationales d'édition.</p>
12. Durée de travail pour le salarié à temps plein	<p>En France, la règle générale concernant l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps complet est de 35 heures.</p> <p>A titre indicatif la durée hebdomadaire du temps de travail est de 35 heures pour les entités du groupe au Royaume-Uni, 35 ou 40 heures aux Etats-Unis selon les activités, et 40 heures en Suisse.</p>
13. Durée du temps de travail pour le salarié à temps partiel	<p>Pour BNP Paribas S.A. en France en 2003, 12,6% du personnel a travaillé à temps partiel, pour la plupart selon la formule 80%, accessoirement dans les formules 50 et 60% et marginalement dans les autres formules.</p> <p>Le temps de travail moyen des salariés à temps partiel est de 72,4%.</p>
14. L'absentéisme et ses motifs	<p>Pour BNP Paribas S.A. en 2003 le taux d'absentéisme s'établit à 4,5%, dont 1% pour congé maternité.</p> <p>Hors maternité, la principale cause d'absentéisme reste la maladie, liée aux pathologies dominantes dans la société française qui génèrent des absences de longue durée.</p> <p>158 salariés ont bénéficié d'un congé parental supérieur à 6 mois ; 286 d'un repos compensateur ; et 11 d'un congé sabbatique de plus de 6 mois.</p>
15. Les rémunérations	<p>La rémunération mensuelle moyenne pour BNP Paribas S.A. est de 2 758 euro en 2003.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 88,5% des salariés ont bénéficié d'une attribution au titre de la rémunération variable ▪ 30,4% d'une augmentation du salaire fixe ▪ 11,4% d'une promotion dans une catégorie supérieure
16. L'évolution des rémunérations	<p>Au terme de la négociation annuelle sur les salaires, un accord a été signé le 25 janvier 2003 portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le versement d'une prime de 17% d'une mensualité avec un plancher fixé à 500 euros ▪ avec la possibilité offerte aux salariés d'affecter 80 euros au fonds d'épargne salariale investi en actions BNP Paribas, cette somme étant abondée par l'entreprise à hauteur de 250% (200 euros)
17. Les charges sociales	<p>Charges sociales (cotisations patronales SS et Assedic) : 611,9 millions d'euros.</p> <p>Charges de retraites (cotisations patronales retraites) : 201,8 millions d'euros.</p> <p>Soit un total de 813,7 millions d'euros.</p>
18. Application des	<p>Voir la partie <i>Développement des ressources humaines - Actionnariat des salariés et épargne</i></p>

Indicateurs de la Loi NRE	Commentaires de l'exercice 2003
dispositions du Titre IV Livre IV du Code du Travail (intéressement et participation et plans d'épargne salariale)	<p><i>salariale.</i></p> <p>Le montant total des actifs d'épargne salariale de BNP Paribas s'établit à 2 milliards d'euros pour environ 70 000 porteurs.</p> <p>Au 31 décembre 2003, 4,57% du capital étaient détenus par les salariés du groupe au travers de fonds d'épargne salariale ou servant de support aux augmentations de capital.</p>
19. Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes de l'entreprise	<p>Voir la partie <i>Développement des ressources humaines - La diversité humaine.</i></p> <p>Sur le périmètre consolidé, la répartition de l'effectif s'établit en ETP à 49,3% d'hommes et 50,7% de femmes.</p> <p>Pour BNP Paribas S.A. métropole : 17 994 hommes et 20 196 femmes.</p> <p>Répartition des embauches : 1 840,8 femmes et 1 001 hommes.</p> <p>Evolution de la proportion des femmes dans la catégorie cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 34% en 2001 ▪ 35,7% en 2002 ▪ 36,9% en 2003 <p>Proportion de femmes dans les promotions à une catégorie supérieure :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 51,6% en 2001 ▪ 54,7% en 2002 ▪ 55,6% en 2003
20. Relations professionnelles et bilan des accords collectifs	<p>Voir la partie <i>Développement des ressources humaines - Le dialogue social.</i></p>
21. Les conditions d'hygiène et de sécurité	<p>18 000 personnes ont été vues en consultation par un médecin du travail et ont bénéficié de conseils pour optimiser leur capital santé : conseils diététiques, hygiène de vie, conseils en prévention cancer, aide personnalisée à la gestion du stress.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dépistage des sujets à risque au niveau cardio-vasculaire</i> : 203 bilans biologiques réalisés dans le service de santé au travail, occasionnant sept bilans hospitaliers en service de cardiologie. - <i>Surveillance et remise à jour du calendrier vaccinal</i> : 800 vaccins réalisés et 2 500 vaccins anti-grippe. - <i>Sevrage tabagique</i> : 10 personnes. - <i>Orientations</i> : suite à un examen médical, 3 500 collaborateurs ont été orientés vers un spécialiste. - <i>Promotion de la santé au travail des expatriés</i> : mise en place de bilans de santé adaptés aux tranches d'âge des salariés et aux risques sanitaires des pays concernés. 103 bilans réalisés. - <i>Formation aux gestes de premiers secours</i> : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Formation initiale au secourisme : 94 ▪ Recyclage en 2003 : 256 ▪ Formation aux urgences du personnel médical : 13 - <i>Prévention du stress post-traumatique après agression</i> en collaboration avec les urgences médicales de Paris : 375 collaborateurs témoins d'une agression ont bénéficié d'une consultation sur place dans l'agence concernée. 658 collaborateurs ont été suivis par le service médical et 35 ont été orientés en consultation hospitalière spécialisée en névrose post traumatique. Les résultats de la mise en place de ce dispositif sont encourageants : on constate une nette diminution du nombre de changements définitifs de poste, un pourcentage d'arrêt de travail parmi les victimes en nette diminution, une durée moyenne de l'arrêt de travail en diminution. Huit infirmières ont été formées à la gestion du stress post-traumatique. <p>Les actions menées relatives aux conditions de vie au travail des collaborateurs au travail ont visé l'ergonomie des postes de travail, l'éclairage, le confort thermique, la ventilation et l'hygiène des locaux de travail.</p>

Indicateurs de la Loi NRE	Commentaires de l'exercice 2003
22. La formation	<p>Voir la partie <i>Développement des ressources humaines – Développement des compétences</i>.</p> <p>En 2003, le nombre d'heures de formation dispensées au sein de BNP Paribas S.A. en France s'est établi à 1,282 millions. 90% des collaborateurs ont ainsi bénéficié d'une moyenne de 36 heures de formation.</p> <p>Pour l'ensemble du groupe en France, le nombre d'inscrits en formations diplômantes s'est établi à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 996 pour le Brevet Professionnel de Banque - 669 pour le BTS Banque - 229 pour l'Institut Technique de Banque
23. Emploi et insertion des travailleurs handicapés dans l'entreprise	<p>Une étude sur la qualité de l'intégration des collaborateurs handicapés dans l'entreprise a été réalisée en juillet et août 2003 par l'association <i>Handicoach</i>. Cette étude fait un constat favorable sur le dispositif d'accueil et d'intégration et suggère quelques améliorations.</p> <p>Au 31 décembre 2003, le nombre de collaborateurs handicapés au sein de BNP Paribas S.A. exprimé en unités de handicap ne devrait pas enregistrer de variation sensible par rapport à 2002 (1 025 unités). Le chiffre définitif sera communiqué dans le bilan social.</p>
24. Les œuvres sociales	<p>Les activités sociales et culturelles à caractère national sont gérées par le Comité Central d'Entreprise, les services de proximité sont gérés par les Comités d'Etablissement locaux.</p> <p>Ces prestations vont de l'organisation de séjours de vacances pour les enfants et les salariés, à la participation aux frais de repas, à l'aide sociale aux familles et à la mise à disposition de bibliothèques, de discothèques, vidéothèques, médiathèques et d'abonnements à tarifs réduits pour des théâtres et cinémas.</p> <p>Par ailleurs, une association sportive et culturelle offre la possibilité de pratiquer différents sports collectifs et de nombreuses activités culturelles.</p> <p>La ventilation du budget des œuvres sociales figure dans le bilan social de BNP Paribas S.A..</p>
25. Les relations entretenues par la société avec les associations d'insertion, les établissements scolaires, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	<p>Les entités du réseau bancaire en France ont recensé plus de 800 partenariats locaux en 2003, essentiellement avec des établissements d'enseignement dans le cadre d'accords formalisés ou non.</p> <p>Ces relations avec des établissements d'enseignement s'établissent principalement au travers d'offres de stages, de contrats d'apprentissage ou de qualification.</p> <p>L'entreprise travaille en partenariat avec le GRETA – centres de formation continue pour adultes – et avec le Centre de Formation de la Profession Bancaire - CFPB.</p> <p>Les relations avec les associations de consommateurs sont assurées au plan national par le département Qualité et Relations Consommateurs du métier <i>retail</i> au sein du pôle Banque De Détail en France.</p> <p>La Fondation BNP Paribas met en place des partenariats dans les domaines culturel, médical et humanitaire. En matière d'insertion, elle développe notamment des partenariats étroits avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE – et l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - AFEV.</p> <p>L'Institut des Cent Arpents, centre d'aide par le travail créé en 1981 par la BNP et géré par la Mutuelle BNP Paribas, accueille 95 personnes handicapées.</p> <p>Plus largement, les entités hors de France disposent de partenariats associatifs très divers, notamment aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Suisse.</p>
26. Méthodes selon lesquelles l'entreprise prend en compte l'impact territorial de ses activités en matière d'emploi et de développement régional	<p>A la différence des sites industriels dont les impacts territoriaux peuvent être structurants en terme d'emplois, la banque de détail est constituée d'un réseau de commerces de proximité dont l'évolution accompagne les flux de population sur les territoires et dans les grandes agglomérations. Au travers de ce réseau, la banque accompagne et favorise le développement économique local en finançant le développement de ses clients.</p>

Indicateurs de la Loi NRE	Commentaires de l'exercice 2003
27. Importance de la sous-traitance – Méthodes selon lesquelles la société promeut auprès de ses sous-traitants les dispositions des conventions fondamentales de l'OIT	La fonction <i>Global Procurement Group</i> – GPG - centralise tous les contrats d'achats de matériels ou de services dont le montant unitaire annuel est supérieur à un million d'euros et ne contracte qu'avec des fournisseurs qui s'engagent à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail – OIT - notamment en ce qui concerne l'âge minimum et le travail des enfants, la liberté syndicale, le droit d'organisation et de négociation collective, le travail forcé ou obligatoire, l'égalité de rémunération entre femmes et hommes, les discriminations dans l'emploi, le temps de travail ainsi que le salaire minimum.
28. Méthodes selon lesquelles la société s'assure du respect par ses filiales des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT Méthodes selon lesquelles les filiales étrangères de l'entreprise prennent en compte l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales	<p>L'ensemble des actions devant être mises en œuvre au sein du groupe pour assurer une gestion des ressources humaines cohérente et efficace a été structuré par les différents éléments d'un référentiel intégrant une charte de responsabilité de la fonction, un recueil de directives, un guide des bonnes pratiques et une méthodologie d'audit.</p> <p>Le recueil des directives intègre de façon explicite le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT. Ces directives, accessibles à tous les salariés sur l'intranet, s'appliquent à toutes les entités du groupe, quels que soient les métiers et les pays où ils sont exercés.</p> <p>Au-delà des contrôles hiérarchiques définis dans le système de contrôle interne du groupe, la responsabilité de la vérification de la conformité à ces directives est du ressort des équipes d'audit et de l'inspection.</p>

Tableau récapitulatif de l'Annexe Loi NRE – Environnement

Indicateurs de la Loi NRE	Commentaires de l'exercice 2003
1. Consommation de ressources en eau	<p>La consommation d'eau potable sur le périmètre des immeubles parisiens et de la proche couronne (600 000 m² sur 1,95 millions m² occupés par BNP Paribas S.A. en France) est estimée à 320 000 m³.</p> <p>Pour l'eau glacée, la consommation estimée en 2003 s'établit à 15,4 GWH, la surconsommation engendrée par la canicule ayant été compensée par les mesures d'optimisation des systèmes de climatisation prises dans l'année.</p>
2. Consommation de matières premières	<p>La déploiement du e-procurement en 2003 permettra de fournir des outils de compilation des consommations des matières premières au plan mondial.</p> <p>Au-delà du volume annuel de ramettes estimé pour le groupe en France en 2003 : 800 000 ramettes, de même ordre qu'en 2002, 3 390 tonnes de papier bobine et de papier préimprimés ont été commandées en 2003 par les centres éditiques et informatiques de BNP Paribas S.A. Métropole.</p>
3. Consommation d'énergie	<p>L'estimation de la consommation d'électricité pour le groupe en France atteint 275 GWH. Le processus de collecte de ces consommations au plan international sera initié en 2004.</p>
4. Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique	<p>L'autoproduction d'électricité au moyen de groupes électrogènes dans la proche couronne parisienne a été arrêtée. Des systèmes de gestion technique centralisée permettant l'optimisation des flux d'énergie en métropole ont été installés. L'utilisation de tubes électriques à basse consommation et longue durée de vie se généralise progressivement.</p>
5. Recours aux énergies renouvelables	<p>Lors de la renégociation en 2003 des contrats d'approvisionnement en électricité des six sites éligibles de BNP Paribas en France - les plus gros consommateurs - , il a été spécifié que 15 % de l'électricité livrée devait être de source renouvelable afin d'atteindre pour ces sites les objectifs nationaux en la matière.</p>
6. Conditions d'utilisation des sols	<p>Un immeuble construit par le groupe Meunier a obtenu le Prix de l'Immeuble de l'Année, concours organisé dans le cadre de la seconde édition du SIMI.</p>
7. Rejets dans l'air, l'eau et le sol	<p>Une démarche de calcul des rejets de CO₂ est engagée sur plusieurs sites pilotes représentatifs, permettant d'évaluer les rejets du groupe, de mesurer les plus forts enjeux et les plus importantes marges d'amélioration.</p>
8. Nuisances sonores et olfactives	<p>Dans le cadre du chantier portant sur la rénovation de l'immeuble BNP Paribas situé rue Sainte-Cécile, des mesures ont été prises par Meunier Promotion pour donner suite à plusieurs réunions avec les riverains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ abandon du projet initial de tours réfrigérantes pour adopter un raccordement au réseau d'eau glacée Climespace en dépit des surcoûts qu'entraîne cette solution; ▪ aménagement des horaires d'intervention des engins de chantier pour en atténuer les nuisances sonores.
9. Traitement des déchets	<p>L'effort de systématisation du recyclage des produits papetiers s'est poursuivi : 4 569 tonnes ont été collectées dont 1 706 par le Centre de Saran.</p> <p>En 2003, trois pilotes de collecte de cartouches de toners usagées ont été institués, la généralisation du processus sélectionné à cet effet s'étendra sur toute la France en 2004. Ce processus sera dupliqué à l'identique dans les grands sites internationaux.</p> <p>Les fournisseurs sont choisis en tenant compte de leur engagement de récupérer et de retraiter les matériels en fin de cycle, dans le respect de l'environnement : cartouches d'imprimantes, matériels informatiques, GAB, matériels d'impression, câbles électriques ou fibres, batteries, tubes fluorescents, choix de produits verts pour les fournitures de bureau.</p>
10. Mesures prises pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique	<p>BNP Paribas met actuellement en œuvre une démarche climatisation afin de réduire l'utilisation des fluides frigorigènes progressivement remplacés par l'usage de l'eau.</p> <p>Par ailleurs, le recours à tout nouveau système à évaporation est désormais prohibé au sein du groupe, les systèmes existants étant en cours de remplacement rapide.</p>

Indicateurs de la Loi NRE	Commentaires de l'exercice 2003
11. Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives	<p>Une fonction centrale, Immeubles d'Exploitation - IMEX, est responsable de l'élaboration de guides opératoires, assurant la conformité de la gestion technique de l'immobilier aux dispositions réglementaires applicables sur tout le territoire national.</p> <p><i>Global Procurement Group</i> - GPG - établit son guide immobilier en s'appuyant sur les réglementations les plus strictes des pays où est installé BNP Paribas. Ce guide opératoire s'applique à l'ensemble des sites internationaux. GPG valide tous les chantiers importants dans le monde, et audite tous les nouveaux immeubles centraux lors d'acquisitions de sociétés.</p>
12. Démarches d'évaluation ou de certification entreprises en matière d'environnement	<p>BNP Paribas figure dans quatre des principaux indices qui font référence en matière d'investissement socialement responsable: Dow Jones SI World, Dow Jones SI Stoxx, FTSE4Good et Aspi Eurozone.</p> <p>La notation attribuée au groupe pour ses performances environnementale par le cabinet Innovest s'est améliorée en 2003.</p>
13. Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement	<p>Comme en témoignent les dix orientations retenues par le groupe pour assumer sa responsabilité environnementale, les actions de prévention sont totalement transversales et n'ont pas vocation à faire l'objet d'une comptabilisation spécifique.</p>
14. Existence de services internes de gestion de l'environnement	<p>Le pilotage des impacts environnementaux directs du groupe se répartit entre les fonctions IMEX et GPG qui disposent de l'expertise nécessaire. Il n'est pas envisagé de créer de structure spécifique.</p>
15. Formation et information des salariés	<p>Les dix orientations de la responsabilité environnementale du groupe applicables à tous les salariés figurent sur le site intranet de BNP Paribas.</p> <p>Un bouquet de services développement durable, également accessible par tous sur l'intranet, présente les principaux textes de référence, les actions menées par le groupe, les actualités et la notation des agences.</p> <p>Les guides opératoires IMEX peuvent aussi être consultés par ce moyen. L'initiation aux principes environnementaux des responsables des moyens généraux est organisée par GPG lors de séminaires transversaux.</p>
16. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement	<p>La fonction intégrée <i>Group Risk Management</i> - GRM - est responsable de la gestion de l'ensemble des risques. La politique générale de crédit et la politique générale de notation ont été actualisées et indiquent de façon plus précise la prise en compte des risques environnementaux dans les financements. Ces politiques générales se déclinent en politiques spécifiques pour les métiers les plus exposés et en procédures applicables par les collaborateurs directement concernés.</p> <p>Par ailleurs, les fonctions GPG et IMEX contribuent au contrôle des risques environnementaux directs.</p>
17. Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution au-delà des établissements de la société	<p>Toute situation de crise est gérée par un comité <i>ad hoc</i> impliquant les plus hauts responsables du groupe.</p> <p>Comme il le fait naturellement quand ses clients sont victimes de catastrophes écologiques, le réseau de banque de proximité en France a pris un ensemble de mesures pour venir en aide aux victimes des inondations dans le midi de la France en proposant au travers des agences une enveloppe financière de 10 millions d'euros utilisable sous forme de crédits relais à taux zéro et sans frais de dossiers sur les indemnités d'assurance à recevoir, et de crédits de rééquipement à taux privilégié sans frais de dossier sur sept ans.</p> <p>A cette occasion, la filiale Cetelem a mis en œuvre son dispositif <i>catastrophe</i> déjà appliqué lors de la tempête de 1999, lors des inondations dans l'Aude et dans la Somme, ainsi qu'après l'explosion de l'usine AZF à Toulouse.</p>
18. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	Néant.
19. Montant des indemnités versées sur décision de justice en matière d'environnement	Néant.
20. Eléments sur les objectifs assignés aux filiales à l'étranger (points 1 à 16)	<p>Le référentiel des principes d'action du groupe, notamment le Pacte Mondial et les dix orientations de la responsabilité environnementale du groupe, constituent des directives qui s'imposent à tous les salariés quels que soient leur activité et le pays où ils l'exercent.</p> <p>Les pôles d'activité assurent la mise en œuvre des principes d'action du groupe dans toutes les entités qui leur sont rattachées, y compris dans les filiales et les territoires.</p>

10 RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

CADRE JURIDIQUE DE BNP Paribas

DÉNOMINATION ET SIEGE SOCIAL

BNP Paribas
16 Boulevard des Italiens
75009 PARIS

Les documents relatifs à la société peuvent être consultés au siège social.

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS ET CODE APE

662 042 449 RCS Paris
Code APE 651 C.

DURÉE ET EXERCICE SOCIAL

Sa durée est de 99 ans à compter du 17 septembre 1993. Son exercice social s'étend du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

FORME, LÉGISLATION ET OBJET SOCIAL

BNP Paribas est une société anonyme agréée en qualité de banque en application des dispositions du Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1er) relatives aux établissements du secteur bancaire. La société a été fondée suivant un décret du 26 mai 1966.

Outre les règles particulières liées à son statut d'établissement du secteur bancaire, BNP Paribas est régie par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales, ainsi que par ses statuts et par les règles particulières liées à sa qualité d'établissement de crédit. Elle a pour objet (article 3 des statuts), dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicable aux établissements de crédit ayant reçu l'agrément du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en tant qu'établissement de crédit, de fournir ou d'effectuer avec toutes personnes physiques ou morales, tant en France qu'à l'étranger : tous services d'investissement, tous services connexes aux services d'investissement, toutes opérations de banque, toutes opérations connexes aux opérations de banque, toutes prises de participations au sens du Livre III, Titre 1er relatif aux opérations de banque, et Titre II relatif aux services d'investissement et leurs services connexes, du Code monétaire et financier.

BNP Paribas peut également à titre habituel dans les conditions définies par la réglementation bancaire, exercer toute autre activité ou effectuer toutes autres opérations que celles visées ci-dessus et notamment toutes opérations d'arbitrage, de courtage et de commission.

D'une façon générale, BNP Paribas peut effectuer, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus énoncées ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

BILAN SOCIAL

Un bilan social est publié tous les ans au mois d'avril, il est disponible en version électronique sur le site internet www.bnpparibas.com et sur demande auprès de l'émetteur.

11 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2003

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
32, rue Guersant
75017 Paris

Mazars & Guérard
Mazars
Le Vinci - 4, allée de l'Arche
92075 Paris la Défense

Aux Actionnaires
BNP Paribas
16, boulevard des Italiens
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

➤ *Protocole d'accord avec le groupe AXA* AXA et FINAXA

Les Groupes BNP Paribas et AXA ont signé le 12 septembre 2001 un protocole d'accord consistant à assurer le maintien de leurs participations minimales (respectivement de 4,9 % d'AXA dans BNP Paribas et de 22,25 % de BNP Paribas dans Finaxa) et à se concéder un droit de préemption mutuel à l'échéance du protocole portant sur une participation minimale ainsi qu'une option d'achat réciproque en cas de changement de contrôle du capital de l'un d'eux.

Le groupe AXA s'engage, en outre, à assurer la liquidité de la participation de BNP Paribas dans Finaxa.

Le protocole est conclu pour une période de trois ans à compter de sa signature, renouvelable ensuite par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune, sauf dénonciation par l'une des parties avec un préavis de trois mois avant chaque échéance.

➤ *Garantie des administrateurs*

Contrats d'assurance souscrits auprès de la compagnie Chubb.

Les contrats souscrits par votre société auprès de la compagnie Chubb visant à prémunir les dirigeants et administrateurs de ses filiales et succursales des conséquences pécuniaires et des frais de défense au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, ont été poursuivis dans leurs principes et leurs conditions.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui Erreur! Signet non défini.ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, Paris et la Défense, le 16 mars 2004
Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard
Mazars

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

12 ATTESTATIONS SUR LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Baudouin PROT, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

À ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Fait à Paris, le 16 mars 2004

LE DIRECTEUR GENERAL

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

NOMS ET ADRESSES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pour les exercices 2001, 2002 et 2003

Barbier Frinault & Autres - Représenté par Christian Chiarasini et Radwan Hoteit - 41 rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) - Représenté par Etienne Boris - 32, rue Guersant 75017 Paris

Mazars & Guérard Représenté par Hervé Hélias - 125, rue de Montreuil 75011 Paris

- Barbier Frinault et Autres a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1988.

Barbier Frinault & Autres représenté par MM. Christian Charasini et Radwan Hoteit est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

- PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) représenté par M. Etienne Boris est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

- Mazars & Guérard a été nommé commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Mazars & Guérard a été représenté par feu M. Yves Bernheim puis par M. Hervé Hélias.

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de BNP Paribas et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Directeur Général de BNP Paribas. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document de référence ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations qui figurent dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés et portant sur la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit et du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, qui s'appliquent pour la première fois à cet exercice, nous avons porté à votre connaissance, dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés, les éléments suivants :

Le provisionnement des risques de crédit, la valorisation des instruments financiers et l'évaluation des portefeuilles de titres de participation et autres titres détenus à long terme constituent des domaines d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire :

- BNP Paribas constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1, 4, 8 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés et notes 1, 3, 6 et 14 de l'annexe aux comptes annuels). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques et générales;
- BNP Paribas utilise des modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés (note 1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;
- les titres de participation et autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (note 1 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination de valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.

Votre société a constitué au 31 décembre 2003 (note 38 de l'annexe aux comptes consolidés et note 29 de l'annexe aux comptes annuels) une provision pour tenir compte des conséquences de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites en France sur les indemnités de fin de carrière. Dans le cadre de notre appréciation de cette estimation, nous avons examiné les hypothèses et modalités de calcul retenues ; nous avons par ailleurs examiné la conformité du traitement comptable retenu avec les options offertes par l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité du 21 janvier 2004.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations que nous avons portées sur ces éléments s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit qui porte sur les comptes annuels et consolidés pris dans leur ensemble et contribuent à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie du rapport général et du rapport sur les comptes consolidés.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans notre rapport général et dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1 de l'annexe qui expose les changements de modalités d'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration de BNP Paribas ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec l'observation qui figure dans notre rapport sur les comptes consolidés relative à la note 1 de l'annexe qui expose les changements de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation applicables aux compagnies d'assurance définies par le règlement CRC n° 2000-05 du 7 décembre 2000.

Sur la base de ces diligences, et compte tenu des observations rappelées ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine, Paris et La Défense, le 16 mars 2004

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Autres
Ernst & Young

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars & Guérard
Mazars

Christian Chiarasini Radwan Hoteit

Etienne Boris

Hervé Hélias

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

M Michel BARBET-MASSIN (125, rue de Montreuil 75011 Paris), M. Richard OLIVIER (41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex) et M. Pierre COLL (32, rue de Guersant 75017 Paris) ont été nommés commissaires aux comptes suppléants lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

FINANCES-DEVELOPPEMENT GROUPE
M. Philippe BORDENAVE

13 TABLE DE CONCORDANCE AMF

Informations	Pages
ATTESTATIONS DES RESPONSABLES	
• Attestation des responsables du document de référence	p. 192
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	p. 193 et 194
• Politique d'information	p. 17, 18 et 195
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL	
Emetteur	p. 20, 21 et 190
Capital	
• Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	p. 12 et 67
• Capital autorisé non émis	
• Capital potentiel	p. 67 et 177
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	p. 67 et 177
Marché des titres	
• Tableau d'évolution des cours et volumes sur 18 mois	p. 13
• Dividendes	p. 13 et 14
	p. 19
CAPITAL ET DROITS DE VOTE	
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p. 12
• Evolution de l'actionariat	p. 12
• Pactes d'actionnaires	p. 191
ACTIVITÉ DU GROUPE	
• Organisation du groupe (relations mère et filiales, information sur les filiales)	p. 4-10 et 178-181
• Chiffres clés du groupe	p. 51 et 52
• Informations chiffrées sectorielles	p. 53-58, 160
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	p. 4-10
• Politique d'investissements	p. 51-63
• Indicateurs de performance	p. 51-58
ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE	
• Facteurs de risques	p. 71-86
- Risques de marché (liquidité, taux, change, portefeuille actions)	
- Risques particuliers liés à l'activité	
- Risques juridiques (réglementation particulière, concessions, brevets, licences, litiges significatifs, faits exceptionnels...)	
- Risques industriels et liés à l'environnement	
• Assurance et couverture des risques	p. 86
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS	
• Comptes consolidés et annexe	p. 87-162
• Engagements hors-bilan	p.61,88,89 et 144-146
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux	p. 42
• Ratios prudentiels réglementaires	p. 68
• Comptes sociaux et annexe	p. 166-182
GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	
• Composition et fonctionnement des organes d'administration, de direction, de surveillance	p. 28-37, 43-44 et 64
• Composition et fonctionnement des comités	p.45-47
• Dirigeants et mandataires sociaux (rémunérations et avantages, options consenties et levées, BSA et BSPCE)	p. 38-41
• Dix premiers salariés non mandataires sociaux (options consenties et levées)	p. 41
• Conventions réglementées	p. 191
EVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES	
• Evolutions récente	p. 64-65
• Perspectives	p. 62-63